

18

ROCHAMPAG

LES
CÉSARS

4

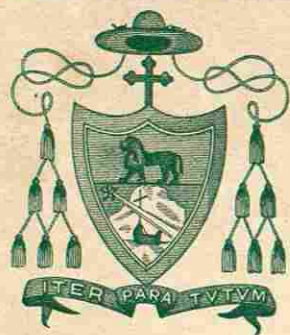
DG278

C45

v.4

1867-68

006536



1080017020

EX LIBRIS

HEMETHERII VALVERDE TELLEZ

Episcopi Leonensis

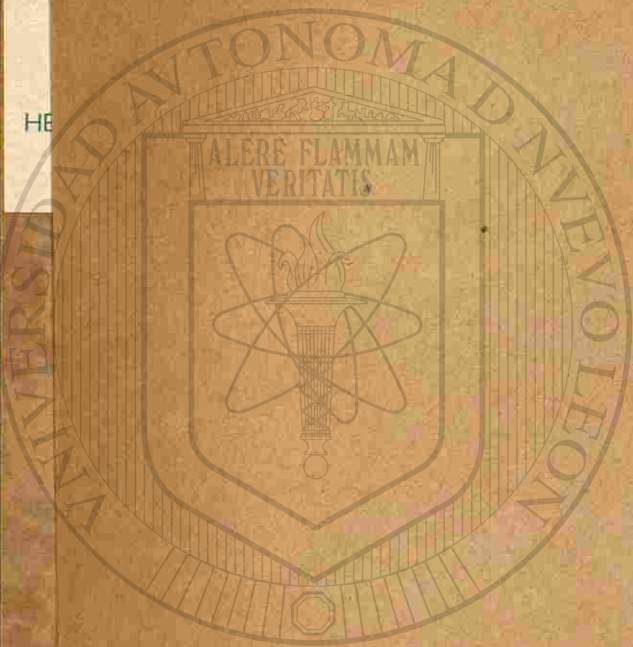


UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN



DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



LES CÉSARS

TOME IV

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN



DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

LES CÉSARS

PAR

LE C^{TS} DE CHAMPAGNY

TOME IV

TABLEAU DU MONDE ROMAIN

SOUS LES PREMIERS EMPEREURS

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE



Capilla Alfonsina
Biblioteca Universitaria

PARIS

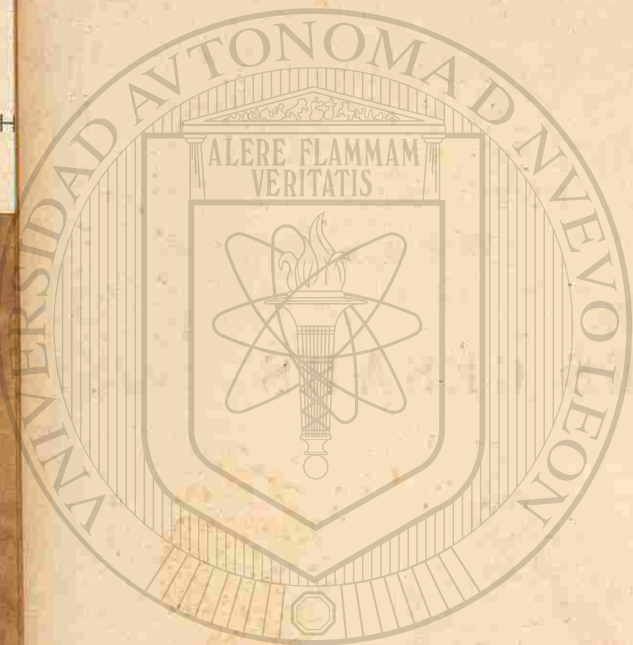
AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE CASSETTE, 20.

1868

Tous droits réservés

43480
VALVERDE Y TELLES
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

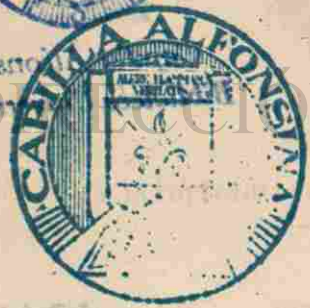
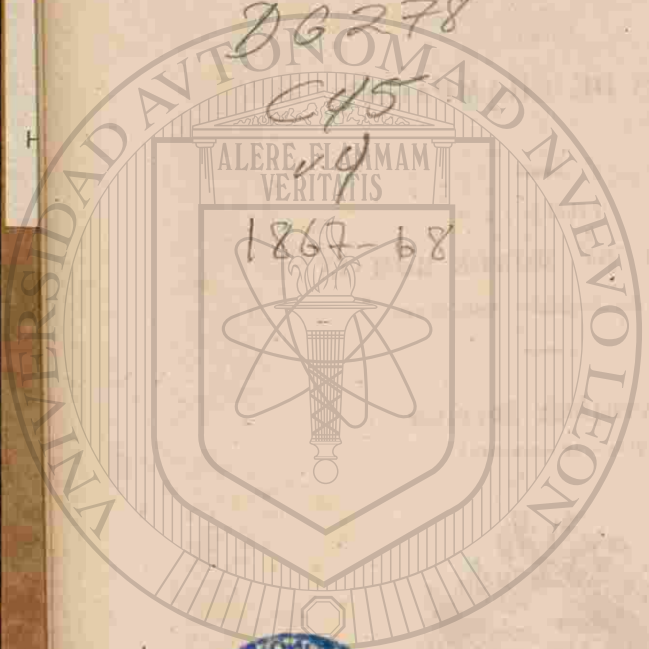
LES CÉSARS

26278

C45

ALERE, PLUMAM
VERITATIS

1867-68



FONDO EMETERIO
VALVERDE Y TELLEZ

LES CÉSARS

LIVRE TROISIÈME
DES MŒURS

CHAPITRE PREMIER
LA SOCIÉTÉ.

§ 1^{er}. — ENTRÉE DANS ROME.

Tout à l'heure, au moment de faire connaître la politique de Rome et les bases sur lesquelles était constitué son empire, nous avons dû jeter un coup d'œil sur ses provinces, et dans un rapide voyage étudier la forme extérieure du monde que Rome avait soumis et auquel Rome commandait. Aujourd'hui, avant de décrire les mœurs et la vie sociale du monde romain, c'est dans Rome elle-même, ce semble, que nous devons entrer : Rome est la cité maîtresse, la cité dans laquelle le monde se réunit et se mêle, dans laquelle les nuances s'effacent, les contradictions se balancent, les contrastes s'établissent; c'est en elle

T. IV. — 1

006536

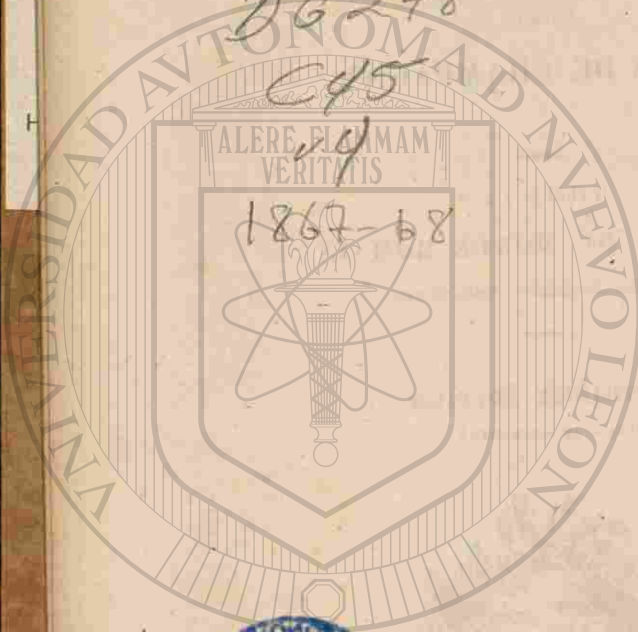
LES CÉSARS

26278

C45

ALERE, PLIAM
VERITATIS

1867-68



FONDO EMETERIO
VALVERDE Y TELLEZ

LES CÉSARS

LIVRE TROISIÈME
DES MŒURS

CHAPITRE PREMIER
LA SOCIÉTÉ.

§ 1^{er}. — ENTRÉE DANS ROME.

Tout à l'heure, au moment de faire connaître la politique de Rome et les bases sur lesquelles était constitué son empire, nous avons dû jeter un coup d'œil sur ses provinces, et dans un rapide voyage étudier la forme extérieure du monde que Rome avait soumis et auquel Rome commandait. Aujourd'hui, avant de décrire les mœurs et la vie sociale du monde romain, c'est dans Rome elle-même, ce semble, que nous devons entrer : Rome est la cité maîtresse, la cité dans laquelle le monde se réunit et se mêle, dans laquelle les nuances s'effacent, les contradictions se balancent, les contrastes s'établissent; c'est en elle

T. IV. — 1

006536

que nous devons aujourd'hui, autant qu'il est en nous, montrer l'empire dans toute sa puissance et toute sa vie.

Reprenons donc notre course. Nous avons côtoyé l'Italie et nous étions entrés dans le golfe de Naples, dans ce magnifique amphithéâtre où, depuis vingt siècles, on vient pour respirer et pour vivre : les Romains eussent dit, comme le Tasse : « Voir Naples et puis mourir ! » A Pouzzol, nous avons posé le pied sur la terre italique, et nous suivons lentement la voie Appia, dont les bords sont alternativement semés de villas et de sépulcres.

A ce double signe reconnaissez l'Italie. Ça et là, au milieu d'une campagne aride et poudreuse, ou bien parmi des marais fiévreux, non loin d'un palais magnifique, un esclave, les fers aux pieds, cultive paresseusement une terre qui n'est pas à lui. Le champ des robustes Sabins a été livré, pour redire l'expression hardie de Pline, à des mains enchaînées, à des pieds liés par les entraves, à des visages marqués au fer¹. La culture joyeuse et libre a été chassée par la culture servile et sans cœur, le père de famille par l'esclave de la glèbe, qui tous les soirs va dormir garrotté dans les cellules souterraines de l'ergastule. Ce n'est pas assez : les parcs et les villas ont encore rétréci l'espace que pouvait parcourir la charrue ; entre le travail nonchalant de l'esclave et la stérile magnificence du maître, entre le champ à moitié déserté par une bêche indolente, et l'enclos planté à grands frais d'arbres étrangers et inutiles, le sol du Latium, tourmenté par le caprice et desséché par l'égoïsme, s'est refusé à l'homme, et son aspect s'est profondément attristé. Ce sont de loin en loin les vapeurs menaçantes de ses marais, les ruines de ses villes,

1. Impediti pedes, vincetæ manus, inscripti vultus. (Pline, *Hist. nat.*, VII, 4.)

signes de l'atonie de cette terre qui ne nourrit plus ses habitants : et quand, à travers cette plaine poudreuse et résonnante, le silence des villas et des tombeaux dont ce sol est si riche, est par hasard interrompu par le cri plaintif du pâtre esclave ou par le bruit de ferraille de l'ergastule, on se sent auprès de Rome, et on respire cet air qu'elle répand autour d'elle, cet air de servitude, de magnificence et de mort.

Peu à peu, sur la ligne droite et claire de l'horizon, la grande ville apparaît, mélange confus d'édifices qu'enveloppe un nuage de fumée ; Rome, que Virgile appelle « la plus belle des choses¹, » cité commune de toute terre, capitale de tous les peuples, ouverte à tous² ; abrégé du monde³, ville des villes⁴ ; Rome chantée par les poètes, exaltée par les orateurs, maudite et admirée des philosophes, et qu'après tout ses panégyristes n'ont pas trompée lorsqu'ils l'appelaient la ville éternelle.

Éternelle, il est vrai, non par la force, comme elle prétend l'être, mais, ce qu'elle n'espère point, par l'intelligence ; non par les armes, mais par la parole ! Rare et glorieux destin de cette cité, que Dieu fit pour le commandement, qui ne perdra un jour l'empire des choses que pour ressaisir l'empire plus glorieux de la pensée ! la plus grande, sans nul doute, de la civilisation et de l'histoire, et qui comptera deux mille ans et plus de royauté sur la partie civilisée du monde ! Un jour la Rome chrétienne, au-dessus de ce bruit et de cette poussière qui enveloppe les monuments de la Rome impériale, se fera reconnaître par la croix

1. « Rerum pulcherrima Roma. » (Virgile, *Georg.*)

2. Aristides Rhetor.

3. Athénée.

4. Polemo sophista, *apud Galen.*

du Vatican, plus proche du ciel et plus évidente, symbole d'élévation et d'unité.

Mais à mesure que nous marchons, Rome nous environne, naît et pour ainsi dire s'épaissit autour de nous. « On ne sait où elle commence, on ne sait où elle finit. En quelque lieu que l'on se pose, on peut se croire au centre ¹. » Peu à peu ces maisons disséminées aux avant-postes de la cité, le *suburbanum* du riche, le *tugurium* du pauvre, les tombeaux épars, les chapelles isolées se rapprochent, serrent leurs rangs, s'alignent en rues et deviennent ville. Un faubourg de Rome est presque une cité, simple vestibule de celle qu'on nomme la ville ².

Continuons notre route, franchissons à la porte Capène le Pomérium de Servius; traversons le centre de ce tourbillon et de cette magnificence, le cœur de la cité, son Forum; et si, troublé par le flux et le reflux de tout ce peuple agité dans Rome comme la mer dans son bassin, nous voulons nous recueillir et contempler un peu, montons au Janicule, où, séparés par le Tibre de la portion vivante de la ville, nous pourrions la dominer d'un regard.

C'est ici le lieu de rappeler comment est née, comment s'est formée, comment s'est accrue cette grande cité. Ces deux buttes, Saturnia et Palatium, celle-ci village de chaume fondé par Évandré, celle-là cratère d'un volcan éteint, et entre elles la vallée marécageuse qui est aujourd'hui le Forum: voilà l'étroit espace d'où Rome est partie.

Mais ses progrès ont été rapides. Quelque doute qu'on

1. Dionys. Halic. — Aristides.

2. *Exspatiantia tecta multas addidère urbes.* (Pline, *Hist. nat.*, III, 5.) — Sur les faubourgs de Rome, V. la note 2 à la fin du volume et surtout la citation qui y est faite de Denys d'Halicarnasse. Sous ce rapport, Rome pouvait ressembler, quoique dans une moindre proportion, à ce qu'est aujourd'hui la ville de Londres.

puisse jeter sur les premières traditions romaines, il est clair qu'après la puissance morale, qui doit passer avant tout, la réunion immédiate sur un seul point d'une population compacte et relativement nombreuse a été la grande cause des premiers triomphes de Rome. L'asile de brigands ouvert par Romulus, l'enlèvement des Sabines sont les indications historiques, ou, si l'on veut, symboliques de ce fait. Rome, dès son premier jour, a été la ville de la Force (*ἰσχύς*); dès son premier jour, comme un enfant vigoureux, elle a marché et elle s'est fait craindre. Puissante par le grand nombre d'hommes qu'elle tenait réunis sur son territoire, elle a plus facilement écrasé les bourgades dispersées de la Sabine et du Latium. Ces peuples vaincus sont venus la grossir à leur tour: 175 années après l'époque que l'on assigne à sa fondation, Servius Tullius comptait 85,000 citoyens ¹ en état de porter les armes, et lui traçait une enceinte où purent habiter 260,000 hommes ².

Cette enceinte fut le Pomérium, limite sacrée, inviolable, qu'à personne il n'était permis de déplacer ³. Au dedans et au dehors du mur s'étendait un espace consacré,

1. Tite-Live, I, 44.

2. L'enceinte du Pomérium contenait 638 hectares 72 ares carrés, et M. de La Malle estime qu'elle pouvait renfermer une population de 266,684 habitants.

3. Pomœrium est locus intrâ agrum effatum per totius urbis circuitum pone muros regionibus determinatus qui facit finem urbani auspicii. (Gellius, XII, 14. V. aussi Tite-Live, I, 44; Festus, in *Fragmentis vº Pomœrium*, Varro, de *Lingua latina*, V, 7). Le Pomérium ne pouvait être agrandi que par les généraux qui avaient conquis une province sur les Barbares. Il le fut par Sylla, en 674 (Festus, *ibid.* Tacite, Senec., de *Brevitate vitæ*); — par César, en 710 (Dion, XLIII. Gellius, *ibid.*); — par Auguste, en 740 (Dion, LV, 6); par Claude (Gellius, *ibid.* Tacite, *Annal.*, XII, 23, 24); — par Néron et par Trajan (Vopiscus, in *Aurel.*, 21). Mais ces agrandissements furent en général peu considérables. Denys d'Halicarnasse écrivait au temps d'Auguste: « L'enceinte de la ville (l'enceinte légale, le Pomérium) ne s'est pas étendue davantage; le dieu, dit-on, ne le permettant pas. » IV, 13. Claude cependant y a depuis ajouté le mont Aventin.

limité par des bornes, interdit à la truelle et à la charrue¹. Mais bientôt Rome s'est sentie à l'étroit dans cette vaste enceinte. A mesure que ses armes conquièrent et envahissent l'Italie, l'Italie l'envahit à son tour. J'ai dit ailleurs² ce qui rendait le séjour de Rome si désirable et si envié. Dès la seconde moitié du VI^e siècle, les villes italiennes se plaignent d'être abandonnées; Rome, au contraire, de ne pas suffire aux nouveaux citoyens qui l'envahissent³. Un jour, 12,000 familles latines sont expulsées; une autre fois, 16,000 habitants sont relégués hors de Rome; au premier jour de disette les étrangers sont mis sans pitié hors des murs. Les citoyens sont déportés chaque jour dans de lointaines colonies⁴.

1. Tite-Live, I, 44. Neque arari, neque habitari fas erat. Sur le caractère sacré des murailles, V. le *Digeste*, 1 et 2, de *Rerum divisione*, (I, 8).

2. T. I, p. 36-37, 40-44, 264 et suiv.

3. V. t. I, p. 41. En 565, le sénat expulsa de Rome 12,000 familles latines qui s'y étaient introduites en se faisant inscrire dans le recensement de 550. « La multitude des étrangers, dit Tite-Live, encombrait déjà la ville. » XXXIX, 3.

En 575, les magistrats latins se plaignent par deux fois qu'ils ne peuvent plus fournir leur contingent de soldats, à cause du grand nombre de leurs compatriotes qui vont s'établir à Rome; leurs villes sont désertes, leurs terres délaissées. Pour faire leurs fils citoyens romains, les Latins les vendaient comme esclaves. On renvoya dans le Latium les familles émigrées. La loi déjà ne permettait au Latin de devenir citoyen qu'autant qu'il laissait chez lui un fils (Tite-Live, XLI, 8.) On voit que la tendance de l'Italie à se dépeupler au profit de Rome était bien ancienne.

En 581, 16,000 hommes furent encore expulsés. — En 626, une loi Junia du tribun Junius Pennus expulsa tous les étrangers (Cic., *de Offic.*, III, 11; *in Bruto*, 28. Festus, V^o *Respublica*); — en 632, une loi Fannia, tous les Latins ou Italiens (Appien, *de Bell. civ.*, I, 23. Plutarq., *in Gracch.*, 12. Cic., *in Bruto*, 26, et *pro Sextio*, 13); — en 658, la loi Mucia Licinia, tous les étrangers établis à Rome et qui se portaient pour citoyens romains cette mesure, portant principalement sur des Italiens, fut la cause de la guerre sociale, (Cic., *pro Balbo*, 21. Ascon., *in Cornelio*). — Une loi Fapia en 687, tous les étrangers à l'Italie (Dion, XXXVII, 9. Cic., *in Rull.*, I, 4; *de Offic.*, III, 11; *pro Archia*, 5; *in Brut.*, 8; *ad Attic.*, IV, 16). — En 759, sous Auguste, V. t. I, p. 264.

4. Rullus voulait transporter à Capoue 5,000 familles (Cic., *de Lege*

Remèdes inutiles! Comment tenir fermées les portes de Rome, quand hors de Rome on ne trouve point à vivre, et que dans Rome on vit pour rien! La misère du paysan et les distributions de blé dont s'engraisse le citoyen ne suffisent-elles pas pour expliquer une affluence inévitable vers la cité? Les laboureurs oisifs, les vétérans ruinés, les affranchis qui n'ont pas de pain, tous viennent en chercher dans Rome¹.

Aussi la place manque². Il faut que Rome se serre, que ses demeures se pressent, que leurs étages s'amoncellent, que les toits surplombent sur des rues étroites et tortueuses³. Bientôt, après être allée gravir l'une après l'autre chacune des sept fameuses collines, Rome descend dans la plaine, franchit, en dépit des augures, la limite de son Pomerium, jette des ponts sur le Tibre, sème des toits sur le Vatican, s'épanouit dans les campagnes du Latium, s'ouvre de plus en plus, pour recevoir dans son sein l'Italie d'abord, bientôt le monde. Vers Tibur, vers Aricie; mais surtout le long du Tibre, vers le pont Milvius au nord, au

agrariâ); César y en établit 20,000, choisies parmi les plus nombreuses (Suet., *in Cæs.*, 20.) Plus tard il transporta dans des colonies extra-italiques 80,000 citoyens, c'est-à-dire 80,000 familles (*Id.*, 42).

1. Salluste, *in Catil.*, 38; *id.*, *de Ordin. republ.* Appien, *de Bell. civ.*, II, 17. Suet., *in Aug.*, 41. Dion, LHI.

2. Rullus se plaignait de l'encombrement de Rome: « Exhauriendam esse urbem. » (Cic., *in Rull.*) Et Cicéron, qui lui reproche de parler du peuple avec mépris, renouvelle à son tour la même plainte: « Sentinam urbis exhauriri posse. » (*Attic.*, I, 49.)

3. Roma in montibus posita et convallibus, *convallibus sublata et suspensa*, non optimis viis, angustissimis semitis. (Cic., *in Rull.*, II, 35.) Arcis itineribus huc illucque flexis atque enormibus vicis, qualis vetus Roma fuit. (Tacite, *Annal.*, XV, 38.) Roma *in altum propter civium frequentiam adificata*, dit l'architecte Vitruve, II. Rome, après l'incendie de Brennus, avait été fort irrégulièrement rebâtie. Tite-Live, V, 55. Diod. Sic., XIV, 416.

Vicinus meus est mañque tangi
De nostris Nevius potest fenestris.

(Martial.)

midi vers Ostie, sur cette route de la mer sans cesse parcourue par les étrangers qui apportent à Rome ses voluptés et son pain, sur ce chemin de halage du Tibre par où le monde débarque chez elle, Rome pousse ses faubourgs et allonge ses bras de géant.

Plus tard, les immenses et rapides conquêtes du dernier siècle, la fin des guerres civiles, les jours pacifiques de la domination d'Auguste, sont venus grossir encore cette ville, « formée, dit Cicéron, de la réunion de tous les peuples¹. » A cette foule toujours plus pressée, César avait ouvert un Forum nouveau, Auguste lui en ouvre un encore². César avait trouvé monté à 320,000 le nombre de ceux qui recevaient les frumentations, et l'avait réduit à 150,000³; Auguste, malgré ses efforts, le voit remonter à 200 et même 320,000⁴. Pour suffire à cette affluence, César avait médité un vaste projet qui déplaçait le Tibre, couvrait de maisons le Champ de Mars, conduisait le Pomérium jusqu'au pont Milvius, et doublait presque la Rome légale⁵. Pour satisfaire aux besoins de tant de peuples, Auguste ouvrait des bains, des piscines, des fontaines sans nombre; il construisait ou réparait sept aqueducs⁶. Il était forcé de limiter à 70 pieds⁷ la hauteur de ces maisons im-

1. Roma, civitas ex nationum consensu constituta. (Q. Cic., *de Petit. consul*)

2. Suet., *in Aug.*, 20.

3. Suet., *in Cæs.*, 41; *in Aug.*, 41.

4. En 731, 200,000 (Dion, LV, 15). — En 746, au moins 250,000. — En 749, 320,000. — En 762, plus de 200,000. (*Lapis Ancyr.*) — Plebi quæ tùm frumentum publicum accipiebat; ea millia hominum paulò plura quàm ducenta fuerunt... 320 millibus plebis urbanæ... (*Lapis Ancyr.*)

5. Cic., *ad Attic.*, XIII, 20, 35, 36.

6. La masse d'eau amenée par les aqueducs était équivalente à une rivière large de 30 pieds, profonde de 6, et dont la vitesse serait de 30 pouces par seconde. — Rondelet, *sur Frontin*.

7. Strabon, V, 3. Elle fut réglée de nouveau par Néron (Tacite, *Annal.*,

menses, où le peuple venait s'amonceler. Après lui, deux nouveaux aqueducs se sont élevés encore, et Néron songe à comprendre le port d'Ostie dans l'enceinte de Rome et à lui amener la mer par un canal¹.

Rome, en effet, n'a pas seulement franchi, elle a effacé son Pomérium; cette enceinte sacrée, ce terrain qui devait rester éternellement libre, se laisse à peine reconnaître. Les murs de Servius disparaissent derrière les maisons qui se sont appuyées sur eux². La Rome légale (*urbs*)³ se distingue avec peine de la Rome irrégulière. Ainsi, répandue au loin sur cette terre antique du Latium, centre prédestiné de la Péninsule, point d'intersection de toutes les vieilles races italiques, Rome semble, selon l'imagination fantastique et hardie d'un de ses rhéteurs⁴, la blanche neige dont parle Homère, qui couvre, et le sommet des montagnes, et les vastes plaines, et les fertiles cultures de l'homme.

Chaque ville a son centre, d'autant plus imposant et re-

XV, 43), puis par Trajan qui la fit descendre à 60 pieds (Aur. Victor., *Ep.* 13). La population de Rome avait pu diminuer depuis Auguste,

1. Suet., *in Ner.*, 16.

2. On voit par Aulu-Gelle (XIII, 14) que de son temps on ignorait communément que Claude avait compris l'Aventin dans le Pomérium: c'était donc une distinction purement légale qui n'apparaissait point aux yeux, et qui n'avait d'importance que par rapport aux auspices et aux cérémonies religieuses.

« Si l'on veut, dit Denys d'Halicarnasse (IV), mesurer le périmètre de Rome sur les murs, qui sont peu faciles à suivre, à cause des maisons qui y tiennent de toutes parts, lesquelles néanmoins, en beaucoup d'endroits, laissent voir les restes des anciennes murailles... » Tite-Live dit aussi: « On a bâti la partie intérieure du Pomérium. » *Loco citato*.

3. *Urbs* désignait ce qui était contenu dans l'enceinte du Pomérium; Rome, la ville tout entière avec les faubourgs. Paul, *Digeste*, loi 2; de *Verborum significatione* (L. 16). Ulpien, *ibid.*, 139. Alfenus, *ibid.* 87: — Ainsi les citoyens nés dans les faubourgs étaient réputés natifs de Rome. Loi 147, *ibid.*

4. Aristides Rhetor, *de Urbe Romæ*.

connaissable, qu'elle est elle-même plus puissante. Ce sera l'hôtel de ville des communes flamandes, la seigneurie des villes lombardes; à Londres, sa Tour; à Paris, le Louvre, le Palais de Justice et l'Hôtel de Ville, dont l'ensemble rappelle les trois éléments de notre vie nationale, la royauté, le parlement, la bourgeoisie. Venise, cette Rome de l'Adriatique, ville de fugitifs comme elle, qui s'est agrandie sur les eaux comme Rome sur la terre, grande politique aussi et religieuse observatrice de sa vie historique, Venise, dans laquelle, comme dans Rome, toute chose a sa date et sa raison héréditaires, Venise a dans son enceinte deux points solennellement marqués aux armes de la Seigneurie: la place Saint-Marc, son Forum, et l'Arsenal, son Capitole. Là, toutes les ressources de la paix; ici, celles de la guerre. Dans l'arsenal, les armes et les vaisseaux; autour de la place, la religion a son église, dont les ornements, les reliques, les murailles même ont été conquises par de saintes victoires. La seigneurie a son palais, et, flottant devant lui, les gonfanons des quatre royaumes dont est reine cette république marchande; le plaisir a ses cafés, institution nationale de Venise; la gloire, ses trophées et ses chefs-d'œuvre; l'histoire patriarcale et familière a ses souvenirs, l'humble patron des pêcheurs en face du lion ailé de Saint-Marc; et, pour lier l'un à l'autre ces deux centres de la vie vénitienne, s'étend la plus belle rue marchande qui soit au monde, le quai des Esclavons, bordé par la mer et prolongé par le grand canal.

A Rome, les proportions étaient plus grandes encore. Partez du pied de la colline des Jardins (*Monte-Pincio*), en vous rapprochant du Tibre, parcourez le Champ de Mars, pénétrez dans le Pomérium par la porte triomphale, traversez ensuite le Forum, montez sur le Palatin, enfon-

cez-vous jusqu'à l'extrémité du grand cirque: c'est cet espace de trois ou quatre milles de longueur qui est la Rome solennelle, monumentale et publique. Le Forum, siège de ses délibérations, le Champ de Mars, théâtre de ses récréations viriles, le Capitole, qui est sa citadelle et son temple, tous trois se rejoignent par une foule de monuments: ici c'est la colline des Jardins et sa verdure entremêlée de mausolées, c'est au bas, la voie Flaminia, bordée de statues, et le champ d'Agrippa, que ce seul homme a couvert de somptueux édifices¹; là, c'est cette immensité de portiques où se promène la foule paresseuse, tandis que la foule active et jeune lutte dans le Champ de Mars ou nage dans le Tibre; c'est l'*Area* du Capitole, forum des dieux; ce sont les toits dorés du Palatin, séjour d'un dieu plus grand, César; c'est la longue enfilade des marchés, les *Septa-Julia*, le Palais-Royal de Rome, la Voie-Sacrée, sa rue Saint-Honoré, théâtre des flâneuses rêveries d'Horace², en un mot, la Rome boutiquière et marchande; par là, enfin, nous touchons le Forum, la Maison de ville des Romains en plein air (en plein Jupiter, *sub dio*), le Forum avec ses temples, ses basiliques retentissantes des clameurs du barreau et de la bourdonnante trépidation du commerce; avec le sénat et les rostres, muets emblèmes de la liberté morte, les portiques et les bains, vivants symboles de la volupté toujours vivante, avec le Luperca et le Comice, souvenirs paternels de la Rome antique, avec la colonne dorée, ombilic du monde, d'où partent toutes les voies de l'empire et d'où les distances se comptent jusqu'à la Clyde

1. Le Panthéon, les Thermes, la piscine d'Agrippa, le portique de Neptune. V. Suet., *in Aug.*, XXIX; Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 15; Dion, LIII; Strabon, V.

2. *Ibam fortè Viâ Sacrà, sicut meus est mos,
Nescio quid meditans nugarum, totus in illis.*

d'un côté et jusqu'à l'Euphrate de l'autre : le Forum, place unique dans le monde, qui, avec ses quelques toises de terrain, tient dans l'histoire plus d'espace que des royaumes entiers.

Rome ne s'est pas départie de son centre. Voyez comme elle fourmille au Forum : c'est là que bat son cœur ; ses veines y aboutissent ; son peuple, comme le sang, circule sans cesse de ses demeures au Forum, du Forum à ses demeures : le matin, autour des rostrales et des basiliques ; à midi, retournant faire la sieste dans ses maisons ; puis ensuite à la grande palestre du Champ de Mars, puis au bain, jusqu'à ce que le coucher du soleil le ramène au souper domestique, il va toujours chercher la vie, la pensée et le soleil dans ce magnifique emplacement du Forum et du Champ de Mars, que l'on peut appeler les parties nobles de Rome. On habite ailleurs, mais c'est là qu'on vit. Grâce au nombre de monuments qui encombrant cette portion de Rome, les maisons y peuvent à peine trouver une place étroite ; la vie privée en est chassée par la vie publique, les citoyens par la cité, les mortels par les dieux, les hommes d'os et de chair par les hommes de marbre et d'airain ; à tel point qu'il a fallu, à plusieurs reprises¹, déblayer le Forum du peuple des statues qui l'encombraient. Refoulée en arrière, la vie domestique s'est éloignée le moins qu'elle a pu ; les riches et les nobles ont planté leurs demeures dans le quartier des Carènes, sur la croupe des collines qui dominant le Forum (de là cette locution : descendre au

1. Auguste fut obligé de transporter dans le Champ de Mars les statues qui encombraient l'Aræa du Capitole (Suet., *in Calig.*, 34). V. aussi Plin., *Hist. nat.*, XXXIV, 5. Caligula à son tour renverse et détruit les statues, et défend d'élever à qui que ce soit une statue sans sa permission. (Suet., *ibid.*) Rome étant pleine d'images et de statues, Claude en fit transporter ailleurs un certain nombre et défendit d'ériger une statue sans la permission du sénat. Dion, LX.

Forum) ; les pauvres, dans les détours fangeux de la Suburra, ou plus en arrière, dans les faubourgs, au delà du Pomérium.

Pour en finir, mesurez d'un regard tout le reste de Rome, et comptez, s'il se peut, tout ce qui vit, tout ce qui pense, tout ce qui meurt dans cette ville sans enceinte. Au loin, les maisons sont éparses et respirent à l'aise ; plus près du centre, elles sont l'image d'une foule de peuple qui s'amoncelle, se coudoie, et dont les têtes se serrent et se dressent pour regarder les unes au-dessus des autres ; laissant à peine entre elles de longues ruelles étroites, irrégulières, tortueuses, accumulant leurs étages jusqu'à la hauteur qu'Auguste leur a fixée, hissées sur leurs assises de ciment, étayées par leurs piles énormes, elles semblent, cependant, comme trembler de leur hauteur, et par d'épaisses solives s'appuient les unes sur les autres, s'épaulant avec effort pour ne former qu'une masse unique, qui voit le Champ de Mars à ses pieds et le Capitole face à face¹. Sur les sommités de ces toits règne le niveau des terrasses, sol factice ouvert aux pas de la multitude ; et, dit un ancien, il y a plusieurs villes en hauteur, comme il y en a plusieurs en étendue.

C'est que les hommes sont pressés là comme les demeures, non-seulement les hommes, mais les peuples, les langues, les dieux². Il y a une ville des Cappadociens, une ville des

1. J'évite de citer ici les rhéteurs et les philosophes. On vient de lire Cicéron ; Vitruve, écrivain positif, dit aussi : ... Pillis lapideis, structuris testaceis, parietibus cæmenticiis. » (Liv. II.) Le grand nombre des écroulements obligea Auguste de restreindre la hauteur des édifices à 70 pieds. V. encore Senec., *Controverse*, II, 9 ; Plin., *Hist. nat.*, III, 15 ; Juvénal, III, 269.

2. Polemo sophista apud Galenum. Frequentia cui vix immensa tecta sufficiunt... Videbis majorem partem esse quæ relictis sedibus venerit in maximam urbem, sed non suam. (Senec., *ad Helviam*, chap. 6.) — Sur le grand nombre des Juifs habitant à Rome, V. Josèphe, *Antiq.*, où il parle de

Scythes, une ville des Juifs, une armée de soldats, un peuple de courtisanes, un monde d'esclaves. Plus encore que de tout le reste, il y a de cette multitude sans nom, sans condition et sans patrie : peuple mêlé, de toute origine, de toute croyance; peuple romain, presque tout entier né de races étrangères; peuple libre, presque tout entier né dans l'esclavage; peuple fainéant et fortuné qui ne possède pas un sesterce, qui a pour bien l'air de Rome, l'eau des bains et des aqueducs, le soleil du Champ de Mars et la libéralité des empereurs. César et Auguste, pour plaire à cette multitude aux mille langues, lui ont donné des histrions qui débitaient leurs lazzi dans tous les idiomes; et à la mort du dieu Jules, qui avait ouvert la cité aux étrangers, autour de son bûcher nuit et jour gardé par les Juifs, toutes les nations sont venues tour à tour (lugubre et redoutable spectacle!) hurler, chacune à sa mode, leurs lamentations barbares¹.

Au moment où cette Babylone, selon l'expression de l'apôtre saint Pierre², se retire pour la nuit, asseyons-nous pour recueillir la voix de cette grande cité et pour comprendre ce qu'elle va nous enseigner. Que fait là tout ce peuple? quelle est sa pensée? quelle est sa vie? Nous avons assez interrogé la pierre, l'airain et le marbre, interrogeons la pensée humaine.

8,000 Juifs demeurant à Rome qui se joignirent à une demande adressée à Auguste par leurs frères de Judée. XVII, 42. — Sous Tibère, 4,000 affranchis juifs furent transportés en Sardaigne. Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 5. Tacite, *Annal.*, II, 45. Suet., *in Tiber.*, 36.

1. Suet., *in Cæs.*, chap. 84. Suet., *in Cæs.*, 39; *in Aug.*, 43. — Ces derniers faits sont positifs, mais il ne faut pas prendre à la lettre les paroles emphatiques des rhéteurs, des sophistes, ou même de Sénèque et de Plîne. J'ai dû rendre dans son exagération même l'impression que devait produire sur un provincial la vue de la grandeur et de la magnificence de Rome; du reste, V. la note à la fin du volume.

2. 1. Petr., V, 43.

§ II. — L'ESCLAVE.

La réponse est tout entière dans un seul mot : l'esclavage! Non-seulement l'esclavage proprement dit est la base pratique de la société, de sorte que sans lui il n'y aurait ni république, ni fortune, ni famille, ni liberté, telles qu'elles sont constituées; mais encore, dans tous les ordres et à tous les degrés, existe un esclavage plus déguisé, aussi réel : et tous les rapports sociaux sont modelés sur le rapport de l'esclave au maître, de même qu'au moyen âge ils se modelèrent tous sur le rapport du vassal au suzerain.

Pour le comprendre, parcourons les quatre degrés de la hiérarchie romaine : l'esclave, le client, le sujet et César.

Voyez l'esclave; je ne dis pas l'esclave chéri de son maître, le chanteur ou le comédien spirituel, le médecin heureux, le précepteur érudit; je dis encore moins la folle, le bouffon, l'eunuque, le joueur de lyre, l'improvisateur habile : mais le pauvre esclave ordinaire, plébien de cette nation domestique qui habite le palais d'un riche; celui qui, perdu dans cette foule, connaît à peine son maître et n'en est certes pas connu; celui qu'on a acheté 500 francs au Forum¹, sur les tréteaux d'un maquignon; — le *janitor*, immeuble par destination et qu'on vend avec la maison, scellé, pour ainsi dire, dans le mur de sa loge par une

1. 500 dragmes, (*quingentis empto drachmis*. Horace, II, *Sat.* VII, 43), ou plutôt 500 deniers (338 fr.). M. de La Malle, dans son chapitre sur le prix des esclaves, croit pouvoir fixer, d'après Columelle et d'autres autorités, le prix de l'esclave cultivateur à 1,500 ou 2,000 fr. Mais cet esclave, qui produisait un revenu, devait être plus cher que l'esclave improductif de la ville. Dans un autre passage d'Horace, II, *Ep.* II, v, 5, on demande 8,000 sesterces (1,600 fr.) d'un esclave urbain, mais celui-là a de l'éducation et des talents.

Scythes, une ville des Juifs, une armée de soldats, un peuple de courtisanes, un monde d'esclaves. Plus encore que de tout le reste, il y a de cette multitude sans nom, sans condition et sans patrie : peuple mêlé, de toute origine, de toute croyance; peuple romain, presque tout entier né de races étrangères; peuple libre, presque tout entier né dans l'esclavage; peuple fainéant et fortuné qui ne possède pas un sesterce, qui a pour bien l'air de Rome, l'eau des bains et des aqueducs, le soleil du Champ de Mars et la libéralité des empereurs. César et Auguste, pour plaire à cette multitude aux mille langues, lui ont donné des histrions qui débitaient leurs lazzi dans tous les idiomes; et à la mort du dieu Jules, qui avait ouvert la cité aux étrangers, autour de son bûcher nuit et jour gardé par les Juifs, toutes les nations sont venues tour à tour (lugubre et redoutable spectacle!) hurler, chacune à sa mode, leurs lamentations barbares¹.

Au moment où cette Babylone, selon l'expression de l'apôtre saint Pierre², se retire pour la nuit, asseyons-nous pour recueillir la voix de cette grande cité et pour comprendre ce qu'elle va nous enseigner. Que fait là tout ce peuple? quelle est sa pensée? quelle est sa vie? Nous avons assez interrogé la pierre, l'airain et le marbre, interrogeons la pensée humaine.

8,000 Juifs demeurant à Rome qui se joignirent à une demande adressée à Auguste par leurs frères de Judée. XVII, 42. — Sous Tibère, 4,000 affranchis juifs furent transportés en Sardaigne. Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 5. Tacite, *Annal.*, II, 45. Suet., *in Tiber.*, 36.

1. Suet., *in Cæs.*, chap. 84. Suet., *in Cæs.*, 39; *in Aug.*, 43. — Ces derniers faits sont positifs, mais il ne faut pas prendre à la lettre les paroles emphatiques des rhéteurs, des sophistes, ou même de Sénèque et de Plîne. J'ai dû rendre dans son exagération même l'impression que devait produire sur un provincial la vue de la grandeur et de la magnificence de Rome; du reste, V. la note à la fin du volume.

2. 1. Petr., V, 43.

§ II. — L'ESCLAVE.

La réponse est tout entière dans un seul mot : l'esclavage! Non-seulement l'esclavage proprement dit est la base pratique de la société, de sorte que sans lui il n'y aurait ni république, ni fortune, ni famille, ni liberté, telles qu'elles sont constituées; mais encore, dans tous les ordres et à tous les degrés, existe un esclavage plus déguisé, aussi réel : et tous les rapports sociaux sont modelés sur le rapport de l'esclave au maître, de même qu'au moyen âge ils se modelèrent tous sur le rapport du vassal au suzerain.

Pour le comprendre, parcourons les quatre degrés de la hiérarchie romaine : l'esclave, le client, le sujet et César.

Voyez l'esclave; je ne dis pas l'esclave chéri de son maître, le chanteur ou le comédien spirituel, le médecin heureux, le précepteur érudit; je dis encore moins la folle, le bouffon, l'eunuque, le joueur de lyre, l'improvisateur habile : mais le pauvre esclave ordinaire, plébien de cette nation domestique qui habite le palais d'un riche; celui qui, perdu dans cette foule, connaît à peine son maître et n'en est certes pas connu; celui qu'on a acheté 500 francs au Forum¹, sur les tréteaux d'un maquignon; — le *janitor*, immeuble par destination et qu'on vend avec la maison, scellé, pour ainsi dire, dans le mur de sa loge par une

1. 500 dragmes, (*quingentis empto drachmis*. Horace, II, *Sat.* VII, 43), ou plutôt 500 deniers (338 fr.). M. de La Malle, dans son chapitre sur le prix des esclaves, croit pouvoir fixer, d'après Columelle et d'autres autorités, le prix de l'esclave cultivateur à 1,500 ou 2,000 fr. Mais cet esclave, qui produisait un revenu, devait être plus cher que l'esclave improductif de la ville. Dans un autre passage d'Horace, II, *Ep.* II, v, 5, on demande 8,000 sesterces (1,600 fr.) d'un esclave urbain, mais celui-là a de l'éducation et des talents.

chaîne qui le prend à la ceinture, comme le chien dont la niche fait face à la sienne; — ou le *vicarius*, l'esclave d'un esclave¹; — ou celui qui, debout à la table de son maître pendant les nuits d'orgie, voit la verge prête à le punir pour une parole, un sourire, un étournement, un souffle; qui, courbé aux pieds des buveurs ivres, essuie les ignobles traces de leur intempérance². C'est bien là celui sur lequel tombent et toute l'ignominie domestique et tout le mépris légal; c'est l'être méprisé auquel, pour ne point profaner sa parole, son maître quelquefois ne parle que par signes et au besoin par écrit³: vrai gibier de fouet et de prison, dont la loi compte la vie pour si peu de chose, que dans une enquête judiciaire, accusé ou même témoin, on ne l'interroge que sur le chevalet⁴, et que, sur la réquisition d'un plaideur, son maître l'envoie sans difficulté au tortueux, se faisant seulement donner caution pour le déchet qui pourra résulter de la torture⁵.

L'esclave est au-dessous de l'homme; les plus généreux le considèrent comme faisant partie d'une seconde espèce humaine⁶. Selon le droit, ce n'est plus un homme, ce n'est

1. V. loi 17, Digeste, de Peculio (XV, 1); Plutarq., in Catone.

2. Senec., Ep. 47; de Irâ, III, 35.

3. Nil unquam se domi nisi nutu aut manu significasse, vel si plura demonstranda essent, scripto usum, ne vocem consociaret. (Tacit., Annal., XIII, 23.) C'est l'affranchi Pallas que Tacite fait ainsi parler.

4. Senec., Epist., 47; de Irâ, III, 35. Ainsi, on soumettait à la torture les esclaves d'une succession, afin de connaître l'état du patrimoine: c'était une manière de faire inventaire.

5. C'est ce qui s'appelait l'action *deterioris factis servi*. Paul, Sent. V, 16 § 3, lire tout ce titre sur la torture des esclaves.

6. Florus, III, 20. (*Servi*) per fortunam in omnia obnoxii, quasi secundum hominum genus sunt. — L'esclave est souvent appelé *homo*, mais dans un sens méprisant; *homo meus*. (Cic., pro Quintio, 61, et les jurise. passim.) Souvent on affecte de désigner l'esclave par des noms neutres, *servitium*, *mancipium*, *ministerium*, *corpus*. « L'esclave est un outil animé, et l'outil un esclave inanimé. » Schol., Hom., in Iliad., XVIII, 86. Julian., in Cæs. V. Creuzer, Mémoire sur les esclaves, Académie des Inscript., t. XIV, p. 1.

plus une intelligence, c'est une chose. Si l'esclave ou le bœuf cause un dommage, le maître en est responsable, et le plaignant, à titre d'indemnité, se fait adjuger l'animal nuisible. Réciproquement, si on le tue, on le paie au maître; si on casse une jambe au cheval, si on diminue la valeur de l'un ou de l'autre, la loi donne action pour esclave ou pour cheval gâté¹, et le déchet se paiera double.

L'esclave n'est pas homme; — il n'a, par conséquent, aucun droit, l'esclavage est assimilé à la mort². Tout est permis envers l'esclave; nul engagement ne lie vis-à-vis de lui, on est envers lui sans devoir comme il est envers vous sans droit³.

1. Action *servi corrupti*. — Le droit romain fournirait au sujet des esclaves tout un volume de passages curieux, dans lesquels, du reste, on ne trouve que les conséquences d'un même principe déduites avec cette logique qui caractérise les jurisconsultes de Rome. En voici un seul: « 210. Par le premier chef de la loi Aquilia, il est pourvu à ce que tout homme qui aura tué sans droit soit un homme, soit un des quadrupèdes qualifiés animaux domestiques, appartenant à autrui, soit condamné à payer au maître une somme égale à la plus grande valeur de cet objet depuis un an. — 212. On ne doit pas seulement tenir compte de la valeur corporelle; mais, au contraire, si la perte de l'esclave occasionne au maître un dommage plus grand que la valeur propre de l'esclave, il faut en tenir compte. Ainsi, si mon esclave a été institué héritier, et s'il est tué avant que, par mon ordre, il n'ait accepté l'hérédité, il faut encore, outre son prix, me payer la valeur de l'hérédité perdue. De même, si de deux jumeaux, de deux comédiens ou de deux musiciens on a tué l'un, on doit compter et le prix du mort et la dépréciation que sa mort a occasionnée sur la valeur du survivant. De même, si d'un attelage on a tué une mule, ou d'un quadriga un cheval. — 213. Celui dont l'esclave a été tué a le choix ou de poursuivre par la voie criminelle, ou de réclamer une indemnité en vertu de la loi Aquilia. » (Caius, Instit., III.) On se demandait si le cochon est au nombre des animaux que cette loi assimile aux esclaves. Caius pense que oui. Loi 2, Digeste, ad Leg. Aquilianam (IX, 2).

2. Ibid., 59; de Condit. et Demonstr. (XXXV, 1).

3. Servile caput nullum jus habet. (Loi 3, Digeste, de Capite minutis, 32 (IV, 5); de Regulis juris (L, 17); 20, § 7; Qui testament.) — Incapable de toute propriété Caius, Instit., I, 52; II, 86-89, 91, 95. — Servus non caput habet. (Instit., I, 16, § 4.) Senec., de Clem., I, 18. In personam servilem nulla cadit obligatio. (Digeste, 22, de reg. jur. Cod. 43, de Transact. (II, 4.)

L'esclave n'est pas homme; — il n'y a, par conséquent pour lui, ni mariage, ni famille, ni paternité, ni parenté¹. C'est là la plus dégradante conséquence du droit de propriété de l'homme sur l'homme, mais une conséquence tellement rigoureuse, qu'à celle-ci pas plus qu'aux autres n'ont échappé les peuples chrétiens qui ont eu le malheur de tolérer l'esclavage. En compensation de toutes les libertés qu'il ôte à l'homme, l'esclavage lui donne la liberté de la débauche. Entre esclaves on n'est ni mari, ni femme, ni père, ni fille, ni fils, ni frère, ni sœur; il n'y a donc ni adultère, ni inceste, ni polygamie punissable². Également nulle prostitution, nulle violence n'est punissable quand elle s'exerce sur l'esclave, à moins, ajoutent les jurisconsultes, que le maître n'en éprouve quelque dommage³.

L'esclave n'est pas homme; — il n'y a, par conséquent, pas de Dieu pour lui. Il est en dehors du culte public; il y a pour lui tout au plus quelques rites illégaux, clandestins, superstitieux, que l'on tolère en les méprisant. L'homme libre peut seul offrir aux dieux un encens légitime. « Sache, dit le vieux Caton, que le maître seul peut accomplir pour toute sa maison les rites religieux... Que la *villica* (la femme esclave qui est à la tête d'une exploitation rurale) n'accomplisse donc aucun acte religieux, ou ne le fasse accomplir par autrui, sans l'ordre de son maître ou de

1. Ad legem serviles cognationes non pertinent. *Digeste*, 40, § 5 de *Gradib.* 6, (XXXV III, 10), pro. ad *Leg. Jul. de Adult.*

2. Paul., *Sent.*, II, 19, § 6; V, 16. *Cod.* 3, de *Incestis nuptiis*. Tombeau érigé par Thalassus et Ionicus à Anthassa, *conjugi benè merenti* (Muratori, 4297), — par Sabinus et Primus à Félicitas *conservæ et contubernali*. (Id., 4582), — par deux femmes à leur mari. (Id., 4373).

3. Ancillarum stuprum citrà noxam habetur, nisi deteriores fiant aut per has ad dominam affectet. (Paul., *Sent.* 41, 26, § 16.) Sur la prostitution obligée, V. Senec., *Controv.*, V, 33; Plaut., *Pseud.*, I, 11; V, 174. Sur la violence, Paul., *ibid.*, § 12; 23-25 *Cod. ad Leg. Jul. de Adult.*; 215 *Digeste, de Verbor. signif.* Cælius, *Instit.*, I, 54.

sa maîtresse¹. » L'esclave est ainsi sans droit, sans famille, sans Dieu.

La générosité du maître, il est vrai, viendra au secours de l'esclave. Malgré la loi qui éloigne l'esclave du temple, le maître lui permet quelques rites qui amusent sa superstition; il permet à ses bergers quelques sacrifices champêtres, les *saturnales* à ses esclaves de la ville, les *matronales* aux femmes de sa maison. Malgré la loi qui interdit le mariage à l'esclave, le maître lui permettra un quasi mariage, un concubinage (*contubernium*), illégale et passagère union qu'il n'accordera parfois que pour de l'argent²: mais pour ses enfants, ou plutôt les enfants de sa concubine (car le droit ne reconnaît pas de paternité entre esclaves), ils sont le croit d'un animal domestique, incontestable propriété du maître; on a disputé seulement sur la question de savoir s'ils appartiennent à l'usufruitier. — Malgré la loi qui ne reconnaît à l'esclave aucune propriété, le maître tolère qu'après bien des veilles, bien des jeûnes volontaires, bien des labeurs ajoutés aux labeurs de la maison, il garde quelque chose de l'argent qui paie son industrie, qu'il ait une sorte de propriété illégale, que parfois il en dispose par un quasi-testament, toujours sous l'approbation et le *veto* sans appel de son maître³: en six ans, s'il est laborieux et sobre, et toujours si le maître le veut bien, il peut se racheter. Mais il faudra qu'il souffre et travaille, qu'au besoin il demande au vol et à la débauche

1. Scito dominum pro totâ familiâ rem divinam facere... Rem divinam ne faciat (villica) neve mandet qui pro eâ faciat, injussu domini aut dominæ. (Cato., *de Re rust.*, V.)

2. C'est ce que faisait Caton l'ancien. Plutarq., in *Catone, M.*, 21. V. aussi Tertul., *ad Uxorem*, 8.

3. Cic., *Phi'ipp.*, VIII, 41. C'est ce que Pline permettait à ses esclaves par un acte tout particulier de sa générosité. VIII, *Ep.* 7. Sur l'état des esclaves en général, V. ci-dessus, t. II, p. 130-133.

l'argent que l'industrie ne lui donne pas. Il faudra qu'il renonce à sa seule consolation, aux joies de la *popina*, où, pendant que le maître prend part à un festin, ses esclaves l'attendent, jouent aux dés, médisent de lui, en soupant pour deux as. Il faudra encore que, sur ce mince pécule, la future générosité de son maître s'achète par des présents : présents pour le jour de sa naissance, présents pour le mariage de son fils, présents pour les couches de sa fille¹. Après tout cela, si dans l'intervalle son maître ne l'a pas vendu, gardant le pécule qui, selon le droit, appartient au maître; si quelque clause de son achat ou du testament qui l'a légué n'interdit pas l'affranchissement²; s'il trouve dans son pécule de quoi payer et sa valeur à son maître et le vingtième de sa valeur à l'État³; si son maître ne lui manque pas de parole⁴; si enfin les lois contre les affranchissements, « lois méchantes et jalouses⁵, » ne lui disputent pas sa liberté, l'esclave sera libre,

Cette attente lui paraîtra-t-elle trop longue? prendra-t-il la fuite? tout est en éveil pour l'atteindre : reprendre le fugitif est affaire d'État; toute la civilisation va lui courir sus. Des *fugitifs*, dont c'est le métier, l'aurent bientôt ramené à son maître, et la lettre F, marquée sur son front avec un fer rouge, avertira qu'on prenne garde à lui⁶.

Je l'ai déjà dit, l'excès du mal avait fini par amener un commencement de remède; la police impériale était inter-

1. Térence, *Phorm.*, acte 1^{er}, scène 1^{re}. Senec., *de Benef.*, VII, 4.
2. Loi 9, de *Manumiss.* (XL, 1); loi 9, § 2, *qui et a quibus manumitt.* (XL, 9).
3. Impôt du vingtième sur les affranchissements. Tite-Live, VII, 46; XXVII, 40, etc.
4. *Negatâ libertate cui pretium pepigerat.* (Tacite, *Annal.*, XVI, 42.)
5. *Libertates impediendum et quodam modo invidiam.* (Justinien, *Instit.*)
6. V., sur les fugitifs, Paul., *Sent.*, I, 6; *Digeste et Cod. ad legem Fabiam.*

venue entre le maître et l'esclave¹. Mais le fouet et les fers restent toujours dans les droits du maître; l'ergastule n'est point détruit; le maître peut toujours envoyer l'esclave bêcher la terre ou creuser les mines, la chaîne aux pieds et la tête rasée à moitié, pour qu'on le reconnaisse s'il s'enfuit². Le maître peut le vendre sous la condition qu'on ne l'affranchira pas, qu'on l'emploiera aux travaux les plus durs, qu'on l'emmènera dans une province lointaine. La loi même, toujours alarmée, ajoutera à ces rigueurs : l'interdiction d'une province quelconque entraîne toujours celle de l'Italie; l'interdiction d'une ville, quelle qu'elle soit, entraîne celle de Rome³.

Une coutume plus atroce encore s'est introduite récemment et se développe chaque jour. Les eunuques ont commencé de paraître dans le palais des Césars au temps de Tibère. Ils apparaissent bientôt chez tous les grands, chez tous les élégants, chez tous les riches. Les religions de l'Orient ont introduit cette horrible coutume, inconnue à la Grèce; la mode s'en est saisie. C'est affaire de caprice, de luxe, de dépense⁴.

Il y a plus, la peine de mort subsiste : si le maître n'est plus en droit de la prononcer, du moins il la provoque et va la demander au préteur. Ou plutôt, malgré un instinct d'humanité chez Auguste ou chez Claude, le droit arbi-

1. V. ci-dessus, t. II, p. 132.

2. Horace, II, *Sat.* 8. Senec., *de Ira*, III, 32. Apulée, *Métamorp.*, IX. Colliers retrouvés de nos jours, qui portent, comme aujourd'hui ceux des chiens : *Tene me quia fugi et revoca me domino meo Bonifacio Linario.* (Pignorius, *de Servis.*) Et encore ce dernier usage est-il un progrès dû à la législation des princes chrétiens, qui interdisait la marque au front.

3. V. *Digeste et Cod.*, de *Servo exportando.*

4. V. Tacite, *Annal.*, IV, 40; Senec., *de Ira*, I, *in fine*; Pline, *Hist. nat.*, VII, 40 (39). Lâbiénus apud Senec., *Controv.*, V, 33. Sur les Galls, prêtres de Cybèle, V. saint Augustin et toute l'antiquité.

traire de vie et de mort sur l'esclavage n'est point aboli; il est tout au plus diminué ¹.

L'esclave peut donc prévoir le terme probable de sa vie. Le vivier de Pollion, dont les murènes s'engraissent d'hommes vivants, les infâmes croix toujours debout et les corps abandonnés auprès de la porte Esquiline, l'avertissent sérieusement de ne pas offenser l'omnipotence du maître. Si on le laisse vieillir, je vous ai dit cette île du Tibre, où l'on abandonnait à la grâce d'Esculape les esclaves malades et infirmes. D'un autre côté, le vieux Caton, un sage dont j'admire peu la sagesse, disait : « Sois bon ménager, vends ton esclave et ton cheval quand ils sont vieux ². » On le revendra donc pour quelques deniers à un maître plus pauvre et par suite plus dur, jusqu'au jour où son corps, jeté hors de son étroite cellule, sera enterré par ses compagnons d'esclavage dans quelque recoin mal famé des Esquilies ³.

1. V. Gaius, I, 52; Macrobe, I, 11. Juvénal (VI, 219) nous peint une femme qui, sans motif, fait mettre son esclave en croix, et à qui l'on reproche sa cruauté :

« Pone crucem servo! » — Meruit quo crimine servus
Supplicium? Qui testis adet? Quis detulit? Audi;
Nulla unquam de morte hominis cunctatio longa est. —
« O demens! ita servus homo! Nil fecerit, esto :
Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas. »

Malgré l'esprit déclamatoire de cet écrivain, on ne peut guère supposer qu'il se fût exprimé ainsi, si la loi Pétrovia et les édits de Claude eussent été de son temps pleinement observés. La loi Pétrovia, du reste, interdisait seulement certains supplices. Claude ne punissait l'homicide des esclaves que dans un cas déterminé. Antonin le premier assimila d'une manière générale celui qui aurait tué son esclave sans motif, non pas au meurtrier d'un homme libre, mais au meurtrier de l'esclave d'autrui. Gaius, *Instit.*, I, § 53. Esclaves immolés à la magie. Suet., *in Ner.*, 56. Pline, *Hist. nat.*, XXX, 2. Juvénal, V, 351. — aux dieux. Juvénal, XII, 115.

2. Plutarq., *in Catone*, 5.

3. Horace, I, *Sat.* 8 :

... Angustis ejecta cadavera cellis
Conservus vili portanda locabat in arcâ.

Et l'opulent Romain, au milieu de cette multitude qui lui appartient, de cent, de mille esclaves ¹, tremble cependant pour sa vie. Les uns veillent à l'entrée de sa demeure, d'autres gardent les corridors; des *cubicularii* défendent sa chambre à coucher : mais qui le gardera contre ses propres gardes? Écoutez : le Forum est troublé; le peuple ému, presque en révolte, assiège les degrés du sénat; voyez passer une multitude de condamnés, hommes, femmes, enfants, quatre cents personnes. Un consulaire vient d'être tué par son esclave, à cause, dit-on, d'une rivalité d'amour infâme; et la loi veut que tout ce qu'il y a d'esclaves sous le toit qu'il habitait, innocent ou coupable, soit mené à la mort ². Tout Romain qu'il puisse être,

1. « Démétrius, l'affranchi de Pompée, qui n'eut pas honte d'être plus riche que Pompée lui-même, se faisait apporter chaque soir, comme à un général, l'effectif de ses esclaves, lui qui aurait dû se trouver riche d'avoir deux *vicarii* et une cellule un peu plus large. » Senec., *de Tranq. animi*, 8.) Sur le grand nombre des esclaves, V. les passages cités, t. I, p. 211; t. II, p. 115-122. Pedanius Secundus (V. plus bas) avait 400 esclaves dans sa seule maison de Rome. Et Sénèque dit que si on eût fait porter aux esclaves un costume distinct, on fût resté effrayé du petit nombre des hommes libres. (*De Clem.*, I, 24.)

Une inscription du second siècle parle d'un esclave de l'empereur, payeur du fisc des Gaules pour la province lyonnaise, auquel un tombeau est érigé par ses esclaves à lui (*vicarii*) au nombre de quinze, parmi lesquels deux secrétaires, deux cuisiniers, un médecin, deux *argentarii*, deux valets de pied (*pedissequi*), etc... (Inscr. d'un *columbarium* découvert en 1852, près la porte Saint-Sébastien. Desjardins, *Latium*, etc., p. 97).

2. Le principe de cette loi était ancien. V. la lettre de Servius Sulpitius à Cicéron. *Famil.*, IV, 12. — Sous Auguste, le sénatus-consulte Silanianum confirma ce principe (an de Rome 761); — il fut encore développé par un sénatus-consulte de l'année suivante (*Digeste*, 13, *ad S.-C. Silanian.* (XXIX, 5); — par une loi Cornelia, peut-être la loi Cornélia de *Sicariis* (*ibid.*, 25); — par le sénatus-consulte Néronien ou Pisonien (an J.-C. 58), qui ordonna de comprendre au nombre des esclaves exécutés après le meurtre du maître les esclaves de sa femme, et *vice versa*, ceux même qui étaient affranchis par testament. — Droit de suite sur les esclaves vendus. (Tacite, *Annal.*, XIII, 32. Paul., III, *Ser.* V, § 5; lois 3 et 8, *Digeste*, *ad S.-C. Silanian.*) — Tous les esclaves qui se trouvaient dans le voisinage devaient être interrogés sur le meurtre du maître; s'ils ne dénonçaient pas le meurtrier, ils

l'homme est toujours homme. Le peuple s'apitoie, résiste aux licteurs; dans le sénat même (Tacite s'en étonne), quelques faibles esprits reculent devant l'exécution de cette horrible loi. Mais un vieux Romain, un homme savant dans la science du juste et de l'injuste, le jurisconsulte Cassius, se charge de gourmander ces novateurs, et de donner force aux bonnes et saintes maximes des aïeux : « Chercherons-nous des raisons, quand nos aïeux plus sages que nous ont prononcé?... Sur quatre cents esclaves (remarquez comme les sophistes de toutes les cruautés ont toujours la même dialectique à leur usage), nul n'a donc soupçonné? nul n'a entendu? nul n'a vu le coupable?... Nul ne l'a arrêté ni trahi? » Et puis enfin : « Il périra des innocents! dites-vous. Quand une armée a manqué de courage et qu'on la décime, les braves comme les lâches courent les chances du sort. Il y a quelque chose d'injuste dans tout grand exemple; mais l'iniquité commise envers quelques hommes est compensée par l'utilité que tous en retirent¹. » Remarquable parole, et qui contient toute l'antiquité! C'est Caïphe disant : « Il est utile qu'un homme meure pour tout le peuple². »

étaient mis à mort. Avant que cette enquête ne fût achevée, on ne devait ni ouvrir le testament, ni prendre possession de l'héritage, sous peine de dévolution au fisc. (V. Paul., III, *Sent.* V; *Digeste*, ad S.-C. *Silanianum. Cod. loi 3, de His quibus ut indignis.* Pline, *Ep.* VIII, 14.) Les jurisconsultes adoucissent un peu la rigueur de ces S.-C.

1. V. Tacite, *Annal.*, XIV, 42 et suiv.

2. Joan., XII, 50.

§ III. — LE CLIENT.

En voilà assez sur l'esclavage. Maintenant avez-vous promené vos pas parmi les constructions irrégulières de l'Aventin? Avez-vous vu, près du Tibre, ces maisons entassées qui avancent sur le fleuve, et que leurs fragiles étais tiennent suspendues au-dessus des eaux, demeures précaires dont chaque inondation emporte d'un coup tout un quartier? Êtes-vous monté le long de la Suburra, cette rue tortueuse, infecte et bruyante, au milieu de l'assourdissement populaire, des clameurs des charretiers, des hurlements des chiens? Là d'énormes *insulae*, vastes maisons de location à sept ou huit planchers, penchent au-dessus de la voie publique leurs étages inégaux et chancelants. C'est là surtout qu'habitent toutes les misères et toutes les corruptions romaines; c'est là que, dans les sales et obscures *popinae*, un pain *plébéen*, du vin chaud et des têtes de mouton à l'ail, nourrissent le mendiant du pont Sublicius, la courtisane en guenilles, le grammairien sans argent, le petit Grec (*Græculus*), hâbleur, adulateur, poète, chevalier d'industrie; c'est là que mendie l'enfant ramassé sur la voie publique, et qui va quêter une obole, estropié par les mains et au profit d'un entrepreneur de misères humaines; c'est là, en un mot, qu'habite, je ne dirai pas le plébéen, mais celui que l'orgueil aristocratique des parvenus romains appelle *tenuis*, *ignobilis*, *tunicatus*, *tribulis*. ®

Il n'est pas jour encore. Cet homme vient de broser sa vieille toge; il court à la hâte vers les hautes demeures des Carènes ou du Célius. Client de tout le monde, il va heur-

l'homme est toujours homme. Le peuple s'apitoie, résiste aux licteurs; dans le sénat même (Tacite s'en étonne), quelques faibles esprits reculent devant l'exécution de cette horrible loi. Mais un vieux Romain, un homme savant dans la science du juste et de l'injuste, le jurisconsulte Cassius, se charge de gourmander ces novateurs, et de donner force aux bonnes et saintes maximes des aïeux : « Chercherons-nous des raisons, quand nos aïeux plus sages que nous ont prononcé?... Sur quatre cents esclaves (remarquez comme les sophistes de toutes les cruautés ont toujours la même dialectique à leur usage), nul n'a donc soupçonné? nul n'a entendu? nul n'a vu le coupable?... Nul ne l'a arrêté ni trahi? » Et puis enfin : « Il périra des innocents! dites-vous. Quand une armée a manqué de courage et qu'on la décime, les braves comme les lâches courent les chances du sort. Il y a quelque chose d'injuste dans tout grand exemple; mais l'iniquité commise envers quelques hommes est compensée par l'utilité que tous en retirent¹. » Remarquable parole, et qui contient toute l'antiquité! C'est Caïphe disant : « Il est utile qu'un homme meure pour tout le peuple². »

étaient mis à mort. Avant que cette enquête ne fût achevée, on ne devait ni ouvrir le testament, ni prendre possession de l'héritage, sous peine de dévolution au fisc. (V. Paul., III, *Sent.* V; *Digeste*, ad S.-C. *Silanianum. Cod. loi 3, de His quibus ut indignis.* Pline, *Ep.* VIII, 14.) Les jurisconsultes adoucirent un peu la rigueur de ces S.-C.

1. V. Tacite, *Annal.*, XIV, 42 et suiv.

2. Joan., XII, 50.

§ III. — LE CLIENT.

En voilà assez sur l'esclavage. Maintenant avez-vous promené vos pas parmi les constructions irrégulières de l'Aventin? Avez-vous vu, près du Tibre, ces maisons entassées qui avancent sur le fleuve, et que leurs fragiles étais tiennent suspendues au-dessus des eaux, demeures précaires dont chaque inondation emporte d'un coup tout un quartier? Êtes-vous monté le long de la Suburra, cette rue tortueuse, infecte et bruyante, au milieu de l'assourdissement populaire, des clameurs des charretiers, des hurlements des chiens? Là d'énormes *insulae*, vastes maisons de location à sept ou huit planchers, penchent au-dessus de la voie publique leurs étages inégaux et chancelants. C'est là surtout qu'habitent toutes les misères et toutes les corruptions romaines; c'est là que, dans les sales et obscures *popinae*, un pain *plébéen*, du vin chaud et des têtes de mouton à l'ail, nourrissent le mendiant du pont Sublicius, la courtisane en guenilles, le grammairien sans argent, le petit Grec (*Græculus*), hâbleur, adulateur, poète, chevalier d'industrie; c'est là que mendie l'enfant ramassé sur la voie publique, et qui va quêter une obole, estropié par les mains et au profit d'un entrepreneur de misères humaines; c'est là, en un mot, qu'habite, je ne dirai pas le plébéen, mais celui que l'orgueil aristocratique des parvenus romains appelle *tenuis*, *ignobilis*, *tunicatus*, *tribulis*. ®

Il n'est pas jour encore. Cet homme vient de broser sa vieille toge; il court à la hâte vers les hautes demeures des Carènes ou du Célius. Client de tout le monde, il va heur-

ter à toutes les portes, fait queue dans la rue devant le seuil de tous les riches, coudoie et querelle ses camarades de servitude et d'attente, se laisse menacer par la verge de l'*ostiarius*, sollicite ce misérable enchaîné qu'on appelle le *janitor*; entre à grand'peine dans une cour; en payant les esclaves, pénètre jusque dans l'atrium; voit passer dédaigneusement devant lui les amis de la seconde ou de la première admission (car l'amitié se classe, et il y a chez le riche de grandes et de petites entrées)¹, souffle au *nomenclateur* un nom que cet esclave estropié, obtient du patron un sourire distrait, un regard à moitié endormi, un bonjour dédaigneux qui se confond avec un bâillement, et, pour prix de ses peines, emporte dans sa corbeille un peu de saucisson ou une magnifique largesse de vingt-cinq sous².

Tel était un salon romain. A des degrés divers, et surtout depuis le règne des empereurs, les rapports de politesse portaient à Rome ce caractère d'un hommage intéressé rendu par un inférieur. C'étaient des devoirs matinaux (*antelucana officia*), des *salutations* inquiètes et essoufflées. Un salon moderne, cette politesse d'égal à égal, facile et douce, qui veut bien s'abaisser, mais à condition qu'on la relève, et cesse dès l'instant où elle n'est plus mutuelle;

1. Caius Gracchus et Drusus (deux tribuns démocrates) furent les premiers qui classèrent ainsi leurs amis, recevant les uns seuls et en particulier, en admettant d'autres plusieurs à la fois, et tout le reste en masse; c'est ce qu'on nommait *classer son monde, segregare turbam suam*. (Senec., *de Benef.*, VI, 34.) Ainsi l'on disait *prima, secunda, etc., admissio*. (Senec., *de Clementia*, I, 10; *de Benef.*, VI, 33, 34.) Tibère fit trois classes de ses amis, distribua à la première 600 sesterces, à la seconde 400, à la troisième 200. Ces derniers ne s'appelaient pas ses amis, mais ses Grecs. Suet., *in Tiber.*, chap. 36, 70, 71. — Sur ces compagnons grecs, V. Cic., *in Milone*, 10; *in Pison.*, 18. — Alexandre Sévère poussa la bonté jusqu'à visiter ses amis de seconde classe lorsqu'ils étaient malades. (Lamprid., *in Alex.*, 20.)

2. Sur la *sportula*, V. Plin. *Ep.* II, 14; X, 117, 118. Suet., *in Ner.*, 16; *in Dom.*, 7.

cette obséquiosité qui sait au besoin être fière; cette liberté qui se prête à mille choses sans se compromettre jamais: tout cela entrait peu dans les notions de l'antiquité. La *courtoisie* est d'origine féodale; c'est l'indépendance noble et courtoise du *baron*, de l'homme libre, inconnue aux anciens qui ne comprirent guère que l'indépendance de la cité; c'est sa fierté dans le service, parce que le service est relevé par l'honneur; c'est, en un mot, cette plus grande valeur que le moyen âge a su donner à l'homme. Il y a de l'un à l'autre la distance de la servitude au vasselage. Dans les temps modernes, ni aristocratie de cour, ni aristocratie d'argent n'ont tout à fait brisé cette tradition féodale; les Pallas et les Mamurra eux-mêmes, en passant dans le triclinium, cèdent le pas à leur client, et, s'ils le conduisent dans leur *essedum*, le font poliment monter le premier. Mais les maltôtiers et les gens de cour d'alors, ci-devant esclaves quelquefois, faisaient marcher leurs amis à pied auprès de leur litière, les laissaient attendre à leur porte sur le trottoir; à table, ils avaient des amis inférieurs, trop heureux de dîner sur des escabeaux, tandis que l'amphitryon était couché sur un lit de pourpre; et les convives étaient surveillés par un esclave chargé de dire au maître qui avait bien applaudi, bien ri, bien mangé, bien loué l'amphitryon, et mérité ainsi une invitation pour le lendemain¹.

Sans doute il n'en avait pas toujours été ainsi. L'esclavage lui-même, toujours aussi inhumain en principe, avait été moins dégradant par le fait. Au temps où l'on n'avait qu'un ou deux esclaves, avec qui on travaillait côte à côte dans les champs, et qu'on faisait asseoir à sa table, ces

1. Senec., *Ep.* 47.

noms de *familier* donné à l'esclave, de *père de famille* donné au maître, n'étaient pas, comme ils le furent depuis, une banalité dérisoire. La clientèle à son tour était alors pareille en bien des choses au vasselage féodal : noble protection du pauvre par le riche, récompensée par les services que le nombre peut rendre à l'homme isolé ; institution politique, indispensable instrument de tout succès dans le Forum ; lien sacré, association de tous les intérêts, parenté légale aussi sainte que la parenté réelle : Virgile met sur la même ligne, aux enfers, celui qui a outragé son père et celui qui a trahi les intérêts de son client¹. Mais quand le progrès du temps, l'action cosmopolite de la conquête, la civilisation immorale de la Grèce, eurent effacé à Rome ces traditions tutélaires, ce furent dans toute leur crudité, les rapports du riche qui donne à manger au parasite qui mange, de la supériorité insolente à la servilité fainéante et affamée. Infatigable et perpétuel mendiant, client universel, le peuple romain vécut aux pieds de trois ou quatre mille *beati*, endurent les aumônes d'une aristocratie financière, comme il avait enduré le pouvoir d'une aristocratie politique, quêtant, sollicitant, souffrant, ayant de la bassesse, de la patience, de l'esprit même, tout, à condition de ne pas travailler. Il avait ses bons et ses mauvais jours. — Aujourd'hui un sénateur marie sa fille, le fils d'un affranchi de César prend la toge virile ; grande fête ! un millier d'hommes est invité ; à chacun une *sportule* extraordinaire de 14 ou 15 sous. — Demain point de fête ni d'épousailles : pauvre parasite, tu vas aller au bain quêter,

1. Pulsatusve parens, vel fraus innexa clienti.
(*Énéide*, VI.)

Aulu-Gelle considère même les devoirs du patron comme plus sacrés que ceux du père (V, 16 ; XXI, 6). V. aussi Denys d'Halic. (II, 9, 40).

parmi les riches qui s'y rassemblent, à force d'adulations et d'humbles services, une invitation à souper. — Un autre jour, Agrippa ouvre gratis cent soixante-dix bains dans Rome ; pendant un an (singulière magnificence !), la barbe et les cheveux du peuple seront coupés gratis dans les *tonstrines* d'Agrippa : Agrippa est le fils des dieux ! — Les riches sont-ils las de donner ? allons implorer César. Il faut que de temps à autre quelques-uns des millions de César retournent au peuple. Auguste, dans son douzième consulat, n'a-t-il pas distribué, entre trois cent vingt mille citoyens, un *congiarium* de plus de 16 millions de francs¹ ? — César n'est pas riche aujourd'hui ? S'il ne donne pas d'argent, au moins donnera-t-il du blé : quiconque est oisif et pauvre a droit à cinq boisseaux de blé par mois, qu'il ne paie pas ou qu'il paie quelques sous : loi suprême de la constitution impériale et la seule qu'il puisse être dangereux de violer. — Mais la Méditerranée est orageuse ; le convoi annuel de blé n'arrive pas d'Égypte ; le peuple redoute la faim ; César redoute le peuple (moment d'angoisse ! il y eut ainsi certaine bourrasque pendant laquelle Auguste pensa à s'empoisonner) ; et, debout sur la pointe de Caprée, une foule pleine d'anxiété épie avec impatience l'instant où apparaîtra le pavillon qui annonce la flotte d'Alexandrie².

Mais si l'empereur nourrit l'homme qui a faim, l'empereur ne soigne pas le malade ; et cette population pauvre de Rome et de l'Italie demeure exposée, sans précaution et sans remède, aux influences d'un climat qu'a rendu fatal la dégénération des mœurs romaines. J'ai dit comment par

1. Sur ces libéralités des empereurs, V. t. I, p. 42, 49, 173, 177, 231, 232, 254, 264, 297 ; t. II, p. 56, 68, 140, 192, 221, 273, 274.

2. Senec., *Ep.* 77.

la diminution de la culture et par les dévastations des guerres civiles, depuis les derniers temps de la république, l'Italie était devenue déserte et malsaine¹. Des maladies nouvelles y avaient été apportées; de fréquentes épidémies s'y faisaient sentir². Le Latium, terre desséchée par trop de labeur, était déjà le séjour de ces funestes influences que les siècles n'ont pas diminuées. Rome surtout, qui élevait trois temples à la Fièvre³, Rome avec des vices et des grandeurs inouïes, souffrait d'un jour à l'autre des maux inconnus aux siècles passés⁴. Par des soins multipliés, par les coûteux services de la médecine⁵, par la fuite surtout, les riches se mettaient à l'abri. Mais au pauvre n'était don-

1. V. t. I, p. 36; t. III, p. 33-36. Les écrivains agronomes sont très-préoccupés des moyens d'éviter l'insalubrité de l'air et du sol. Columelle, III, 2; IV, 3; V, 4, 8; VII, 4. Varron, II, 9; IV, 3-5; XII, 1-2. Caton, 1, 2, 3. — Les jurisconsultes de même. 49 D., de *Ædilit. edicto*; 4 C., de *Ædilit. act.*; 2, § 29 D., *ne quid in loc. public.*

2. Vers le temps de Pompée, l'*éléphantiasis* (lèpre blanche) fut apportée en Italie. Pline, *Hist. nat.*, XXVI, 1. — Sous Tibère, une maladie de la figure (*lichenes sive mentagra*). *Ibid.*, Martial, XI, 98. Suet., *in Tiber.*, 34; toutes deux venaient d'Égypte. — Sous Tibère également, la maladie appelée *colum*, dont jusque-là on ignorait même le nom. Pline, *ibid.* — Sous la censure de L. Paulus et de Q. Marcius (an 589), le charbon fut apporté de la Gaule narbonaise; il était fort redouté au temps de Pline. (*Ibid.*)

3. Valère-Maxime, II, 5, § 6.

4. En un seul automne, sous le règne de Néron, on enregistra dans Rome 30,000 décès par suite d'une épidémie. Suet., *in Ner.*, 39. Tacite, *Annal.*, XVI, 13 (an de Rome 819; après J.-C. 66). Selon Eusèbe, une peste sous Titus avait emporté jusqu'à 10,000 hommes par jour. Eusèbe, *Chronic.*

5. « Sous Tibère, en même temps que les maladies, les médecins arrivèrent d'Égypte et firent à Rome des gains énormes. Manilius Cornutus s'engagea à payer, pour être guéri du mal appelé *lichenes*, une somme de 200,000 sesterces (33,000 fr.) » Pline, *loc. cit.* — Le médecin Charmis se fit payer autant pour un voyage en province. — Alconte, en peu d'années, amassa 10 millions de sest. — Q. Stertinius, médecin, fit valoir aux empereurs qu'il se contentait de recevoir d'eux 500,000 sest. (142,000 fr.), tandis qu'il pouvait établir que sa clientèle dans Rome lui en rapportait 600,000 (158,000 fr.). — Son frère reçut de l'empereur Claude un pareil salaire. A une époque où leur fortune était diminuée, ils purent encore embellir la ville de Naples et laissèrent à leurs héritiers 30 millions de sest. (7,900,000 fr.). — Arruntius seul

née aucune de ces ressources : sous l'influence des vents d'automne qui apportaient du midi la dévastation et les maladies¹; par les accablantes chaleurs du mois d'août, « qui ramenaient les fièvres et entouraient de ses noirs licteurs l'ordonnateur des pompes funèbres²; » au temps de ces débordements du Tibre qui remplissaient Rome d'eaux stagnantes³; il fallait toujours que le pauvre restât dans sa demeure malsaine de l'Esquilin ou du Vatican, dans son grenier, où le médecin grec ne montait pas. Ira-t-il demander secours à son riche patron? il trouvera la maison déserte, le maître parti pour respirer à Baïes un air plus pur. Ira-t-il implorer la pitié de César? Qu'importe à César le mendiant fiévreux qui rôde au pied des hautes murailles de son palais! César s'inquiète de l'homme bien portant et robuste, parce qu'il le redoute; il le nourrit pour qu'il ne se révolte pas. Mais César craint-il le malade? César paiera-t-il des remèdes pour prolonger la vie de cet homme qui lui coûte par an 800 livres de blé? César ouvrira-t-il des hôpitaux, de peur que la fièvre ou la peste ne réduise

en avait laissé autant. — Crinas, de Marseille, laissa 10 millions de sest. (2,630,000 fr.), après avoir consacré une pareille somme à relever les murs de sa patrie. Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 1.

1.Nec plumbeus Auster
Autumnusque gravis, Libitinæ quæstus acerbæ.
(Horace, II, *Sat.* VI, v. 18.)

Frustrâ per autumnos nocentem
Corporibus metuemus Austrum.
(*Id.*, II, *Od.* XIV, v. 15.)

V. aussi Tacite, *loc. cit.*

2.Dum ficus prima calorque
Designatorem decorat lictoribus atris;
Dum pueris omnis pater et matercula pallet,
Officiosaque sedulitas et opella forensis
Adducit febres et testamenta resignat.
(Horace, I, *Ep.* VII.)

3. Pline, *Hist. nat.*, III, 9. Tite-Live, XXXVIII, 28.

trop le chiffre des 300,000 rentiers qui sont à sa charge dans la ville de Rome ¹? Qu'il meure plutôt! que la masse de ces redoutables prolétaires soit diminuée d'une tête, qu'il meure, moins heureux que l'esclave qu'un maître entretient, nourrit, soigne quelquefois! L'esclave du moins représente un capital, l'homme libre ne représente qu'une dépense.

Telle était cette servitude de l'homme libre; et cette servitude romaine eut ses types à elle, inconnus de nos jours, ou qui n'existent que voilés. C'est le parasite relégué au bout de la table, raillé, injurié, battu, qui gagne un repas à force d'affronts. C'est le chasseur aux héritages, assis aux pieds d'un sale et fantasque vieillard, louant jusqu'à sa beauté, applaudissant jusqu'à son radotage, déchirant ses ennemis, lui sacrifiant sa liberté, lui prostituant sa femme. Ces turpitudes sont proverbiales dans les mœurs romaines. Non-seulement la comédie et la satire, mais l'histoire, la philosophie, la jurisprudence, portent témoignage de cet universel appétit de testaments et de legs. Toutes les lois d'Auguste contre le célibat ne parvinrent pas à faire descendre le riche sans enfants de ce trône que la captation lui élevait; c'est ce que Sénèque nomme « la royauté d'une vieillesse sans enfants ². » Ce que ni la tendresse ni l'amitié ne sut jamais faire, l'*orbité* (laissez-moi donner le nom romain à cet état privilégié qui n'eut de nom qu'à Rome), l'*orbité* sauva des proscrits, et Tacite parle d'un accusé sous Claude qui, ayant échappé à la mort par le crédit des prétendants à son héritage, eut l'ingratitude de leur survivre à tous. Enfin, malgré toutes les précautions d'Auguste, il y avait tant d'avantage à ne pas être père, que des hommes,

1. V. tome III, p. 129.

2. Dives regnum orbæ senectutis exercens. (Senec., *ad Marciam*, 19.)

désolés de la fécondité de leurs femmes, abandonnaient leurs enfants nouveau-nés, les reniaient plus âgés, et rompaient avec eux dans le seul but d'avoir aussi leurs flatteurs et leur cour, tout comme ceux dont le ciel avait béni la couche en la rendant stérile ¹.

Cette servilité universelle devenait plus dégradante encore pour la nature humaine, en devenant l'instrument et l'encouragement de la débauche. « Hideuses turpitudes que je ne puis comprendre! s'écrie Juste Lipse commentant un intraduisible passage de Sénèque, Dieu me garde de porter la lumière dans ces ténèbres dignes du Styx! » Mais il est trop aisé de concevoir jusqu'où allaient, grâce à un pouvoir si absolu et si général sur la créature humaine, grâce à une si entière liberté pour les fantaisies de l'homme puissant, la monstrueuse aberration des sens et l'avisement de notre nature. La prostitution, chez nous l'œuvre de la faim, de la dépravation et de la misère, était chez les Romains affaire de bon ordre intérieur et de règlement domestique; née dans la maison ou achetée au Forum; nourrie, instruite, formée dès l'enfance; commandée par la crainte du supplice, encouragée par l'espoir de la liberté ².

Il y a plus: elle devenait aussi affaire de spéculation et de lucre. L'esclave était une propriété dont on tirait parti en la prostituant ³. Des marchands d'esclaves, corrupteurs publics (*lenones*, *mangones*, ces deux mots étaient à peu près synonymes), parcouraient les provinces, menant avec

1. Senec., *ad Marciam*, 19.

2. V. entre autres, sur ces effroyables détails, Senec., *Ep.* 95, *de Brevitate vitæ*; Tacite, etc.

3. De là les clauses fréquemment citées par les jurisconsultes, d'esclaves vendues avec défense de les prostituer. La clause contraire avait eu lieu aussi (*ut prostituatur*); mais les jurisconsultes la déclaraient nulle.

eux des troupeaux de courtisanes, ignoble denrée dont ces capitalistes percevaient le bénéfice ¹. La plupart des affranchies, ou du moins des affranchies pauvres, étaient forcément courtisanes ². On conçoit à quelle hideuse extension la prostitution arrivait, devenue ainsi nécessaire et obligée; on comprend dans toute sa laideur cette double et effroyable dégradation: celle des misérables auxquels toute ignominie était infligée, et plus encore celle du puissant qui avait le droit de les infliger toutes.

Sénèque, qui attaque ces désordres, les attaque parce qu'il est ou se fait puritain, et encore ne les met-il guère sur une autre ligne que les excès du luxe. Les oiseaux du Phare et les vases de myrrhe lui paraissent de tout aussi grands crimes. Et au fond, quelque fausse que soit cette censure, il y avait plus de rapport qu'on ne le pense entre les excès du luxe et la corruption des mœurs. Le principe des uns et des autres, c'était une satiété des choses ordinaires, une imagination ennuyée et corrompue; un dessèchement et un rapetissement de l'âme, qui, sans passion et sans vertu, sans instinct vrai, était avide d'inventer et désespérait de jouir; parce qu'elle était vulgaire, ne trouvait rien que de vulgaire dans ce qu'aiment et admirent les hommes; et au défaut du bon, du vrai, du beau, du grand qu'elle ne sentait pas, se traînait vers l'inconnu, vers le *monstrum*, vers l'impossible.

1. Strabon, dans la description de la Phrygie. — De là l'interdiction au citoyen romain d'épouser l'affranchie d'un *leno*, ou (ce qui revenait au même) « eam quæ corpore quæstum fecerat. »

2. « Fecennia eût été digne d'une condition meilleure et n'était courtisane que parce qu'elle avait été esclave. » Liv., XXXIX, 9.

§ IV. — LE MAÎTRE.

Mais au moins ceux-là seront-ils libres, que tant de serviles hommages et une telle licence ouverte à leurs caprices auront précipités dans ces dépravations extravagantes? Au moins sera-t-il libre, le petit nombre de bienheureux autour duquel gravite cette multitude d'esclaves et de clients? ce riche, cet élégant, ce *délicat* qui s'endort au son d'une douce et lointaine symphonie, qui se réveille au frais murmure d'une cascade; qui, après avoir dédaigneusement tendu sa main à baiser à la foule matinale de ses visiteurs, s'avance en litière, et de là, comme du haut d'un trône, domine les têtes serviles des clients qui le suivent et de la plèbe qui passe à ses pieds? Si Rome l'ennuie, qu'il reste chez lui: dans sa maison immense il trouve toute les joies de Rome, le bain avec ses accessoires sans nombre et sa population de serviteurs, la palestres, les *triclinium* nombreux, la piscine, le vivier, le jardin; que dis-je! des hippodromes, des temples, des forum. « Chaque maison est une ville et la cité une assemblée de villes ¹. » S'il veut respirer plus à l'aise encore, il a sa villa près du golfe de Naples, sa villa sur le haut d'une montagne, sa villa dans les eaux même de la mer. Il n'est guère un coin de l'Italie où il n'ait à lui ces premières nécessités de la vie romaine: des bains, une salle de festin, et une colonie d'esclaves.

Aussi sa propre satisfaction, trop facilement acquise, lui est-elle devenue quelque chose d'insuffisant et de vul-

1. Εἰς δῶμος ἄστυ πέλει, πόλις ἄστεα μύρια χεῖθει.
(Olympiad., apud Photium, 80.)

eux des troupeaux de courtisanes, ignoble denrée dont ces capitalistes percevaient le bénéfice ¹. La plupart des affranchies, ou du moins des affranchies pauvres, étaient forcément courtisanes ². On conçoit à quelle hideuse extension la prostitution arrivait, devenue ainsi nécessaire et obligée; on comprend dans toute sa laideur cette double et effroyable dégradation: celle des misérables auxquels toute ignominie était infligée, et plus encore celle du puissant qui avait le droit de les infliger toutes.

Sénèque, qui attaque ces désordres, les attaque parce qu'il est ou se fait puritain, et encore ne les met-il guère sur une autre ligne que les excès du luxe. Les oiseaux du Phare et les vases de myrrhe lui paraissent de tout aussi grands crimes. Et au fond, quelque fausse que soit cette censure, il y avait plus de rapport qu'on ne le pense entre les excès du luxe et la corruption des mœurs. Le principe des uns et des autres, c'était une satiété des choses ordinaires, une imagination ennuyée et corrompue; un dessèchement et un rapetissement de l'âme, qui, sans passion et sans vertu, sans instinct vrai, était avide d'inventer et désespérait de jouir; parce qu'elle était vulgaire, ne trouvait rien que de vulgaire dans ce qu'aiment et admirent les hommes; et au défaut du bon, du vrai, du beau, du grand qu'elle ne sentait pas, se traînait vers l'inconnu, vers le *monstrum*, vers l'impossible.

1. Strabon, dans la description de la Phrygie. — De là l'interdiction au citoyen romain d'épouser l'affranchie d'un *leno*, ou (ce qui revenait au même) « eam quæ corpore quæstum fecerat. »

2. « Fecennia eût été digne d'une condition meilleure et n'était courtisane que parce qu'elle avait été esclave. » Liv., XXXIX, 9.

§ IV. — LE MAÎTRE.

Mais au moins ceux-là seront-ils libres, que tant de serviles hommages et une telle licence ouverte à leurs caprices auront précipités dans ces dépravations extravagantes? Au moins sera-t-il libre, le petit nombre de bienheureux autour duquel gravite cette multitude d'esclaves et de clients? ce riche, cet élégant, ce *délicat* qui s'endort au son d'une douce et lointaine symphonie, qui se réveille au frais murmure d'une cascade; qui, après avoir dédaigneusement tendu sa main à baiser à la foule matinale de ses visiteurs, s'avance en litière, et de là, comme du haut d'un trône, domine les têtes serviles des clients qui le suivent et de la plèbe qui passe à ses pieds? Si Rome l'ennuie, qu'il reste chez lui: dans sa maison immense il trouve toute les joies de Rome, le bain avec ses accessoires sans nombre et sa population de serviteurs, la palestres, les *triclinium* nombreux, la piscine, le vivier, le jardin; que dis-je! des hippodromes, des temples, des forum. « Chaque maison est une ville et la cité une assemblée de villes ¹. » S'il veut respirer plus à l'aise encore, il a sa villa près du golfe de Naples, sa villa sur le haut d'une montagne, sa villa dans les eaux même de la mer. Il n'est guère un coin de l'Italie où il n'ait à lui ces premières nécessités de la vie romaine: des bains, une salle de festin, et une colonie d'esclaves.

Aussi sa propre satisfaction, trop facilement acquise, lui est-elle devenue quelque chose d'insuffisant et de vul-

1. Εἰς δῶμος ἄστου πέλει, πόλις ἄστεα μύρια χεῖθει.
(Olympiad., apud Photium, 80.)

gaire. Il a épuisé le bien-être, il lui faut la gloire. Le luxe n'est plus une jouissance, c'est un combat. Une maison dans les règles (*domus recta*) n'est pas assez; il faut une maison inouïe¹. De l'airain ciselé, des coupes de myrrhe, luxe vulgaire! Que la coupe où il boit soit d'une seule pierre et d'une pierre fine! qu'elle soit de cristal! le danger de la briser est un plaisir de plus². Que le pavé de ses salles soit semé de pierres précieuses! qu'il aille dans les ventes enchérir pour des sommes immenses sur des airains de Corinthe, non qu'il paie si cher la perfection du métal, l'élégance du dessin, le nom de l'artiste, mais parce qu'il paie et apprécie le nom des élégants possesseurs par les mains desquels ces vases ont passé³! Avoir de délicats et de magnifiques poissons, ce n'est que gourmandise: mais faire nager, dans un bassin de marbre, des poissons que saisit la main des convives; mais les faire expirer dans des vases de cristal pour jouir des mille nuances diaphanes qui colorent leur agonie, c'est là de la gloire! Des thermes, des piscines, des jardins, c'est un besoin pour quiconque veut vivre: mais des jardins plantés sur le faite d'une maison, et qui la couronnent de leurs arbres agités par le vent; mais des thermes bâtis en pleine mer, au mépris des orages; mais une piscine immense, océan d'eau chaude, dont les vagues sont poussées par le vent: ce n'est peut-être pas une jouissance de plus, mais certainement c'est un triomphe⁴.

1. Sous le consulat de M. Lépidus et de Q. Catulus (an de Rome 674), la maison de Lépidus était la plus belle de Rome. 35 ans après, elle ne passait que pour la centième en beauté. Tel avait été le progrès du luxe. Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 15.

2. *Omnis rerum voluptas periculo crescit.* (Senec., *de Benef.*, VII, 9.)

3. V. Senec., *Ep.* 122, 90. — Sénèque le rhéteur, *Controv.*, V, 5.

4. Pline, *Hist. nat.*, IX, 17. Senec., *Quest. natur.*, III, 3, 17, 18.

Puis viennent toutes les fantaisies du riche ennuyé. L'un fait du jour la nuit, se lève au moment où le soleil quitte l'horizon, consacre la nuit à la palestres; au moment où le jour commence à poindre, se met à table pour le souper. Quelle estime mérite la lumière du jour? On ne la paie point¹. Un autre se fait savant; il a pour ornement de sa salle à manger de riches bibliothèques dont il n'ouvre même pas le catalogue². Celui-ci, toujours inquiet et agité, tremble que les anneaux de sa chevelure ne tombent pas selon toutes les règles; que les serviteurs qui entourent sa table, régulièrement classés d'après leur âge et la couleur de leur peau, n'aient pas exactement le même habit et la même coiffure; que la ceinture de son échanson ne soit irrégulière, que l'oiseau servi sur la table ne soit coupé d'une façon indécente; qu'un des esclaves ne se trompe de mouvement ou de place; en un mot, que tout ne soit pas irréprochable dans sa vie d'homme élégant³. Celui-là, au contraire, languissant, paresseux, las de la peine qu'il prend de vivre, a besoin qu'un esclave l'avertisse s'il doit monter en voiture, s'il doit prendre le bain, s'il doit avoir faim et se mettre à table⁴. Quelquefois, las

1. *Fastidio est lumen gratuitum.* Sénèque. — « Pedito Albinovanus nous racontait (vous savez comment il contait bien) qu'il avait habité une maison au-dessus de celle de Sp. Papinius. Ce dernier était aussi du nombre de ces *lucifuges*: « Vers la troisième heure de la nuit (neuf heures du soir), j'entends des coups de fouet. Que fait-il? demandai-je. — Il se fait rendre ses comptes (c'est à ce moment qu'on châtiât les esclaves). — Vers minuit, une clameur perçante! — Qu'y a-t-il? — Il s'exerce à chanter. — Vers deux heures du matin, quel est ce bruit de roues? — Il sort en voiture. — Au lever du jour, on accourt, on appelle; sommelier et cuisinier sont en mouvement. Qu'est-ce donc? — Il sort du bain, il demande du vin miellé. » Senec., *Ep.* 122.

2. *Libri cœnationum ornamenta... quorum ne indices quidem legunt.* (*Id.*, *de Irâ.*)

3. *Id.*, *de Brevitate vitæ*, 12; *Ep.* 95.

4. *Id.*, *de Brevitate vitæ*, 12. V. tout ce morceau curieux pour les détails de l'élégance romaine.

des richesses, on essaie de la vie indigente; on a chez soi « la cellule du pauvre ¹, » où l'on va vivre un jour ou deux, où le couvert se met sur le plancher, où l'on mange dans des plats de terre un maigre repas, laissant reposer la riche vaisselle d'argent et d'or, afin, lorsqu'on retournera au luxe et à la jouissance, d'y trouver plus de goût. L'hiver on a des roses, l'été de la neige : sur le Forum, la robe du festin; ce n'est pas assez, la stole des matrones. Ce qu'on veut, en un mot, ce n'est pas jouir, c'est se faire un nom. Rome est trop occupée pour qu'une folie ordinaire y fasse parler d'elle; point de ces désordres qui se perdent dans la foule : le mérite du vice, c'est le scandale qu'il fait ².

Parmi ces extravagances, il en est une plus étrange peut-être. Ne nous étonnons pas du luxe monumental des demeures, de ces habitations dont l'enceinte contient plusieurs arpents ³, de ces proportions immenses qu'il faut à la magnificence privée et au *comfort* d'un seul homme. Comment les Romains se logeraient-ils avec moins de grandeur, eux qui logent si magnifiquement leurs oiseaux et leurs poissons! Il ne s'agit pas ici de ceux qui s'enrichissent à élever, pour la table des grands de Rome, les poissons et le gibier. Mais ce que le trafiquant fait pour sa fortune et le gourmand pour sa table, le prodigue le fait pour sa gloire. Chez lui, l'habitation des paons et des rossignols est un palais entouré de colonnes, où des bassins et des jets d'eau maintiennent la fraîcheur, où à travers des grillages la verdure des bois vient réjouir la vue des hôtes. La volière du sage Varron avait 48 pieds de large et 72 de longueur : à l'une des extrémités, la table s'éle-

1. Pauperis cella. (Senec., *Ep.* 48, 100.)

2. *Id.*, *Ep.* 122.

3. Sept jugères, 1 hectare 75 ares. Valère-Maxime, IV, 4, § 7. V. aussi Senec., *de Benef.*, VII, 10.

vait au-dessus d'un bassin d'une eau limpide; là, pendant les grandes chaleurs, on venait, couché sur des coussins, prendre le repas de midi; la poitrine respirait cette fraîcheur que les eaux donnent à l'air; les yeux se reposaient sur une forêt épaisse, impénétrable au jour; l'oreille se plaisait au chant du rossignol et au bruit des oiseaux aquatiques qui s'ébattaient dans les canaux ¹.

Le vivier est un bien autre témoin encore des profusions romaines. Au bord de la mer, des canaux pratiqués dans le rocher font pénétrer *Neptune*, comme disent les poètes, dans de vastes bassins où se jouent, classés par espèces, des monstres marins venus de tous les rivages. Une disposition savante aide le flot à se renouveler, et empêche l'eau marine de devenir stagnante dans les bassins; des cavernes ombreuses, des retraites profondes sont ménagées aux poissons qui les recherchent; des stations d'été les abritent contre les chaleurs; des rochers, transportés à grands frais, simulent, pour charmer leur imagination, les rivages de la mer. Des études infinies sur les courants maritimes et le degré de fraîcheur des eaux de la mer ont été dépeintes sur cette grave question du bien-être des dorades. Les traces de la piscine de Lucullus subsisteront éternellement sur la terre de Baïa et de Misène, lors même que, bouleversée par des secousses volcaniques, des ports et des lacs ne s'y trouveront plus. Et cependant Hortensius critiquait Lucullus, médiocre *piscinaire*, disait-il, qui ne donnait pas de retraite d'été à ses poissons ².

1. Sur les volières, V. Varron, *de Re rust.*, III, 3 et suiv.; Pline, *Hist. nat.*, X, 20, 37, 50; Columelle, VIII, 4, 10, 41.

2. Les plus illustres piscinaires vécurent à la fin de la république. Sergius, surnommé *Orata* (la dorade) fut le premier (Pline, *ibid.*, IX, 55; XXXII, 6. Macrobe, II, 14). — Puis Licinius, surnommé *Murena* (la murène). (Pline, *ibid.*) — Puis Lucullus, Marcus Philippus, Hortensius, Hirrius, Crassus. (Phædr., II, 5. Pline, *Hist. nat.*, IX, 55.) — Sur la rage des riches séna-

Aussi n'est-ce pas, croyez-le, pour le grossier plaisir du festin que le maître entretient ses murènes bien-aimées. C'est pour les voir, les nourrir de sa main, leur jeter de petits poissons pêchés exprès pour elles; les accoutumer à sa voix, les appeler par leur nom, leur faire baiser ses mains, les prendre, les palper, les montrer à ses amis, tenir note de leur âge et le dire avec orgueil, leur donner même des bijoux et des colliers. Quand le maître a besoin de poisson pour sa table, il l'envoie acheter à la *piscine plébéienne*, piscine d'eau douce où le poisson s'engraisse pour les délices des gourmands. La *piscine patricienne* est faite pour les délices, non de la table, mais des yeux, je dirais volontiers du cœur: Crassus pleura une de ses murènes comme si elle eût été sa fille; il en porta le deuil, et lorsqu'on le lui reprocha au sénat, il s'en fit gloire comme d'un témoignage exquis de sa sensibilité¹.

Mais les joies du cœur amènent avec elles leur amertume; le luxe devient une fatigue; cette magnificence toujours la même est fastidieuse. En dernier résultat, après avoir tout éprouvé, plaisirs, philosophie, passions, le Romain trouve que la dernière fin de l'homme, le produit le plus net de la richesse, la conclusion suprême de la civilisation et de la science, c'est la gourmandise.

Aussi, depuis longtemps, l'Italie subit-elle la loi de la gourmandise romaine. Depuis que la culture a dégénéré, l'éducation des animaux a pris sa place. Les garennes, les parcs aux huitres, les viviers envahissent le sol qui appar-

teurs de son temps pour les piscines, j'ai déjà cité Cicéron (*Attic.*, I, 18, 20; II, 1, 9; *Paradox.*, V, 2. V. ci-dessus, t. I, p. 73.) — Sous Auguste, Vedius Pollion (V. ci-dessus, t. II, p. 60. Pline, *ibid.*, IX, 53). — Antonia, femme de Drusus et belle-sœur de Tibère. Pline, *ibid.*, 55.

1. Macrobe, II, 41. V., sur les piscines, Varron, *de Re rust.*, III, 3, 17; Colum., VIII, 16, 17; Pline, IX, 54, 55; Horace, *Od.* II, 45.

tenait à la charrue. Ici on engraisse des loirs; là, dans une île arbrétée du soleil, on élève des escargots; un homme se fait avec des grives un revenu de 60,000 sesterces¹ (16,780 fr.). Ce n'est pas assez de l'Italie: il faut que le monde soit tributaire des tables romaines; que l'île de Chios envoie ses vins, le Phage ses oiseaux, l'Afrique ses coquillages. Ce n'est pas assez encore: il faut que l'industrie supplée à la pauvreté de la nature; que le cuisinier sicilien et les quinze dignitaires entre lesquels se partage, dans la maison du riche, le labeur des préparations culinaires, sachent trouver dans leur imagination une variété plus grande que celle de la nature et du monde. La couronne d'or, s'ils réussissent! le fouet si leur talent est en défaut!

Dans ces repas, dont un seul a coûté 3 millions de sesterces (762,000 fr.²), rien n'est assez étrange, assez inattendu; rien ne doit paraître tel que l'ont fait les dieux³. Le gibier déguisé aura la forme d'un poisson. Une truie (*animal propter convivia natum*) apparaîtra toute gonflée des nombreux oiseaux qu'on a fait entrer dans son corps sans l'ouvrir, et au moment où on la découpera, les grives toutes vivantes iront voltiger dans la salle du festin. Un plat sera couvert de langues de rossignols, pour essayer si ce que la nature a fait pour réjouir nos oreilles ne peut pas aussi servir à notre palais. Le vin sera mêlé de roses

1. Varron, *de Re rust.*, III, 2. — Hirrius prêta 6,000 poissons à César; il en vendait par an pour 12,090 sest. (3,350 fr.) Pline, *Hist. nat.*, IX, 55.

2. Senec., *Ep.* 95. — 400,000 sest. consommés sur des plats d'argile Juvénal, XI, 9. — Un repas de Caligula aurait coûté 400 millions de sest. (26,300,000 fr.), suivant Sénèque, *ad Helviam*, 9.

3. Les passages classiques sur la cuisine des Romains sont les deux satires d'Horace, II, *Sat.* IV et VIII; un grand nombre de passages de Sénèque *Ep.* 47, 95, *ad Helviam*, etc.; et de Pline, *Hist. nat.*, IX, 18, 32; X, 51; XXXI, 7; XXXII, 11, etc.; plusieurs endroits de Cicéron; Apicius, *de Re cibariâ*. Macrobe, *Saturnale* III, donne le menu d'un repas pontifical.

et de nard. Au champignon brûlant, un morceau de glace succédera dans la bouche. Au palais engourdi et à l'estomac blasé, il faut des saveurs, sinon plus agréables, du moins nouvelles. Que le poisson attende plusieurs jours ! son goût sera peut-être plus piquant. Qu'au prix de mille sesterces le *conge*¹, le *garum* assaisonne le repas ; le *garum*, ce chef-d'œuvre de l'imagination et de la science, obtenu avec tant de labeur par les macérations et le mélange ; le *garum*, ce grand ami du Romain, et qui lui tient lieu d'appétit !

Mais, hélas ! la nature humaine est bien débile. A ce grand festin où l'univers contribue, où Rome est assise, la satiété arrive bien vite ; mais la satiété n'exclut pas le désir. On sait les ressources que met en œuvre le peuple-roi pour renouveler, quand il le veut, les joies de sa table : l'émétique et le bain. Sénèque le dit avec une simplicité toute crue, *edunt ut vomant, vomunt ut edant*. C'est là la dernière expression des voluptés humaines, la solution du grand problème social qui occupe les maîtres du monde : faire en un jour le plus de bons repas qu'il se peut².

Heureux donc le siècle de Néron ! Dites que la civilisation ne marche point ! que le génie de l'homme est épuisé ! Comme si à ce grand progrès ne venait pas chaque jour s'ajouter quelque progrès nouveau ! Heureux siècle, qui a répandu dans les salles de festin la douce atmosphère des tuyaux de chaleur ; qui a revêtu les fenêtres de la transparente pierre spéculaire ; qui, dans l'amphithéâtre, a su par des conduits cachés répandre sur le peuple une rosée ra-

1. A peu près 71 francs le litre. Plin., *Hist. nat.*, IX, 32, (17). XXXI, 8.

2. Senec., *ad Helv.*, 9 ; *de Providentiâ*, 3 ; *Ep.* 47, 88, 95, 122. Plin., *Hist. nat.*, XXVI, 3. Celse, I, 3 ; Juvénal, VI. Suet., *in Vit.*, 13. Cic., *ad Attic.*, XIII. Martial, etc.

fraîchissante, parfumée de safran et de nard ; qui saupoudre l'arène de succin et de poudre d'or ; qui sait teindre et faire fondre l'écaïlle, de manière à lui donner l'apparence des bois les plus variés ! Le siècle est grand, la civilisation marche, l'humanité progresse. N'a-t-on pas payé six mille sesterces (1,520 fr.) deux petits gobelets d'un verre nouveau, 70 talents (427,000) un de ces vases murrhins que Rome estime si précieux¹ ? N'y a-t-il pas chez le dieu Néron des tapis de Babylone de 4 millions de sesterces² ; une coupe murrhine de 300 talents³ (1,830,000 fr.) ? Le fortuné César, pour reposer ses yeux, ne regarde-t-il pas les combats de gladiateurs dans un miroir d'émeraude⁴ ? Pour Néron, la nature elle-même devient plus féconde ; elle lui envoie, par les mains du procureur d'Afrique, un épi de blé qui contient 360 grains. Elle renvoie de Pannonie les intendants de ses jeux chargés de masses énormes de succin et d'ambre⁵. Elle ouvre pour lui à fleur de terre les mines de Dalmatie où l'or se ramasse à 50 livres par jour⁶.

Réjouis-toi donc, ô mon maître, d'être né sous le règne de Néron, le favori des dieux ! Réjouis-toi ! nous t'applaudissons, nous tes parasites, « compagnons assidus, comme l'a dit un philosophe chagrin, de toute fortune qui penche vers sa ruine⁷. » Voilà le plus beau trophée de ton luxe et de ta gloire ! voilà le Mazonome, le plat immense, cou-

1. Sur tous ces faits, V. Plin., *Hist. nat.*, XXXII, 5 ; XXXVI, 26 ; XXXVII, 2 (7, 8), etc. Les vases murrhins étaient faits avec une terre fine analogue à celle qui sert pour la porcelaine.

2. (1,016,000 fr.) Plin., XXXVI, 26 ; XXXVII, 2.

3. *Id.*, VIII, 48 ; XXXVII, 2.

4. *Spectabat smaragdo*. Plin., *Hist. nat.*, XXXVII, 5.

5. *Id.*, XXXVII, 3.

6. *Id.*, XXXIII, 4.

7. *Assectator comesque pereuntium patrimoniorum populus*. (Senec., *de Tranq. animi*, 1.)

ronné de fleurs, apporté au son des fanfares sur les épaules de tes esclaves; le plat d'Esopus, abrégé du monde culinaire où sont accumulés coquillages, oiseaux précieux, huîtres séparées de leurs écailles, poissons dépouillés de leurs arêtes, toutes les richesses de toutes les tables de l'empire! quelle jouissance peut manquer à ta félicité? N'as-tu pas l'harmonie du concert pour tes oreilles, pour tes yeux la magnificence de ta demeure, pour ton palais la saveur du festin, pour ton odorat les doux parfums que les esclaves répandent? Couché sur ton lit, entouré de soins et de caresses, doucement frictionné par un esclave ganté, quelque chose manque-t-il à tes désirs? — Mais c'en est trop: tu tombes épuisé; que tes serviteurs te soulèvent et t'emportent comme un héros mort au champ de bataille; ensevelis-toi dans ton triomphe au son des instruments et au chant des esclaves qui répètent derrière toi: « Il a vécu²! »

Il a en effet quelque chose de sérieux, cet adieu funèbre qui termine l'orgie. Tu vis sous un grand prince, ô mon maître! as-tu pris garde à ce délateur que tu redoutes trop pour ne pas l'inviter chez toi, et qui a fixé sur toi un œil pénétrant au moment où, dans l'ivresse, tu as approché l'image de César que tu portes au doigt, d'un objet immonde et profane? Ce matin, lorsque, sorti de chez toi « pour augmenter la foule, » distrait, nonchalant, désœu-

1. *Id.*, de *Vita beatâ*, 11, Ep. 66. Martial, liv. III. Clearque apud Athenæum, VI.

2. Βεβιωσι. (Senec., Ep. 12.) « Pacuvius, qui avait usé de la Syrie comme de son bien, après ces repas funéraires où il semblait vouloir célébrer ses propres obsèques, se faisait emporter dans sa chambre au milieu des applaudissements de ses esclaves favoris qui chantaient au son des instruments: Βεβιωσι. » Sénèque dit encore ailleurs: « Non convivantur, sed justa sibi faciunt. » (Ep. 122.) « Locus ibi luxuriæ parentatur. » (De *Vita beatâ*, 11.) Les Épicuriens disaient Βεβιωσι, c'est là vivre. Cic., ad *Attic.*, XII, 2.

vré, tu as marché, écouté, causé, répondu au hasard; sais-tu bien ce que tu as pu dire ou entendre? As-tu bien pensé qu'en ce siècle, « le travers le plus funeste est la manie d'écouter, que les secrets sont dangereux à savoir, et qu'il y a bien des choses au monde qu'il n'est sûr ni de raconter ni d'apprendre¹? »

Va donc maintenant, choisis entre les angoisses du supplice et les turpitudes de l'adulation. Sauve ta vie; baise la main et la poitrine de César, comme tes affranchis baisent la tienne; appelle-le maître, roi, comme ils t'appellent; appelle-le dieu, nom que tes affranchis ne te donnent pas. Cours t'essouffler à ses salutations du matin; suis à pied sa litière; fais des vœux pour sa voix céleste, et pour cette déesse née d'hier, la fille de Poppée: pauvre homme, esclave de Néron, comme nous sommes tes esclaves! Fais-toi étouffer pour aller entendre Néron au théâtre, et meurs de faim plutôt que d'en sortir. Ton patrimoine, tes villas, tes esclaves, toute ta gloire et ta magnificence, éclat funeste, dangereuse fortune! Aie soin d'en léguer, par un testament bien public, une large part à Néron, une portion assez forte encore à Tigellin ou à d'autres, de peur que Néron mécontent ne te prenne le tout et ta vie en même temps. Bois ton vin de Chios, ris avec tes amis, écoute tes concerts, couronne-toi de fleurs; sois heureux, plein de joie: mais tremble pour ta vie, et prends garde de ne pas coudoyer l'affranchi de quelque délateur!

Resterait maintenant à parler de César, le degré suprême de cette hiérarchie, le tyran suprême de tant de tyrans et de tant d'esclaves. Mais sur ce point, j'en ai dit assez, j'ai assez fait voir dans les longs développements que j'ai

1. Terribilium vitium auscultatio, etc. (Senec., de *Traq. animi*, 12.)

donnés à l'histoire de la dynastie césarienne, comment Tibère, habile homme d'État, mais ulcéré, haineux, défiant, avait à cette politique de tempérament et de mesure pratiquée par Auguste substitué la politique plus simple de l'isolement et de la crainte; — comment cette politique avait constitué le pouvoir impérial, sans autre relation avec la nature humaine que la peur; — comment les successeurs de Tibère, Caligula, Claude, Néron, moins habiles que lui, avaient cédé au vertige de la position surhumaine que Tibère leur avait faite, et dans cette situation si exaltée et si périlleuse, n'avaient pu résister au double étourdissement de l'orgueil et de la crainte; — comment au prix de quelques largesses et de quelques fêtes qu'avaient toujours refusées la sombre humeur de Tibère, ils achetaient l'affection des lazzaroni et des prétoriens, se croyaient à l'abri de tous les dangers de leur puissance, et s'imaginaient pouvoir satisfaire impunément toutes leurs fantaisies voluptueuses ou sanguinaires. — Et néanmoins nul d'entre eux n'échappa, nul ne périt de mort naturelle. Nul ne triompha, je ne dirai pas de la haine publique, mais des conspirations militaires et des assassins du palais.

Ainsi donc, si vous résumez en quelque mots le tableau de cet ordre social préparé par les luttes de toute l'antiquité, dont Jules César avait déblayé la place, Auguste posé les fondements, Tibère construit l'édifice : vous trouvez, je le répète, — comme base essentielle et primitive, l'esclave obéissant au maître, — à un degré plus haut le client aux pieds du patron, — enfin le sujet prosterné devant César : et par une fatale réciprocity, — le maître tremble au milieu de ses esclaves, — le riche ne se fait des clients parmi le peuple que pour avoir une défense contre le peuple, — et César, qui opprime Rome et le

monde, redoute la populace de Rome! Ainsi, chacun inspire la terreur et l'éprouve. Chacun a son esclave dont il a peur, et son tyran dont il se fait redouter. Double système de tyrannie et de menace, d'oppression et de terreur!

Vous rappelez-vous maintenant ce que je disais des joies et du bien-être extérieur du monde romain, et comment nous posons le problème entre la société antique, si grande dans ses formes, si heureuse dans ses dehors, si dégagée dans sa vie, et la société moderne, qui nous apparaît au premier coup d'œil si gênée, si étroite, si mesquine, si tourmentée?

Il me semble que maintenant le problème commence à s'éclaircir. Nous voyons à quel prix s'achetaient cette joie et cette liberté du riche : au moyen de l'oppression pour l'esclave, de la misère pour le prolétaire, et pour le riche lui-même, du despotisme impérial qui avait succédé au despotisme aristocratique de la patrie. Il en devait être ainsi. Pour le bien-être du riche tel que nous l'avons peint, un grand nombre d'esclaves étaient nécessaires. Quel capital eût jamais payé des serviteurs salariés pour tant d'offices intérieurs, si recherchés, si compliqués, si futiles, parfois si honteux? Il fallait donc l'esclave et l'esclave à bon marché, l'esclave pauvrement nourri, durement couché. Il fallait l'esclave méprisé de la campagne, mangeant un pain noir et dormant dans l'ergastule, pour fournir à l'entretien de l'esclave chéri de la ville, à la parure de l'échanson, à l'éducation du chanteur, aux commodités mêmes et aux délicatesses de l'esclave en chef qui commandait ce troupeau d'esclaves.

Mais à son tour, la multitude des esclaves et des esclaves à bon marché accroissait nécessairement ce que de nos

jours on a nommé la plaie du paupérisme. L'esclave n'était souvent qu'une propriété coûteuse et improductive, propriété de luxe et de vanité, qu'on trouvait profit, je ne dis pas seulement à vendre, mais à abandonner. Moins il avait de valeur, plus son maître consentait facilement à l'affranchir; souvent, pour l'homme ruiné ou qui voulait diminuer son luxe, l'affranchissement était un moyen facile de se débarrasser d'une charge onéreuse et inutile. Or, que devenaient ces affranchis, esclaves de la veille, les pieds encore marqués de craie et le dos cicatrisé par les verges? serviteurs inutiles, que le maître avait émancipés justement parce qu'ils ne lui donnaient pas de revenu; instruments de magnificence et de luxe dont il s'était débarrassé en ses jours d'économie. Exclus par leur origine, à moins que le hasard ne les fit riches, de toutes les fonctions élevées, de toutes les professions libérales; le pécule que leur industrie avait amassé pendant leurs années de jeunesse et de travail était le prix qu'il leur avait fallu donner pour obtenir la liberté: et ayant ainsi payé leur affranchissement au maître, l'ayant payé à l'État qui percevait sur les esclaves affranchis un impôt du vingtième de leur valeur, ils se trouvaient nus, seuls, vieux quelquefois¹, sans un sesterce et sans un ami, en face de cette triste et décevante liberté pour laquelle ils avaient soupiré si longtemps.

C'est ainsi que l'esclavage et l'affranchissement accroissaient à l'infini le nombre des prolétaires; c'est ainsi que la multitude toujours plus nombreuse des affranchis envahissait et menaçait la société; disputant, ceux qui étaient riches, le crédit et le pouvoir aux fils de sénateurs; ceux

1. Libertas quæ tarda quidem respexit inertem,
Respexit tamen, et longo post tempore venit.

(Virgile, *Eclog.*, 1.)

qui étaient pauvres, le pain des frumentations aux plébéiens indigents. J'ai dit quels obstacles le législateur frappé de ce danger avait essayé de mettre aux affranchissements: digues inutiles, qui n'arrêtaient point le flot de la population servile débordant sur la population libre¹.

Car l'homme libre devait en souffrir à son tour. Et si le nombre des prolétaires s'accroissait de tant d'esclaves devenus libres, il devait s'accroître aussi de bien des citoyens libres réduits à la pauvreté. L'ancienne classe plébéienne, la classe *ingénue* et sans fortune ne s'appauvriissait pas seulement, elle dépérissait. Elle était sans industrie; car l'industrie, condamnée par l'orgueil romain, était aux mains des esclaves, et se faisait moins par des ouvriers que par des serviteurs, dans la maison du maître plus que dans l'atelier du fabricant. Elle perdait également ses ressources agricoles depuis que la conquête du monde, si rapidement achevée après la conquête de Carthage, avait amené sur le marché de l'Italie des centaines et des milliers d'esclaves. Possesseurs à peu de frais de ces instruments de travail, et souvent, après les avoir acquis, ne sachant qu'en faire; possesseurs également de vastes terres, les riches avaient conçu la pensée d'utiliser ces deux propriétés l'une par l'autre, l'esclave par la terre, et la terre par l'esclave. Ils avaient accru leurs domaines à l'infini, et entrepris comme une immense exploitation de l'Italie par les captifs qu'on leur amenait des extrémités du monde. Cette spéculation manqua, il est vrai, et devait manquer par les vices inhérents au travail servile. Mais la classe plébéienne ne s'en trouva pas moins expulsée de son champ, la race agricole réduite à la misère, l'Italie déserte et stérile. J'ai dit tout

1. Sur tout ceci, V. t. I, p. 44, 45, 57, 58, 241, 242, 265; t. II, p. 47, 115-123, 133.

cela plus longuement ailleurs, mais je dois le rappeler en me résumant¹.

Pour cette masse de prolétaires, qu'ils fussent un débris de la classe plébéienne amoindrie chaque jour, ou qu'ils appartenissent au flot chaque jour croissant de la classe servile, *ingénus* ruinés ou affranchis indigents, que pouvait faire la société? L'État leur donnait des portiques, des bains, des théâtres : ces magnificences coûtaient relativement peu, et d'ailleurs servaient au riche comme au pauvre. L'État donnait même quelquefois du pain, mais il en donnait quand il pouvait et quand il avait peur; il en donnait au pauvre de Rome, mais non pas à celui de l'Italie, encore moins à celui des provinces; au pauvre de la ville et non pas à celui des campagnes : il donnait du pain au mendiant, mais il ne donnait ni secours au malade, ni salaire à l'ouvrier, ni asile, ni vêtement à personne. Il y avait peur et non charité. Et cette classe des prolétaires était plus nombreuse peut-être et probablement plus misérable que celle des esclaves.

Enfin, de cette constitution de la société jointe à l'affaiblissement de tous les liens moraux qui formaient le nœud des sociétés antiques, avait dû sortir le despotisme impérial. Le gouvernement aristocratique de l'ancienne république était devenu impossible depuis que l'égoïsme des aristocraties avait été mis à nu; depuis que le peuple avait été désabusé, par la tyrannie effrontée de ses gouvernants, des dogmes patriotiques qui formaient le lien entre ses gouvernants et lui; depuis qu'il avait compris comment quelques centaines de sénateurs exploitaient à leur profit le culte de la patrie; depuis surtout que l'aristocratie, ne

1. Tome I, p. 33-37, 48-52, 176, 253, 264, 265; tome II, p. 139.

pensant qu'à ses richesses et à ses jouissances, avait tout à fait rompu avec le peuple, avait cessé de s'appuyer sur ses clients, et, avec une violence de passions personnelles que n'atténuait aucune foi commune, s'était mise à se déchirer par des guerres intestines. Le gouvernement despotique était donc intervenu comme le seul possible; d'un côté, pour contenir, par l'unité gigantesque de son pouvoir, ces masses d'esclaves et de prolétaires souffrants et irrités; de l'autre, pour tenir abaissés sous un joug de fer les restes de cette aristocratie ambitieuse et divisée, aspirant au pouvoir et prête à renouveler la guerre civile. L'empereur, en un mot, était le nécessaire, mais parfois monstrueux pacificateur de cette société monstrueuse qui avait besoin d'être foulée aux pieds par un seul homme, cet homme fût-il Caligula.

Ainsi s'engendraient l'un l'autre les maux de la société. La multitude des esclaves produisait la multitude des prolétaires; la multitude des prolétaires avait produit le despotisme impérial. Voilà ce qui fait ombre au tableau, ce qui apporte une compensation, et une compensation plus qu'équivalente, aux grandeurs et aux voluptés de la civilisation romaine.

Mais ce n'est ici que l'une des faces du problème. Pour bien connaître tous les vices de la civilisation antique, il faut la voir par un autre côté. Non-seulement la justice, la charité, la modération, manquaient à la société, dure et oppressive par sa nature, mais encore la dignité, la vertu manquaient à la famille, dégradée et corrompue à Rome même, où d'autres siècles l'avaient trouvée pure. La vie de l'homme dans la cité nous est connue; la vie de l'homme dans la famille doit maintenant se révéler à nous.

CHAPITRE II

LA FAMILLE.

§ 1^{er} — CONSTITUTION PRIMITIVE DE LA FAMILLE ROMAINE.

Je suppose qu'après une journée brûlante, au moment du crépuscule, lorsque l'air commence à se rafraîchir, un étranger, perdu dans Rome, ait par hasard porté ses pas vers la porte Capène. Là, il aura vu les oisifs et les heureux de la grande cité, après avoir partagé le jour entre le bain, le repas et la sieste, sortant de cette demeure où la chaleur les avait tenus enfermés, et venant comme s'épanouir à la fraîche atmosphère de la nuit. A ce rendez-vous de la faïnéantise et de l'opulence romaine, il aura entendu les chevaux hennir, il aura vu se croiser les brillants équipages, et les piétons agiles se mêler sans crainte à ce cortège élégant et confus, qui roule ou qui galope jusqu'aux premiers tombeaux de la voie Appia. Le Champ de Mars s'ouvre le matin aux joies et aux exercices du sexe viril; à la porte Capène, se rencontrent le soir les prétentions, les grâces, les coquetteries, les intrigues féminines. La porte Capène est le Forum des femmes. Là, l'esclave impudente et hardie, suivant à pied sa jeune maîtresse, cherche du regard un regard qui lui promette la richesse et la liberté. La lourde *rheda*, attelée de mules, revêtue de lames d'or où sont enchâssées des pierres précieuses, traîne la matrone

avec son voile et sa longue robe, sur laquelle une noire Africaine agite doucement l'éventail. A l'encontre, vient étourdiment le léger *cisium* où la courtisane grecque, vêtue de soie et parée d'or, conduit elle-même ses riches amants; tandis que l'affranchie en robe brune, perdue au milieu de la foule, regarde avec mépris la matrone dégradée, que l'arrêt du préteur a dépouillée de sa stole et condamne à porter la toge.

Ce premier coup d'œil nous révèle dès l'abord tous les degrés de l'existence féminine. Parmi les femmes, en effet, comme parmi les hommes: — l'esclave vient d'abord; — ensuite l'affranchi, et à peu près au même rang, le client, le prolétaire, la courtisane; — puis enfin l'homme ou la femme qui a sa dignité civique tout entière, qui possède le bien (*res*) et la condition (*ingenuitas*), qui paie le cens et qui est né libre; en un mot, le patron ou la matrone (remarquez que ces deux mots se répondent). Voilà, dans les deux sexes, les degrés divers de l'échelle sociale.

Par la condition de l'homme, nous venons d'expliquer la société; par la condition de la femme, nous expliquons la famille. Montrons d'abord à son antique point de départ, à son principe si original et si robuste, ce qu'avait été la famille, cet élément fondamental de la république romaine.

La famille, en effet, c'est l'unité première qui en se multipliant a formé la *gens*, la curie, la cité; c'est l'unité civile et en même temps l'unité religieuse. Car la famille a son culte, ses rites, les sacrifices qui lui sont propres, et qui, pour le salut de la république, doivent se perpétuer sans interruption. Il lui faut toujours un prêtre pour ses dieux lares, un *père* pour ses sacrifices domestiques, un

gardien pour le foyer, l'*atrium*¹. Que ces devoirs reposent sur une seule tête, et que cette tête soit celle d'un enfant, peu importe; la famille ne cesse pas d'exister. Quoiqu'il ait encore besoin d'un tuteur, et que de longtemps il ne doive prendre la toge virile; en d'autres termes, quoiqu'il ne soit initié encore ni à la vie civile, ni à la vie politique; du jour où il n'a plus de père, le Romain devient *père de famille*. Il devient le *quirite*, l'homme appelé à manier la lance (*cur, quir*); il devient le *patron*, l'homme qui protégera devant le juge le client auquel la parole est interdite (*elinguis*); il devient le maître (*dominus*), l'homme appelé au commandement de la maison et au gouvernement des esclaves. En effet, le client ou l'affranchi, l'esclave lui-même (*familiaris*) sont compris dans la famille. La *famille*, dans le sens latin, c'est la maison: *père de famille* (*paterfamilias*) veut dire maître de maison.

Mais la famille jusqu'ici ne comprend que des esclaves ou des inférieurs; par le mariage, elle comprendra des *libres* (*liberi*, il faut garder dans toute leur force ces termes intraduisibles de la phraséologie romaine). Ces *libres*, ce sont les membres de la famille qui, égaux au père par la naissance, lui sont assujettis par la loi. C'est la femme d'abord, à moins que la famille où elle est née n'ait conservé ses droits sur elle (plus tard je m'expliquerai sur ce point); ce sont les fils et les filles; et parmi les petits-enfants, les enfants du fils, ceux qui appartiennent au père de famille par le nœud sacré de la parenté virile.

Tous ceux-là, fils ou filles, enfants ou petits-enfants, filles vierges ou filles mariées, enfants par la naissance ou par l'adoption, quels que soient leur sexe, leur âge, leur

1. Scito dominum pro totâ familiâ rem divinam facere. (Caton, *de Rust.*, 143.)

dignité, sont sur la même ligne et obéissent au même rang. Rien ne leur appartient, rien ne leur est acquis pour leur propre compte, tout revient au père¹. Le père peut les châtier; si leur crime est grave, il peut les juger et les mettre à mort². Il peut les vendre³; s'ils ont causé un dommage, les céder à titre d'indemnité⁴. S'il les vend à un Romain, il transporte à ce Romain un droit analogue à celui de la puissance paternelle (*jus Mancipii*); s'il les vend à un étranger, il les rend esclaves. La seule différence qui existe entre eux est au désavantage du fils: la fille ou le petit-fils vendu par le père et affranchi par l'acquéreur, demeure émancipé; le fils vendu et affranchi retombe sous la puissance paternelle, et ne deviendra libre qu'après la troisième vente et le troisième affranchissement⁵.

En un mot, — des esclaves à qui aucun droit n'est reconnu, — des clients à qui la parole (la vie publique et légale) est interdite, — des enfants et souvent une femme à qui rien ne peut appartenir en propre, voilà ce qui compose, sous le pouvoir despotique du père de famille, cette communauté austère qu'on appelle la famille romaine;

1. Ulpien, XIX, 18; XX, 10. Gaius, II, 86, 87, 96; III, 163. Dionys., VIII, 79.

2. Dionys. Halic., II, 15, 26, 27; VIII, 79. Plutarq., in *Publicola*, 6. Dion Cass., XXXVIII, 36. Festus, v° *sororium*; Gellius, V, 19; *Collatio leg. mosaic.*, IV, 8; 10 C., de *Patriâ potestate*, (VIII, 47). Le père pouvait enlever son fils aux tribunaux ordinaires (Tite-Live, I, 26; II, 41) et le juger avec l'assistance d'un conseil de parents et d'amis (Valer. Max., V, 8, § 2 et 3; IX, § 1. Senec., de *Clem.*, I, 15) ou même à lui seul (Valer. Max., *ibid.*). L'abus de ce pouvoir n'entraînait d'autre répression que la note du censeur. Dionys., *Frag.*, éd. Mai.

3. L'enfant vendu à un Romain était « in Mancipio. » *Servorum loco erant.* (V. Gaius, I, 123, 138; II, 114, 116, 160.)

4. Gaius, I, 141; IV, 75-79. Tite-Live, VIII, 28.

5. SEI PATER FIDIOM TER VENOM DUIT FIDIOS AF PATRE LIBER ESTOD. (V. Ulpien, X, 1; Gaius, *Instit.*, I, 132; IV, 79; Dionys., *ibid.*)

voilà le cercle étroitement formé autour de la table domestique, et dans lequel tout est mis en commun sous l'administration d'un chef absolu; voilà ceux que le père nourrit, gouverne, défend, pour lesquels il veut, il possède, il agit. Le père est tout-puissant pour faire et défaire la famille, garder, admettre, exclure qui il veut. Il émancipera son fils, et dès lors son fils ne sera plus que son affranchi; il émancipera son petit-fils, dont il gardera le père sous sa loi; il affranchira le père en gardant le fils. Il donnera un de ses descendants en adoption, et celui-ci, membre d'une famille étrangère, aura rompu tout lien avec celle où il est né. Il adoptera un fils, et le fils adopté sera l'égal en tout de ceux que lui a donnés la nature. En mariant sa fille, il pourra, s'il le veut, la garder sous sa puissance; il pourra aussi la vendre à son époux et transporter à celui-ci tous les droits de la puissance paternelle. Enfin, au jour même de sa mort, il disposera encore librement de tout ce qui compose sa famille; appellera, déshériterà qui il veut, exclura de l'héritage par son seul silence, nommera un tuteur au fils, affranchira l'esclave. Le testament se fait au Forum; c'est un acte de la puissance publique, c'est la loi du père de famille: comme il aura disposé de la tutelle ou de la propriété de sa chose, ainsi soit le droit¹.

La famille ainsi constituée avait son signe, le nom. Le fils portait le nom de son père, l'affranchi le nom de son maître, le client le nom de son patron; seuls parmi les nations de l'antiquité, les Romains ou les peuples italiques leurs devanciers, connurent l'usage du nom de famille, cet indicateur si sûr de la parenté, ce lien si faible en appa-

1. UTEI LEGASIT SUPER PECUNIAE TUTELAIVE SOVAI REI ITA IOUS ESTOD. (V. Ulpian, *Regul.*, XI, § 14; Gaius, *Instit.*, II, § 224; Justin., *Instit.*, de *Lege Falcidia*; Pomponius, loi 120, D., de *Verb. signif.*; Cic., de *Inventione rhetor.*, II, 50; *Rhetor. ad Herenn.*, I, 13; *Novell. Justin.*, XXII, 2.

rence, en réalité si énergique. Ce fut un des privilèges et une des marques de la cité romaine. Porter trois noms¹ (c'est-à-dire le prénom qui désignait la personne, le nom qui désignait la race, le surnom qui désignait la branche) cela voulait dire être Romain; l'étranger qui devenait citoyen devait prendre un nom de famille, et portait, à titre de client ou d'affranchi le nom du proconsul ou du César qui l'avait élevé au droit de cité.

De cette constitution de la famille procède toute puissance domestique, toute parenté, tout droit d'héritage: trois choses qui se tiennent intimement, car la soumission est la condition de l'hérédité. L'enfant qui, par l'émancipation, par l'adoption au dehors, par les conditions de son mariage (si c'est une fille), a cessé d'être la chose du père, l'enfant, en un mot, qui est sorti de la famille et de la puissance paternelle, n'a pas un sesterce à réclamer dans la succession paternelle. Les héritiers du Romain, quand il n'a pas disposé de son bien, c'est donc au premier rang la famille, c'est-à-dire la descendance à lui appartenant (*heredes sui*), conservée ou acquise; — à défaut de la famille, la maison (*domus*), c'est-à-dire la parenté mâle la plus proche (*consanguinei, agnati*²); — à défaut de la maison, la gens, parenté éloignée, souvent fictive, qui comprend même les affranchis, mais qui, par la similitude du nom,

1. « Tria nomina ferre. » (Juvénal, V, 126.)

2. SEI INTESTATO MORITOR QUOI SOVOS HERES NEC ESCIT ADENATOS PROSUMOS FAMILIAM HABETOD. (Cic., de *Invent.*, II, 50; *Rhetor. ad Herenn.*, I, 13. Ulpian, *Reg.*, XXVI, § 1; *Collatio leg. mosaic. et roman.*, tit. XVI, § 4. Paul., *Sent.*, VII, in *Collat. leg. mosaic.*, tit. XVI, § 3. Gaius, *Instit.*, I, 155-157; III, 9. Justin., *Instit.*, § 1, de *Heredit. que ab intest.*) On désigne sous le nom d'agnats tous les parents par mâles qui peuvent remonter à un auteur commun. Gaius, I, 156; III, 10. — Les frères et sœurs étaient *consanguinei*. Ulpian, XXVI, 1, 7. — Mais la sœur était la seule femme qui pût succéder comme agnate. Gaius, III, 14, 22. Ulpian, XXVI, 6.

se rattache à la parenté virile¹. La parenté par les femmes (*cognatio*) qui ne se manifeste point par la similitude du nom, qui ne donne entrée ni dans la famille, ni dans la maison, ni dans la *gens*, ne forme qu'un lien d'affection et d'honneur² et demeure exclue de l'hérédité. Ainsi la loi des héritages confirmait la loi de famille; et, par l'exclusion presque entière des femmes, par l'exclusion complète des parents maternels, l'aristocratie romaine arrivait au but que, par les substitutions et le droit d'ainesse, les aristocraties modernes ont essayé d'atteindre.

En effet, ce droit de la famille, si singulièrement impé-rieux et dur, était, ajoutons-le, singulièrement exclusif et aristocratique. Les liens de parenté, étant traités comme des liens purement légaux, formés et rompus par la loi seule, ne pouvaient concerner que les seules familles légales; et la famille légale, dans le principe, c'était la seule famille patricienne. Dans le principe, le patricien seul était le vrai père de famille; seul il offrait pour la *gens* des sacrifices légitimes; seul il possédait la terre romaine, le vote dans la curie, la parole au Forum; il était le seul protecteur de ses clients incapables et muets (*inopes, elingues*³).

1. SEI ADGNATOS NEC ESCIT GENTILIS FAMILIAM NANCITOR. (Cic., *loc. laud.*; *Collat. leg. mosaic.*, tit. XVI, § 4; ex Ulpiano, *de Legit. hereditat.* Gaius, *Instit.*, III, 17. Paul., *Sent.* VII, in *Collat. leg. mosaic.*

2. Ainsi les *Charisties*, fêtes célébrées entre *cognats* et *affines* (alliés). Ovide, *Fast.*, II, 617. Valer. Max., II, 1. Le jugement de la femme et de l'enfant par un conseil de *cognats*. Pline, *Hist. nat.*, XIV, 14. Suet., in *Tiber.*, 35. Tacite, *Annal.*, II, 50; XIII, 32. Valer. Max., VI, 3, 8. Liv., XXXIX, 18; *Ep.* 48. — Les *cognats* avait le *jus osculi*. Plutarq., *Quæst. rom.*, 6; *de Virtut. mulier.* Polyb., *apud Athæn.*, X, 56. Pline, *Hist. nat.*, XIV. Suet., in *Claud.*, 26. — Cic., *de Rep.*, *apud Nonium*, IV, 193. — Ils portaient le deuil. La *cognition* s'étendait jusqu'au sixième degré. Cic., *pro Cluentio*, 60.

3. V., entre autres, un remarquable aperçu de la constitution du patriciat romain dans l'*Orphée* de M. Ballanche.

Aussi quand plus tard les clients, plus nombreux, plus riches, appuyés surtout par ces familles d'origine étrangère et souvent illustre, que la victoire de Rome confondait avec la *plebs*, commencèrent à se soulever contre le patriciat, quand le peuple se retira sur le Mont-Sacré, il y eut alors combat, et contre les privilèges de droit politique, et contre les privilèges de droit civil qui appartenaient exclusivement aux patriciens. Ce ne fut pas seulement le consulat et les honneurs publics, ce fut auparavant le droit de mariage (*jus connubii*), c'est-à-dire le droit de s'allier légitimement aux races patriciennes que réclamèrent à la tête de la *plebs* les puissantes familles adversaires du patriciat. Ce droit de mariage emportait nécessairement la participation à tout le droit civil des patriciens. Aussi leur colère était-elle violente: « Le plébéien, s'écriaient-ils, allait donc épouser la patricienne! le profane se mêler au sacré! l'ordre des familles s'altérer comme le culte des dieux!¹ » Néanmoins, la cause plébéienne triompha au Forum; elle obtint le droit de mariage, et, grâce seulement au droit de mariage, le consulat². Elle triompha aussi au tribunal du préteur par l'introduction subreptice, mais visible, de l'équité dans le droit civil, par ces fictions légales et ces ventes simulées qui tâchaient de mettre la loi d'accord avec le bon sens public, et qui faisaient du droit privilégié d'une aristocratie le droit commun de tout un peuple.

Mais en même temps que le peuple romain combattait l'aristocratie dans ses murs, lui-même à son tour devenait aristocratie. Le monde vaincu se modelait à l'image de Rome: la *plebs*, élevée dans Rome au niveau du patriciat,

1. Tite-Live, IV, 2.

2. V. Tite-Live, VI, 34, 35.

elle-même au dehors était un patriciat; les alliés de Rome étaient pour elle les plébéiens et les clients; les tributaires et les sujets de Rome étaient les esclaves. Dans une sphère plus vaste, et par rapport, non à la cité, mais au monde, le droit civil demeurait donc aristocratique; les exclusions et les incapacités, au lieu de frapper le plébéien, frappaient l'étranger sujet de Rome. Et ce qui avait été le droit privilégié des trois cents familles sénatoriales devenait le droit privilégié des cent mille familles romaines.

Ainsi, mariage légitime, famille, puissance paternelle, hérédité, ces choses qui semblent de tous les temps et de tous les lieux, restaient aux yeux du Romain privilège national, institution de la loi. Non-seulement l'esclave à qui tout droit était refusé, mais l'étranger, mais le Latin même, mais l'affranchi à certains égards, mais le Romain captif, dégradé par son malheur (*capitis minor*), et devenu étranger tout le temps que durait sa captivité, restaient en dehors du droit de famille. Entre Latins ou étrangers, il pouvait y avoir des unions licites, mais rien comme le mariage légal et solennel (*justæ nuptiæ*), par lequel le citoyen romain s'unit à la vierge romaine pour donner des fils à la république (*liberorum quærendorum causâ*): il pouvait y avoir des liens et des devoirs de parents (*cognatio, affinitas*), mais rien comme la consanguinité romaine, comme l'*agnation*, cette parenté virile, institution légale par laquelle le sang romain se propage, le culte des lares est assuré, la famille, la maison, la *gens*, la république, se maintiennent: il pouvait y avoir enfin une certaine autorité morale dans les mains du père, un certain abaissement et une juste déférence des enfants vis-à-vis du *chef de la famille*; mais la puissance paternelle demeurait une insti-

tution toute romaine que le peuple de Romulus se vantait de posséder lui seul au monde¹.

A plus forte raison, entre le Romain et l'étranger, point de parenté légale, par conséquent point d'héritage; entre le Romain et l'étranger, le Latin, l'affranchi même², point de mariage légal. Si l'affranchie ou l'étrangère inspirait au cœur du Romain une affection sérieuse, que pouvait-il faire pour l'élever jusqu'à lui? Tout au plus il la prenait pour *concubina* (j'emploie ce terme dans le sens à moitié honorable que lui donnent les jurisconsultes). Il contractait avec elle une alliance constante et régulière plutôt que licite, tolérée plutôt que permise; exempte des peines de la loi, mais flétrie par la note du censeur; interdite à la femme romaine par l'honneur, quand elle ne le fut plus par la loi: lien illégal dont la rupture ne constituait pas un adultère³, et par lequel on renonçait à ce qui faisait la gloire du citoyen romain, le mariage et la paternité légitimes (*justum matrimonium, justus pater, justi liberi*⁴).

En face de ce droit primitif, si rigide au dedans, si exclusif au dehors, quelle pouvait être la condition de la femme? Dans un ordre de choses qui donnait tout au pouvoir du *père de famille*, qui mettait la parenté virile si fort au-dessus de la parenté maternelle, la place légale de la femme était nécessairement bien étroite.

Sa vie était une soumission perpétuelle.—Lorsque, en se

1. « Ce droit est propre aux citoyens romains; car il n'y a presque pas de peuple au monde qui exerce sur les enfants un pouvoir pareil au nôtre, et Hadrien le déclare dans son édit... Je sais cependant que la nation des Galates considère les enfants comme soumis à la puissance de leur père. » Gaius, 1, 55.

2. Liv., XXXIX, 19.

3. Digeste, 41, § 1, de Ritu nuptiar, (XXIII, 2); 13 pro., ad Legem Juliam de adult., (XLVIII, 5); 144, de Verbor. signif., (L, 16).

4. Digeste, 46, § 1; de His quæ ut indign.

marient, elle était demeurée sous la puissance paternelle, le père, maître des actions de sa fille, pouvait à son gré rompre le mariage. — Lorsque, au contraire, son époux l'achetait de son père ou l'acquerrait par prescription (*in manum coemptio, trinodium usurpatio*), le droit paternel passait à l'époux, la femme, sortie de la famille, c'est-à-dire de la puissance de son père, entrait dans la famille et sous la puissance ou, comme on disait, dans la main (*in manu*) de son mari; elle était, selon le droit¹, fille de son époux, sœur de ses propres enfants, soumise comme eux aux rigueurs du tribunal domestique, comme eux prenant une part égale dans l'héritage. — Mais en tout cas, veuve, elle retombait sous la puissance paternelle. Son père mort, il fallait qu'elle demandât un tuteur², sans l'assistance duquel elle ne pouvait même pas faire son testament³. Elle n'avait jamais de *famille* qui lui appartint; en d'autres termes, jamais un enfant sous sa puissance, jamais un héritier qui dépendit d'elle. Elle n'était jamais héritière, si ce n'est de son père ou de son frère, quand elle était restée dans sa famille; de son mari ou de ses enfants, en qualité de fille ou de sœur, quand elle était entrée dans la famille maritale. Il y a plus, son époux ne pouvait rien lui donner de son vivant⁴; et on finit par défendre au testateur dont la fortune excédait 100,000 sesterces (21,740 fr.) d'instituer une femme son héritière⁵. La loi redoutait pour la sûreté

1. Gaius, *Instit.*, I, 144, 144, 145, 126; II, 159; III, 3.

2. Gaius, I, 144, 145. *Veteres enim voluerunt feminas, etiam si perfectæ ætatis sint, in tutelâ esse propter animi levitatem.* (V. aussi Liv., IV, 9.)

3. Gaius, II, 118.

4. Plutarq., *Conjugalia præcept.*, *Quæst. rom.* Ulpian, VII, 4. Paul., *Sent.* II, 23.

5. Loi Voconia sur les hérités testamentaires (an de Rome 585). V. Gaius, *Instit.*, II, 274; Dion Cass., LVI, 10; Cic., *in Verr.*, I, 41, 42; *de Republ.*, III, 10; Asconius, *in Verr.*, act. II, 1, 41; Gellius, VII, 13; XX, 20; Augustin, *de Civit. Dei*, III, 20; Cic., *de Senectute*, 5; *pro Balbo*, 8.

des patrimoines la puissance des séductions féminines. En écartant la femme, elle prétendait empêcher que les biens ne passassent à un nom étranger et dans une *gens* nouvelle.

Et cependant la femme romaine, légalement si abaissée, si perpétuellement soumise, occupait dans Rome, occupe dans l'histoire de Rome une grande place. Pourquoi? C'est ce que nous allons dire.

Bien différentes de la femme romaine, l'affranchie et l'étrangère étaient à la fois singulièrement libres et singulièrement méprisées; elles n'avaient, en effet, selon la loi, ni une famille, ni un nom, ni une religion domestique à compromettre: qu'importaient à la république leurs égarements? La loi les émancipait par dédain. Ni l'austère soumission de la matrone, ni sa dignité grave n'était leur fait; elles étaient en dehors de la morale comme en dehors de la loi civile. La femme esclave n'avait point le droit de rougir, quelque flétrissure que le caprice de son maître lui eût infligée. La femme affranchie, si elle était pauvre, était presque de nécessité courtisane: rendue libre par une fantaisie amoureuse de son maître, la débauche lui avait le plus souvent valu la liberté; il fallait que la débauche l'aiderait à soutenir sa liberté¹.

L'orgueil aristocratique du sang romain dédaignait de les punir: mais aussi il dédaignait de les protéger. « Avec les femmes qui tiennent une boutique ou qui font trafic des marchandises » (presque toutes esclaves ou affranchies), « il n'y a point d'adultère²; » en d'autres termes, le libertinage avec une personne de cet ordre demeure impuni³.

1. *Hispala Fecennia, non digna quæstu cui ancillula assueverat; etiam postquam manumissa erat eodem se genere tuebatur.* (Tite-Live, XXXIX, 9.)

2. Paul., *Sent.* II, 26, § 11.

3. *Digeste*, 13, § 2, *ad Leg. Juliam de adult.* (XXV, 7); 1, § 1, 3, *Concub.*, *Cod.* 29, *hoc. tit.* Justin., *Instit.*, IV, tit. XVIII, 4.

Les lois rendues contre les débauches les plus honteuses ne protègent ni l'esclave ni même l'affranchi¹; et du reste, quant aux esclaves, j'ai assez fait voir combien leur débauche était libre et combien leur chasteté l'était peu.

La femme d'un rang inférieur était donc livrée comme un jouet à tous les caprices du libertinage. La morale la plus sévère ne trouvait nul reproche à faire ni à celui qui la corrompait, ni à celui qui se laissait séduire par elle. « Interdire à la jeunesse de telles voluptés, dit Cicéron, c'est dépasser de beaucoup et la morale indulgente de notre siècle, et même la morale sévère de nos aïeux. Quand s'est-on abstenu de pareils plaisirs? quand les a-t-on blâmés? quand les a-t-on interdits? en quel siècle fut jamais défendu ce qui à cet égard est permis dans le nôtre²? »

Mais ni à la matrone, ni à la vierge romaine n'appartient cette injurieuse liberté. La loi l'asservit, mais aussi la loi la protège et l'honore. Elle vit dans le secret de la maison; elle file humblement la laine auprès du foyer domestique; elle ne sort guère que pour suivre en char, le voile baissé et la robe traînante, les solennelles processions du capitol³. Mais aussi n'est-ce pas elle à qui appartient de conserver pur l'honneur du sang romain? elle qui a des lares domestiques à honorer, des citoyens à élever pour la république, une famille à perpétuer? elle enfin que sa naissance appelle à la plénitude des droits et des devoirs comme fille, comme femme et comme mère?

Que la séduction se garde donc d'approcher d'elle! Le déshonneur imprimé à la matrone, à la vierge, au fils de

1. Loi Scantinia.

2. *Pro Caelio*, 20.

3. Carpentis matres in mollibus...

(Virgile)

famille n'est pas seulement une honte pour le toit domestique; c'est une honte et un dommage pour l'État. Si le tribunal domestique du mari ou du père est trop long à venger cette injure, l'édile ira devant le peuple accuser la matrone coupable: le séducteur sera dégradé par le censeur, si toutefois il n'est condamné par le juge. L'amende, l'exil, la mort même, seront les peines de la débauche¹.

La femme trouvera-t-elle cette loi trop austère, cette protection trop exigeante? Qu'elle s'abaisse et elle sera libre! Si elle est assez corrompue pour repousser ce joug salutaire, qu'elle abdique sa dignité de matrone, qu'elle se place au niveau de l'étrangère; qu'elle descende du char sacré; qu'elle dépouille sa robe blanche pour la toge de la prostituée², qu'elle donne son nom à l'édile, et elle ira auprès de la courtisane grecque ou de l'affranchie latine prendre sa place sous les arceaux de l'amphithéâtre. La loi la méprise au point de l'épargner, et ne veut pour elle d'autre châtement que son infamie³.

Mais la véritable matrone, celle qui en épousant un citoyen romain a pris le titre de *mère de famille*⁴ et en a su garder toute la dignité, reçoit en respect et en honneur ce que la loi exige d'elle en gravité et en vertu. Dans l'austérité primitive des mœurs patriciennes, son mariage est de

1. V. Valer. Max., VI, 1, 3, 6, 8. — La loi Scantinia *de nefandâ Venere* prononçait la peine de mort. Valer. Max., VI, 1, 7, 9, 10, 11. — Plusieurs matrones condamnées par le peuple et punies par l'amende. Liv., X, 31. — D'autres exilées. XXV, 2. — Un homme accusé devant le peuple pour avoir séduit une matrone. VIII, 22.

2. Acron., *ad Horat.*, I, Sat., II, 63. Martial, II, 39; VI, 64. Mais dans les temps postérieurs, ces différences s'effacèrent. Tertull., *de Cultu*, II, 12. — Sur cet usage de la toge, V. Juvénal, II, 69.

3. Tacite, *Annal.*, II, 85. Suet., *in Tiber.*, 35.

4. Dionys., II, 25. Cic., *Topic.*, 3. Aulu-Gelle, XVIII, 6, remarque l'analogie des trois mots: *mater, matrona, matrimonium*.

fait, peut-être même de droit, indissoluble ¹. Le voile de la vierge, la bulle d'or et la prétexte de l'enfant, la pourpre et le long manteau de la matrone, imposent à la foule le devoir d'une respectueuse modestie. On lui fait place, c'est l'ordre exprès du sénat ²; le licteur qui repousse le peuple n'ose porter la main sur elle; le magistrat qui passe ne la fait pas écarter de son chemin. Il est défendu, sous des peines graves, d'offenser ses oreilles par des paroles licencieuses, ses yeux par un spectacle obscène ³. Son mari, assis en char à côté d'elle, n'est pas obligé d'en descendre pour saluer un consul ⁴.

La république s'incline devant les matrones. Aux jours du danger le sénat réclame leurs prières, comme le plus pur encens qu'il puisse offrir aux immortels ⁵. Et les matrones, de leur côté, profondément associées au sentiment de la patrie, offrent pour lever des soldats leur or et leurs pierreries à la république, qui s'interdit d'exiger un denier de leur bourse ⁶. Lorsqu'à la mort d'un grand homme elles prennent le deuil, cet hommage est compté au nombre des plus glorieux. Des temples s'élèvent à la Fortune, à la

1. Selon plusieurs auteurs, le premier divorce fut celui de Carvilius Ruga au vi^e siècle, et il encourut l'animadversion publique. Val. Max., II, 1, 4. Dionys., II, 25. Gellius, IV, 3; XVII, 21. Plutarq., *Quest. rom.*, 44, 59. — On trouve cependant un divorce antérieur, en 446; il encourut la note du censeur. Val. Max., II, 9, 2.

Le mariage par *confarréation*, qui était le mariage religieux, solennel et patricien, ne pouvait être dissous que par la mort. Dionys., II, 23. Gellius, XV, 15. Festus, *v^o Flamen*. Plutarq., *in Romulo*, 82; *Quest. rom.*, 50. Servius, *ad Aeneid.*, IV, 29.

2. V. Dion, LVIII.

3. Valer. Maxime, V, 2, 1.

4. Plutarq., *in Romulo*. Plin., XXXVI, 9. Verrius Flaccus. Paulus, *in Festo*.

5. V., sur les fonctions religieuses des matrones, Tite-Live, X, 23. Dionys., VIII, 56.

6. Sur le soulèvement qu'excita dans le peuple et parmi les femmes une taxe imposée sur les plus riches d'entre elles, V. Appien, *de Bell. civ.*, IV, 5.

Vertu, à la Pudeur féminine. Dans le premier de ces temples, construit à l'époque et à la place même où Coriolan recula vaincu par les prières et le patriotisme féminin, les femmes seules prient, sacrifient, accomplissent les rites sacrés ¹. Dans le langage officiel, on ne dit pas l'honneur et la dignité, ce ne serait point assez, on dit la majesté et la sainteté des matrones ².

Ainsi la femme, si rabaissée par le droit, se relève par les mœurs; elle est abaissée comme femme, elle se relève comme Romaine. Elle se relève par sa fidélité d'épouse et sa piété de mère de famille, en d'autres termes, par ses vertus de Romaine: car des vertus qui ne sont ailleurs que des vertus privées, la chasteté, la vigilance domestique, le soin des enfants, l'économie de la maison, sont à Rome des vertus publiques. La chasteté est un privilège national, je pourrais dire aristocratique. Libre à l'étrangère de couvrir de honte un nom qui n'est pas inscrit sur les tables du censeur! La femme romaine sait que son honneur importe à la patrie. Elle consent à moins de liberté; elle attend plus de respect. Sa jeunesse sera grave, son âge mûr digne et vénéré, sa vieillesse sainte et glorieuse, son tombeau portera ce seul mot: « A la femme d'un seul époux (*univiræ*) ³. » La vestale n'est après tout que le type plus parfait de la vierge et de la femme romaine. La vestale cou-

1. Plutarq., *in Coriol.*, 37. Denys d'Halicarnasse, VIII, 53. Ce temple était situé à quatre milles de Rome sur la voie Latine. Ampère, *Histoire romaine à Rome*, t. II, p. 404.

2. *Matronarum sanctitas*. (Cic., *pro Cælio*, 13...) *Majestas... sanctitudo*. Afranius apud Nonium Marcellum. (*V^o Sanctitudo*.) V. aussi Tite-Live, IV, L, 44.

3. Plutarq., *Quest. rom.*, 105; *in Tib. Graccho*, 1. Inscript. Orelli 2742, 4330. La femme du flamine, la *pronuba* qui assistait la nouvelle mariée le jour de ses noces, devaient être *univiræ*. (Tertull., *de Monogam.*, 13.) Dans le temple de la Fortune féminine, les veuves remariées ne devaient pas toucher la statue de la déesse.

pable est enterrée vivante : la vestale restée pure protège la république, est honorée par le sénat et les consuls, obtient du ciel des prodiges, et sa présence est le salut d'un condamné.

En un mot, nulle part dans l'antiquité autant qu'à Rome, la chose publique n'accepta et ne glorifia la vertu féminine. Nulle part la femme ne fut plus citoyenne, plus associée aux dangers, aux triomphes, aux intérêts, à la gloire commune. Nulle part aussi, l'influence des femmes, cette influence noble et légitime qui augmente quand les mœurs sont plus pures, qui diminue quand elles s'altèrent, n'a été visible comme dans l'ancienne Rome. L'histoire ou la tradition en porte partout les traces. Ce n'est pas ici l'illégitime influence des passions impures ; c'est la douce puissance de la vierge et de la mère de famille, forte par ses vertus et ses pieuses affections. Ce n'est pas l'hétairé athénienne, l'impudique Aspasia, qui, pour deux courtisanes enlevées de sa maison de débauche, allume la guerre du Péloponèse. C'est Hersilie qui se jette au milieu des armes pour réconcilier son père et son époux ; c'est Clélie, dont le courage épouvante Porsenna. Le sang de Lucrece outragée fait chasser de Rome les Tarquins ; le sang de Virginie renverse les Décemvirs. La prière d'une femme fléchit Coriolan : les instances d'une femme, aidées par l'amour paternel et la tendresse conjugale, conquièrent pour les plébéiens les faisceaux consulaires¹. Comme fille, comme épouse, comme citoyenne, voilà ce que peut la matrone romaine. Comme mère, elle est plus glorieuse et plus puissante encore, et les hommes les plus illustres ont été ceux qui ont dû le plus à leur mère : les Gracques à Cornélie,

1. V. Tite-Live, VI, 34, 35. V. l'Appendice B à la fin du volume.

César à Aurélie, Auguste à Atia¹. Car, même dans les derniers temps de la République, de nobles femmes, les Portia et les Cornélie, ont perpétué les glorieux souvenirs de leurs aïeules.

A ces grandeurs de la femme romaine, que seule la femme chrétienne a pu dépasser, quelle cause assigner ? — Une seule : la sévérité de la loi à laquelle elle était soumise ; sévérité analogue en quelque chose à celle de la loi chrétienne, subordonnant la femme sans la dégrader, la faisant sujette, non pas esclave. Le principe de sa force était dans son abaissement, sa puissance dans sa soumission. Quoi qu'on fasse, la gloire pas plus que la vertu de la femme ne peut être dans sa liberté.

Par cette sagesse et cette vertu féminines, par cette force puissante de la famille, les générations romaines s'élevèrent longtemps pareilles les unes aux autres. L'esprit de la famille, il est vrai, était souvent vide d'affections tendres. Cicéron, qui n'est pas le plus méchant homme de son époque, annonce ainsi la mort de son père à son ami intime Atticus : « ... Pomponia est à Arpinum avec Turranius. Mon père est mort le 8 des kalendes de décembre. Voilà à peu près ce que j'avais à te dire. Cherche-moi quelques ornements convenables pour un gymnase, etc.². » Le lien légal emportait tout ; la puissance diminuait l'affection. Mais aussi cette loi de la famille, rigide comme le fer, était pénétrante comme lui. Ce despotisme de la génération adulte sur la génération naissante fut le grand instrument de la perpétuité de l'esprit romain. La Crète et Lacédémone, qui, à la façon de quelques modernes, avaient décrété une éducation commune pour la jeunesse, ne firent que peu de chose :

1. Tacite, *de Orator.*, 28.

2. Cic., *ad Attic.*, I, 16.

leurs institutions, singulières plutôt que grandes, furent presque sans action au dehors. Rome, au contraire, crut pouvoir se fier à l'identité sincère entre la famille et l'État, à l'énergie des traditions domestiques. Elle crut le père, que dis-je ? la mère de famille assez citoyenne pour être, si je puis ainsi parler, le plus civique de tous les précepteurs. Et cette éducation privée, plus véritablement nationale que ne le sera jamais une éducation commune, donna aux générations romaines ce courage, ce dévouement, cette frugalité, cette pureté héréditaires pendant plusieurs siècles, elle donna aux mœurs et aux idées romaines cette force de persévérance et de durée; aux institutions romaines cette énergie de développement extérieur dont l'histoire, peut-être, n'offre pas un autre exemple.

Ainsi, dans la famille et dans la force de la famille fut, je n'en doute pas, la force de la république romaine et la cause fondamentale de ses triomphes. Chaque famille entra dans la république comme chaque homme entra dans la famille, étroitement, fortement, intimement. Ces vertus intérieures, qu'aujourd'hui la politique dédaigne, furent la grande base de la politique de Rome, si digne de reproches à d'autres égards; et selon la belle pensée de saint Augustin, Dieu accorda aux Romains l'empire du monde, pour que les vertus de ce peuple idolâtre, indignes des récompenses du ciel, ne restassent pourtant pas sans récompense.

Tel était cet esprit de famille de l'ancienne république; et plus tard, malgré la décadence des mœurs romaines, si rapide une fois qu'elle fut commencée, malgré les exemples de la Grèce et les doctrines d'Épicure, cet esprit de famille subsista longtemps. Longtemps le mariage fut respecté, le divorce inconnu. Plus d'une fois on vit l'autorité

paternelle intervenir dans les dissensions publiques, et le père, en vertu de sa puissance légale, faire descendre de la tribune son fils sénateur ou consulaire. A une époque d'horrible corruption, on vit encore un des complices de Catilina jugé, condamné, mis à mort par le tribunal paternel¹.

En ce siècle d'une dépravation étrange, mais où les principes anciens gardaient encore une certaine force, Cicéron plaide pour un libertin auquel on reproche ses débauches. Il n'affectera pas sans doute une morale trop sévère : « Il n'y a plus, dit-il, de Fabricius ni de Camille; ces antiques vertus ne sont plus que dans des livres, et dans des livres surannés. On lit et on pratique Épicure plus que le vieux Caton, et si de tels sages revenaient au monde, à voir leur vie austère, nous les plaindriions comme des malheureux maudits du ciel².... La jeunesse a besoin de beaucoup d'excuses et de beaucoup de liberté... » Mais, ajoute-t-il, faisant la part de la morale antique et ne voulant pas la sacrifier tout à fait, « que l'éducation soit vigilante et sévère; que, selon l'usage de nos pères, une année

1. Le père était un Anulus Fulvius. Valer. Max., V, 8, § 5; § 1. Salluste, *in Catil.*, 40. — Il y eut encore sous les empereurs des traces de ces jugements domestiques. Suet., *in Tiber.*, 35. Tacite, *Annal.*, XIII, 32. — Voyez dans Sénèque deux exemples remarquables, l'un d'un abus du pouvoir paternel puni par la colère du peuple; l'autre d'un jugement contre un fils coupable de parricide, prononcé par le tribunal domestique, et tempéré à la fois par la tendresse du père et par la modération d'Auguste appelé à siéger à ce tribunal.

« En cette occasion, Auguste ne voulut pas que le jugement eût lieu dans son palais; mais lui-même se transporta dans cette maison privée, parce que, sans cela, la sentence eût paru émaner de la justice du prince, non de la justice paternelle. Auguste demanda que l'on votât chacun par écrit et à part, dans la crainte que son opinion, une fois connue, n'entraînât les autres. Il déclara même solennellement, avant de se prononcer, que jamais il n'accepterait, si elle lui était léguée, la succession de T. Arrius. Il voulait par là éviter tout soupçon d'intérêt personnel. » *De Clem.*, I, 14, 15.

2. Cic., *pro Cælio*, 17.

de modestie, de réserve, de bonne renommée signale les débuts du jeune homme dans la vie ¹..... Qu'ensuite ses désordres n'aillent pas jusqu'au crime, qu'il ne menace et ne tue point ².... » (La débauche devenait si facilement sanguinaire!) « Qu'il ménage son patrimoine ³, » qu'il soit rangé, comme dit chez nous la morale vulgaire; « qu'il ne s'engourdisse pas dans le plaisir au point que le temps et la force lui manquent pour le service de la patrie et les devoirs de la vie politique..... Mais surtout qu'il respecte la paix des familles et l'honneur du sang romain ⁴; qu'il ne fasse pas descendre au rang de l'esclave ou de la courtisane ceux qui sont en possession de la vertu romaine, la vierge, l'adolescent, la matrone ⁵. » Cicéron concède à son époque le luxe asiatique, la philosophie grecque, des voluptés sans nombre; mais cette sévérité d'éducation, cette économie dans les affaires, ce dévouement aux devoirs publics, enfin ce respect pour la famille qui appartiennent à l'ancienne discipline des aïeux, il ne se sent pas le courage de les sacrifier, et il vénère encore ces lares domestiques aux pieds desquels l'antique morale, battue partout ailleurs, s'est retranchée.

L'esprit que nous indiquons dans ce plaidoyer de l'orateur, nous allons le retrouver dans les lois d'Auguste. Auguste, depuis le temps où parlait Cicéron, avait vu la corruption faire de nouveaux progrès. Auguste, cependant,

1. Nobis olim quidem annus unus erat constitutus... Sed qui prima illa imperia (initia?) ætatis integra et inviolata præstitisset, de ejus famâ et pudicitia, cum jam se corroboravisset et vir inter viros esset, nemo loquebatur. (*Id.*, 5.)

2. Nullius vitam labefactet. 12... Neminem vi terreat, ne intersit insidiis, scelere careat. 18.

3. Ne effundat patrimonium, ne fenore trucidetur. 18.

4. Nullius domum evertant. 15.

5. Parcat juvenus pudicitie suæ, ne spoliât alienam... ne probrum eastis, labem integris, infamiam bonis inferat. 18.

déplacera-t-il les bornes qu'a posées l'indulgente morale de Cicéron? Veillera-t-il moins sur la famille, que l'exemple de César, le sien propre, celui de tant d'autres ont appris à moins respecter? Traitera-t-il l'adultère avec la mollesse indulgente des législateurs modernes? Écoutez quelles sont les lois d'Auguste. Vis-à-vis de l'esclave et de l'étrangère, elles sont tout aussi indulgentes et tout aussi dédaigneuses que la loi antique. Mais, entre ceux que protège la vertu romaine, le libertinage, même lorsqu'il n'offense pas la foi jurée ¹; la seule séduction (*stuprum*) ²; le consentement coupable, la honteuse assistance donnée à la débauche (*lenocinium*), sont des crimes devant la loi ³. Enfin s'il s'agit d'un adultère, c'est-à-dire de la corruption d'une matrone, ce crime qui entache la maison et la gens, qui rompt le lien solennel du mariage romain, n'est pas seulement un crime contre la famille; c'est un crime contre l'État ⁴. Dans le silence du mari et du père, tout citoyen a droit d'accuser, et si le mari a souffert trop patiemment son déshonneur, il est lui-même accusable ⁵. La procédure est redoutable: l'esclave, contre les règles ordinaires, peut être mis à la question pour déposer contre son maître, quand même son maître l'aurait affranchi. Le châtement est rigoureux: pour les deux coupables, c'est la relégation dans une île; pour le séducteur, la perte d'une moitié de

1. Qui voluntate sua stuprum ilagitiumve impurum patitur, dimidiâ parte bonorum mulctatur. (Paul., II, *Sent.* XXVI, 13.)

2. 4. *Inst. de Publicis judiciis*. Toujours s'il s'agit d'une personne honorable (*honestè vivens*).

3. Lois 8, 9, 10 pr. et § 1. *D., ad leg. Juliam, de adult.*, (XLVIII, 5); *Instit.*, 4, *de Publ. judic.*

4. Macer., *Digeste*, I, *de Publ. judic.*, (XLVIII, 1). Justin., *Instit.*, IV, 18, § 4. Paul., II, 26, § 12. Modest., *Digeste*, 34, *ad Leg. Jul. de adult.*

5. Il était sujet à l'accusation *lenocinii*. Paul., II, *Sent.* 26, § 8; lois 2, 14, 49, *D., ad leg. Jul. de adult.*

son bien; pour la femme adultère, la perte d'un tiers de son patrimoine et d'une moitié de sa dot¹, et une flétrissure éternelle, qui ferait punir comme complice de sa faute l'homme qui oserait l'épouser².

Auprès d'Auguste, nous trouvons Horace, fidèle reflet de son maître. Il y avait de son temps dans la morale publique deux écoles différentes : celle de César, de Salluste, d'Octave même, qui ne respectait rien; celle d'Auguste vieux et empereur, qui respectait au moins les droits de la famille et la dignité romaine. L'une, au mépris des lois, courait les chances dangereuses de l'adultère; l'autre se tenait dans les turpitudes permises³. Ovide, qui ressemble aux poètes galants des siècles modernes, était de l'école la plus hardie⁴. Horace, il est bon de le savoir, Horace si corrompu et si obscène, appartient à l'école la plus sévère. Une de ses satires, qui par l'impureté de son texte échappe à la citation, était pour son siècle un sermon véritable. Horace, plein de colère contre l'adultère, de respect pour la vierge et pour la matrone, déplore la corruption de son époque et la profanation du mariage, source première de toutes les calamités publiques⁵. Il prêche les plaisirs permis et les infamies légales pour détourner des voluptés

1. Paul., II, *ibid.* Tacite, *Annal.*, II, 85. Pline, *Ep.* VI, 31.

2. Paul., *ibid.*, 1-9, 14.

3. Cicéron aussi distingue *adulter* et *amator*. (*Pro Cælio*, 20.)

4. Et encore Ovide, après sa condamnation, se défend-il d'avoir écrit son *Art d'aimer* pour celles qui portent la stole et les bandelettes, c'est-à-dire pour les matrones et les vierges :

Ite procul, vittæ tenues, insigne pudoris,
Quæque legis medios instita longa pedes;
Nil nisi legitimum concessaque furta canemus
In que meo nullum carmine crimen erit.

Tristes, II, 1, vers 240 et s.

5. Fecunda culpæ secula nuptias
Primum inquinavêre et genus et domos :

illicites¹, comme le vieux Caton qui applaudissait en voyant un jeune homme entrer dans un lieu de débauche, pensant qu'au moins l'honneur des familles n'aurait pas à souffrir de son libertinage.

Aussi Ovide est-il exilé, pour ses écrits ou pour ses mœurs, peu importe; Horace est l'ami de César. L'*Art d'aimer*, cette fade théorie de l'art de séduire, dans le genre des poètes musqués du XVIII^e siècle, l'*Art d'aimer* est exclu des bibliothèques publiques où sont entassées toutes les monstruosités de la poésie grecque. A cette cour où le pieux Horace chante Bathylle et le chaste Virgile Alexis, un affranchi de l'empereur est contraint de se donner la mort pour avoir séduit une matrone²; les deux Julies sont exilées; Auguste, leur aïeul et leur père, songe à les faire mourir; leurs amants sont bannis ou mis à mort. Enfin, bien des années après, au milieu d'un monde qui avait été l'impassible témoin de bien des turpitudes, Tacite compte encore parmi les malheurs publics et les présages sinistres les adultères qui souillèrent les grandes familles³.

Hoc fonte derivata clades
In patriam populumque fluxit.

Ode III, 6.

Mos et lex maculosum edomuit nefas.

Laudantur simili prole puerperæ,
Culpam pœna premit comes.

Ode IV, 5.

1. V. aussi les conseils que donne le père d'Horace à son fils ;

Si sequeretur mœchas, concessâ cum venere uti
Possem : « Deprensi non bella est fama Treboni. »

Épictète, le plus austère des stoïques, ne parle pas autrement : « Reste pur, s'il se peut, des voluptés corporelles avant le mariage; mais si tu les goûtes, que ce soit de la manière qui est permise par les lois. » (*Enchirid.*)

2. Suet., *in Aug.*, 67.

3. Pollutæ ceremoniæ... *magnâ adulteria*, (Tacite, *Hist.*, 1, 2.) Suétone

Au reste, disons-le : au milieu de la dépravation des mœurs païennes, il y avait quelque chose de juste et de vrai dans cette appréciation des fautes humaines. A la honte des derniers âges, la sainteté du mariage et de la famille était tenue en plus haute estime par la morale païenne qu'elle ne l'est par cette morale vulgaire qui s'est furtivement introduite parmi les hommes, à mesure que s'est retirée de leurs cœurs la morale du christianisme. La fidélité due à un engagement solennel, le sérieux du lien de famille, la gravité des fautes qui tendent à l'affaiblir, le respect auquel a droit l'innocence qu'on ne fait point faillir sans un double crime ; tout cela était mieux compris, tout cela était traité moins légèrement dans Rome idolâtre et pervertie, qu'il ne l'est depuis un siècle dans les sociétés européennes. Rome, en un mot, si elle ne comprenait pas quel malheur c'est d'être corrompu, comprenait au moins quel crime c'est d'être corrupteur. En tout ceci, il est vrai, la pensée politique dominait la pensée morale ; la famille était respectée surtout comme un élément de l'État, la femme comme la mère d'un citoyen. Le christianisme, qui juge les fautes humaines, non par rapport à la patrie, mais par rapport à Dieu, seul en a donné la juste et la véritable mesure ; seul en condamnant tous les désordres, il a su flétrir davantage ceux dans lesquels au libertinage s'ajoute le parjure, au vice la séduction, au crime envers soi-même le crime envers autrui. Seul, tout en protégeant la famille et le mariage, il a su tenir la porte fermée à toutes les fautes et fortifier l'homme d'une manière absolue contre la tyrannie de ses passions : nous le

s'étonne de l'indulgence de Claude qui se contente d'adresser un simple avertissement à un chevalier romain coupable de liaisons adultères. (*In Claud.*, 16.)

savons. Mais du moins le principe imparfait et la morale politique du paganisme avaient-ils quelques salutaires conséquences ; et nous devrions rougir en pensant que certains écrits et certaines idées, tout à fait admises aujourd'hui par ceux qui n'ont plus la foi chrétienne, scandaliseraient un Horace.

§ II. — DÉCADENCE DU SYSTÈME ANTIQUE.

Mais ces traditions et ce droit de la famille, déjà affaiblis, pouvaient-ils durer longtemps sans recevoir de nouvelles atteintes ? Les âmes amollies pouvaient-elles supporter longtemps encore cette loi de fer des anciens hommes et des anciennes mœurs ? La politique dissociante d'un Tibère pouvait-elle ne pas arriver à diminuer le lien de la famille ? Le despotisme paternel pouvait-il subsister sous le despotisme impérial ? Non ; l'antique loi de famille était trop énergique pour Rome efféminée, trop nationale pour Rome envahie par les étrangers, trop patricienne pour Rome gouvernée par des affranchis ; ajoutons aussi trop attaquant au point de vue de l'équité pour Rome disciple des philosophes.

Ici nous touchons à un point capital de la vie et des idées romaines, à un côté tout à fait caractéristique du génie de Rome, et qui ne s'est pas encore rencontré sur ma route. Je veux parler du droit et de l'introduction de la philosophie dans le droit.

La loi des Douze-Tables, ce code barbare tout empreint de la rudesse antique, était officiellement encore la règle fondamentale, l'unique droit civil de Rome civilisée. Nul législateur n'avait eu la hardiesse de toucher à ce monu-

Au reste, disons-le : au milieu de la dépravation des mœurs païennes, il y avait quelque chose de juste et de vrai dans cette appréciation des fautes humaines. A la honte des derniers âges, la sainteté du mariage et de la famille était tenue en plus haute estime par la morale païenne qu'elle ne l'est par cette morale vulgaire qui s'est furtivement introduite parmi les hommes, à mesure que s'est retirée de leurs cœurs la morale du christianisme. La fidélité due à un engagement solennel, le sérieux du lien de famille, la gravité des fautes qui tendent à l'affaiblir, le respect auquel a droit l'innocence qu'on ne fait point faillir sans un double crime ; tout cela était mieux compris, tout cela était traité moins légèrement dans Rome idolâtre et pervertie, qu'il ne l'est depuis un siècle dans les sociétés européennes. Rome, en un mot, si elle ne comprenait pas quel malheur c'est d'être corrompu, comprenait au moins quel crime c'est d'être corrupteur. En tout ceci, il est vrai, la pensée politique dominait la pensée morale ; la famille était respectée surtout comme un élément de l'État, la femme comme la mère d'un citoyen. Le christianisme, qui juge les fautes humaines, non par rapport à la patrie, mais par rapport à Dieu, seul en a donné la juste et la véritable mesure ; seul en condamnant tous les désordres, il a su flétrir davantage ceux dans lesquels au libertinage s'ajoute le parjure, au vice la séduction, au crime envers soi-même le crime envers autrui. Seul, tout en protégeant la famille et le mariage, il a su tenir la porte fermée à toutes les fautes et fortifier l'homme d'une manière absolue contre la tyrannie de ses passions : nous le

s'étonne de l'indulgence de Claude qui se contente d'adresser un simple avertissement à un chevalier romain coupable de liaisons adultères. (*In Claud.*, 16.)

savons. Mais du moins le principe imparfait et la morale politique du paganisme avaient-ils quelques salutaires conséquences ; et nous devrions rougir en pensant que certains écrits et certaines idées, tout à fait admises aujourd'hui par ceux qui n'ont plus la foi chrétienne, scandaliseraient un Horace.

§ II. — DÉCADENCE DU SYSTÈME ANTIQUE.

Mais ces traditions et ce droit de la famille, déjà affaiblis, pouvaient-ils durer longtemps sans recevoir de nouvelles atteintes ? Les âmes amollies pouvaient-elles supporter longtemps encore cette loi de fer des anciens hommes et des anciennes mœurs ? La politique dissociante d'un Tibère pouvait-elle ne pas arriver à diminuer le lien de la famille ? Le despotisme paternel pouvait-il subsister sous le despotisme impérial ? Non ; l'antique loi de famille était trop énergique pour Rome efféminée, trop nationale pour Rome envahie par les étrangers, trop patricienne pour Rome gouvernée par des affranchis ; ajoutons aussi trop attaquant au point de vue de l'équité pour Rome disciple des philosophes.

Ici nous touchons à un point capital de la vie et des idées romaines, à un côté tout à fait caractéristique du génie de Rome, et qui ne s'est pas encore rencontré sur ma route. Je veux parler du droit et de l'introduction de la philosophie dans le droit.

La loi des Douze-Tables, ce code barbare tout empreint de la rudesse antique, était officiellement encore la règle fondamentale, l'unique droit civil de Rome civilisée. Nul législateur n'avait eu la hardiesse de toucher à ce monu-

ment des premiers âges ; nul article de ce code n'avait été effacé. Cicéron, dans son enthousiasme, mettait cette œuvre des Décemvirs au-dessus de toute la philosophie grecque. Mais Cicéron savait parfaitement combien il restait peu en réalité de cette œuvre vénérée, écrite sur le bronze, gravée dans toutes les mémoires, citée sans cesse, mais de son temps bien rarement mise en pratique.

Un travail curieux s'était opéré. Rome n'avait pas tardé à s'apercevoir des iniquités de sa loi. La *plebs* n'avait pas fait invasion dans le droit civil du patriciat pour le conserver dans son intégrité ; les jurisconsultes plébéiens n'avaient pas surpris le secret des formules patriciennes pour en être les aveugles adorateurs. La lutte du génie plébéien contre la loi civile de l'aristocratie, de l'équité contre la tradition, de la justice contre la politique, fut lente, déguisée, respectueuse ; mais elle fut réelle, progressive, efficace. Au dernier siècle de la république surtout, lorsque le monde s'ouvrit devant Rome, des idées nouvelles, des idées plus générales et plus grandes entrèrent dans son esprit. Par cela même qu'elle n'imposait point son droit civil aux nations vaincues, elle avait été obligée de connaître le leur. Il avait fallu que les proconsuls dans les provinces, à Rome le préteur des étrangers (*prætor peregrinus*) jugeassent les vaincus selon leurs coutumes ; qu'à Rome et dans les provinces, les procès entre Romains et étrangers fussent jugés selon la seule loi commune à tous, la loi naturelle. On voit dès lors combien, avec l'immensité de l'empire, de telles habitudes devaient élargir la sphère et agrandir les notions de la jurisprudence ; faire monter l'intelligence de cet ordre d'idées secondaire, local, arbitraire, relatif, que les Romains appelaient proprement *droit civil* et que nous appellerions droit national, à un

ordre d'idées supérieur, général, absolu, que les Romains appelaient *droit des nations*, et que nous nommons droit naturel.

Mais le droit se distinguant ainsi de la loi positive, la question devenant générale au lieu d'être romaine, donnait naturellement passage à la philosophie dans la jurisprudence. Les idées générales étaient le domaine propre des philosophes. La dialectique qui les met en œuvre était l'instrument dont ils avaient accoutumé de se servir. Les rapports journaliers avec la Grèce, la décadence des anciennes institutions, l'agrandissement de la sphère politique et de la sphère intellectuelle, tout favorisait cette tendance, et le stoïcisme, la plus pratique d'entre les écoles de la Grèce, fut comme la religion intellectuelle des jurisconsultes.

Cependant nul n'aurait osé abroger la loi des Douze-Tables. A Rome, ni le peuple ni le sénat ne se mêlaient de faire ou de défaire le droit civil. Le grand sens des Romains les avertissait que ce n'est pas au pouvoir politique qu'il faut demander de régler ces questions toujours si complexes de la propriété et de la famille. Ces lois que le temps avait montrées absurdes, que la civilisation repoussait, que l'équité philosophique des derniers siècles taxait d'injustice, ils n'avaient pas voulu les briser. Ils avaient compris qu'un pareil procédé est dangereux : peuple en toutes choses habile et patient, plutôt que prompt et impérieux, et qui aimait la subtilité plus que la violence.

D'autres moyens lui étaient donnés pour tourner la loi au lieu de la renverser, pour l'user au lieu de la rompre. Le préteur urbain, juge des procès civils, avant d'entrer en fonctions, publiait chaque année les règles qu'il comp-

tait prendre comme bases de ses décisions. Une loi même (année 686) ¹ rendit obligatoire pour lui l'observation de cet édit; et, comme chaque préteur adoptait d'ordinaire l'édit que son prédécesseur avait publié, ces travaux accumulés formèrent peu à peu un droit secondaire qui rectifiait sans l'avouer le droit imparfait des Douze-Tables. Non-seulement le préteur, mais l'édile, mais le proconsul ou le propréteur dans sa province, rendait son édit annuel ²; et, de cet ensemble sur lequel influaient les coutumes et les traditions de mille peuples divers, sortait nécessairement une notion d'équité plus philosophique, un plus grand cosmopolitisme en fait de justice.

Enfin, de son côté, le jurisconsulte dans son cabinet, simple particulier qui donnait seulement des avis et ne décidait rien, pliait insensiblement et par une influence indirecte la loi à la justice. Ici encore rien ne se faisait avec violence; l'honneur de la loi était ménagé. Mais on la faisait peu à peu disparaître sous les distinctions, les interprétations, les sophismes: sophistique après tout salutaire et bien entendue, et qui sauvait la société des étourderies

1. Dion, XXXVI. Asconius, *pro Cornelio*.

2. Edictum prætorium, — ædilitium — peculiare — urbanum — provinciale. L'ensemble du droit qui résultait de ces divers édits s'appelaient *Jus honorarium*. — La grande influence de la législation prétorienne paraît dater seulement des derniers temps de la république. Nous voyons dans Cicéron (*de Offic.*, III, 12) que les formules de *dolo malo*, nécessaires pour avoir justice d'un grand nombre de fraudes, ne furent introduites que de son temps par le préteur Aquilius (V. aussi Cic., *de Nat. deor.*, III, 30). — V. sur l'édit et les formules du préteur, Cic., *de Finib.*, II, 22; *in Verr.*, I, 41, 48; *pro Rosc.*, 8; Gaius, IV, 46, 47, etc. — L'édit s'appela encore *lex annua*. Cic., *in Verr.*, *ibid.* — Sur l'édit du préteur étranger, V. Gaius, I, 6. — Sur celui des édiles curules, Gaius, *ibid.* Cic., *de Offic.*, III, 47. Aulu-Gelle, IV, 2. — Sur l'édit provincial, Gaius, *ibid.* Cic., *Fam.*, III, 8; *ad Attic.*, V, 24, *in Verr.*, I, 46; III, 65. — Dès le temps de Cicéron on cessait d'étudier les Douze-Tables, et on s'en tenait à l'édit du préteur. De *Legibus*, I, 5. V. aussi lois 7 et 8. *Digeste, de Justitiâ*, (I, 4).

législatives. De cette façon les lacunes de la loi commençaient à se remplir, les injustices étaient redressées. Des voies détournées s'ouvraient à ceux auxquels son silence fermait les voies directes ¹. La volonté du législateur officiel cédait devant l'action d'un plus grand législateur, le temps. L'iniquité de la coutume nationale était ramenée à l'équité naturelle du bon sens humain. Le jurisconsulte effaçait le légiste. Le droit, l'équité absolue reprenait son terrain que la loi avait envahi.

C'est alors que le droit commença à former une science ². Au milieu du VII^e siècle de Rome, Quintus Mucius Scævola ³ écrivait le premier traité sur l'ensemble de la jurisprudence. Les plus illustres juristes, Sulpitius ⁴, Tubéron ⁵, Trébatius ⁶, étaient élèves de la Grèce et des philosophes. Rutilius, et ce Crassus que l'on appelait le plus jurisconsulte des orateurs et le plus orateur des jurisconsultes, avaient tous les deux entendu à Athènes le stoïcien Panétius ⁷. Ils avaient emprunté au stoïcisme sa morale sévère, sa dialectique pénétrante, son argumentation subtile, son langage précis.

1. Ainsi Cic., *de Offic.*, I, 10; III, 4; *de Nat. deor.*, III, 30.

2. Déjà, au commencement du VII^e siècle, Marcus Caton avait écrit ses commentaires sur le droit civil. Festus, *v^o Mundus. Digeste*, loi 2, § 58, *de Origine juris*, (I, 2); — Autres jurisconsultes du même temps: Caton, son fils. Aulu-Gelle, XIII, 19. — C. Livius Drusus. Val.-Max., VIII, 7, § 4. — Manilius et Brutus. Cic., *de Orat.*, II, 53; *pro Cluent.*, 51. — Publius Mucius Scævola. Cic., *de Orat.*, I, 56. *Topi.*, 4, 8. *Digeste, ibid.*, § 39.

3. *Digeste, ibid.*, § 41. Aulu-Gelle, VII, 15.

4. Servius Sulpitius, contemporain de Cicéron. Cic., *Phil.*, IX, 5; *in Bruto*, 41; *Digeste, ibid.*, § 42, 43. — Il avait fait des commentaires sur l'édit du préteur. *Digeste, ibid.*, § 44. — Un de ses élèves, Alfenus Varus, avait écrit un *Digeste* en 24 livres. *Digeste, ibid.*, § 44. Aulu-Gelle, VI, 5. — Un autre, Aulus Ofilius, écrivit sur l'édit du préteur. *Digeste*, § 44.

5. *Juris publici et privati doctissimus*. (*Digeste*, § 46. Cic., *in Brut.*, 31.)

6. V. sur lui, Cic., *Fam.*, VII, 5, 6-22; Hor., liv. II, *Sat.* I.

7. V. Cic., *in Brut.*, 26, 30, 31, 39, 40; *de Orat.*, I, 3, 11; *de Offic.*, III, 2.

Sous les empereurs, il en fut de même. L'école stoïque prit position dans la jurisprudence et forma une secte de jurisconsultes opposants, presque républicains¹, tout prêts à faire violence aux lois écrites pour les lois abstraites, aux textes pour le fond des choses. La loi d'Auguste qui voulait que nul ne répondit sur le droit s'il n'était autorisé par l'empereur²; celle de Tibère qui ne permettait de répondre que par écrit et sous un sceau que le juge seul pouvait briser³, donnaient à l'autorité du jurisconsulte quelque chose de plus formel et de plus grave. Le caractère philosophique de la science se développait. La science du droit se construisait, pour ainsi dire, en dehors des textes écrits, sauf ensuite à accommoder plus ou moins bien ses conséquences avec leurs décisions. Elle posait ses trois principes supérieurs, principes, du reste, de pur bon sens et de simple honnêteté naturelle, tout à fait indépendants des volontés législatives (« vivre honnêtement, ne

1. Sous Auguste : Antistius Labéon, élève de Trébatius, préteur en 733; consul en 748; malgré ses sentiments républicains, estimé d'Auguste. V. Dion, LIV, 45; Suet., in Aug., 54; Aulu-Gelle, XIII, 10, 12; Tacite, Annal., III, 75; Hor., liv. I, Sat. 3, 107; Digeste, loc. cit., 47.

Chef de la secte opposée : Atéius Capiton, consul en l'an 758. Sa lâcheté et ses adulations sous Tibère. Digeste, *ibid.*, § 47. Tacite, Annal., III, 70, 75. Suet., de Gram., 22. Aulu-Gelle, Macrobe, Festus, inscriptions, etc.

Successeurs de Capiton : Massurius Sabinus, dont cette école prit le nom. Il écrivit trois livres sur le droit civil. — Sous Néron, C. Cassius Longinus. V. t. II, p. 210, 235, et ci-dessus, p. 24; Tacite, Annal., XII, 41, 42; XIV, 43; XV, 52; XVI, 7, 9; Suet., in Ner., Digeste, *ibid.*

Successeur de Labéon, Cocceius Nerva, ami de Tibère, consul en 775. Tacite, Annal., VI, 26. V. t. I, p. 291.

Autres jurisconsultes : sous Auguste, Ælius Gallus, troisième préfet d'Égypte (Serv., in Georg.). Alfenus Varus. Aulus Oflilius. — Sous Néron, C. Aminius Rebius. Tacite, Annal., XIII, 30.

2. V. loi 2, § 47; Digeste, de Origine juris.; Senec., Ep. 94.

3. Digeste, *ibid.* — Caligula et Claude s'efforcèrent d'affaiblir l'autorité des jurisconsultes. Le premier déclarait que personne ne se mêlerait de répondre sur le droit, si ce n'est lui-même. Suet., in Calig., 34. — Claude jugeait en équité et sans tenir compte des règles du droit. Suet., in Claud., 14. Senec., in Ludo.

nuire à personne, rendre à chacun ce qui lui est dû »)¹. Et elle en suivait les conséquences dans le détail infini des affaires humaines, avec une persévérance, une dialectique, une rigueur de déduction qui était rarement en défaut. On sent que, contre ce vaste entraînement de conséquences, les textes écrits ne pouvaient avoir que peu de force, et qu'un système aussi large et aussi serré ne pouvait se démentir à cause d'eux. Il y avait dans tout cela, et la dialectique stoïcienne, et la propension systématique du génie romain, et souvent aussi la subtilité du génie grec. Un mot très-caractéristique exprimait cette satisfaction logique de l'esprit qui s'applaudit de l'unité rationnelle de son œuvre et de la beauté mathématique qu'il a su lui imprimer. On disait : *l'élégance du droit* : et quand, par suite des empiétements de la loi écrite, le droit manquait d'*élégance*, c'est-à-dire quand les conséquences étaient en désaccord avec les principes, les jurisconsultes réclamaient pour la logique auprès des Césars, et la *gaucherie* (*inelegantia*) introduite dans le droit, était effacée².

Je me suis arrêté sur ce fait du développement et du caractère plus philosophique de la jurisprudence. Il ne laisse pas que d'avoir son intérêt; il est un des grands résultats comme un des grands signes de l'unité romaine. Rome amenait tous les peuples civilisés à n'avoir et à ne reconnaître qu'une seule loi; non que cette loi fût positive, écrite, dictée par le pouvoir propre à la nation victorieuse, mais au contraire, parce qu'elle n'était imposée par personne et n'était que le résultat du bon sens de tous. Par cette notion générale, ou si l'on veut cosmopolite, de

1. *Honestè vivere, alterum non lædere, suum cuique tribuere.* (Just., Inst., liv. I, tit. I, 3. Ulpian, Digeste, loi 10, § 1; de Justit. et iure. (I, 1).

2. *Inelegantia juris.* (Gaius, I, 84, 85.)

l'équité, la vérité abstraite et supérieure s'insurgeait contre l'arbitraire humain. « Justice au delà des Pyrénées, disait Pascal, iniquité en deçà. » Les Romains n'en jugeaient pas ainsi, et il n'y avait pas un forum, depuis l'Océan jusqu'à l'Euphrate, où vingt fois par an des jugements ne fussent rendus en vertu du seul *droit des nations*. Et ce que nous appelons aujourd'hui le droit romain n'est guère qu'une grande révolte de l'équité universelle contre les institutions qui appartenaient en propre au peuple de Rome.

C'est dans le droit de famille surtout qu'une telle révolte, une telle protestation était visible, et dut être plus prompte. N'y a-t-il pas, devait-on dire, d'autres rapports de l'homme à l'homme que ceux qui sont consacrés par les lois écrites? La famille, la paternité, la parenté, le mariage, seraient-ils donc des institutions humaines, dont la loi, ce caprice humain, pourrait à son gré suspendre et abolir les effets? La loi a-t-elle pu faire que la parenté maternelle fût sans valeur, que l'étranger père d'un Romain restât sans droit vis-à-vis de lui, que la mère ne fût même pas parente de son fils? Quand la simulation d'une triple vente et le choc en signe de paiement d'une pièce de monnaie contre une balance de cuivre, aura émancipé mon fils, cette comédie légale fait-elle qu'il ne soit plus mon fils? que tout soit rompu entre ses frères et lui? Et, lorsqu'on voyait le *præteur des étrangers*, jugeant selon le *droit des nations*, admettre entre ceux qui n'étaient pas Romains, des mariages, des parentés, des titres héréditaires; le *præteur urbain*, jugeant selon le *droit civil*, devait-il leur dénier éternellement tout mariage, tout lien de parenté, toute hérédité avec les Romains? La politique seule devait-elle constituer le nœud et le gouvernement de la famille?

Il n'en pouvait être ainsi. Et cependant le combat fut long : il dura plus de quatre siècles, et ne finit que par l'intervention du christianisme. Cette étonnante force de durée des institutions romaines lutta contre l'influence d'une civilisation à la fois si développée et si corrompue. Les traces restèrent longtemps de ce droit des Douze-Tables, primitif et barbare, doublement attaqué aux yeux des siècles nouveaux, et par ce qu'il avait d'injuste et de dur, et par ce qu'il avait de moral et de salutaire.

Il est bon de voir cependant quels coups lui étaient portés. Dès le temps de la république¹, le *præteur*, ce grand redresseur des iniquités légales², en donnant au lieu de l'hérédité la *possession de biens*³ (simple différence de mots dont j'ai parlé ailleurs⁴), renouvelait tout le droit de succession et ébranlait tout le droit de famille. Il reconnaissait un ordre nouveau de parenté; à côté de l'*agnation*, la parenté civile, il admettait la *cognition*, c'est-à-dire la parenté naturelle. Les héritiers que la loi tenait exclus, les parents maternels, la mère elle-même, le fils né d'une femme étrangère⁵, arrivaient à un rang inférieur, il est vrai, mais arrivaient à l'héritage, sous la protection du *præteur* et sous le modeste voile de la *possession de biens*. On jugeait que l'adoption et l'émancipation, ces faits de la loi civile, rompaient bien la parenté légale, mais non pas le lien naturel de la *cognition*. « Les actes du droit civil

1. V. Cic., *pro Cluent.*, 60.

2. Quos prætor vocat ad hæreditatem, hæredes jure non fiunt. Nam prætor hæredes facere non potest. (Gaius, II, 32.)

3. Sed hæc juris iniquitates edicto prætoris emendatæ sunt. (*Id.*, 25.)

4. V. ci-dessus, t. I, p. 28.

5. V. Gaius, II, 136, 137. Ce système est certainement antérieur à l'édit de Claude, qui améliora la condition de la mère.

peuvent abolir les liens des rapports civils, non pas les liens et les rapports naturels ¹. » Dans ce seul mot était la négation de tout le droit antique.

Un peu plus tard, sous les premiers empereurs, le pouvoir absolu du testateur, ce pouvoir si solennel et si sacré, recevait une grave atteinte. Une loi formelle (*lex Junia Velleia*, an de Rome 761) ² interdisait au testateur de passer son fils sous silence et de le dépouiller sans une exhérédation nominative, de laisser sa fille ou son petit-fils sans un legs quelconque ³. Ce n'était pas encore assez : les jurisconsultes, par une noble fiction, se refusèrent à croire que le fils bien méritant pût être déshérité par un père sain d'esprit. Le juge, supposant dans l'âme paternelle la démente plutôt qu'une injuste haine, cassa le testament inique comme l'œuvre d'un insensé (*querela inofficiosi*) ⁴. Ainsi la nature et l'équité reprenaient doublement leurs droits, contre la loi d'un côté, de l'autre contre la toute-puissance du testateur : ceux qui étaient hors la famille légale n'étaient plus incapables de succéder ; ceux qui faisaient partie de la famille légale avaient, sauf leurs torts personnels, un droit assuré ⁵ sur le patrimoine commun.

La puissance publique, nous l'avons dit, venait au secours même de l'esclave ⁶ : pouvait-elle ne pas secourir la femme, l'étranger, le fils de famille ? — Quant à ce der-

1. Cognationis jus capitis deminutione non commutatur. Civilia enim jura civilis ratio corrumpere potest, naturalia non potest. (Gaius, I, 158.)

2. Dès avant cette loi, la naissance d'un posthume non mentionné par le testateur annulait le testament. Cic., *de Orat.*, I, 57; *pro Cæciliâ*, 5. — V. Gaius, II, 430, 431; Ulpien, XXII, 48.

3. Gaius, 134.

4. Cette jurisprudence date au plus tard du temps des premiers empereurs. V. Quintil., V, 2; VII, 4; Pline le Jeune, *Ep.* V, 4; VI, 33. V. plusieurs exemples de l'application de cette loi. Valer. Max., VII, 7, 8.

5. C'était un quart net des biens. Paul., IV, 5, § 6.

6. T, II, p. 132 et suiv., et ci-dessus, p. 20, 21.

nier, — le droit de châtement paternel fut restreint ¹. Le fils vendu ne put devenir complètement esclave ². De plus, pour le fils comme pour l'esclave, l'usage avait depuis longtemps introduit un pécule, propriété du père de famille, mais dont il laissait l'administration à son fils ³.

En faveur de l'étranger et de l'affranchi, — le mariage avec un Romain était rendu plus facile. Auguste, qui combattait surtout le célibat et prétendait le laisser sans excuse, affaiblissait, tout en les renouvelant, les prohibitions des lois anciennes. Au seul sénateur ou fils du sénateur, il était interdit d'épouser une affranchie ; et le *concubinat*, cette union formée contre les prohibitions de la loi avec l'affranchie ou l'étrangère, moins solennelle et moins honorable que le mariage, était cependant déclarée licite ⁴. Elle ne donnait pas aux enfants les mêmes droits, mais elle leur donnait un rang et des droits ⁵. Elle était, autant que

1. Il le fut surtout pendant le siècle qui suivit. V. ci-dessus, ch. IV, à la note.

2. Gaius, I, 141; II, 90. V. plus bas, ch. IV, à la note. La cession à titre de *mancipium* (V. ci-d. p. 55, note 3) était en général de courte durée. Gaius, I, 141.

3. V. Plaute, *Mercator.*, I, 4, v. 95; Suet., *in Tiber.*, 15; *Instit.*, *Just.*, *pro quibus non permittitur*. Digeste, 46, 48, *de Peculiis* (XV, 1); 34, *de Novat.* (XLVI, 2). — Sous Auguste ou Trajan, l'enfant eut l'entière propriété et la libre disposition de ce qu'il avait acquis au service militaire (*peculium castrense*). *Instit.*, *ibid.* Ulpien, XX, 10.

4. Licita consuetudo. *Cod. Justin.*, *ad S. C. Orphit.* (VI, 56). Ulpien, 3, 1. Digeste, 3, *de Concubinis*, (XXV, 7) et *Cod. hoc tit.* Paul, II, *Sent.* XX, etc., et ci-dessus, t. I, p. 260.

5. La femme n'avait pas le titre d'*uxor*. Il n'y avait pas de puissance paternelle. Les enfants suivaient la condition de leur mère. — *Non affectione maritali*. *Inst.*, 2, *de Hereditate que ab intestato*. Voyez aussi Digeste, 4, *de Concub.* (XXV, 7), et Paul., *loco cit.*

Le concubinat et le mariage ne se distinguaient par aucune formalité préalable. On jugeait, d'après la conduite et la condition des époux, s'ils avaient été conjuges ou concubins. Digeste, 31, *de Donat.* 3 (XXXIX, 5); *de Concub.*, 24; *de Ritu nuptiar.* (XXIII, 2). V. aussi Capitol., *in Anton.*; Suet., *in Vespas.*, 3. V. *Ælius Verus, apud Spartian.*, 5. Hérodiën, sur le règne de Commode. — *Concubina ab uxore solo dilectu separatur*, dit Paul.

le mariage solennel, exclusive de toute autre union¹; comme lui, elle fut plus tard acceptée par l'Église; c'était absolument ce que les cours modernes appellent une alliance de la main gauche.

Quant à la femme, — au milieu de cette révolution dans les lois et dans les mœurs, ni le pouvoir paternel, ni le pouvoir marital ne pouvaient demeurer sur elle aussi absolus. A l'encontre de l'un et de l'autre, Auguste posait deux grands principes qui devaient être la base de la condition civile des femmes dans tout l'avenir: l'obligation pour le père de doter sa fille, le devoir pour le mari de conserver intact le fonds dotal qui devait après lui revenir à sa femme². La femme, même quand elle était restée sous la puissance de son père, ne pouvait plus être séparée de son mari par la seule volonté paternelle. La femme qui était passée sous la puissance maritale pouvait, comme fille de son époux, stipuler un pécule dont la propriété lui demeurerait³. La loi qui annulait les donations entre époux⁴, celle qui interdisait aux femmes les successions testamentaires⁵, celle surtout qui les condamnait à une tutelle de toute leur vie⁶, étaient affaiblies ou annulées par des stipulations

1. Paul., II, *Sent.* 20. — Le concubinat paraît avoir existé surtout entre patron et affranchie. Hors de là il était peu honoré, et la femme perdait le titre de *matrona*. *Digeste*, 16, § I, de *His quæ ut indignis* (XXXIV, 9); 13, *ad. Leg. Jul. de adult.* (XLVIII, 5). — La concubine infidèle pouvait être passible des peines de l'adultère. *Ibid.* et *Cod.*, 7, *eod. tit.* — Plusieurs inscriptions funéraires portent le titre de *concubinæ*. Orelli, 2673, 4093, 4480. Henzen 6194. Gruter, 631, 640. Maffei. *Inscript. variorum*, p. 377. — La concubina était, aux yeux de l'Église, *uxor minus solemniter nupta*. (Agustin., de *Bono conjug.*). V. aussi *Concil. Tolet.*, 1, cap. 17 (an 400); Leonis papæ I *Respons. ad Rustic.* (452).

2. Gaius, II, 62, 63. Loi Julia. V. t. I, p. 258.

3. Dès le temps de Cicéron. *Pro Flacco*, 35. V. aussi Gellius, XVII, 6.

4. V. Ulpian, VII, 1; Paul., II, 23.

5. La loi Voconia fut éludée ou tomba en désuétude. Cic., de *Finib.*, II, 7. Gellius, XXI.

6. Les femmes étaient exemptées de la tutelle par le *jus liberorum* (V. t. I.

privées, par les interprétations des jurisconsultes, par le droit quelquefois, plus souvent par les mœurs. Claude, à titre de consolation, appelait la mère à la succession de ses enfants¹, au même droit que ses enfants eussent recueilli l'héritage de la mère. La femme, en un mot, sortait de tutelle: plus libre et comme propriétaire, et comme héritière, et comme testatrice, elle arrivait, sauf les conditions inhérentes à son sexe, à la plénitude du droit civil.

Mais cette émancipation civile de la femme, juste et légitime en elle-même, et que le christianisme a admise, ne brisait-elle pas toutes les traditions de l'antiquité? Ne poussait-elle pas à une émancipation morale, contraire aux lois de la nature, dangereuse pour la société, funeste pour la femme? La morale dans l'antiquité était le fait de la loi bien plus que de la religion. Le droit antique dans sa chute entraînait la morale antique avec lui, et la morale antique pouvait-elle être remplacée? Le mariage, fondé sur la réciprocité des devoirs plutôt que sur la toute-puissance d'une seule volonté, pouvait-il rester, comme l'avaient voulu les anciens, le lien sérieux, solennel, fondamental des sociétés? Le nœud de la famille, moins étroitement serré, pouvait-il conserver autant de force? La matrone plus libre pouvait-elle demeurer aussi pure, aussi digne, aussi respectée? En un mot, sous la loi du paganisme, la morale

p. 260). Gaius, II, 145, 194; — par le testament du mari qui leur donnait le choix du tuteur. *Ibid.*, 152. — Pour tester, l'édit prétorien les dispensait de l'assistance d'un tuteur. *Id.*, II, 119, 122. — Une loi de Claude supprimait le droit de tutelle des agnats sur les femmes. Gaius, I, 157, 171, 190. Ulpian, XI, 8, 27.

1. *Inst.*, 3, tit. III, § I. Cependant Gaius (III, 25) ne parle pas de cet acte de Claude. Dans tous les cas, ce changement aurait été opéré ou complété par le sénatus-consulte Tertullianum sous Hadrien. V. *Inst.*, *ibid.*; Ulpian, XXVI, 8; Paul., IV, 9; *Digeste*, I, 11, *ad S. C. Tertull.* (XXXVIII, 6).

domestique ne devait-elle pas perdre en puissance ce qu'elle gagnait en équité ?

Pour le monde païen, une justice aussi large était un bien lourd fardeau. Les générations antiques avaient supporté sans se plaindre l'austère droit de famille de la vieille Rome : le droit de famille de la Rome nouvelle, si adouci qu'il pût être, fut pour une génération corrompue un joug bien autrement insupportable. Ni le préteur, ni le jurisconsulte, ni César, ni l'effet inévitable des mœurs sur les lois, n'allégeaient assez, au gré de la corruption, le fardeau des devoirs domestiques. Les mœurs allèrent bien au delà du terme où s'arrêtaient les lois, et il est aisé de voir comment le lien de famille adouci par la loi, fut encore éludé par le célibat, brisé par le divorce, corrompu par l'adultère, que dis-je ? dégradé par la prostitution.

J'ai assez parlé du célibat et des inutiles efforts que fit Auguste pour le restreindre ¹.

Quant au divorce — dans l'ancienne Rome où la loi le permettait parce qu'elle ne le prévoyait pas, où la pudeur publique était prête à le réprimer, où la note du censeur ne manquait pas de le flétrir, longtemps il avait été inconnu. Mais, à une époque où la censure était tombée en désuétude et la pudeur publique bien plus encore, il ne se trouva plus en face d'une effroyable licence qu'une loi désarmée par cela même qu'elle avait été faite en des temps plus purs. La liberté du divorce ou plutôt de la répudiation était entière, sans restriction, sans condition, sans jugement ². Le mari faisait redemander à sa femme la

1. V. t. I, p. 237 et s., 268 et s.; t. II, p. 140 et s.

2. Cic., *de Orat.*, I, 40, 36. Sur les causes ordinaires du divorce, V., — quant au mari, Plutarq., *in Paul. Emil.*, 5; *in Cic.*, 41; Val.-Max., VI, 3, 40, 41, 42. — Quant à la femme, Plaut., *Amphy.*, III, 2; V, 47. Cic., *Fam.*, VIII, 7; *pro Cluent.*, 5. Senec., *de Benef.*, III, 40.

clef de la maison ¹; la femme signifiait à son mari l'acte de répudiation ² (*libellum repudiï*). La femme, mariée sous forme de vente (*coemptio*), se faisait racheter par un adjudicataire qui l'affranchissait; par cette courte cérémonie, le mariage était rompu. Même quand une solennité religieuse (*confarreatio*) avait donné au mariage un caractère sacré qui le rendait légalement indissoluble, le mal n'était pas sans remède; l'esprit inventif des jurisconsultes ou des pontifes avait su trouver une fiction pour affranchir les époux; et une autre cérémonie religieuse (*diffarreatio*), symbole, disait-on, de la mort, rompa le lien éternel ³.

Jugez de l'abus par l'exemple des hommes les plus graves : Hortensius va demander en mariage à Caton Porcie sa fille, déjà mariée à Bibulus : « Par là, dit-il, il s'alliera plus étroitement et à Caton et même à Bibulus; il fera entrer dans sa famille quelque chose de la vertu de Caton. » Caton croit devoir refuser; Hortensius alors lui demande sa propre femme Marcia, et Caton la lui accorde, sauf la permission toutefois de Philippe, père de Marcia. Philippe, voyant que son gendre a consenti, ne fait pas de difficulté, et exige seulement que Caton signe le contrat de mariage. Mais ce n'est pas assez : Hortensius, au bout de quelques années, meurt et lègue à Marcia une belle fortune. Celle-ci alors vient retrouver Caton son ancien époux, lui propose un nouveau mariage, et comme disait César : « le vertueux Caton, qui a cédé sa femme lorsqu'elle était jeune, la reprend maintenant qu'elle est riche ⁴. »

1. Cic., *Phil.*, II, 28. Martial, X, 41, *Digeste*.

2. Cic., *Fam.*, VII, 7.

3. Sur la *diffarreatio*, V. Plutarq., *Quæst. rom.*, 50. Festus, *hoc verbo*. Une inscription parle d'un personnage, *sacerdos confarreationum et diffarreationum*. Orelli 2648.

4. Plutarq., *in Cat. Ulic.*, 36, 68. Strabon, XI; Quintil., *Inst.*, X, 5;

Ici comme ailleurs, Auguste voulut poser une barrière¹. Mais ce fut en vain. Mécène, son ministre, répudia et répousa vingt fois la même femme². Et en face de ce pouvoir impérial tout-puissant et capricieux, qui donc pouvait prononcer le mot d'indissoluble? La perpétuité en toute chose n'était-elle pas une chimère? Si le peuple romain avait eu besoin qu'on lui apprit à se jouer du mariage, ses maîtres ne lui donnaient-ils pas à cet égard assez de leçons? Auguste rompait non-seulement ses propres mariages, mais ceux de sa famille. « Caligula contracta plusieurs alliances, mais on ne saurait dire ce qui fut le plus honteux, ou leur cause, ou le temps de leur durée, ou leur rupture³. » Il fait venir du fond de la province une femme déjà mariée, ou bien il la voit à son repas de noce : elle lui plaît ; il se la fait fiancer par son mari ; il la déclare son épouse, et fait afficher qu'il s'est marié à l'exemple de Romulus et d'Auguste. Puis au bout de peu de jours, il la répudie, tout en exigeant qu'elle lui reste fidèle ; au bout d'un an ou deux, toujours jaloux de cette femme qui n'est plus la sienne, il l'exile. Aussi lorsque Claude devint mari

Appien, II. Lucain, II, v. 328. Admirez surtout les belles phrases que Lucain met dans la bouche de Marcia :

Mox ubi connubii pretium mercesque soluta est
Tertia jam soboles, alios fecunda penates
Impletura datur.....
Dùm sanguis inerat, dùm vis materna, peregi
Jussa, Cato.....
Visceribus lassis partuque exhausta revertor
Jam nulli tradenda viro.....

1. V. sur ces restrictions au divorce, ou plutôt sur la peine des fautes qui avaient amené le divorce, Cic., *Topic.*, 4; Ulpien, *Reg.*, VI, 40, 41; Valer. Max., VIII, 2, 3; Plin., *Hist. nat.*, XIV, 14. — C'est ce qu'on appelait le jugement de *moribus*.

2. V. Horat., II, *Ode* 12; Senec., *de Provid.*, 3; *Ep.* 114.

3. Matrimonia turpius contraxerit, an servaverit, an dimiserit, incertum (Suet., *in Calig.*, 34.)

d'Agrippine, ce fut un concert de louanges sur son ineffable bonté : « Comment ! il ne prenait la femme de personne ! il voulait bien n'épouser qu'une veuve ! Comme le siècle était devenu vertueux ! Comme le prince était modéré, lui qui n'avait jamais épousé la femme d'autrui ! ! » — Ne nous étonnons pas d'une telle audace chez le prince, d'une telle patience chez les sujets. Nos siècles modernes, quand ils se sont éloignés de la foi chrétienne, ont donné de semblables exemples : un prince moderne, le digne fondateur du protestantisme anglican, Henri VIII, élevé dans la foi et dans la morale chrétienne, doit nous faire comprendre Caligula né, élevé, nourri dans le complet effacement de tout devoir.

De tels exemples n'étaient-ils pas assez puissants sur les peuples? Quand on voyait le prince, un beau matin, sans intérêt et sans passion personnelle, envoyer à la femme un acte de répudiation au nom de son mari absent et ignorant, et le lendemain publier le divorce dans la gazette, rompre un mariage pouvait-il être pour le plus humble citoyen une si grande affaire²? Faut-il s'étonner si le journal de chaque jour enregistrait quelque séparation entre époux³? si, grâce à la liberté qui permettait de se réunir sans plus de formalités qu'il n'en avait fallu pour se séparer, on en venait à se jouer de la rupture comme de l'alliance, à s'unir pour se quitter, à se quitter pour se reprendre⁴, tout cela souvent de bonne amitié (*bonâ gratiâ*), sans qu'il y eût ni honte, ni remords, ni haine, ni

1. Le mot de Tacite est bien plus caractéristique : « Sua tantùm matrimonia experto. » (*Annal.*, XII, 16.)

2. Suet., *in Calig.*, 36.

3. Nulla sine divortio acta. (Senec., *de Benef.*, III, 16.) Uxorem nemo duxit nisi qui abduxit. (*Ibid.*)

4. Exeunt matrimonii causâ, nubunt repudii. (Senec., *de Benef.*, III, 16.) Repudium jam votum erat et quasi matrimonii fructus. (Tertull., *Apol.*, 6.)

amour¹? si enfin cette liberté du divorce, la seule chère aux Romains esclaves, était sacrée à tel point qu'il n'était pas permis d'y renoncer, et que le jurisconsulte annulait, comme un aveugle caprice de l'amour, la clause par laquelle les époux se seraient interdit de se séparer²?

Le mariage était-il donc ce que la jurisprudence le définit, « l'union de l'homme et de la femme pour une vie commune et inséparable³? » Bien des fois, c'était tout simplement une affaire, une affaire souvent de médiocre importance, un marché temporaire⁴ qu'on gardait quand il était bon⁵, qu'on résiliait pour un meilleur⁶. Le divorce lui-même n'était qu'un arrangement d'une autre nature,

1. In consensu vidui celibatus. (Senec., *de Benef.*, III, 9.) — Dolabella, gendre répudié de Cicéron, lui écrit fort amicalement à la mort de sa fille. Cic., *Fam.*, IX, 41. V. aussi VI, 41. — Et Cicéron, à son tour, fait gloire à sa fille des maris de qualité qu'elle a successivement épousés et quittés. (*Primariis adolescentibus nuptam.*)

Les inscriptions fournissent plus d'une trace de ces divorces, faits de bon accord, *sine dissidio*. Ainsi — le tombeau d'un enfant érigé en même temps par son père, par sa mère divorcée et par le second mari de sa mère, s'intitulant tous trois; *parentes filio dulcissimo fecerunt*. Orelli 2657. — Tombeaux érigés à la même femme par deux maris. 2658, 2659. — Une longue inscription, par malheur très-mutilée, contient l'oraison funèbre faite par un mari de sa femme divorcée. Il raconte, avec une reconnaissance profonde, les services qu'elle lui a rendus pendant les proscriptions des triumvirs, le dévouement qu'elle a montré, les rebuts et même les mauvais traitements qu'elle a affrontés pour parvenir à le faire rayer de la liste des proscrits. Puis, la paix leur étant rendue, sa femme a gémi de le voir sans enfants, et, désespérant de lui en donner, l'a engagé à la répudier, lui a cherché une autre femme, n'en a pas moins laissé son patrimoine confondu avec celui de son mari, et est restée prête à lui rendre tous les services que pouvait lui rendre une sœur. — Cette inscription a été publiée pour la première fois par Fabretti. Orelli 4859.

2. *Cod.*, 2, *de Inutil. stipulat.* (VIII, 39); 134, *Dig.*, *de Verbor. oblig.* (XLV, 1).

3. *Viri et mulieris conjunctio individua vitæ consuetudinem continens.* (Modestin., 1, *Digeste, de Ritu nupt.* (XXIII, 2); *Inst.*, 1, *de Patr. potestate*).

4. *Poppæam... tum agentem in matrimonio* Rufii Crispini. (Tacite, *Annal.*, XIII, 46.)

5. *Se nolle matrimonium amittere.* (*Ibid.*)

6. *Reperta spe ditioris conjugii.* (Tacite, XIII, 44.)

médité et négocié au sein même du mariage¹ avec un futur époux qu'on se réservait², et auquel une fois libre on ne craignait pas toujours de manquer de parole³.

Mais le mariage devenu si commode était-il plus envié? — Pas le moins du monde : arrangement pour arrangement, on aimait bien mieux le célibat. Si tout devoir était un ennemi, pourquoi ne pas supprimer tout devoir? — Ce joug ainsi allégé était-il supporté avec plus de patience? — Pas davantage. La loi qui attire l'homme, et que l'homme supporte, est l'union sérieuse, constante, indissoluble; celle-là vaut la peine que pour elle on s'assouplisse : le divorce, qui a la prétention de remédier aux mauvais ménages, est l'institution qui en fait naître le plus.

Enfin le mariage, ce marché à temps, était-il au moins, pendant qu'il durait, plus fidèlement tenu? — Pas même, car le mariage ainsi conspué touchait de trop près à l'adultère; l'adultère, si réprouvé jusque-là, commençait à s'enoblir de toute la dignité que perdait le mariage. Ces unions de quelques jours, répétées dix, quinze, vingt fois dans la vie⁴; ces effroyables échanges par lesquels d'un jour à

1. *Matrimonium suum promittens nuptiasque ejus pactus.* (*Ibid.*)

2. *Non ut Africanum sibi seponeret.* (Tacite, XIII, 19.) — Je cite à dessein toute cette phraséologie romaine en fait de mariage.

3. *Simul ut vacua fuit.* (Tacite, *Annal.*, XIII, 19.)

4. Selon Sénèque, des femmes de haut rang comptaient les années par les noms de leurs maris, au lieu de les compter par les noms des consuls. *De Benef.*, III, 16. — Juvénal et Martial vont plus loin encore, et nous feraient croire à des unions rompues et renouvelées en quelques jours seulement. Il peut y avoir de l'exagération dans leur satire; car on sait que la loi défendait le nouveau mariage avant un an (Plutarq., *in Numd.*, 12. Senec., *ad Helviam*, 16; *Frag. Vatic.*, § 321; *C.*, 1. 2, *de Secund. nupt.*). — Cette loi, il est vrai, n'entraînait pas d'autre peine que l'infamie. (1, 9, 10, 11, § 1, *Digeste, de His qui not.* (III, 2); *Frag. vat.*, 320; Paul, *Sent.* I, 21, § 13; 15, *C.*, *Ex quib. caus. inf.* (II, 12). — Elle fut souvent violée. Suétone (*in Cæs.*, 43), Cicéron (*pro Cluent.*, 12), saint Jérôme (*Contrà Jovin.*, 1), citent des exemples de mariage contractés cinq mois et même deux jours après le divorce. Nous avons cité le mariage d'Octavie (t. I, p. 219), celui d'Auguste

l'autre le mari pouvait devenir un amant, l'amant un mari¹; en un mot, cette horrible confusion des idées et des devoirs, dont malheureusement quelque trace se retrouve dans tous les pays qui, par le divorce, ont altéré la pureté du mariage chrétien²; tout cela apprivoisait singulièrement les esprits à l'adultère. L'adultère préparait le divorce³. « Se marier tant de fois, dit le poète, ce n'est plus se marier, c'est commettre l'adultère d'une façon légale⁴. »

avec Livie (t. I, p. 213), ceux de Caligula (V. ci-dessus p. 92), de Mécène (*Ibid.*) etc., dans lesquels il est certain que le délai légal ne fut pas observé. Voici les passages des deux poètes :

Sic crescit numerus, sic flunt octo mariti,
Quinque per autumnos.....

(Juvénal.)

Aut minùs aut certè v jam tricesima lux est,
Et nubit decimo jam Telesina viro.

(Martial.)

1. Mœchus es Aufidiæ qui vir, Cervine, fuisti.
(Martial.)

V. aussi Suet., *in Calig.*, 36, e l'épigramme rapportée par Suétone au sujet d'Othon :

Uxor is mœchus cæperat esse suæ.

2. « En Allemagne, il n'y a guère dans le mariage d'inégalité entre les deux sexes; mais c'est parce que les femmes brisent aussi souvent que les hommes les nœuds les plus saints. La facilité du divorce introduit dans les rapports de famille une sorte d'anarchie qui ne laisse rien subsister dans sa vérité ni dans sa force. » — Madame de Staël, *l'Allemagne*, III, 19. (Remarquez ces paroles chez un écrivain si épris de l'Allemagne, et qui, dans un ouvrage précédent, avait longuement développé tous les lieux communs en faveur du divorce.)

3. Ingentibus donis adulterium, et mox ut omitteret maritum, emeretur. (Tacite, *Annal.*, XIII, 44.) Nec mora quin adulterio matrimonium jungeretur. (*Ibid.*, 45.) Decentissimum sponsaliorum genus, adulterium. (Senec., *de Benef.*, I, 9.)

4. Quæ totiùs nubit, non nubit, adultera lege est.
(Martial.)

Et M. de Bonald, agrandissant cette pensée, probablement sans la connaître, appelle divorce « le sacrement de l'adultère. »

Ainsi allait s'écroulant le dernier rempart de la vertu domestique des Romains : la dignité aristocratique de la matrone et le respect que le sentiment national inspirait pour la fidélité conjugale. L'égalité démocratique de la Rome nouvelle ne fait pas monter l'affranchie au rang de la matrone, mais elle fait descendre la matrone au niveau de l'affranchie : bientôt les classes libres ne considéreront plus la chasteté comme leur privilège, elles disputeront plutôt aux classes serviles le privilège de la débauche. La rigueur des lois, il est vrai, subsiste toujours contre l'adultère, les juges le flétrissent, la morale de l'État le réprime. Mais la morale de la religion le met dans l'Olympe, la morale de César le place sur le trône, la morale du monde déjà l'accepte et l'encourage. Il devient l'entretien frivole des gynécées, la plaisanterie des matrones, la nouvelle qu'on se débite dans les loges de l'amphithéâtre¹, entre deux assauts de gladiateurs². On laisse aux jurisconsultes et aux juges ces mots grossiers de *stuprum* et d'adultère; on dit : galanterie et bonne fortune³. Le perfide langage des salons modernes qui habille si déceimment la corruption et met le bon ton du côté du vice, commence dans les salons de Rome. On s'y moque « de ces maris farouches et mal appris qui ne permettent pas à leurs femmes de se montrer en public telles qu'on n'eût pas dû les voir dans leur maison⁴; de cette jeunesse de mauvais ton qui n'a d'intrigues qu'avec les femmes esclaves, et ne forme pas

1. Famam... Cujus apud molles levis est jactura cathedras.
(Juvénal.)

2. Culpa inter viros feminasque vulgata. (Tacite, *Annal.*, III, 24.) — Et ailleurs : « Vix præsentia custodiâ illæsa manere conjugia. (III, 31.)

3. Corruptere et corrumpi seculum vocatur. (Tacite, *Germ.*)

4. Rusticus, inhumanus ac malevolus et inter matronas abominandæ conditionis est, si quis conjugem in sella... vetuit... vehi undique perspicnam. (Senec., *de Benef.*, I, 9.)

une liaison dans la bonne compagnie¹; de ces provinciales arriérées, qui ne savent pas, dit Sénèque, estimer le lien de l'adultère comme aussi saint que celui du mariage². »

Rome, du reste, pouvait-elle demeurer pure, en face des exemples qui lui venaient du mont Palatin? Nous retrouvons ici les Césars toujours puissants pour corrompre, et la désastreuse influence du despotisme sur les mœurs. Ces matrones que l'on amenait de force ou de gré chez Tibère ou même chez Auguste³; — ces femmes de consulaires, qui, aux soupers de Caligula, passaient l'une après l'autre devant le prince, subissaient son examen, et si, par pudeur, elles baissaient la tête, étaient forcées de la relever; — toute cette noblesse et cette société qui entendait César se vanter de ses désordres, en présence d'un mari témoin de sa propre honte⁴, — ne nous étonnerait-elle pas s'il lui fût resté encore quelque vertu, quelque pudeur, quelque fierté?

Le temps finissait donc où avait régné dans la famille l'antique matrone, la femme chaste et courageuse, la vraie *mère de famille*; qui, amenée vierge dans la maison conjugale, ne devait en sortir que pour descendre au tombeau avec cette seule oraison funèbre : « Elle est restée à la maison et elle a filé de la laine (*domi mansit; lanam fecit*). » Par le droit et bien plus encore par le fait, les liens de l'ancienne servitude féminine étaient brisés. La femme se-

1. Si quis nullà se amicà fecit insignem... hunc matronæ humilem et sordidæ libidinis et ancillariolum vocant. (*Id., ibid.*)

2. Infrunita et antiqua est quæ nesciat, matrimonium vocari, unius adulterium. (Senec., *de Benef.*, III, 16.)

3. V. sous Auguste le trait hardi du philosophe Athénodore. Dion. — Tibère, dit Suétone, solitus matronarum capitibus illudere. (*In Tiber.*, 43.) Et Sénèque craint de Néron au commencement de son règne : Ne in feminarum illustrium stupra prorumperet. (Tacite, XIII.) V. aussi XIV, 15.

4. Suet., *in Aug.*, 59; *in Calig.*, 36. Senec., *de Const. sapient.*, 18.

couait non-seulement le despotisme des lois antiques, mais jusqu'à la puissance même la plus légitime et la plus modérée. Par la désuétude de la forme la plus solennelle du mariage (*confarreatio*), par une vigilance jalouse contre la prescription que son mari pouvait prétendre sur elle, la femme échappait le plus souvent à ce droit de propriété (*manus*) que la loi conférait au mari¹, et alors elle échappait presque à toute la puissance maritale. Grâce aux héritages qu'elle pouvait maintenant recueillir, et tout en laissant sa dot à son mari, elle pouvait avoir son patrimoine, sa maison, ses esclaves, ses affranchis, sa vie à part². Au lieu de l'*univira*, c'était la femme aux nombreux époux (*mulier multarum nuptiarum*)³; elle répudiait son mari, elle pouvait le reprendre. Souvent elle n'avait un mari que de nom; afin de ne pas être légalement réputée célibataire, et par suite privée de quelque héritage ou de quelque legs, elle s'était donné, elle riche, un mari pauvre, à la condition que celui-ci n'aurait aucun droit, ni sur sa fortune, ni sur sa liberté⁴. En un mot, elle avait conquis, par le droit civil la liberté dans l'usage de sa fortune, par le divorce la liberté dans le mariage; elle était en voie de conquérir par la corruption des mœurs, la liberté dans le désordre.

1. V. ci-dessus, p. 62. Le droit de *manus* s'acquiert par prescription, lorsqu'on avait vécu un an sous le même toit sans une interruption de trois nuits (*trinoctium usurpatio*). La femme qui voulait rester libre veillait à ce que cette interruption eût toujours lieu.

2. V. Tacite, *Annal.*, IV, 16, et l'excellent mémoire de M. Troplong : *De l'Influence du christianisme sur le droit civil*. Paris, 1843, ch. X, p. 316 et s.

3. Cic., *ad Attic.*, XIII, 19.

4. « Bien des pauvres se louent à titre de mari pour éluder les lois contre le célibat. Comment peut-il gouverner sa femme celui qui joue ainsi le rôle de femme! » *In mariti nomen conducitur... Quomodo potest... mariti auctoritatem tueri, qui nupsit?* (Senec., apud Hieronym., *adv. Jovinian.*, I.)

Mais il faut ajouter aussi que la matrone, lorsqu'elle marchait ainsi à la tête de son siècle, libre comme l'affranchie, était méprisée comme elle. En s'émancipant, elle abdiquait; elle renonçait à sa légitime influence d'épouse et de mère; elle rejetait la vertu et la puissance qui est propre à son sexe; elle aspirait aux passions et à la puissance du nôtre. Au mépris de l'anathème que la tradition antique, avertie par de fréquents malheurs, avait jeté sur l'ambition féminine, elle devenait ambitieuse. Elle luttait contre les hommes et comme les hommes, par la fortune, par le crédit, par le désordre, par le crime. Plancine, l'épée au côté, passe en revue les légions de son mari¹; Césonie, le casque en tête, parcourt le front des prétoriens²; Agrippine s'assoit sur le trône de Claude et donne audience à des ambassadeurs³. Nommerai-je encore Lollia, Messaline, Poppée⁴? Toutes ces femmes se mêlent aux sanglantes affaires de l'État, font bouillonner, parmi toutes les passions du palais, le venin de leurs jalousies et de leurs haines, tuent, se font tuer comme les hommes.

Dans la vie privée, il en est à peu près de même. La femme à la mode de la Rome impériale, c'est l'héroïne de certains romans de notre siècle, hardie, aventureuse, robuste, aspirant à la vie virile, perdant tout le charme et toute la puissance féminine. Ne soyez pas si glorieux, débauchés de Rome! la femme n'a rien à vous envier. Elle, qui aux temps antiques ne paraissait pas au festin, veillera pour l'orgie comme vous, s'enivrera comme vous, provoquera comme vous cet ignoble vomissement que vous a en-

1. Tacite, *Annal.*, IV, 55.

2. *V. t. II*, p. 56.

3. *V. t. II*, p. 161.

4. *V. t. II*, p. 160, 192, 193. *V.* aussi le rôle que jouaient les femmes des gouverneurs de province (ci-dessus, t. II, p. 282).

seigné l'intempérance¹; comme vous, déchirant à coups de fouet le corps de ses malheureuses esclaves, au milieu des soins de sa toilette, elle appellera le bourreau pour les châtier. Elle prend de vous jusqu'à vos misères: Hippocrate se trompait lorsqu'il attribuait des châtimens privilégiés à l'intempérance des hommes; la femme n'échappe pas plus que vous à la calvitie ni à la goutte². Des faiblesses de son sexe, en est-il une qu'elle n'ait secouée? Honteuse de sa fécondité, elle cachera sous les plis de sa robe le vulgaire fardeau de son sein; ce n'est pas assez, elle lui donnera la mort. La voulez-vous au théâtre? elle y monte; dans l'arène? l'y voici. C'est là le comble de la vaillance romaine et de l'impudeur féminine: debout, en tunique, l'épieu appuyé contre la poitrine, elle attend le sanglier; demain elle combattra comme gladiateur³.

Voilà à quelle gloire, à quel renom aspire la femme qui a abandonné les anciennes vertus. Et cependant la gloire lui manque. En vain fait-elle bruit de ses désordres, en vain Rome sait-elle tout entière chez quel amant son char l'a conduite aujourd'hui, avec quel autre elle est montée sur un navire et a fui loin de l'Italie⁴, en vain dans les

1. Senec., *Ep.* 95. « Non minus pervigilant, non minus potant, et oleo et mero viros provocant: æquè invitis ingesta visceribus per os reddunt, et vinum omne vomitu remetiuntur: æquè nivem rodunt, solatium stomachi æstuantis. » — Et l'horrible description que fait Juvénal:

... Tandem illa venit rubicundula, totum

Ænophorum sitiens...

... Tanquam alta in dolia longus

Deciderit serpens, bibit et vomit.

2. Senec., *Ibid.* Galien confirme cette assertion: Olim id ita fuisse Hippocratis ævo, cum moderatè victitarent, nunc fallere ob vitam victumque diversa.

3. Tacite, *Annal.*, XV, 32. Juvénal, VI. Suet., *in Domitian.*, 4. Stadius, *Silv.*, 1. Martial, 1.

4. Senec., Horace.

lieux publics, l'indécence de son vêtement implore-t-elle les regards; l'homme passe auprès d'elle sans la regarder, il préfère la courtisane. Alors ces femmes qui n'ont plus de refuge dans la paisible dignité du toit domestique, voyant qu'on leur préfère les courtisanes, se font courtisanes. Ceci n'a rien de nouveau. Nous avons vu Tibère obligé de réprimer ces désordres parmi des femmes de grandes familles. Caligula et Messaline ont conduit aux lieux de débauche les plus nobles d'entre les matrones romaines. Enfin la cour de Néron, avec ses fêtes et ses orgies, est au sein de Rome comme un immense théâtre, où les filles et les femmes des consulaires sont coudoyées par les prostituées; où, pour la plus grande joie de César, se dégrade et se perd tout ce que l'ancienne Rome avait de plus sacré, sa noblesse, sa vertu, ses traditions, l'orgueil des familles, la dignité des vierges, la majesté des matrones¹.

Ainsi triomphaient contre la femme le divorce, l'adultère, la prostitution. Ainsi, le monde et l'opinion par la destruction des antiques barrières, les Césars par leur exemple, leur commandement et leur menace, auraient bientôt achevé la ruine de la femme romaine si la chute de Néron n'eût amené une réaction contraire dans les mœurs publiques. Quand l'homme se corrompt, l'État chancelle; quand la femme se dégrade, c'est bien pis; la famille est prête à périr. La mère de famille était le véritable dieu pénétré, la gardienne du foyer domestique; dans la mère, la famille se fait une; les idées, les préceptes, les vertus, les habitudes, tout ce que Rome appelait la discipline, tout cela arrive par la mère aux générations naissantes. L'éducation romaine surtout, cet agent si efficace de la grandeur

3. Suet., *in Tiber.*, 35. Tacite, *Annal.*, II, 85; XIV, 16; XV, 37. Suet., *in Ner.* et ci-d. t. III, p. 209, 213.

publique, reposait tout entière sur la mère de famille. La femme se corrompant, l'éducation se corrompait. « Autrefois, dit Tacite, ce n'était pas dans la cellule d'une nourrice achetée, c'était sous les yeux d'une chaste mère que chaque homme faisait élever son propre fils, et la première gloire d'une matrone était de garder la maison et de veiller sur ses enfants. On choisissait aussi une parente d'un âge avancé, d'une vie irréprochable et d'une réputation toujours pure, qui surveillait la génération naissante, et dont la seule présence interdisait toute parole honteuse, toute action indécente. Ce n'était pas seulement l'étude et les moments sérieux, c'étaient même les amusements et les jeux dont elle tempérant la folie par sa vertu et sa gravité. C'est ainsi que l'éducation des Gracques fut dirigée par Cornélie, celle d'Auguste par Atia, et que ces femmes firent de leurs enfants des hommes supérieurs... Mais aujourd'hui l'enfant est remis à une servante grecque, à laquelle on adjoint un ou deux esclaves, souvent pris au dernier rang et incapables de tout devoir sérieux¹. Les contes et les sottises de tels précepteurs sont le premier lait que sucent ces jeunes intelligences, et nul dans la maison ne s'inquiète de ce qu'il va faire ou dire devant son jeune maître; les parents eux-mêmes, au lieu d'enseigner aux enfants l'honnêteté et la réserve, ne les accoutument-ils pas à la raillerie et à l'impertinence? De là vient l'effronterie jointe au mépris des autres et de soi-même. Il y a plus, les vices propres à notre cité semblent croître avec l'enfant, je dirais presque dans le sein de sa mère: la passion pour les histrions, le

1. « La plupart des hommes tombent dans une aberration risible. Quand ils ont un esclave honnête, ils en font un laboureur, un pilote, un intendant, un commis de marchandise ou de banque. Mais s'ils en ont un, ivrogne, gourmand, inutile à tout, c'est à celui-là qu'ils confient leurs enfants. » Plutarq., *de Liberis educ.*

gout des gladiateurs et des chevaux. L'âme assiégée de ces fadaises garde-t-elle quelque place pour les occupations utiles? Y a-t-il un homme qui dans sa famille parle d'autre chose? Y a-t-il une autre conversation entre les jeunes gens si, par hasard, nous venons les écouter dans les écoles? Et les maîtres eux-mêmes ne recherchent-ils pas avec leurs disciples ce sujet d'entretien¹?... »

Ailleurs, je lis encore la même chose : « Cette molle éducation que nous appelons éducation indulgente, énerve les ressorts du corps et de l'âme. Que ne voudra-t-il pas, quand il sera arrivé à la jeunesse, l'enfant qui a rampé sur la pourpre?... Nous formons son palais avant sa langue; il grandit en litière; il ne touche la terre que soutenu à droite et à gauche par nos mains. Nous aimons à trouver sur sa bouche des paroles impertinentes; nous rions et nous l'embrassons pour des mots que l'on ne devrait point passer à des bouffons alexandrins... C'est de nous qu'il les entend. Nos repas ne résonnent que de chansons obscènes; la bouche n'ose dire ce que les yeux y contemplant. Tout cela devient habitude, devient nature, et le malheureux enfant s'imbibe de nos vices avant de savoir même que ce sont des vices². »

Il n'y a pas ici d'exagération de rhéteur. Qui ne sait ce qu'étaient certaines maisons romaines, et dans quel borborygme l'enfance s'élevait? Ce monde d'esclaves tout occupé à satisfaire des caprices et à subir des infamies, quelle atmosphère formait-il autour d'une jeune âme? Pouvait-elle être séparée de cet air impur au point de ne le respirer pas? Et ainsi l'éducation domestique, qui avait fait la grandeur et

1. Tacite, *de Orat.*, 28, 29. Cicéron se plaint déjà de la décadence de l'éducation. *Orat.*, III, 2.

2. Quintil., I, 2.

la pureté de l'ancienne Rome, aidait à la dégénération de la Rome nouvelle.

L'école publique était-elle meilleure? Nous voyons par Quintilien que le père n'y envoie son fils qu'en tremblant, accompagné de gardiens, conduit par un précepteur, surveillé par un ami, escorté par un affranchi. Tous les pères, il est vrai, n'étaient pas aussi timorés, et Rhemnius Palémon, homme de mœurs infâmes, que Tibère et Claude déclaraient le plus indigne de tous les précepteurs, ne s'en faisait pas moins avec son école un revenu de 400,000 sesterces¹. Ces maîtres qui luttaient entre eux de vogue et de succès, qui, pour avoir plus de disciples autour de leur chaire et plus de visiteurs à leur porte, qui ne demandaient pas mieux que de flatter les goûts et d'entretenir les vices de leurs élèves, n'étaient pas de bien sévères précepteurs². A l'école du grammairien, point d'étude, de science, de travail. A l'école du rhéteur qui vient ensuite, point de vérité, point de sérieux. Tacite condamne l'école³ comme Quintilien condamne la famille, et Tacite est juge plus sûr encore que Quintilien. Où donc l'éducation pourra-t-elle se faire?

Rapprochons enfin ces révolutions dans l'ordre moral des révolutions dans l'ordre politique. Tibère, pour fonder son pouvoir, avait cherché à propager l'égoïsme par la peur. Il avait isolé les hommes; il avait brisé autant qu'il était en lui les relations naturelles et la puissance de la famille. La corruption morale des temps qui le suivirent ai-

1. Suet., *de Illustribus gramm.*, 23.

2. Colligunt enim discipulos non severitate disciplinae, nec ingenii experimento, sed ambitione salutantium et illecebris adulationis. (Tacite, *ibid.*) V. aussi les inquiétudes de Pline pour les enfants que l'on envoyait de Côme faire leurs études à Milan. *Ep.* I, 18.

3. *Ibid.*, 28, 30, 35.

dait encore à cette politique; le lien de la famille se rompait de plus en plus. La pensée de l'héritage attendu empoisonnait plus que jamais la vie de famille, étouffait plus que jamais les affections domestiques, multipliait plus que jamais les soupçons, les défiances, les crimes¹. L'homme devenait plus égoïste. Sénèque nous fait voir de ce vice un des plus déplorables symptômes : l'abandon des mourants et des morts. « Quels sont ceux, dit-il, qui viennent s'asseoir auprès d'un ami mourant, qui ont le courage de voir le trépas de leur père, quoique souvent ils l'aient désiré? Bien peu d'hommes sont présents à la dernière heure d'un père ou d'un parent, bien peu suivent jusqu'au bûcher les funérailles domestiques².

Telles sont les plaintes de la sagesse patenne. Nous aussi, chrétiens du XIX^e siècle, nous avons vu quelque chose de pareil : l'affaiblissement par les idées et aussi par les lois du lien de famille; le divorce implanté dans nos mœurs qui n'en voulaient pas; le mariage attaqué; l'adultère mis en honneur; une émancipation brutale, rêvée, essayée

1. Voyez un fragment de l'édit du préteur, ordonnant les précautions à prendre lorsqu'une femme, après la mort de son mari, se déclare grosse, pour éviter toute suppression ou supposition de part : « La femme doit, deux fois par mois, invoquer une visite médicale, qui sera faite par cinq femmes de condition libre, désignées à cet effet; — faire désigner par le préteur une femme de très-bonne renommée chez laquelle elle devra faire ses couches; — trente jours avant ses couches, demander que des gardiens lui soient envoyés par les intéressés; — dans la chambre qu'elle habite, il ne doit y avoir qu'une entrée, toutes les autres doivent être bouchées; — devant la porte, trois gardiens et trois gardiennes, de condition libre, plus deux esclaves; — toutes les fois qu'elle va d'une pièce dans une autre ou qu'elle va au bain, les gardiens la précèdent, explorent la pièce et fouillent tous ceux qui veulent l'aborder; — quand elle commence à souffrir, elle doit avertir les intéressés; — elle doit accoucher en présence des personnes désignées, qui ne pourront être cependant plus de dix personnes libres, six esclaves et deux sages-femmes; toutes doivent être fouillées en entrant, pour qu'on s'assure que nulle d'entr'elles n'est enceinte; — Il doit y avoir au moins trois lumières, etc... — *Dig.*, I, § 10, *de inspiciendo ventre* (XXV, 4.)

2. *Quæst. nat.*, III, 18.

même, je ne dis pas pour la femme, mais contre elle; la femme s'abaissant par suite dans la proportion où elle prétendait s'affranchir, et mendiant, comme elle le pouvait, d'humiliants succès et une illégitime influence, parce qu'elle avait abdiqué, avec la sévérité de la vie chrétienne, la légitime influence de la vertu chrétienne; la femme se faisant libre, se faisant homme, et d'autant plus méprisée des hommes; en même temps l'éducation énervée, contradictoire, hésitante : nous avons vu tout cela, et à beaucoup d'égards nous le voyons encore. Mais, grâce à Dieu, la puissance de l'esprit de famille dans les mœurs chrétiennes, et nous pouvons dire dans les mœurs françaises, lutte encore chez nous contre ces chimères. Le divorce, en vain imposé, en vain prêché, en vain enseigné, a été, quoi que pussent faire les philosophes et les législateurs, obstinément rejeté par l'opinion; et cette vieille loi du mariage indissoluble, que nous gardons fermement à travers les aberrations de l'Europe protestante, demeure la base de notre état social; avec elle, le foyer domestique peut aujourd'hui garder sa puissance, la famille son sérieux, la femme sa dignité; la mère de famille peut rester ou redevenir ce qu'elle doit être, le grand et le sérieux instituteur. Ce que nous sommes, nous le sommes par nos mères; nous sommes chrétiens par elles; nous sommes, la plupart du temps, honnêtes gens par elles; nous sommes même, quand nous le sommes, dévoués, patients, généreux par elles. Ce qui nous vient d'ailleurs est bien peu de chose. Il en est à cet égard chez nous comme chez les Romains : ce sont les femmes qui font les hommes; il n'y a eu de grands hommes, il n'y a même eu en général d'hommes énergiques et dévoués que par leurs mères; et, par un contraste singulier, mais explicable, les qualités

vigoureuses sont justement celles que l'éducation maternelle donne le plus. Ce sont les femmes qui ont fait les Scipions à Rome et les saint Louis au moyen âge; et, s'il y a un vice dans l'éducation de ces derniers siècles, une cause principale de l'universelle hésitation des esprits, de la trop commune faiblesse des caractères, c'est qu'on a, depuis deux cents ans, trop ôté à la famille et à la mère, trop donné au maître et à l'État.

Il nous reste un autre domaine à parcourir, celui de la vie intellectuelle; nous retrouverons là les deux plaies que nous avons signalées, l'inhumanité qui envenimait les rapports sociaux, l'impureté qui corrompait les liens de la famille. C'est ici un coin de la vie humaine qu'il ne faut jamais manquer de visiter, car l'homme se révèle mieux que partout ailleurs dans les travaux et dans les plaisirs de son intelligence.

CHAPITRE III.

DE LA VIE INTELLECTUELLE.

§ 1^{er}. — DES SCIENCES.

La vie de l'intelligence tient à la vie du cœur. Les œuvres de l'esprit sont une partie des mœurs publiques; elles reflètent l'état moral d'une nation; quelquefois elles le modifient. Voilà pourquoi, après avoir montré les peuples de l'empire dans leur vie sociale et dans leur vie de

famille, je cherche à les faire voir dans leur vie intellectuelle.

En fait de trésors intellectuels, le monde était riche. Dans la philosophie, tous les systèmes de la Grèce restaient ouverts à l'investigation: toutes les questions avaient été soulevées; toutes les notions mises en avant et combattues; toutes les formes de la spéculation épuisées, on le pouvait croire, par une pléiade de génies supérieurs¹. Dans les sciences, retardées, il est vrai, par des causes particulières à l'antiquité, que de notions pourtant s'étaient produites! que d'hypothèses ingénieuses avaient été avancées! que de vérités atteintes par la démonstration ou saisies par la conjecture! Dans l'éloquence, que de grands modèles et de grands souvenirs! Et quant à la poésie, quel souffle admirable que celui qui respirait dans Homère, Sophocle, Pindare, expliqués et transmis par une tradition non interrompue, par tout un sacerdoce de rhapsodes et d'imitateurs! Dans les arts enfin, la perfection grecque était partout proposée à l'émulation et à l'étude; on avait sous les yeux les chefs-d'œuvre des Phidias et des Polygnote. En un mot, pour nouer la chaîne des traditions intellectuelles, on n'en était pas réduit, comme nos aïeux du xvi^e siècle, à deviner l'antiquité d'après des débris souvent obscurs et mutilés, déterrés après bien des âges et restitués par une traduction laborieuse; mais on connaissait et on comprenait, par la possession pleine et entière de leurs œuvres, par la tradition et l'intelligence héréditaires de leur pensée, par

1. « Les siècles qui nous ont précédés nous appartiennent. Ces illustres philosophes des temps passés sont nés pour nous instruire et pour nous guider... Nous pouvons disputer avec Socrate, douter avec Carnéade, nous reposer avec Épicure, vaincre la nature humaine avec les stoïques, la dépasser avec les cyniques, vivre, comme le monde lui-même, en communauté avec tous les siècles, etc... » Senec., *de Brevitate vitæ*, 14.

vigoureuses sont justement celles que l'éducation maternelle donne le plus. Ce sont les femmes qui ont fait les Scipions à Rome et les saint Louis au moyen âge; et, s'il y a un vice dans l'éducation de ces derniers siècles, une cause principale de l'universelle hésitation des esprits, de la trop commune faiblesse des caractères, c'est qu'on a, depuis deux cents ans, trop ôté à la famille et à la mère, trop donné au maître et à l'État.

Il nous reste un autre domaine à parcourir, celui de la vie intellectuelle; nous retrouverons là les deux plaies que nous avons signalées, l'inhumanité qui envenimait les rapports sociaux, l'impureté qui corrompait les liens de la famille. C'est ici un coin de la vie humaine qu'il ne faut jamais manquer de visiter, car l'homme se révèle mieux que partout ailleurs dans les travaux et dans les plaisirs de son intelligence.

CHAPITRE III.

DE LA VIE INTELLECTUELLE.

§ 1^{er}. — DES SCIENCES.

La vie de l'intelligence tient à la vie du cœur. Les œuvres de l'esprit sont une partie des mœurs publiques; elles reflètent l'état moral d'une nation; quelquefois elles le modifient. Voilà pourquoi, après avoir montré les peuples de l'empire dans leur vie sociale et dans leur vie de

famille, je cherche à les faire voir dans leur vie intellectuelle.

En fait de trésors intellectuels, le monde était riche. Dans la philosophie, tous les systèmes de la Grèce restaient ouverts à l'investigation: toutes les questions avaient été soulevées; toutes les notions mises en avant et combattues; toutes les formes de la spéculation épuisées, on le pouvait croire, par une pléiade de génies supérieurs¹. Dans les sciences, retardées, il est vrai, par des causes particulières à l'antiquité, que de notions pourtant s'étaient produites! que d'hypothèses ingénieuses avaient été avancées! que de vérités atteintes par la démonstration ou saisies par la conjecture! Dans l'éloquence, que de grands modèles et de grands souvenirs! Et quant à la poésie, quel souffle admirable que celui qui respirait dans Homère, Sophocle, Pindare, expliqués et transmis par une tradition non interrompue, par tout un sacerdoce de rhapsodes et d'imitateurs! Dans les arts enfin, la perfection grecque était partout proposée à l'émulation et à l'étude; on avait sous les yeux les chefs-d'œuvre des Phidias et des Polygnote. En un mot, pour nouer la chaîne des traditions intellectuelles, on n'en était pas réduit, comme nos aïeux du xvi^e siècle, à deviner l'antiquité d'après des débris souvent obscurs et mutilés, déterrés après bien des âges et restitués par une traduction laborieuse; mais on connaissait et on comprenait, par la possession pleine et entière de leurs œuvres, par la tradition et l'intelligence héréditaires de leur pensée, par

1. « Les siècles qui nous ont précédés nous appartiennent. Ces illustres philosophes des temps passés sont nés pour nous instruire et pour nous guider... Nous pouvons disputer avec Socrate, douter avec Carnéade, nous reposer avec Épicure, vaincre la nature humaine avec les stoïques, la dépasser avec les cyniques, vivre, comme le monde lui-même, en communauté avec tous les siècles, etc... » Senec., *de Brevitate vitæ*, 14.

la lumineuse auréole d'une gloire sur laquelle le temps n'avait jeté aucun nuage, — dans la philosophie et dans la science, Pythagore, Platon, Aristote, — dans l'éloquence, Cicéron et Démosthènes, — dans la poésie, Homère et Virgile, — dans les arts, Phidias, Ictinus, Zeuxis.

Mais tous ces modèles ou appartenaient à la Grèce ou s'étaient formés en l'imitant. Le génie romain répugnait naturellement à la vie intellectuelle. Son caractère pratique, son prosaïsme politique et guerrier, son patriotisme rigide, combattaient l'art et la science, d'abord comme abstraits et inapplicables, puis comme entachés d'origine grecque, enfin comme des occupations inférieures, presque serviles, propres à énerver des âmes de soldats. Virgile, remontant à l'antique esprit et aux vieilles traditions romaines, sait réunir en quelques vers le triple anathème lancé par la sagesse des aïeux contre l'éloquence, contre les arts, contre les sciences de la Grèce :

Exeudent alii spirantia mollius ærea,
Credo equidem; vivos ducent de marmore vultus;
Orabunt causas melius, cœlique meatus
Describent radio, et surgentia sidera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento,
Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
Parcere subjectis et debellare superbos.

« D'autres (je le veux bien) sauront mieux que toi inspirer à l'airain le souffle de la vie; ils feront sortir du marbre l'image vivante des formes humaines, ils auront une voix plus éloquente; ou bien avec le compas ils mesureront les régions du ciel, et diront les évolutions des sphères. Toi, Romain, n'oublie jamais à quels arts tu dois ton étude: sache qu'il t'appartient de gouverner les peuples, de leur imposer les devoirs de la paix; d'épargner ceux qui se soumettent, de briser ceux qui se révoltent. »

Ainsi la politique romaine laissait dédaigneusement aux vaincus les travaux de l'intelligence. Ce fut seulement à une époque tardive, en forçant sa nature, par imitation et par mode, sans une inspiration qui lui fût propre, que le génie romain s'y prêta. De plus, il y a dans les études intellectuelles un point où l'extrême culture produit le raffinement et la décadence, où les richesses acquises enfantent la pauvreté, où la supériorité du passé écrase le présent. Alors le besoin de nouveauté qui existe dans l'âme humaine, jette presque forcément les esprits hors du vrai. Sous prétexte d'originalité on arrive à la fausseté, à la minutie, au mauvais goût. On rétrograde pour ne pas être stationnaire. La science en grandissant se popularise, et en se popularisant elle s'affaiblit. Le génie ne peut être commun à tous; quand il y a de l'instruction pour tous, il n'y a de vraie science pour aucun, de même que la manie des arts dans le public étouffe souvent l'inspiration chez les artistes. La poésie, la philosophie, l'éloquence, l'inspiration artistique, ne sont pas choses populaires; la loi de l'égalité leur est mortelle.

Le sentiment et la tradition de ce déclin fatal, destiné à suivre les époques les plus parfaites du génie humain, était vulgaire dans l'antiquité. L'anathème primitif qui pesait sur elle l'avait conduite aux doctrines du fatalisme; l'expérience de la prompte décadence des choses humaines l'amena à voir dans cette décadence une des lois du destin. Cette loi, elle la subissait, elle la connaissait, elle l'acceptait bien plus que nous. Le génie de l'homme n'avait pas, pour aller s'y retremper, la source inépuisable du beau et du vrai. Aussi cette grande fusion sous le sceptre romain des peuples, de la civilisation, des idées, n'apparut-elle à personne comme la préparation d'un vaste développement in-

tellectuel. Tant de ressources acquises ou réunies n'empêchèrent pas les esprits de s'abandonner à la décourageante idée d'une décadence inévitable. J'ai cité ailleurs Sénèque et Virgile¹. Un autre écrivain du même temps, après avoir observé combien les arts, l'éloquence, les lettres avaient reculé depuis l'époque des grands modèles, ajoute : « La perfection en toutes choses est un point auquel on s'arrête difficilement : qui n'avance plus doit reculer. L'ardeur que nous mettons à suivre nos modèles se ralentit bientôt quand nous nous sentons incapables ou de les dépasser ou de les égaler. Le zèle s'éteint avec l'espérance, et on renonce même à suivre lorsqu'on désespère d'atteindre². »

1. V. t. II, p. 306 et s. Lisez aussi, comme développement très-ample de ce qui ne peut être qu'indiqué ici, le savant livre de M. Nisard : *Études sur les poètes latins de la décadence*.

2. Vell. Patere., I, 17. Le morceau tout entier de Velléus est utile à citer : « Je ne puis m'empêcher de noter ici une réflexion qui a souvent occupé mon esprit sans que j'aie pu l'amener à une clarté parfaite. Peut-on, en effet, s'étonner assez que dans chacun des arts tous les génies supérieurs se trouvent réunis en un étroit espace de temps?... Une seule époque et une époque assez courte a vu la tragédie illustrée par l'inspiration divine d'un Eschyle, d'un Sophocle, d'un Euripide. Une même époque a vu l'ancienne comédie de Cratinus, d'Aristophane, d'Eupolis. Ménandre, et ses contemporains plutôt que ses rivaux, Philémon et Diphilus, ont, en peu d'années, donné le jour à la comédie nouvelle et n'ont point laissé d'imitateurs. Ces philosophes que nous énumérons tout à l'heure, nés de l'inspiration socratique, combien peu d'années sont-ils venus après la mort de Platon et d'Aristote? Avant Isocrate, après ses premiers disciples et ceux dont à leur tour ils furent les maîtres, qui fut grand parmi les orateurs? Le temps où virent tous ces hommes illustres est si court, qu'il n'en est pas deux qui n'aient pu se voir.

« Et il en est chez les Romains comme chez les Grecs. A moins de remonter à des essais grossiers et aux inventeurs de l'art, Accius et ses contemporains représentent toute la tragédie romaine. Cécilius, Térence, Afranius, sont venus à peu près au même temps donner à la langue latine sa grâce et sa gaieté comique. Quant aux historiens, si vous comptez Tite-Live parmi les anciens, si vous négligez Caton et quelques autres perdus dans une obscure antiquité, un espace de moins de quatre-vingts ans les a tous vu naître. Les poètes ne sont venus en abondance, ni plus tôt, ni plus tard. Quant à l'art oratoire et à la perfection du langage parlé, mettons encore à part le même Caton : et alors (j'en demande pardon à Crassus, à Scipion,

Pour bien comprendre le tableau qu'il nous faut tracer de cette décadence des arts, des sciences, des lettres, disons ce qu'étaient les sciences, les lettres et les arts à leur point de départ hellénique, et ce qu'ils devinrent dans le monde romain.

Et d'abord, — la tradition d'un côté, la spéculation philosophique de l'autre, étaient les deux éléments de la science antique. Si nous exceptons la médecine, l'observation, les longues expériences, les faits acquis par l'étude tenaient peu de place dans l'enseignement : les moyens matériels manquaient souvent pour observer ; les résultats de l'expérience ne se conservaient et ne se propageaient qu'avec peine. Et de plus, l'intelligence, agissant par elle-même, ou appuyée sur les traditions antiques, croyait arriver plus vite au but.

L'antiquité n'était donc pas éloignée d'admettre une science primitive qui avait dû éclairer au commencement les premiers pas du genre humain. Le précieux dépôt ne s'en était pas conservé tout entier. Les fragments qui en demeuraient étaient le plus souvent cachés par des symboles, enseignés dans le secret des mystères, voilés par l'allégorie.

à Lélius, aux Gracques, à Fannius, à Servius Galba), cette gloire a éclaté tout entière dans la personne ou sous les yeux de Cicéron. Peu d'orateurs avant lui peuvent nous plaire : aucun ne mérite notre admiration, si ce n'est ceux qu'il a vus dans sa jeunesse ou qui ont pu le voir dans son vieil âge. Il en est de même chez les grammairiens, chez les sculpteurs, chez les peintres, chez les ciseleurs. Plus on s'enquerra du temps où ils ont vécu, plus on reconnaîtra que l'époque des chefs-d'œuvre n'a pas été longue. Quand je cherche les causes qui ont réuni aux derniers siècles tant de génies pareils, qui leur ont inspiré la même ardeur, qui leur ont procuré la même gloire, j'en trouve plusieurs que je ne tiens pas pour certaines, mais que j'ose croire vraisemblables, et surtout celle-ci : l'émulation fait vivre les talents ; tantôt l'admiration, tantôt l'envie fait naître des imitateurs ; dans l'ardeur de cette lutte, on ne tarde pas à s'élever haut. Mais ils est difficile de s'arrêter à une telle perfection... Ceux qui viennent ensuite, trouvant la place prise, cherchent une place nouvelle... etc... » *Id.*, I, 45, 47.

Voilà pourquoi les livres et les chants sacrés, les oracles, les traditions sacerdotales, jouent encore un rôle dans l'histoire de la science hellénique.

Pour suppléer à ces trésors perdus, l'antiquité ne connaissait guère qu'une chose, le travail philosophique de la raison humaine. Tandis que la notion moderne morcelle les sciences à l'infini, la notion antique ne faisait des sciences qu'une branche de la philosophie. Le physicien, l'astronome, le géomètre, étaient avant tout philosophes, ou ne tardaient pas à le devenir. L'abstraction, l'hypothèse philosophique était la source ou au moins le refuge de la science, en tout cas sa maîtresse.

Du reste, ne médisons pas de la science antique ; cette contemplation philosophique a bien sa grandeur, on pourrait dire sa certitude. Grâce à elle, la plupart des lois que les modernes ont découvertes par l'observation avaient été comprises par l'analogie. L'idée de la gravitation était presque vulgaire dans l'antiquité¹. L'attraction de Newton était indiquée par Empédocle. Pythagore plaçait le soleil au centre du monde et connaissait le mouvement de la terre. La sphéricité du globe, l'immobilité des étoiles fixes, le double mouvement des corps célestes, bien d'autres théorèmes de la science moderne avaient été pressentis ou devinés par les philosophes. Ceux-ci avaient conclu, nous avons expliqué. Ceux-ci avaient atteint la vérité par la réflexion et par l'instinct ; nous l'avons confirmé par l'expérience.

Mais, il faut l'ajouter ici, les lois de la nature ainsi devinées restaient, sauf dans les sciences mathématiques, sous

1. Terra solida et globosa undique in sese nitibus suis conglobata. (Cic., *de Nat. deor.*, II, 39.) Omnes ejus partes medium capessentes nituntur aequaliter. (*Ibid.*, 45.) V. aussi *de Republ.*, VI, 9; *Academ.*, II, 38, 39.

une forme vague et indéfinie. Conçues comme vérités, elles n'étaient pas écrites comme lois. Le plus souvent elles demeureraient de pures opinions philosophiques, simples corollaires de tel ou tel système, douteux apophthegmes de telle école ou de tel maître, contestables et contestés par les autres. La science n'acquerrait donc ni d'une manière générale, ni d'une manière définitive ; les travaux accomplis pouvaient toujours être perdus. Les siècles apprenaient peu les uns des autres ; l'esprit humain gardait mal ses richesses.

Un homme vint pourtant qui, héritier des traditions pythagoriques par l'école de Platon, des dogmes scientifiques de Démocrite et d'Empédocle par la science générale de son temps, sut encore ajouter aux enseignements de l'antiquité et au travail de son propre esprit une expérimentation plus vaste et plus habile qu'on ne l'avait encore faite. Aristote, aidé par Alexandre, dont les conquêtes ouvraient un champ plus large à son observation, entra dans la voie toute moderne de l'expérience, et ne laissa pas que de garder un haut degré d'aperception philosophique, qui le fit arriver plus d'une fois à la connaissance des lois supérieures par le pur travail de la pensée. Grâce à lui, pénétrèrent dans la science une foule de notions nouvelles que la gloire des modernes a été, je ne dirai pas de dépasser, mais souvent de recueillir.

Mais la science, comme tout le reste, est sujette au déclin ; elle recule, elle oublie, elle dément la vérité qu'elle a reçue. Aristote lui-même à certains égards n'est-il pas moins avancé et moins exact qu'Hérodote, ce narrateur presque mythologique, venu deux siècles avant lui ? Le genre humain n'a-t-il pas laissé dormir dans un oubli de vingt siècles la notion des pythagoriciens et de Platon sur

le système du monde, jusqu'au jour où, tombée dans l'intelligence de Copernic, elle s'y est réveillée et l'a mis sur la voie de ses découvertes¹? Hérodote, dont nous nous moquions, ne savait-il pas en fait de zoologie ce que nous ne savions pas encore il y a soixante et dix ans? Il a fallu la campagne d'Égypte, et l'un des meilleurs juges de notre siècle, pour éclairer notre ignorance et rendre au père de l'histoire sa réputation de véracité².

Ainsi ne nous étonnons pas si après Aristote la science antique commença à décliner. A mesure que l'antiquité s'éloignait de son point de départ, les traditions allaient en s'altérant. A mesure que la philosophie devenait plus frivole, la spéculation philosophique appliquée aux sciences était plus défaillante. Quand triomphaient, comme je l'ai fait voir ailleurs, la sophistique et la rhétorique, quand la pensée était abandonnée pour le mot, la conclusion pour le syllogisme, il est clair que les grandes conceptions devaient manquer, soit dans l'étude du monde intellectuel, soit dans celle du monde visible. Ainsi, les deux grands soutiens de la science antique, la tradition et la spéculation, lui faisaient défaut en même temps.

On aurait pu attendre sous l'unité de la conquête romaine un développement nouveau de l'esprit d'observation. Le génie romain, plus exact et plus positif que le génie grec, semblait plus propre aux investigations patientes et à la connaissance rigoureuse des faits. Mais l'aversion pour la philosophie et la science dominait toujours l'esprit romain. Rien ne nuit au développement scientifique comme le désir trop exclusif d'une application

¹. Indè ego occasionem nactus cœpi de terræ mobilitate cogitare. (Copernic, *Préface adressée au pape Paul III.*)

². V., dans les *Mémoires sur la campagne d'Égypte*, les travaux de M. Geoffroy Saint-Hilaire.

immédiate : ceux qui ne veulent de la science que ses résultats pratiques ne les ont même pas. Le Romain était exact sans être curieux : il ne sut employer son esprit d'exploration et de recherches que dans les intérêts de sa politique, pour le pauvre et déplorable résultat de lever un peu plus d'hommes et de ramasser un peu plus d'impôts.

La géographie elle-même, que cette grande unité de l'empire aurait dû éclaircir, restait sur une foule de points d'une obscurité ou même d'une ineptie désespérante. La géographie mathématique n'eut que cent ans plus tard ses timides commencements. Lorsque Tacite veut nous faire connaître la forme de la Grande-Bretagne, il la compare à un bouclier, ou si l'on aime mieux à une double hache¹ : on faisait des cartes d'après une pareille donnée. La science, aux yeux de Rome, était beaucoup moins noble, je ne dirai pas que sa politique, mais que ses plaisirs. Les proconsuls se donnaient grand'peine pour faire chercher de la pourpre, de l'ivoire, du bois de citronnier, des bêtes pour l'amphithéâtre. Mais quant à l'exploration scientifique des contrées ignorées auprès desquelles ils résidaient, ils n'y songeaient pas. « Interrogez-les là-dessus, dit Pline, ils vous répondront par le premier mensonge venu². »

La science cependant était professée, répétée, transmise ; elle avait ses livres et ses écoles. Pline, qui fut son martyr, a dressé dans son vaste ouvrage comme un inventaire de toutes les connaissances humaines. Sénèque a porté dans la physique la pénétration ingénieuse de son esprit. Mais la science n'en allait pas moins s'altérant par une tradition souvent fautive, obscure, inintelligente. Et je ne sache pas une grande pensée scientifique acquise par la

¹. Tacite, *Agric.*, 10.

². Pline, *Hist. nat.*, V, 1.

réflexion ou par l'expérience dont on puisse faire honneur à cette époque.

Comparez Pline à ceux qui l'ont précédé, et vous verrez quel singulier progrès la science avait fait en quatre siècles. Pline n'en est plus à reconnaître ces grandes lois de la nature qu'avait soupçonnées ou découvertes la philosophie ancienne. Avec la croyance vulgaire, Pline remet la terre au centre du monde d'où l'avait éloignée Pythagore¹. En dépit de Platon, d'Anaximandre, de Cicéron même, chez lesquels la loi de la gravitation nous est apparue exprimée en termes d'un bonheur et d'une précision singulière, Pline viendra vous dire que ce n'est pas l'attraction vers un même centre, mais la tendance en des sens contraires qui forme la cohérence et l'unité du monde : « Les corps pesants tendent vers le point le plus bas, les corps légers vers le point le plus haut, ils se rencontrent, et par leur résistance ils se soutiennent. Il faut que la terre soit soutenue par l'atmosphère qui l'entourne. Sans elle, elle quitterait la place et se précipiterait vers les lieux bas². »

Mais surtout, Pline ne veut pas que la science ose dépasser la sphère où se meuvent nos planètes. Aller plus loin, reconnaître d'autres soleils que le nôtre et d'autres terres que celle que nous habitons; mesurer la distance des astres; semer dans l'infini un nombre infini de mondes, c'est être insensé. Cette idée le révolte, que la pensée humaine puisse dépasser les limites du système so-

1. Pline, *Hist. nat.*, II, 5.

2. Hujus vi suspensam, cum quarto aquarum elemento, librari medio spatio tellurem, ita mutuo complexu diversitatis effici nexum, et levibus ponderibus inhiberi, quominus evolent: contraque gravia, ne ruant, suspendi levibus in sublime tendentibus. Sic pari in diversa nisu, vi sua quæque consistere, irrequieto mundi ipsius constricta circuitu. (Pline, II, 5.)

laire, et « contenir ce qu'un monde ne contient pas. » Le savant ne connaît rien au delà de Saturne ou de Vénus; le philosophe se refuse à admettre que l'intelligence n'est point bornée par l'espace¹.

Reste maintenant ce qu'on peut appeler la mythologie de la science, ces contes de physique ou d'histoire naturelle, cette géographie populaire, dont les traces abondent dans les écrits de Pline. J'ai dit ailleurs quelque chose de ses superstitions. Mais après avoir vu ce qu'il raconte à titre de merveilles et de prodiges, il est curieux de savoir ce qu'il donne comme choses toutes simples et comme phénomènes naturels. Les fables poétiques que l'on pardonne à Virgile; celle de l'hippomanès, philtre amoureux que l'on arrache au poulain nouveau-né²; celle des cavales qui sont fécondées par le vent³; celle des androgynes, des centaures, des femmes changées en hommes et des femmes accouchées d'un éléphant⁴, sont gravement copiées par Pline. Il faut avouer qu'il a un peu de peine à croire, sur la foi de Mégasthène, à l'existence des Astomes qui n'ont point de bouche et ne se nourrissent que d'air et

1. *Furor est*, mensuram ejus animo quosdam agitasse, atque prodere ausos; alios rursus occasione hinc sumpta aut his data, innumerabiles tradidisse mundos, ut totidem rerum natura credi oporteret: aut, si una omnes incubaret, totidem tamen soles, totidemque lunas, et cætera etiam in uno, et immensa, et innumerabilia sidera... *Furor est, profecto furor, egredi ex eo*, et tanquam interna ejus cuncta planè jam sint nota, ita scrutari extera: quasi verò mensuram ullius rei possit agere, qui sui nesciat, aut mens hominis videre, quæ mundus ipse non capiat. (Pline, II, 1.)

2. . . . Nascentis equi de fronte revulsus

Et matri præreptus amor...

(*Æneid.*, IV, 515, et *Georg.*, III, 280.)

3. Pline, VII, 3. Ex feminis mutari in mares non est fabulosum. (*Ibid.*) — Il range tous ces faits dans le petit nombre des faits incontestés (*confessa*).

4. VIII, 66, 67 (42). Pline dit encore de ce dernier fait: *constat*, il est certain.

de parfums¹. Mais après tout, ces peuples-là ne sont-ils pas des Éthiopiens, des fils de Vulcain, que ce grand ciseleur a pu modeler dans sa fournaise, selon tous les caprices de son imagination²? Dites-moi si cette zoologie fabuleuse est assez loin de celle d'Aristote? si cette géographie de Pline est assez en arrière de celle de Strabon, qui cependant écrivait à peine trente années avant lui, esprit grave, mesuré, critique, attentif à dégager l'histoire de la mythologie³?

Je pourrais citer à l'infini ces enfantillages de Pline. L'allégorie, le mythe poétique avait caractérisé l'enfance du genre humain; le conte prosaïque, la niaiserie populaire, caractérisaient sa vieillesse. Aux époques primitives, un peu de science était cachée parfois sous une enveloppe frivole; maintenant sous une enveloppe savante se cachait beaucoup d'ignorance et de crédulité. Les fables, pour être moins poétiques, n'en étaient pas plus sensées. Le monde décrépît et sans imagination ne savait plus inventer de nouveaux contes: il radotait éternellement ses vieilles histoires.

1. VII, 2.

2. *Univera verò gens Ætheria appellata est, deinde Atlantia, mox à Vulcani filio Æthiopia Æthiopia. Animalium hominumque effigies monstriferas circa extremitates ejus gigni minimè mirum, artificii ad formanda corpora effigiesque cælandas mobilitate ignea.* (VI, 30.)

3. Si cette opinion sur Pline paraît trop sévère, qu'il me soit permis de m'appuyer sur l'autorité d'un nom pour lequel l'illustration scientifique est héréditaire: « Passer d'Aristote aux auteurs qui l'ont suivi, à Pline, etc... c'est retomber de toute la hauteur qui sépare l'invention et le génie de la compilation fleurie et de la causerie spirituelle... Pline n'est qu'un compilateur plus élégant peut-être... mais tout aussi peu scrupuleux... Aristote avait pris soin, quatre siècles auparavant, de réduire à leur juste valeur la plupart de ces inepties populaires. » M. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, *Essais de zoologie générale*, 1^{re} part., I, 5.

§ II. — DE L'ÉLOQUENCE, DE LA POÉSIE ET DES ARTS.

Arrivons maintenant à un sujet plus populaire, plus accessible à tous, et qui porte par conséquent l'empreinte plus évidente des sentiments et des pensées de tous les hommes.

L'histoire de l'éloquence se lie trop intimement à l'histoire de la nation, la question littéraire touche ici de trop près la question politique, pour que depuis longtemps je n'aie pas dû l'aborder. J'ai fait voir les causes du déclin de l'éloquence; j'ai montré comment elle périssait par l'emphase sans but, par la déclamation à vide, par tous les défauts réunis de l'esclave, du rhéteur et du sophiste¹.

Quant à la poésie, — Homère était resté le père de la poésie universelle. Non-seulement il avait inspiré celle de la Grèce; mais celle de Rome à son tour, quelle que pût être sa primitive origine, abandonnant ses traditions étrusques et son pesant vers Saturnin, était venue s'inspirer aux sources helléniques. Mais en même temps que la tradition homérique se propageait comme tradition de poète, elle s'affaiblissait comme tradition religieuse. L'incrédulité, le panthéisme, l'orientalisme, lui faisaient la guerre. Elle restait, à défaut d'autre, le type convenu du merveilleux et de la religiosité poétique; mais elle n'allait pas jusqu'aux âmes et ne réveillait pas d'échos intérieurs.

Virgile cependant, avec une intelligence fraîche et pure au milieu de la poudreuse vieillesse de son époque, Virgile, tout en gardant la foi homérique comme motif obligé

1. V. t. I, p. 280-292.

de parfums ¹. Mais après tout, ces peuples-là ne sont-ils pas des Éthiopiens, des fils de Vulcain, que ce grand ciseleur a pu modeler dans sa fournaise, selon tous les caprices de son imagination ²? Dites-moi si cette zoologie fabuleuse est assez loin de celle d'Aristote? si cette géographie de Pline est assez en arrière de celle de Strabon, qui cependant écrivait à peine trente années avant lui, esprit grave, mesuré, critique, attentif à dégager l'histoire de la mythologie ³?

Je pourrais citer à l'infini ces enfantillages de Pline. L'allégorie, le mythe poétique avait caractérisé l'enfance du genre humain; le conte prosaïque, la niaiserie populaire, caractérisaient sa vieillesse. Aux époques primitives, un peu de science était cachée parfois sous une enveloppe frivole; maintenant sous une enveloppe savante se cachait beaucoup d'ignorance et de crédulité. Les fables, pour être moins poétiques, n'en étaient pas plus sensées. Le monde décrépît et sans imagination ne savait plus inventer de nouveaux contes: il radotait éternellement ses vieilles histoires.

1. VII, 2.

2. *Univera verò gens Ætheria appellata est, deinde Atlantia, mox à Vulcani filio Æthiopia Æthiopia. Animalium hominumque effigies monstriferas circa extremitates ejus gigni minimè mirum, artificii ad formanda corpora effigiesque cælandas mobilitate ignea.* (VI, 30.)

3. Si cette opinion sur Pline paraît trop sévère, qu'il me soit permis de m'appuyer sur l'autorité d'un nom pour lequel l'illustration scientifique est héréditaire: « Passer d'Aristote aux auteurs qui l'ont suivi, à Pline, etc... c'est retomber de toute la hauteur qui sépare l'invention et le génie de la compilation fleurie et de la causerie spirituelle... Pline n'est qu'un compilateur plus élégant peut-être... mais tout aussi peu scrupuleux... Aristote avait pris soin, quatre siècles auparavant, de réduire à leur juste valeur la plupart de ces inepties populaires. » M. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, *Essais de zoologie générale*, 1^{re} part., I, 5.

§ II. — DE L'ÉLOQUENCE, DE LA POÉSIE ET DES ARTS.

Arrivons maintenant à un sujet plus populaire, plus accessible à tous, et qui porte par conséquent l'empreinte plus évidente des sentiments et des pensées de tous les hommes.

L'histoire de l'éloquence se lie trop intimement à l'histoire de la nation, la question littéraire touche ici de trop près la question politique, pour que depuis longtemps je n'aie pas dû l'aborder. J'ai fait voir les causes du déclin de l'éloquence; j'ai montré comment elle périssait par l'emphase sans but, par la déclamation à vide, par tous les défauts réunis de l'esclave, du rhéteur et du sophiste ¹.

Quant à la poésie, — Homère était resté le père de la poésie universelle. Non-seulement il avait inspiré celle de la Grèce; mais celle de Rome à son tour, quelle que pût être sa primitive origine, abandonnant ses traditions étrusques et son pesant vers Saturnin, était venue s'inspirer aux sources helléniques. Mais en même temps que la tradition homérique se propageait comme tradition de poète, elle s'affaiblissait comme tradition religieuse. L'in-crédulité, le panthéisme, l'orientalisme, lui faisaient la guerre. Elle restait, à défaut d'autre, le type convenu du merveilleux et de la religiosité poétique; mais elle n'allait pas jusqu'aux âmes et ne réveillait pas d'échos intérieurs.

Virgile cependant, avec une intelligence fraîche et pure au milieu de la poudreuse vieillesse de son époque, Virgile, tout en gardant la foi homérique comme motif obligé

1. V. t. I, p. 280-292.

de ses chants, sut y faire pénétrer des inspirations toutes nouvelles. Il fit passer dans la poésie un sentiment plus profond des beautés visibles du monde, et une sorte de sympathie avec elles, plus puissante par cela même qu'elle est plus concentrée. Il alla plus loin encore, il fit quelques pas dans ces régions mystérieuses de l'âme humaine, où l'antiquité n'avait pas pénétré; il aborda ces sentiments plus intérieurs et plus retirés que la poésie grecque, trop extérieure, n'avait pas compris. Sa poésie devint en un mot l'amie plus intime, soit de l'homme, soit de la nature; elle sut toucher des cordes dont à leur tour les siècles modernes ont abusé; elle sut, là où nous nous épanchons à l'infini, et deviner et se faire sentir avec une sobriété admirable. Virgile demeura un génie bien au-dessus de son temps, imparfaitement compris de ses disciples et de ses imitateurs; destiné à se trouver plus en accord avec la sensibilité humaine, à mesure que le christianisme la rendrait plus profonde et plus exquise; digne en un mot, non-seulement d'être expliqué dans les écoles par le rhéteur Quintilien, mais de faire soupirer, au milieu des luttres et des angoisses de son retour à Dieu, l'âme chrétienne d'un Augustin.

Mais Virgile avait donné à tout son siècle l'amour de la poésie. Avant lui c'était une fantaisie que d'être poète; l'orateur ou l'homme d'État, dans ses heures de loisir, pouvait en se promenant dans son gymnase rêver quelques imitations pindariques. Mais, après lui et sous la royale protection d'Auguste¹, la poésie fut la vie, l'occupation, la

1. V. t. I, p. 227-228.

Poètes sous Auguste : P. Virgilius Maro, né en 684 de R. à Andes, près de Mantoue, mort à Brindes en 735. — Q. Horatius Flaccus, né à Venouse en 689, mort en 746. (Sa vie dans Suétone.) — Cornelius Gallus, de Fréjus, orateur et poète, préfet d'Égypte (Ovide, IV *Trist.*, X, 53.) — Albius Ti-

profession d'une foule d'hommes. Les portes du palais furent couvertes de distiques dans lesquels luttèrent à l'envi les poètes de la cour. Si Tibère, avare et sombre, suivit mal les exemples d'Auguste¹; si Caligula, envieux de toute gloire, eut peur du poète, et le proscrivit comme le patricien; si Claude, savant imbécile, ne sut rien faire que pour les joueurs de dés, les cuisiniers, les affranchis et les bouffons; Néron, fidèle au moins par goût aux traditions politiques de son aïeul, Néron devait réveiller la poésie².

bullus (*Id.*, 51.) — S. Aurelius Propertius, succède à Tibulle, comme Gallus avait succédé à Horace (*Ibid.*) — P. Ovidius Naso, né à Sulmone en 711, mort à Tomes, sur le Pont-Euxin, en 771 (48 de J.-C.) (Sur sa vie, voyez IV *Tristes*, X, et ses œuvres en général, Sénèque le père). — Grattius, auteur d'un poème sur la chasse (Ovide, IV *de Ponto*, XVI, 34). — Sextilius Hena (Sénèque le père). — Emilius Macer (Ovide, IV *Tristes*, X), de Vérone, auteur d'un poème sur les herbes, les reptiles et les oiseaux, mort en Asie (Eusèbe). — Ponticus, auteur d'un poème sur la guerre de Thèbes (Ovide, *ibid.*, et Properce). — Bassus et Battus, auteurs d'Iambes (*ibid.*). — Le célèbre Germanicus, fils de Drusus et petit-neveu d'Auguste, fut aussi poète (Ovide, *Fastes*, I, 13; IV *de Ponto*, VIII, 67), bien qu'on conteste l'attribution qui lui est faite d'un poème sur l'astronomie, traduit du grec d'Aratus.

1. Poètes sous Tibère : T. Phædrus, affranchi d'Auguste ou de Tibère, Thrace ou Macédonien, fit cinq livres de fables adressés à Eutyclus, favori de Caligula. — Votienus, exilé (an 24). — Cornelius Severus, Espagnol; Sénèque le père rapporte un fragment de lui. — Julius Montanus, ami de Tibère, puis brouillé avec lui (Senec., *Ep.* 122); il écrivit des poèmes héroïques et des élégies. (Tacite, *Annal.*, XIII, 25. Senec., *Controv.*, VII, 1. Ovide, IV *de Ponto*.) — L. Fénestella, poète et historien. Plin., *Hist. nat.*, XXXIII, 11.

2. Poètes sous Claude et sous Néron : Pomponius Secundus, consul en 31, accusé sous Tibère, reçut les ornements du triomphe (an 56. Tacite, *Annal.*, V, 8; VI, 48; XII, 27, 28); illustre poète tragique (Tacite, *Annal.*, XI, 13. Quint., III, 5; VIII, 17. Plin., *Ep.* VIII, 3; X, 1); Plin., l'auteur (*Hist. nat.*, XIV, 4; VIII, 19) avait écrit sa vie. — Cæsius Bassus (Perse, *Sat.* VI. Quint., X, 1, etc.). — Marcus Annæus Lucanus, né à Cordoue en 32. V. sa vie attribuée à Suétone, le jugement de Quintilien sur ses œuvres (X, 1), sa mort (en 65) dans Tacite (XV, 56, 57, 70). — Aulus Persius Flaccus, chevalier romain, de Volterra, disciple de Cornutus, philosophe stoïque, laisse six satires, mort en 62 ou 64, à 28 ans (Quint., X, 1. Martial). — Caius Silius Italicus, d'Italica chez les Peligni, consul en 67,

Sous Néron, en effet, les bains, les basiliques, les platanes de Fronton retentissent de la voix cadencée des écrivains, qui viennent, en robe de pourpre et les cheveux parfumés, lire leurs iliaques, leurs silves et leurs élégies. Il y a toute une vie académique, vie de banquettes, de compliments et de bravos; on court haletant d'une *récitation* à une autre; on serre à la hâte un poète dans ses bras pour aller crier au poète son camarade : *Pulchrè, benè, rectè!* La poésie triomphe, elle est bien vue à la cour; elle est applaudie au théâtre; elle est cultivée par les affranchis du palais; elle trône dans les soirées de Néron, où l'on se rassemble pour faire en commun les vers de César. Le temps est passé où la poésie tremblante et pauvre, la poésie de Virgile cependant, née au bruit des armes, chassée par un centurion du champ paternel, était traquée par le tapage des guerres civiles, jusqu'au pied du trône d'Auguste. Sous la bénigne influence du soleil impérial, sous la pluie d'or et de lauriers qui descend du mont Palatin, s'élève une poésie doucement et tendrement allaitée, nourrie à la pâte et au miel, élevée dans la serre chaude des lectures de salon, à la douce odeur de l'ambre et du nard, à l'harmonie des cithares qui lui donnent le ton, au bruit plus enchanteur de sa propre voix et des applaudissements cadencés d'une amitié fidèle¹.

meurt en Campanie, à 75 ans, dans les premières années de Trajan, laisse un poème sur la guerre Punique. V. sur lui Plin., *Ep.* III, 7. — Andromaque, médecin et poète grec. V. Galien. — Néron lui-même. V. t. II, p. 202. — Sénèque composa aussi beaucoup de poésies, parmi lesquelles on ne peut guère compter les tragédies qui sont sous son nom. — Je ne parle pas de Pétrone, que l'on reconnaît aujourd'hui comme distinct de Titus Petronius, qui mourut sous Néron. Les savants diffèrent beaucoup sur le siècle auquel il faut rapporter ses écrits, et l'on est disposé maintenant à les considérer comme postérieurs d'un siècle ou deux au temps de Néron.

1. V., entre autres, Senec., *Ep.* 95. « Un littérateur apporte un gros cahier d'histoire, plié avec soin, écrit en très-petits caractères. Quand il en

Mais aussi le temps de la poésie virgilienne est passé. Ce n'est pas qu'on n'adore Virgile, que l'on ne cite son nom, que l'*Énéide* ne soit expliquée dans les écoles, que dans les cercles poétiques, on ne copie le rythme, on n'imité la phrase, on ne contrefasse l'harmonie de Virgile; mais son esprit a fui. Les poètes nouveaux n'ont pas souffert comme lui: mais aussi jamais ils n'ont su comme lui contempler, ni sentir; jamais sous le « feuillage du genévrier, » au moment où « les ombres grandissantes commencent à descendre des montagnes, » ils n'ont causé avec le pêcheur ou avec le pâtre; ils n'ont jamais vu, simples bergers de la Cisalpine, « leurs chèvres suspendues aux flancs d'un rocher buissonneux. » Grâce aux dieux, ils ont en naissant respiré l'air de la grande ville; Rome les a bercés au milieu des magnificences de l'amphithéâtre et du palais, ils ont grandi entre le grammairien et le rhéteur; leur poésie, fille de l'école, ignore les beautés de la nature; elle ne connaît de verdure que les gazons du Champ de Mars, et n'a entendu le bêlement des brebis qu'au moment où on les mène à la boucherie du Vélabre.

Encore moins leur poésie saura-t-elle pénétrer dans ces intimes replis de l'âme humaine, dans lesquels Virgile a fait entrer une douce lumière. A une époque où les hommes s'isolent par méfiance, où toutes les affections se dessèchent dans le cœur, où les joies deviennent forcément égoïstes, sous le joug rigide de Tibère, qui pourrait sonder cette partie du cœur où reposent les plus douces et les plus intimes affections? Qui osera naïvement épancher son âme et dire en face d'un Séjan les mystérieuses fantaisies de sa

a lu la bonne moitié: « Je vais en rester là, si vous voulez, » dit-il. « Continue, continue, » lui crient une foule de gens qui souhaiteraient de tout leur cœur le voir se taire. »

pensée ? La pensée passe pour dangereuse et conspiratrice ; la même influence qui a corrompu l'éloquence, corrompt aussi la poésie, l'influence de cette déclamation à vide et de ce parlage éternel qui évite de dire jamais rien.

Cette poésie, ainsi déchuë de la hauteur et de la suavité virgilienne, gardera-t-elle le culte des dieux d'Homère ? Ils demeurent, il est vrai, à titre de machine épique et de prétexte au merveilleux. Lucain, Stace, Silius Italicus, et je ne sais quels autres les font toujours monter sur la scène, fantômes inanimés, figures jadis vivantes et dont la vie s'est retirée, machines de théâtre derrière lesquelles on voit les doigts du poëte. On est las de cette poésie fastidieuse ; mais on ne trouve pas autre chose à inventer, et, la mode le veut, il faut faire des vers. Versifiez donc avec une imagination stérile et sur des traditions corrompues ! versifiez puisqu'il le faut, tantôt pour votre dieu Jupiter, auquel vous croyez un peu, mais que vous n'adorez presque pas, tantôt pour votre dieu Néron, auquel vous ne croyez point, mais que vous adorez beaucoup ! Faites sur les thèmes reçus depuis cinq cents ans des hexamètres et de hendécasyllabes ! Soyez, si vous le pouvez, corrects, élégants, spirituels même ; mais convenez de bon cœur que vous avez renoncé à la grâce virgilienne comme à l'inspiration homérique.

Lucain, le héros de cette école, son écrivain le plus original, a reçu plus que personne l'éducation des écoles. Petit-fils et neveu de rhéteurs, il appartient à la famille déclamatoire des Sénèques. Ces hardis Cordouans, au milieu de l'invasion générale des Espagnols et des Gaulois dans la littérature latine, ont élevé d'un ou deux tons le diapason de la déclamation universelle : famille étrangère, nouvelle, sans tradition du passé, sans foi nationale ou re-

ligieuse, qui manque de sérieux et ne semble venue que pour étonner Rome de ses tours de force.

Lucain cependant prétend sortir des routes battues. Un ordre de Néron a fermé pour lui les bureaux d'esprit et les ré citations publiques. Sa poésie se cache dans son cabinet ; elle ne pourra paraître au monde qu'après la mort du tyran. Lucain est libre d'innover et d'inventer ; il peut chercher un autre dieu que Jupiter ou César.

Ce dieu, il l'a déjà trouvé ; c'est la fatalité, le vrai dieu de son siècle. Nous avons montré¹ comment il comprend, comment il définit, comment il adore ce dieu. En effet la poésie de Lucain est véritablement la poésie de son siècle. Elle le représente bien mieux que les *Silves* innocentes de Stace, que les mythologiques vieilleries de Valérius Flaccus, que les déclamations romaines d'un Silius Italicus. La poésie de Lucain, c'est la peur, le désespoir, le néant. Lucain a inventé cette poésie satanique que se sont flattés d'avoir découverte quelques ennuyés de nos jours. Lucain a inventé aussi, et par suite du même principe, ce culte exclusif de la phrase au détriment de la pensée, ce sacrifice perpétuel et commode (car il épargne la fatigue de réfléchir) de l'idée à l'image, de la chose au mot, de la raison à la cadence du vers. Ne cherchez pas en lui la douce lueur d'une imagination vraie ou d'une tendre et pure affection. Vous ne trouverez qu'une terreur désespérée, une recherche de tout ce qui épouvante et désole ; une philosophie qui croit à la vertu et qui l'admire, mais pour la voir toujours sans consolation et sans récompense ; enfin une peur constante de la mort, mal suprême auquel Lucain ne connaît ni compensation, ni remède. Ne lui demandez pas quelle est sa doc-

1. V. t. III, p. 252 et s.

trine, ni quels sont ses dieux. Dans son désespoir de tous les dieux, il adore le seul néant. La nature matérielle lui plaît plus que la nature morale, et dans la nature matérielle ce qu'elle a de plus repoussant et de plus hideux. Sa poésie s'exerce sur le cadavre. Il est là penché sur un mort, comptant les meurtrissures, mettant le doigt dans les plaies ; il ne poétise pas, il dissèque ; il suit pas à pas la sorcière thessalienne qui dérobe un pendu à son gibet ; il la montre « rompant avec les dents la corde nouée par le bourreau, déchirant les entrailles, recueillant le sang noir congelé dans les veines, et suspendue par les dents à un nerf qui ne veut pas se rompre ¹. » Ces descriptions approfondies du mort et de l'horrible, faites avec amour, emboîtées dans un mètre riche, creux et sonore, remplissent Lucain. Oui, sans doute, il pouvait se vanter d'être bien delà la poésie de Virgile ; cette poésie moins primitive et d'une religion moins antique que celle d'Homère, mais intelligente, spiritualiste, je dirais volontiers chrétienne ; poésie qui n'abuse de rien, glisse légèrement sur toutes choses en montrant qu'elles ont été vues et senties, et laisse toujours transparaître à travers la vie matérielle la lampe intérieure du sentiment et de la pensée.

Enfin, — pour jeter ici les yeux sur un art que l'antiquité ne séparait pas de la poésie, parce qu'elle le compre-

1. Voir en entier, si l'on veut, cette pitoyable et abominable description :
Immergitque manus oculis...

..... Et sicca pallida rodit
Excrementa manûs. Laqueum nodosque recentes
Ore suo rumpit. Pendencia corpora carpsit.
..... Percussaque viscera nimbis
Vulsit.
Stillantis tibi saniem.
Sustulit, et nervo morsus retinente pependit.

(Pharsale, VI.)

nait d'une manière plus intellectuelle que nous, — une poésie triviale et vulgaire, dit Plutarque, menait avec elle une musique efféminée et corrompue ¹. Cet art, traité si gravement par les anciens, qui lui reconnaissaient une intime alliance avec la religion, une singulière importance dans l'ordre politique, une influence réelle dans l'ordre moral, cet art n'était plus désormais qu'un divertissement frivole. Il perdait sa simplicité antique et sérieuse ; en devenant plus divers et plus orné, il s'énervait. La mélodie du temple, mâle et sévère, cédait la place aux symphonies du théâtre, lascives et efféminées ² : la musique, cet art sacré, donné, disait-on, par les dieux, pour rétablir l'harmonie publique de la cité et l'harmonie intérieure de l'homme ³, servait de pur amusement à quelques désœuvrés qui se mettaient comme Néron une lame de plomb sur la poitrine pour mieux chanter ⁴, et passaient le temps des affaires sérieuses à compter des notes sur leurs doigts et à fredonner des airs du théâtre ⁵.

La révolution qui s'opérait dans la poésie s'opérait aussi dans les arts, mais plus lentement. Les arts avaient un type, non pas supérieur, mais plus défini. Il ne faut pas croire qu'une étude toute sensuelle de la beauté extérieure, sans poésie comme sans pensée, ait été le point de départ de l'art hellénique. Cette exaltation de la personnalité humaine qui constituait le paganisme de la Grèce, qui s'élevait à la croyance des âmes immortelles et à l'apothéose

1. Plutarq., *Symp.*, IX.

2. Plutarq., *de Superstitione*.

3. V. Plutarq., *de Auditû poetar.* ; *de Pythagorâ*.

4. Plin., *Hist. nat.*, XIX, 6 ; XXXIV, 18.

5. Qui in componendis, audiendis, discendis canticis operati sunt... quorum digiti aliquod inter se carmen metientes semper sonant, quorum, cum ad res serias, sæpe tristes, adhibiti sunt, exauditur tacita modulatio. (Senec., *de Brevitate vitæ*, 12.)

des hommes, divinisait l'intelligence en même temps qu'elle divinisait le visage et le corps de l'homme. Le culte de la pure matière, les adorations panthéistiques et avec elles la reproduction dans les arts de formes grossières et monstrueuses, appartient à l'Inde, à l'Égypte, à l'Orient. L'art grec était bien loin sans doute du spiritualisme chrétien dans sa divine pureté : mais c'était quelque chose d'intelligent et de supérieur que le front de ce Jupiter conçu par Homère et Phidias et dont la main tenait la chaîne d'or qui rattache la terre au ciel¹.

Or, ces traditions de l'art se conservaient avec une certaine fidélité. Les types mis au jour par Phidias et par Zeuxis², faisaient loi pour les artistes, et personne n'eût osé s'en écarter. La tradition artistique a quelque chose de palpable et de consacré que la tradition poétique ne saurait avoir³. Phidias n'avait pas à craindre, ainsi qu'Homère, l'injure des scholiastes et des rhapsodes ; et son Jupiter olympien qui « par la majesté de sa forme avait, disait-on, ajouté quelque chose à la religion des peuples, » restait comme l'éternel modèle de la puissance et de la grandeur.

1. Sur cette tradition d'un idéal dans l'art grec, je suis heureux de m'être rencontré avec la belle introduction que, depuis, M. Rio a ajoutée à son *Histoire de l'art chrétien*.

2. « Zeuxis donna à ses héros des formes plus vigoureuses, croyant ajouter par là à leur grandeur, à leur majesté, et suivant, à ce qu'on pense, la tradition d'Homère, qui préfère, même chez les femmes, l'apparence la plus robuste. Il traça tellement les limites de l'art qu'on l'appelle le législateur, et qu'en effet les images des dieux et des héros, telles qu'elles ont été tracées par lui, sont le type dont personne ne croit pouvoir s'éloigner... Phidias passe pour avoir peint les dieux mieux que les hommes... La beauté de son Jupiter olympien semble avoir ajouté quelque chose à la puissance de la religion, tant la majesté de son œuvre semble s'être approchée du dieu. » Quint., XII, 10.

3. Sur les œuvres les plus célèbres de l'antiquité grecque, V. Plin., *Hist. nat.*, XXXIV, XXXV ; Cic., *in Verr. de Signis*, 60, où il énumère les chefs-d'œuvre dont chacune des villes grecques était plus fière.

Aussi, lorsque Rome, tardivement éprise des arts de la Grèce, commença à secouer le dédain qu'ils lui inspiraient, elle trouva la chaîne des traditions toujours subsistante, et, sans produire un style qui lui appartint en propre, elle put donner une grande époque aux beaux-arts¹. La conquête romaine, dès le commencement du VII^e siècle, amena par centaines et les chefs-d'œuvres et les artistes grecs en Italie². Rome se peupla de tableaux et de statues. Auguste en remplit le Forum, Agrippa le Panthéon³. Rome surtout eut son architecture, et cet art fut de tous, sans excepter la poésie, celui où elle demeura le plus originale. C'est un architecte romain qui avait été choisi par Antiochus pour achever le temple de Jupiter à Olympie. Sous Auguste, je ne dirai pas le luxe, ici convient un mot plus noble, mais la magnificence aristocratique imitait à Rome, et dans des proportions plus grandes, les plus beaux monuments de la Grèce⁴.

1. Au Capitole, Lucullus fit apporter d'Apollonie un Apollon haut de 30 coudées (14 mètres environ), qui avait coûté 150 talents (près de 700,000 fr.). — Le consul Lentulus y plaça deux bustes. — Il y avait aussi un chien léchant sa plaie, si parfait qu'on n'avait pas voulu l'évaluer en argent, et que les gardiens du temple en répondaient sur leur tête. Plin., XXXIV, 7. — Lucullus acheta deux talents (9,320 fr.) une copie de la bouquetière de Pausanias. *Id.*, XXXV, 11. — Artistes grecs venus à Rome : Lala, vierge de Cyzique, peintre de portraits, vient à Naples, puis à Rome au temps de la jeunesse de Varron (an de R. 600). — Aristobule, élève d'Olympias.

2. Auguste mit dans le Forum deux tableaux, représentant la Guerre et le Triomphe ; — dans le temple de César, Castor et Pollux ; une Victoire (tous ces tableaux étaient d'Apelle) ; — dans sa Curie, deux fresques de Nicolas et de Philocharès. Plin., XXXV, 4, 10. Varron, Hortensius, Atticus, Cicéron, eurent des collections de tableaux grecs. Muréna et Varron enlevèrent les fresques des temples. Plin., XXXV, 4, 12.

3. Horace disait :

Pingimus atque
Psallimus et luctamur Achivis doctius unctis.

(Horace, I, Ep. 4.)

4. V. ci-dessus, t. I, p. 233, 234.

A ce goût des arts ne manquait ni le désintéressement, ni la noblesse. Hortensius avait bâti un temple, seulement pour y placer le tableau des Argonautes de Cydias¹. César avait payé à Timomaque de Byzance son Ajax et sa Médée 80 talents (536,000 fr.)². Asinius Pollion livrait ses galeries au public³. Agrippa eût voulu que toutes lui fussent ouvertes, que nul chef-d'œuvre ne pût être caché à l'admiration du peuple par la jalousie de son possesseur. Auguste trouvait bon qu'un parent de Messala, un petit-fils de triomphateur et de consul, privé de la parole en naissant, fût voué à la culture des arts⁴. Et plus tard, on vit encore un chevalier romain, peignant des fresques au temps de Néron, qui ne montait pas sur son échafaud sans être revêtu de la toge et paré de l'angusticlave⁵ : comme ce peintre du XVI^e siècle, qui ne prenait pas sa palette, si ce n'est l'épée au côté et le manteau de velours sur les épaules, pour attester qu'il faisait œuvre de gentilhomme.

Mais déjà sous Auguste se montraient quelques signes

1. Il l'avait acheté 144,000 sest. (27,960 fr.). Pline, XXXV, 11. — Lucullus avait commandé à Arcésilas une statue de la Félicité pour 70,000 sest. (13,580 fr.). *Ibid.*, 12.

2. Il les plaça devant le temple de Vénus Génitrix. Pline, XXXV, 4, 11. — J'ai dit ailleurs qu'Agrippa acheta 12 millions de sest. (335,000 fr.) les deux tableaux d'Ajax et de Vénus qui étaient à Cyzique. *Ibid.*, 4. — La Vénus Génitrix d'Arcésilas avait été faite pour le Forum de César. Pline, XXXV, 12.

3. Pline, XXXVI, 5.

4. « Q. Pédius, petit-fils de Q. Pédius, consulaire et triomphateur, que César avait placé sur son testament comme cohéritier d'Auguste, était né muet, et Messala l'orateur, de la famille duquel était l'aïeule de l'enfant, fut d'avis qu'on lui enseignât la peinture. Auguste approuva cette pensée. Il mourut jeune, mais ayant déjà fait de grands progrès dans son art. » Pline, XXXV, 4.

5. Amulius. V. Pline, XXXV, 10. « C'était un peintre grave et sévère, quoiqu'il sût en même temps, dans les sujets légers, se montrer facile et gracieux. Il peignait peu d'heures et toujours avec gravité. » V. t. II, 138, n. 2.

de décadence. Si Agrippa, ce rude soldat, suspect, dit Pline, de rusticité plutôt que de recherche, trouvait dans un sens droit et dans un esprit élevé le sentiment de la dignité de l'art; Mécène, au contraire, ce politique efféminé, cet homme aux cheveux parfumés et à la toge traînante, Mécène se faisait le protecteur du genre mignard et du style enjolivé¹. Sous Tibère, prince avare, sombre, défiant, l'art devint suspect. Ce que Tacite appelle la magnificence publique, c'est-à-dire cette libéralité aristocratique qui ouvrait au peuple des galeries et lui bâtissait des édifices, devint dangereuse et disparut.

Sous Néron peintre et sculpteur, sous Néron qui avait des prétentions à tous les talents, l'art devait-il se relever? — Non. Ce qu'il faut aux arts, pour les encourager et les soutenir, ce n'est pas une capricieuse manie d'imitation, c'est une certaine grandeur et une certaine dignité dans le pouvoir; c'est une royauté comme celle de Louis XIV, pleine de sécurité et de noblesse; c'est une aristocratie libérale et orgueilleuse comme celle de Rome républicaine, c'est une démocratie comme celle d'Athènes, toute pénétrée du sentiment de sa gloire. Mais quand la grandeur, soit royale, soit républicaine fait défaut; quand l'aristocratie et le patriotisme sont également choses dangereuses en face d'un pouvoir qui fonde son droit seulement sur la force, l'esprit des citoyens se rétrécit, leur dignité s'amoin-drit, leur gloire ou leur vertu se cache. L'art alors se rapetisse; il n'est plus affaire de gloire nationale ou de dignité aristocratique : il n'est qu'affaire de jouissance personnelle, jouissance petite, égoïste, souvent cachée. Le souverain *fait faire de l'art* pour sa propre satisfaction, et son goût

1. Suet., in *Aug.*, 86.

le plus souvent dépravé. L'homme riche *fait faire de l'art* pour son plaisir domestique, pour le *comfort* et l'élégance de sa maison. L'art n'a plus pour juge une société, il a pour seul juge celui qui le paie.

Ajoutez que, si la tradition religieuse est corrompue, si elle ne rencontre plus de foi, si on l'altère par un impur mélange, l'art perd de ce côté-là encore ce qui pouvait le rattacher à d'autres pensées qu'à des pensées purement égoïstes, et devient plus que jamais affaire d'arrangement et de satisfaction privée. Ajoutez aussi que, lorsque les mœurs se dépravent, l'art s'amoindrit et se rapetisse par la liberté même qui lui est donnée; sa tâche finit par être non plus de charmer, mais de corrompre, chose facile à la médiocrité comme au génie. L'art s'adresse alors moins que jamais au goût public; plus que jamais il est asservi au goût individuel dont il flatte en secret les grossiers travers.

C'est ce qui arrivait à l'art antique sous les Césars. Déserté par la foi religieuse, souillé par l'impureté des mœurs, perdant sa double destination nationale et religieuse, ne pouvant plus répondre aux croyances et au goût d'un peuple, il répondait au goût et aux fantaisies d'un petit nombre d'hommes. Et ce petit nombre, ce n'étaient pas les intelligents : c'étaient les puissants et les riches; c'était César, démesuré d'orgueil et d'ambition, mais sans dignité et sans intelligence; c'était autour de lui cette cour d'affranchis, de mignons, de parvenus : aristocratie de valets, avec ses passions basses, son sens ignoble, ses mœurs honteuses.

L'art va donc osciller entre l'influence de César et celle de ses laquais. Tantôt le génie de Néron s'y révèle, petit au fond, avec des prétentions grandioses. En architecture

et en sculpture, c'est le temps des colosses¹. Les cirques et les théâtres sont immenses. La statue de Néron voit les Romains à cent vingt pieds au-dessous d'elle. Le Mercure de Zénodore s'élève plus haut que toutes les statues que le monde ait jamais vues. Ne jugez-vous pas que le Parthénon d'Athènes ou la Vénus de Praxitèle devaient paraître des œuvres bien mesquines à ceux qui, dans une seule statue avaient fait entrer tant de métal, et pour un seul édifice remué tant de pierres?

Tantôt l'art va descendre de ces grandeurs colossales aux plus ignobles petitesesses. Lorsque les Mécènes ne sont plus que des riches, l'artiste n'est plus qu'un trafiquant. Quant l'art s'achète, il ne travaille que pour être payé, de même que ses protecteurs, en le payant, croient avoir tout fait. Il se plie à toutes leurs façons, il s'adapte à tous leurs goûts, il consacre toutes leurs turpitudes; et comme la beauté naturelle a depuis longtemps cessé de leur plaire, il enlaidira la nature et la fera grimacer. Lorsque ceux qui payaient étaient Lucullus, César, Agrippa, on faisait le Panthéon; lorsque celui qui paie est un Pallas ou une Messaline, on fait les obscènes colifichets de Pompéii. Au lieu de la magnificence, le luxe est venu; au lieu des grandeurs du temple, les coquetteries du boudoir.

L'artiste travaillait autrefois pour Jupiter ou pour le peuple; il décorait le sanctuaire ou la curie. Aujourd'hui quelle est sa tâche la plus fructueuse et la plus ordinaire? Orner pour Néron quelque *sellaria* infâme! embellir les salles à manger du valet Narcisse! dessiner des mosaïques

1. Dans la bibliothèque du temple d'Auguste, un Apollon en bronze de 50 pieds. — Au Champ de Mars, un Jupiter placé là par Claude César, de 40 coudées. — J'ai déjà parlé du Mercure de Zénodore, en Auvergne, fait en dix ans pour 400,000 sesterces (80,000 fr.), — du colosse de Néron, haut de 110 pieds. V. Plin., XXXIV, 7 et ci-dessus, t. II, p. 218, n. 3.

pour le pavé sur lequel vomit Apicius! donner au marbre les traits ignobles d'un Séjan, pour que le buste, adoré aujourd'hui, soit demain jeté à l'égout! sculpter pour le Capitole l'effigie d'un grand homme, pour que bientôt Caligula, dans sa jalousie contre toutes les gloires, la fasse disparaître! élever une statue à Caligula, pour qu'au bout de huit jours la tête soit remplacée par la tête imbécile de Claude! On se vengeait à la fois et on s'immortalisait ainsi; le marbre était rare et on l'épargnait: les frais de gloire que le vaincu avait faits tournaient au profit du vainqueur¹.

La peinture surtout, de tous les arts le plus populaire, se corrompait aussi le plus vite. Elle était à Rome un art national; les Étrusques l'y avaient apportée longtemps avant que Rome fût en relation avec les Grecs. Des mains de chevaliers et de sénateurs n'avaient pas dédaigné de tenir le pinceau². Grâce aux progrès du luxe, la peinture, cet art flexible et familier, était appelée à l'embellissement de toutes les demeures. Les murs, les voûtes, les portiques lui étaient livrés. Pompéii est sortie des cendres du Vésuve toute brillante encore des fresques qui ornaient parfois les plus étroites habitations. Mais là aussi la décadence se fait sentir. Une révolution s'y révèle, toute pareille à celle qui s'opéra dans notre école au XVIII^e siècle. On sent qu'au

1. Ainsi Claude mit dans un tableau la tête d'Auguste à la place de celle d'Alexandre. Pline, XXXV, 10. — Du colosse de Néron, on fit une statue du Soleil. *Id.*, XXXIV, 7, et ci-d., t. II, p. 220, n. 4.

2. Pline, XXXV, 4, 10, cite: — Fabius Pictor, en 401 (V. aussi Cic., *Tuscul.*, I, 2.); — le poète Pacuvius, neveu d'Ennius, vers l'an 575; — Arellius, un peu avant Auguste; — Q. Pédius (sourd-muet), sous Auguste; — M. Ludius, vers le même temps, peintre de paysage; — Turpilus, chevalier romain, sous Néron, né en Vénétie, peignit à Vérone de la main gauche; — Atérius Labéo, préteur et proconsul de la Narbonaise, vers le même temps; — Amilius, dans le même temps, chevalier romain; — Cornelius Pinus et Actius Priscus, sous Vespasien.

siècle d'Auguste, siècle de princes, a succédé le siècle de Néron, siècle d'affranchis; comme chez nous, après le règne des hommes d'État sous Louis XIV, la peinture trahit le règne des hommes de cour sous Louis XV. Sous Néron, comme sous Louis XV, c'est cette agilité de pinceau qui, sans étude profonde, se joue assez heureusement avec la partie matérielle de l'art. C'est cette couleur brillante, factice, convenue, qui fausse la nature, mais ne la fausse pas sans quelque agrément. Ce sont les mignardises et les caprices d'un art vieilli: figures informes jetées avec un certain bonheur sur des paysages indistincts¹; édifices fantastiques assez semblables à ceux des laques chinoises, légers arabesques, bizarres fantaisies; « des toits et des pavillons sont supportés par des candélabres, la tige d'une plante soutient un édifice, des roseaux servent de colonnes. » Pline et Vitruve², qui peignent cette déca-

1. « Ludius, sous Auguste, sut le premier orner les murs de peintures charmantes; il y peignit, au gré de l'acheteur, des *villæ*, des portiques, des charnelles, des bois, des collines, des bassins, des canaux, des fleuves avec leurs rivages; à travers ce paysage, il jetait des voyageurs ou des bateliers, des hommes traînés sur des voitures ou portés par des ânes, des oiseleurs, des chasseurs, des pêcheurs ou même des vigneron. Plusieurs de ces tableaux représentent des *villæ* somptueuses auxquelles on ne peut arriver que par des marais; des femmes chargées de fardeaux chancellent et glissent en marchant; il y a, en un mot, une foule de détails familiers et de scènes plaisantes. Dans les lieux découverts, il aimait à peindre des ports de mer, tableaux qu'il faisait à peu de frais et qui formaient un très-beau coup d'œil. » (Pline, XXXV, 10). On voit dans les fresques de Pompéii beaucoup de traces de ce genre de peinture.

2. Vitruve, qui vivait sous Auguste, fait l'histoire complète de cette sorte de peinture murale, si multipliée encore après lui: « On s'est d'abord contenté, dit-il, d'imiter les veines et les variétés des marbres, puis les dispositions de pierres de couleurs différentes... Mais bientôt on est arrivé à figurer des édifices, des colonnes, des toits en saillie; dans les lieux ouverts et où les murs offraient plus d'étendue, des scènes de théâtre tragique, comique, satirique; dans les galeries destinées à la promenade... des ports, des promontoires, des fleuves (V. ci-dessus, Pline)... des troupeaux, des bergers; quelquefois on peint dans des proportions colossales des dieux et des scènes mythologiques... Mais ces peintures n'étaient autrefois qu'une

dence de l'art, semblent avoir écrit d'après les fresques mêmes que nous voyons à Pompéii. C'est de plus ce que la Grèce, dans sa dignité d'artiste, appelait la peinture des choses viles (*ῥωπογραφία*), la caricature, la fantaisie, le grotesque, les personnages monstrueux¹. C'est cette prodigalité de l'art, trop abondant et trop facile, qui couvre de ses œuvres les murs et les voûtes, et croit s'immortaliser avec des dessus de portes. C'est enfin la peinture obscène (*πορνογραφία*), nouvelle chez les Romains² : dernier trait qui complète tristement la ressemblance entre la peinture romaine sous Néron et la peinture française sous Louis XV ;

copie de la nature; aujourd'hui la corruption du goût fait chercher autre chose. On aime mieux créer des monstres que de donner à des objets réels leur forme certaine et connue. Au lieu de colonnes, on met des roseaux, dont les feuilles recourbées et enroulées forment comme des cannelures et des chapiteaux. Des candélabres soutiennent des temples, et du toit de ces temples naissent des tiges légères qui portent des coupes; de ces coupes à leur tour sortent des fleurs qui contiennent des demi-figures d'hommes ou d'animaux. Tout cela en dehors du possible et de la nature; tout cela est né de l'altération de nos mœurs... Le but que les anciens prétendaient atteindre par la vérité du dessin et la conscience du travail, nous croyons l'obtenir par le seul éclat des couleurs. » Vitruve, VII, 5.

1. « La gloire véritable de l'artiste est la peinture sur toile, c'est elle qui nous a conservé les chefs-d'œuvre de l'antiquité. On se gardait d'embellir les maisons pour la seule joie du maître; on ne scellait pas pour jamais son œuvre dans une maison où l'incendie pouvait la détruire pour toujours. Protogène n'avait qu'une maisonnette dans son jardin. Apelle n'avait pas de peinture sur les parois de sa maison. On ne savait encore ce que c'est que peindre des murs entiers. *Tout leur talent était consacré à des cités, non à des citoyens.* Un peintre était le bien commun du monde entier. » Pline, XXXV, 40.

2. « Arellius fut célèbre à Rome peu avant le temps d'Auguste; mais il souilla son art par une coupable habitude; toujours épris de quelque femme et donnant ses traits aux déesses qu'il prétendait peindre, on comptait par le nombre de ses tableaux les prostituées qu'il avait aimées. » Pline, XXXV, 40. — *Vasa adulteriiis cœlata*, dit ailleurs Pline, XIV, 22.

Quæ manus obscenas depinxit prima tabellas,

Et posuit castâ turpia visa domo?...

Non istis olim variabant tecta figuris

Tum paries nullo crimine notus erat.

(Properce, II, 3.)

n'était-il pas juste en effet que, pour le style comme pour la pensée, pour la forme comme pour le sujet, la peinture du Parc-aux-Cerfs retraçât exactement celle de Caprée, que les maltôtiers sous Louis XV se fissent servir par Boucher ou Watteau, comme se faisaient servir par leurs artistes grecs les affranchis de Néron, et qu'on travaillât pour madame de Pompadour dans le même goût que pour Messaline ou Poppée?

Et cependant l'art avait beau s'abaisser pour descendre au niveau de tels Mécènes, il restait encore trop intelligent pour eux. La magnificence de l'enrichi romain, tout égoïste et toute sensuelle, se souciait moins d'un chef-d'œuvre qui immortalisât le génie de l'artiste, que d'un chef-d'œuvre qui immortaliserait le génie du maître, c'est-à-dire ses millions. Plus on se dégoûte des formes de la nature, plus l'artiste qui, jusqu'à un certain point, est toujours forcé de la prendre pour point de départ, perd de faveur au profit de l'artisan qui ne pense pas à elle. L'industrie manuelle en se perfectionnant approche de l'art et finit par le tuer : la chimie fait oublier la peinture, l'entrepreneur fait mépriser l'artiste. Ce mur, où l'on aurait mis une toile de Polygnote, sera bien plus beau aux yeux du maître s'il est couvert d'or, si vingt marbres différents s'y unissent en nuances précieuses, si on le revêt d'un stuc de mille couleurs¹. Le marbre qui manque à la statuaire

1. « Cet art autrefois glorieux, *envié des rois et des peuples et qui assurait leur gloire...*, est aujourd'hui chassé de nos demeures par le marbre ou même par l'or. Non-seulement on en couvre des murs entiers, mais on incruste dans le marbre lui-même d'autres marbres qui présentent des figures de plantes ou d'animaux. » Pline, XXXV, 1. — « Ce que le talent de l'artiste donnait d'éclat à son œuvre, on croit le remplacer par la dépense... Des murs entiers sont couverts de *minium*. On y joint la *chrysocolle*, la pourpre, l'outremer, et quoique ces couleurs ne soient pas artistement disposées, leur éclat seul suffit pour fixer les yeux... » Vitruve, *loc. cit.*

abonde sur les colonnes et dans les pavés. Les ouvriers ont manqué à Zénodore pour fondre habilement son colosse de Mercure¹; mais, pour tous ces petits-secrets de la peinture industrielle qui servent à orner la chambre, le lit, le fauteuil du riche, pour les incrustations, les marqueteries, les mosaïques, la peinture du marbre², les talents naissent de tout côté. On vient d'inventer la peinture sur lin : Néron, outre son colosse en bronze, a un colosse de 120 pieds peint sur cette étoffe; et l'un de ses affranchis, donnant des jeux à Antium a tapissé tous les portiques de toiles peintes avec les portraits de tous les gladiateurs³.

Ainsi, pendant que l'art devenait un métier, le métier prétendait devenir un art et dégoûtait de l'art véritable. La peinture, des mains de chevaliers et de sénateurs, tombait aux mains serviles des affranchis⁴. Les chefs-d'œuvre antiques n'étaient pas même respectés. On laissait manger aux vers la Vénus Anadyomène d'Apelle, qu'Auguste avait achetée à la ville de Cos par une remise de cent talents (645,000 fr.) d'impôt, et qu'il avait placée dans le temple de César⁵. Néron, possesseur de l'*Alexandre*, chef-d'œuvre de Lysimaque, ne croyait pouvoir rien faire de mieux pour honorer ce chef-d'œuvre célèbre depuis des siècles, que de le faire dorer de la tête aux pieds⁶. Voilà comment un

1. Pline, XXXIV, 7.

2. « Sous Claude, on a commencé à peindre le marbre; sous Néron, à varier les marbres unis par des veines factices. Ainsi le marbre numidique est apparu tacheté, le marbre synnadique a eu des veines de pourpre, selon la fantaisie des amateurs. » Pline, XXXV, 1.

3. Pline, XXXV, 6.

4. *Ibid.*, 4. « On ne m'amènera pas, dit Sénèque, à compter parmi ceux qui exercent les arts libéraux, les peintres, pas plus que les statuaires et les marbriers, ou les autres ministres du luxe. » *Ep* 88.

5. Pline, XXXV, 10. Strabon, XIV. Personne n'osait la retoucher; Néron la remplaça par une Vénus d'un inconnu.

6. Pline, XXXIV, 8 (19).

César comprenait l'art et savait l'aimer. « Demeurons-en là, dit Pline, en voilà assez sur la gloire d'un art qui se meurt¹. »

Ainsi l'art antique descendait-il du trône où la Grèce l'avait placé. Sa décadence, plus lente que celle de la poésie, ne devait pas être sans quelques retours et quelques moments de gloire. L'époque de Vespasien et celle des Antonins devaient donc encore retarder sa chute, et précéder le temps où le mauvais goût oriental corromprait entièrement la perfection hellénique. Exilé de la poésie, l'idéal de la mythologie grecque survécut longtemps dans les arts. L'antiquité ne connut pas, il faut le dire à notre honte, cette espèce de sensualisme universel qui, depuis la diminution de l'esprit chrétien, a dominé, même dans les sujets les plus graves, une grande partie des œuvres de l'art. L'art païen s'est perdu en faussant plutôt qu'en matérialisant ses formes; il n'a pas pris plaisir à se rendre de gaieté de cœur plus terrestre et plus grossier qu'il n'était. Ses dieux sont restés des dieux, c'est-à-dire des hommes déifiés; son Olympe est demeuré peuplé comme l'avaient peuplé Homère et Phidias, non pas d'anges, mais de héros : sa tradition semi-religieuse s'est conservée. Et, même en accomplissant la tâche honteuse de diviniser les Agrippine et les Julie, il a su jusqu'à un certain point les purifier et les ennoblir². L'art chrétien, ou plutôt celui qui était né sous les inspirations du christianisme, serait-il destiné à se perdre en devenant par ses propres efforts terrestre et sensuel? Répudierait-il, comme trop élevée et trop noble pour lui, la tradition du plus sublime idéal qui soit au monde? Continuerait-il à se cor-

1. « Hactenus dictum sit de dignitate artis morientis. » (Pline, XXXV, 5.)

2 V. ci-dessus, quel crime Pline reproche à Arellius.

rompre dans le culte de la matière, au point de ne savoir plus, même quand il le veut, s'élever au-dessus d'elle? Et tandis que l'art païen, de ce qu'il y avait au monde de plus infâme savait faire une Junon ou une Pallas, quelque chose non pas de saint, mais d'héroïque; l'art moderne se réduirait-il à faire de ce qu'il y a de plus saint et de plus sublime, quelque chose de terrestre et de païen comme les Pallas ou même les Julie?

§ III. — DES SPECTACLES.

Mais en vain les arts se prêtent-ils à toutes les fantaisies dénaturées des heureux du siècle; — en vain la littérature et la poésie, ne cherchant d'inspiration que dans l'école, tombent-elles dans la plus creuse déclamation; — en vain la science, déchue de sa critique sévère, se prête-t-elle à accepter les radotages d'un monde vieilli; — en vain la philosophie tombe-t-elle dans le vague le plus commode et dans des bouffonneries dignes du théâtre. La philosophie est suspecte et dangereuse; l'art ne se fait point comprendre; la littérature, si peu intellectuelle qu'elle soit, fatigue les intelligences. Pour Rome renégate à sa vie passée, peuplée de renégats à toutes les nations et à tous les dieux, ni tout son matérialisme de style, ni tout son matérialisme de pensée ne suffit encore. Par courtoisie, par dévouement servile, on ira entendre la récitation du poète; mais on est impatient du spectacle. Le spectacle, c'est là ce qui réunit les désirs de tous; peuple et empereur, riches et mendiants, vieux Romains et hommes nouveaux, Rome tout entière est là. C'est la grande joie, la grande passion,

disons plus, la grande affaire, la grande destination de ce siècle.

Or, qu'était le spectacle? Voici comme un Père de l'Église caractérise en quelques mots le divertissements des Romains: « Infamie du cirque, impudicité du théâtre, cruauté de l'amphithéâtre, atrocité de l'arène, folie des jeux¹. »

Le théâtre, en effet, n'était plus la pure et sainte tragédie grecque, ni la satire poignante d'Aristophane, ni la fine comédie de Ménandre. Plaute et Térence eux-mêmes, ces imitateurs, étaient devenus trop intellectuels et trop délicats pour des esprits émoussés par tant de désordres, tant d'orgies et tant de terreurs. Le poète prétendrait-il parler aux intelligences? Ce sont les corps qui lui répondent et lui imposent silence: « La chasse! les ours! les funambules! les gladiateurs! à bas le poète²! à bas la pensée! » Ce n'est pas seulement la populace, ce sont les chevaliers, les riches, la Rome intelligente qui le veut ainsi³.

Le machiniste est le seul poète. Le luxe de la mise en scène remplace et tue le luxe de l'imagination. Il faut des prodiges sur le théâtre, des décorations déployées et enlevées à chaque instant⁴, une scène toute d'or. Il faut sur le

1. Isidore, XVIII, 39. Sénèque disait déjà: « Nil tam damnosum moribus quàm in spectaculo desiderare. » (Ep. 7.)

2. . . . Media inter carmina poscunt
Aut ursum aut pugiles: his nam plebecula gaudet.
(Horace, II, Ep. 1.)

Dès le temps de Térence, il en était déjà ainsi. V. le prologue du *Phormion*, et surtout le prologue curieux de l'*Hécyra*.

3. Verum cquitis quoque jam migravit ab aure voluptas
Omnis ad incertos oculos et gaudia vana.
(Id.)

4. Quatuor aut plures aulae premuntur in horas, etc.
(Id.)

rompre dans le culte de la matière, au point de ne savoir plus, même quand il le veut, s'élever au-dessus d'elle? Et tandis que l'art païen, de ce qu'il y avait au monde de plus infâme savait faire une Junon ou une Pallas, quelque chose non pas de saint, mais d'héroïque; l'art moderne se réduirait-il à faire de ce qu'il y a de plus saint et de plus sublime, quelque chose de terrestre et de païen comme les Pallas ou même les Julie?

§ III. — DES SPECTACLES.

Mais en vain les arts se prêtent-ils à toutes les fantaisies dénaturées des heureux du siècle; — en vain la littérature et la poésie, ne cherchant d'inspiration que dans l'école, tombent-elles dans la plus creuse déclamation; — en vain la science, déchu de sa critique sévère, se prête-t-elle à accepter les radotages d'un monde vieilli; — en vain la philosophie tombe-t-elle dans le vague le plus commode et dans des bouffonneries dignes du théâtre. La philosophie est suspecte et dangereuse; l'art ne se fait point comprendre; la littérature, si peu intellectuelle qu'elle soit, fatigue les intelligences. Pour Rome renégate à sa vie passée, peuplée de renégats à toutes les nations et à tous les dieux, ni tout son matérialisme de style, ni tout son matérialisme de pensée ne suffit encore. Par courtoisie, par dévouement servile, on ira entendre la récitation du poète; mais on est impatient du spectacle. Le spectacle, c'est là ce qui réunit les désirs de tous; peuple et empereur, riches et mendiants, vieux Romains et hommes nouveaux, Rome tout entière est là. C'est la grande joie, la grande passion,

disons plus, la grande affaire, la grande destination de ce siècle.

Or, qu'était le spectacle? Voici comme un Père de l'Église caractérise en quelques mots le divertissements des Romains: « Infamie du cirque, impudicité du théâtre, cruauté de l'amphithéâtre, atrocité de l'arène, folie des jeux¹. »

Le théâtre, en effet, n'était plus la pure et sainte tragédie grecque, ni la satire poignante d'Aristophane, ni la fine comédie de Ménandre. Plaute et Térence eux-mêmes, ces imitateurs, étaient devenus trop intellectuels et trop délicats pour des esprits émoussés par tant de désordres, tant d'orgies et tant de terreurs. Le poète prétendrait-il parler aux intelligences? Ce sont les corps qui lui répondent et lui imposent silence: « La chasse! les ours! les funambules! les gladiateurs! à bas le poète²! à bas la pensée! » Ce n'est pas seulement la populace, ce sont les chevaliers, les riches, la Rome intelligente qui le veut ainsi³.

Le machiniste est le seul poète. Le luxe de la mise en scène remplace et tue le luxe de l'imagination. Il faut des prodiges sur le théâtre, des décorations déployées et enlevées à chaque instant⁴, une scène toute d'or. Il faut sur le

1. Isidore, XVIII, 39. Sénèque disait déjà: « Nil tam damnosum moribus quàm in spectaculo desiderare. » (Ep. 7.)

2. . . . Media inter carmina poscunt
Aut ursum aut pugiles: his nam plebecula gaudet.
(Horace, II, Ep. 1.)

Dès le temps de Térence, il en était déjà ainsi. V. le prologue du *Phormion*, et surtout le prologue curieux de l'*Hécyra*.

3. Verum cquitis quoque jam migravit ab aure voluptas
Omnis ad incertos oculos et gaudia vana.
(Id.)

4. Quatuor aut plures aulae premuntur in horas, etc.
(Id.)

théâtre le tapage des chevaux, des chars, des éléphants; il faut que l'infanterie et la cavalerie passent et repassent en déroute; que six cents mulets portent les dépouilles d'une ville prise; que trois mille guerriers sortent bien comptés des flancs du cheval de Troie¹: et le peuple applaudit avec des clameurs sous lesquelles le poète reste impuissant à se faire entendre, et le drame meurt étouffé².

Il faut surtout qu'une joie moins innocente réveille l'esprit engourdi des spectateurs romains. Les jeux Fescennins, les farces Atellanes, cette *humour* grossière, cette rustique gaieté des aïeux, ne sauraient plus suffire à leurs descendants blasés. Là comme partout, l'indécence tient lieu d'esprit; l'obscénité du spectacle et l'infamie de l'acteur rendent inutile le talent du poète.

A ce prix le peuple romain s'amuse. A ce prix il applaudit ses histrions, prend parti pour l'un ou pour l'autre³, livre bataille sur le théâtre, tue des hommes, jette des pierres au préteur; et Néron, de sa loge impériale, jette des pierres lui-même, et rit comme un fou des innocents plaisirs de son peuple⁴.

1. Cic., *Fam.*, VII, 1.

2. *Scriptores autem narrare putaret asello
Fabellam surdo; nam quæ pervincere voces
Evaluere sonum, referunt quem nostra theatra?*
(Horace, *ibid.*)

3. Sur ces partis, V. Dion, LIV; Senec., *Ep.* 47, etc.

4. V., sur tout ceci, Tacite, *Annal.*, I, 9, 54, 77; IV, 44; XI, 43; XIII 24, 25, 28; XIV, 21; Suet., *in Ner.*, 26; Dion, LIV; Macrobe, II, 9. — Mesures d'Auguste contre les histrions et les gladiateurs; il les affranchit néanmoins du droit absolu de correction que les magistrats exerçaient sur eux. Il les déclare *immunes verberum*, comme tous les citoyens romains. Suet., *in Aug.*, 45. Tacite, *Annal.*, I, 77. — Désordres que causent les histrions (ans de J.-C. 14, 15). Mesures prises par le sénat, qui fixe le maximum de leurs gains et prononce la peine de l'exil contre les spectateurs turbulents. *Id.*, 9, 55, 77. — Les histrions sont expulsés de l'Italie (an 23). Tacite, IV, 44. Suet., *in Tiber.*, 37. — Émeutes à leur sujet que le sénat

A ce prix encore, l'histrion, que l'austérité des lois antiques flétrit par l'infamie et prive des droits de cité¹, est par les mœurs relevé de cette flétrissure. Il prend place dans la cité, en dépit de la morale surannée qui le condamnait. Ce n'est pas assez qu'il soit réhabilité: il faut encore qu'il soit riche², glorieux, arrogant, plein d'insolence. Celui-ci montre du doigt et désigne à la colère du peuple un spectateur qui l'a sifflé; cet autre se fait suivre et servir sur le théâtre par une matrone déguisée en esclave³.

Mais l'histrion lui-même doit céder le pas au pantomime, dont l'art, tout récent encore, a été apporté dans Rome au temps d'Auguste. Un homme masqué, dansant au son de la flûte et des cymbales, joue un drame tout entier, exprime par ses gestes mille sentiments, mille passions, mille péripéties: ses mains parlent, ses pas sont éloquents, sa danse fait verser des pleurs⁴.

Aussi le pantomime est-il aimé, adoré, imité. Des théâtres s'élèvent dans toutes les maisons. La ville entière, la

cherche à comprimer (an 47). XIII, 28. — Expulsés de nouveau (an 56); Néron rappelle pour la garde du théâtre les soldats qu'il en avait jadis éloignés, *quo major species libertatis* (cette police était odieuse au peuple). Tacite, XIII, 2, 4, 25. — Les histrions rappelés (an 60) pour les jeux Juvéniaux. Tacite, XIV, 21. — V. *Digeste*, 28, de *Pœnis* (XLVIII, 19).

1. Saint Aug., de *Civité Dei*, II, 13. Quintil., III, 6. *Digeste*, I, 2, § 5, de *His qui nolantur inf.* (III, 2). — Aussi la plupart des histrions étaient-ils affranchis ou esclaves. Cic., *pro Q. Rosc.*, 10; *ad Attic.*, IV, 15. Plin., *Hist. nat.*, VII, 36. Senec., *Ep.* 80.

2. Un acteur de talent pouvait gagner 100,000 sest. (19,000 fr.). Cic., *pro Q. Rosc.*, 10. — Roscius en gagnait 5 à 600,000 quand il voulait. *Ibid.*, 8. Plin., VII, 39. — D'autres même disent que du temps de Sylla il recevait pour lui seul 1,000 deniers (776 fr.) par jour du trésor public. Macrobe, *Saturn.*, II, 10. — Le tragédien Æsopus, malgré ses effrayantes prodigalités, laissa à son fils une fortune de 20 millions de sesterces (3,900,000 fr.) acquise tout entière sur la scène. Macrobe, *ibid.*

3. L'un était le pantomime Pylade, l'autre le togataire Stéphanion. Suet., *in Aug.*, 45; V. aussi Cic., *ad Attic.*, XI, 19; *pro Sextio*, 56, 58.

4. Juvénal, VI, 63; XIII, 110. Martial, III, 86. Horace, I, *Ep.* XVIII, 14; II, *Ep.* II, 125. Suet., *in Ner.*, 54.

ville de Romulus et de Caton vient demander des leçons de leur art à ces hommes que la loi déclare infâmes. Hommes et femmes s'instruisent dans la science mimique : science profonde conservée en droite ligne par une succession de docteurs dans les écoles des deux grands maîtres, Pylade et Bathylle¹. Nulle fortune, nulle gloire, nulle adulation, nulle complaisance n'est suffisante pour payer le génie du pantomime. Une femme esclave gagne à ce métier sa liberté et une dot de 1 million de sest². (254,000 fr.). Des sénateurs font antichambre à la porte du pantomime ; des chevaliers l'accompagnent dans la rue ; le consulaire est à ses pieds comme la matrone³. Les villes érigent des monuments en souvenir de la bienveillance et de la vertu de l'illustre saltimbanque qu'elles ont vu naître⁴. Les

1. Senec., *Natur. quæst.*, VII, 33. Macrobe, II, 7. Zozime, I, 6. Les noms eux-mêmes se perpétuaient. Ainsi nous trouvons un Pylade, affranchi d'Hadrien, qui inventa les jeux Hiéroniques (*hieronica instituit*) ; un autre Pylade, affranchi de L. Verus, disciple du précédent et qui perfectionna cette invention (Gruter, 331) ; un Pylade, affranchi des deux Augustes (Marc-Aurèle et Verus?). Orelli 2629. — Le nom d'Apolaustus fut aussi héréditaire chez les pantomimes ; ainsi : un Apolaustus, affranchi de Trajan, « le plus grand des pantomimes, couronné au-dessus de tous les acteurs et histrions » (Gruter, 331) ; — un autre, affranchi de L. Verus. Orelli, 2630 ; — un autre, appelé aussi Amelius, (affranchi de M. Aurèle, de Commode ou de Caracalla ?)

2. Senec., *ad Helviam*, 12.

3. *Consularis pantomimi mancipium*. (Senec., *Ep.* 47.) V. le S.-C. rendu sous Tibère (an 15) qui défend aux sénateurs d'entrer chez les pantomimes, aux chevaliers de les accompagner dans la rue, et qui leur interdit de jouer ailleurs qu'au théâtre. Tacite, *Annal.*, I, 77.

4. Ainsi, « Rebellius Renatus, le premier pantomime de son temps, prêtre de Diane victorieuse et d'Apollon Palatin, deux fois couronné par l'empereur, . . . unanimement réclaté par la colonie de Telesia pour sa bienveillance et sa vertu insigne. » Orelli 2626. — Un autre « premier pantomime de son temps, . . . parasite d'Apollon, grand-prêtre du Synode, à qui la république Prénestine élève une statue sur la demande du peuple, à cause de son insigne amour pour ses concitoyens et sa patrie. 2627. — Un Apolaustus, avec les mêmes titres, est de plus *Augustatis Caput maximus*. 2628. — Un « Pylade a été honoré des ornements du décurionat par les plus illustres cités d'Italie. » 2629. — Un monument est élevé par la ville de Canninum à un autre Apolaustus, le premier pantomime de son temps, magistrat

pantomimes sont et les plus honorés et les plus méprisables de tous les acteurs.

Mais cependant, ni l'histrion ni le pantomime ne sont encore les véritables acteurs de la scène romaine. Leurs drames ne sont que jeu, plaisanterie, divertissement frivole : le drame sérieux et pathétique, c'est celui où meurent des hommes ; la véritable scène, c'est l'arène sanglante du Colisée ; le grand comédien de Rome, c'est le gladiateur ou le bestiaire !

L'amphithéâtre est ouvert, le peuple se presse sur les banes de marbre : la chasse, le combat de gladiateurs, vont commencer ; l'une à la gloire de Diane, l'autre à la gloire de Jupiter. Ainsi le peuple romain sait faire de ses plaisirs un acte de religion¹.

Dans la chasse, sont épuisées toutes les variétés de la lutte des animaux entre eux et avec l'homme. L'intérêt augmente à mesure que la vie humaine est plus directement en question. Ce sont d'abord des bêtes féroces excitées les unes contre les autres ; — puis des condamnés nus et attachés au poteau, livrés à la dent des monstres d'Afrique ; — puis le lion, le tigre, le taureau, attaqués à leur tour par le bestiaire à pied ou à cheval, armé ou désarmé, libre ou esclave, patricien de Rome² ou prisonnier barbare. Pompée a fait paraître six cents lions dans l'arène³,

suprême du collège des Augustaux. 2630. — Remarquez que ces hommages s'adressent tous à des pantomimes affranchis des empereurs.

1. Origine des combats de gladiateurs : sacrifices humains offerts dans les funérailles à titre d'expiation pour les morts. Tertull., *de Spectac.*, 12. Tite-Live, *Ep.* XVI. Val. Max., II, 4, 7. Servius, *in Æneid.* III, 67 ; X, 519. Le premier combat de gladiateurs à Rome eut lieu en 490, la première année des guerres Puniques. (Vitruve, V, 1. Valer. Max., II, 4.)

2. Une *chasse* fut tout entière composée de nobles. Suet., *in Aug.*, 43. — Sur la participation des nobles à ces jeux, V. ci-d. t. II, p. 22, 108, 114, 205 et s. — Hommes libres enlevés de force pour y figurer. Cic., *in Pisone*, 36.

3. (An 698.) Pline, *Hist. nat.*, VIII, 16. Dion, XXXIX. Cic., *Fam.*, VII, 1.

Auguste quatre cent vingt panthères¹; un jour cinq cents Gétules ont combattu contre vingt éléphants². Sur cette arène où sont entassés pêle-mêle les cadavres d'hommes et d'animaux, autour de laquelle des hommes armés de fouets repoussent au besoin le bestiaire qui voudrait se dérober, dans cette atmosphère tout imprégnée de l'odeur du sang, un cri de compassion s'est élevé une fois : c'était pour des éléphants³.

Mais vient enfin l'heure désirée, l'heure du combat, où l'homme va lutter contre l'homme; où toute l'énergie, tout le courage, toute la force, toute l'adresse, toute la science humaine, vont se mettre à l'œuvre pour renouveler, en pleine paix, les atrocités inévitables dans la guerre. Le *laniste*, cet éleveur de gibier humain, amène ses gla-

1. Plin., *ibid.*, VIII, 24 (17). Un sénatus-consulte défendait autrefois d'amener des panthères en Italie. Mais le peuple leva cette défense (670), et Scarus, édile (an 695), en fit paraître 450. Pompée en eut à ses jeux 410; Auguste, 420. *Id.*, *ibid.* — A la dédicace du théâtre de Marcellus (an 743), Auguste fit paraître pour la première fois un tigre apprivoisé. Claude en fit voir quatre. *Id.*, 25 (17). — La girafe (*nabis* ou *camelopardalis*) parut pour la première fois aux jeux de César dictateur (an 706), et plusieurs fois depuis ce temps. *Ibid.*, 27 (18). — Aux jeux de Pompée parurent pour la première fois (an 698) le *chama* ou *rufus* (loup-cervier) et le rhinocéros. *Id.*, 28 (19). — Aux jeux de Scarus (695) parurent un hippopotame et cinq crocodiles. *Id.*, 40 (26). — Sur la girafe, V. encore Horace, II, *Ep.* 1.

.....seu
Diversum confusa genus panthera camelo
Sive elephas albus vulgi converteret ora.

Quant aux éléphants, ils parurent pour la première fois en 655; en 675 ils combattirent contre des taureaux. Pompée (698) en produisit 47 ou 20; César, 20. — Sous Claude et Néron, combats d'homme seul à seul contre un éléphant. Plin., VIII, 7.

2. Plin., VIII, 7. Senec., *de Brevitate vitæ*, 13. — Auguste, dans les mêmes jeux, fit périr environ 3,500 bêtes. *Lapis Ancyr.* — Trajan donna 123 jours de jeux, où périrent jusqu'à 4,000 et 10,000 bêtes en une seule chasse. Xiphilin. — Titus fit tuer 5,000 bêtes en un seul jour. Suet., *in Tito*, 7. — Ce gibier devint rare, et il y eut des lois contre ceux qui tueraient un lion en Afrique, même pour leur défense! *Cod. Theod.*, loi 1, *de Venatione ferarum*.

3. Plin., VIII, 7. Dion, XXXIX. V. aussi Cic., *Fam.*, VII, 1.

diateurs formés depuis des années dans son école, nourris de cette *pâtée gladiatoriale*¹ qui leur donne plus de sang pour l'arène. Il les a achetés s'ils sont esclaves; il les a loués s'ils sont libres², ils lui appartiennent en un mot jusqu'au sang et jusqu'à la mort; c'est le troupeau qu'il engraisse et qu'il exploite. Ils lui ont promis obéissance; au besoin ils combattront pour son compte jusqu'à six fois dans un jour. Ils lui ont juré, s'ils mollissaient dans le combat, s'ils pensaient à la fuite, de se soumettre au feu, aux chaînes, au fouet, aux supplices³. Voilà le serment⁴ qu'ont prêté des hommes libres, des chevaliers, des sénateurs, des patriciens, des matrones.

La puissance publique, il est vrai, a frémi des cruautés de l'amphithéâtre; on a voulu restreindre le nombre de gladiateurs. Auguste a cru pouvoir le limiter à soixante couples par jour⁵; il a même ordonné (rare et noble exemple d'humanité) que son arrivée au théâtre sauverait la vie d'un combattant⁶. Il est allé plus loin, il a défendu

1. « Gladiatoria sagina. » Tacite, *Hist.*, II, 88. V. aussi Senec., *Ep.* 37. Properce, IV, 8; V, 25.

2. On en loua pour dix talents (50,000 francs environ). Liv. XLIV, 31.

3. Uri, vinciri, ferroque necari. Senec., *ibid.* Horace, II, *Sat.* VII, 57. Pétrone, 117. V. encore Cic., *Phil.*, XI, 5; Xiphilin, *in Caracalla*.

4. Auctoramentum. (*Id.*)

5. Autrefois on ne donnait pas plus de 100 gladiateurs. Liv. XXXI, 50; XXXIII, 30; XXXIX, 46. Plin., *Hist. nat.*, XXXV, 7. — Une loi de Cicéron défendit de donner des jeux dans les deux ans qui précèdent une candidature. Cic., *in Vatini*, 15; *pro Pisone*, 64. — Auguste défendit que le même homme donnât des jeux plus de deux fois dans l'année (an 732), et à chaque fois plus de 120 gladiateurs. Dion, LIV, 2. — Ces mesures avaient été provoquées par la cruauté que fit voir dans ses jeux Domitius, grand-père de Néron. Suet., *in Ner.*, 4. — Le sénat avait déjà fixé une pareille limite après les jeux de César, qui avait donné 320 paires de gladiateurs. Plutarq., *in Cæs.*, 5 (an 687). Suet., *in Jul.*, 10. — Restriction pareille sous Tibère (*Id.*, *in Tiber.*, 34, 40, 47. Tacite, *Annal.*, IV, 62, 63. An de J.-C. 27). — Elle est levée par Caligula. Dion, LIX, p. 650. — Agrippa à Béryte fait combattre à mort 1,400 condamnés (an 43). Josèphe, *Antiq.*, XIX, 7.

6. Ovide, II, *Pontica*, VII, 53.

de combattre à outrance¹ : vains efforts ! inutile révolte contre l'esprit du siècle ! on accorde tout à César, sauf le droit de faire grâce. Sans cesse on demande au sénat de lever la défense², et le sénat se montre complaisant pour les plaisirs du peuple et pour les siens³.

Dirai-je maintenant les recherches infinies par lesquelles on diversifie l'art de tuer et la grâce de mourir ? l'*essédair*e qui combat dans un chariot ? le *rétiare* qui poursuit le Gaulois jusqu'à ce qu'il l'ait enveloppé de son filet et percé de son trident ? les *andabates* qui combattent les yeux bandés, qui s'appellent, qui se suivent à la voix, tandis que le peuple éclate de rire à la vue de ce combat d'aveugles, de ces épées qui se cherchent, de ces blessures qu'on ne peut parer ? Voilà quels combats se répètent et se renouvellent tout un jour.

Le peuple romain assiste à ces tueries en connaisseur. On juge une agonie comme on juge un comédien ; on applaudit un beau meurtre ; on siffle la victime qui tombe gauchement ou qui s'y prend mal pour mourir. Autour de cette arène sanglante, ce ne sont qu'applaudissements, cris de joie, sentences de mort ; paris perdus, paris gagnés ; bravos pour une blessure, pour une chute, pour une agonie ! bravos à qui tue bien, à qui meurt bien ! Non-seulement le peuple se passionne, mais il s'irrite et se

1. Suet., *in Aug.*, 45. Restrictions apportées par Néron au commencement de son règne. Tacite, XIII, 5, 31 : Il donne des jeux où il ne fait mourir personne, pas même un coupable. « Neminem occidit ne noxiorum quidem. » (Suet., *in Ner.*, 12.) Il dispense les questeurs de donner des jeux, interdit aux gouverneurs des provinces d'en donner. Tacite, *Annal.*, XIII, 5, 31.

2. Tacite, *Annal.*, XIII, 49. « Vulgatissimo senatus consulto. » (Suet., *in Calig.*, 18 ; *in Claud.*, 21, 34. — Sur Néron, V. Suet., 11, 12.

3. Dans la suite, Trajan fit paraître dans les mêmes jeux 10,000 gladiateurs. Xiphilin. — Gordien, édile, donne 12 spectacles dans l'année, et à chacun 150 au moins et jusqu'à 500 paires de gladiateurs. Capitolin, *in Gordian.*, 3. — Il y avait progrès !

divise ; le sang des spectateurs s'est mêlé plus d'une fois à celui des victimes.

Il est midi, le spectacle est interrompu. Tout ce qui est entré dans l'arène en est ressorti ou par la porte de la chair vive (*sanavivaria*), ou par la porte des cercueils (*sandapilaria*), celle par laquelle morts ou demi-morts sont traînés au croc dans le spoliaire. Les moins curieux et les plus affamés des spectateurs vont diner à la hâte ; les plus opiniâtres gardent leurs places et restent sur les bancs : il leur faut pourtant quelque distraction pendant l'intermède. Les bouffonneries sont devenues fades, les machines de théâtre manquent leur effet ; Mercure lui-même, venant avec un fer chaud tâter dans ces corps un reste de vie, et Pluton les achevant avec un maillet¹, n'ont plus le don de faire rire.

Eh bien ! des gladiateurs encore ! — Les acteurs officiels de ces drames sanglants sont-ils réservés pour d'autres heures ? — César prètera au public ses gladiateurs particuliers ; il fera descendre sur l'arène le machiniste qui a manqué son effet de théâtre². La lice d'ailleurs est ouverte aux amateurs ; on y vient combattre sans casque, sans bouclier ; on combat sans savoir combattre ; pourquoi toute cette habileté qui ne fait que retarder l'homicide ? Ceux qui ont vaincu le matin, poussés de force dans l'arène, sont jetés poitrine nue en face du glaive ; n'était-il

1. Tertull., *Apolog.*, 14 ; *Adver. gentes*, I, 40.

2. « Claude aimait tellement les combats de bestiaires et les gladiateurs de midi, que dès le matin il descendait au spectacle ; et à midi, lorsque le peuple allait diner, il restait au théâtre, et à défaut des gladiateurs désignés, faisait combattre les premiers venus ; ainsi faisait-il descendre dans l'arène quelqu'un des machinistes ou des ouvriers, lorsqu'ils avaient commis quelque faute. Il y fit entrer un de ses nomenclateurs encore couvert de la toge. » Suet., *in Claud.*, 14. V. aussi *in Calig.*, 35. Caligula fit jeter aux bêtes quelques spectateurs inoffensifs après leur avoir fait couper la langue pour qu'ils ne pussent crier. Dion, LIX, p. 64.

pas monotone de les voir triompher et vivre? C'est, après la sanglante tragédie de l'arène, une parodie plus sanglante encore, la petite pièce après le grand spectacle¹; des nains viennent vous égayer par leur mort. Que voulez-vous, le peuple s'ennuie? il faut qu'il voie tuer; il y a plus, il faut même qu'il tue². Auprès de cette boucherie de midi, les combats du matin, dit Sénèque, étaient encore de l'humanité³.

Et ces combats d'homme à homme ne sont rien encore auprès de la naumachie, auprès de la bataille. — Le Cirque est vide, les chars se sont retirés. Tout à coup des écluses ouvertes amènent des flots qui envahissent l'arène, et le Cirque devient un océan où nagent les crocodiles et les hippopotames: des hommes montés sur des barques viennent donner la chasse à ces monstres de la mer⁴. — Mais la chasse contre les animaux annonce toujours le combat entre les hommes. Bientôt deux flottes ennemies viennent se livrer bataille: trente navires de part et d'autre, chargés d'hommes voués à la mort, se poursuivent, se heurtent, s'abordent; et les barques, qui dans les combats véritables servent à recueillir les blessés, sont destinées ici à éloigner du rivage les malheureux qui voudraient l'atteindre⁵. Le combat naval est-il fini? les eaux s'écoulent: une bataille

1. « Ludicra meridianorum crudelitales. » (Sénec., *Ep.* 7.)

2. « Mane leonibus et ursis, meridie spectatoribus suis objiciuntur. » (*Ibid.*)

3. « Quidquid antè pugnatum est, misericordia fuit. » (*Ibid.*) V., sur ces gladiateurs de midi (meridiani), Suet., in *Claud.*, 34. Dion, LX. — Sénèque surtout, *Ep.* 7, 90, 95: « Interim jugulantur homines ne nihil agatur. »

4. Suet., in *Ner.*, 12. Pline, *Hist. nat.*, VIII, 26. Dion, LV.

5. V. sur les naumachies: sur celle de César, Vell. Pat., II, 56, § 2; — celle d'Auguste, Dion, LV. *Lapis Ancyr.*; — celle de Néron, Dion, LI, LII; Suet., in *Ner.*, 42; — de Caligula, Dion, LIX, p. 617; — de Claude, t. II, p. 100 et s.

nouvelle commence sur le sable humide; où deux flottes ont lutté, deux phalanges vont se combattre. Peuple romain, peuple-roi, n'est-ce pas assez? es-tu enfin rassasié d'avoir vu tuer et mourir?

Faut-il s'étonner si à force d'admirer on imitait? si les enfants qui eux-mêmes assistaient aux combats de gladiateurs se plaisaient à les imiter dans leurs jeux¹? si, plus tard, ces Romains dégénérés, poltrons à la guerre, trouvaient du courage pour l'arène, et de spectateurs devenaient combattants, de connaisseurs artistes? si, ce que le gladiateur faisait par nécessité, l'homme libre le faisait par besoin d'argent, le riche par passion et par goût²? si enfin, le peuple lui-même, animé par le spectacle de tant de meurtres, se livrait de sanglantes batailles, et laissait des morts sur l'amphithéâtre³? — L'homme ne saurait impunément se repaître de la vue du sang: un tel spectacle conduit à tout. Rome sans croyance, sans enthousiasme, sans patrie, sans Dieu, ne connaissait que l'enthousiasme et le délire de l'homicide.

Ce sera toujours un effroyable problème, un incompréhensible symptôme de la dégradation des âmes, que cette joie placée dans ce qui nous épouvante et nous repousse. Nous ne comprendrons jamais (grâces en soient rendues à notre divin Rédempteur!) ces cris de rage de quatre-vingt mille hommes rassemblés, quand ils supposent qu'une victime pourra leur manquer; quand ils voient un gladiateur mollir, trembler, prendre la fuite, demander grâce: « Pourquoi, crient-ils, cette lâcheté devant le fer? cette

1. Épictète, *apud Arrian.*, III, 15.

2. V. ci-d., t. II, p. 108 et Dion, *ibid.* Le P. Garrucci remarque que, jusqu'à l'an de Rome 740, les *tesseræ gladiatoria* ne présentent que des noms d'esclaves; plus tard viennent des noms d'affranchis et même d'ingénus.

3. Ainsi à Pompéi en 60. Tacite, *Annal.*, XIV, 17.

lenteur à tuer ? cette paresse à mourir ¹ ? » Ce peuple tient la faiblesse du gladiateur à injure pour lui-même ² ; il crie au laniste d'employer les verges et le fer, pour rendre aux combattants quelque chose de leur épouvantable courage. Nous ne comprendrons jamais ces effroyables sentences rendues par le peuple contre le gladiateur vaincu, tandis que le vainqueur, lui mettant le pied sur la gorge, attend avec indifférence la décision du souverain, et que le malheureux couché dans la poussière, s'arrange pour mourir selon toutes les règles. Nous ne comprendrons jamais ces verges douces et modestes qui, à la vue d'une blessure hardiment portée, se lèvent toutes ravies et s'écrient : « *Il en tient* ³ ! » ces femmes qui s'irritent contre le vaincu, lorsqu'il semble implorer leur miséricorde, et qui s'élancent levant les mains et renversant les pouces en signe de mort ! ces vestales, ces vierges miséricordieuses et pures dont la seule rencontre sauvait un condamné ⁴, et qui là, comptent les blessures, ordonnent l'homicide, font retourner et percer de nouveau le corps dans lequel elles soup-

1. Quare tam timide incurrit in ferrum? Quare parum audacter occidit? Quare parum libenter moritur? (Senec., *Ep.* 7.)

2. « Injuriam putat quod non libenter pereunt? Contemni se putat. » (*Id.*, *de Ira*, I.) « In gladiatoris pugnis timidus et supplices et ut vivere liceat obsecrantes odisse solemus. » (Cic.) — « Quelles douleurs ne supportent pas les gladiateurs, des hommes perdus ou des barbares ! Et ils les supportent comme des hommes accoutumés à recevoir courageusement une blessure plutôt qu'à l'éviter honteusement. Que de fois il est évident que leur seule pensée est de plaire à leur maître et au peuple ! Couverts de blessures, ils envoient demander à leur maître s'il exige d'eux quelque chose encore ; « si leurs maîtres sont contents, ajoutent-ils, ils ne demandent plus qu'à mourir. » A-t-on jamais vu un gladiateur, même médiocre, pousser un gémissement, changer de visage ? je ne dirai pas combattre, mais tomber avec faiblesse ? couché par terre et condamné à mourir, retirer sa gorge pour éviter le glaive ? » Cic., *Tuscul.*, II, 17.

3. *Hic habet!* (Juvénal. Cic., *pro Milone*, 34.)

4. Plutarq., *in Numd.*, 18.

çonnent un reste de vie ¹ ! Nous ne comprendrons jamais cette tyrannie du dilettantisme romain qui ne laisse même pas au mourant la liberté de son dernier soupir, lui ordonne de prendre l'épée du vainqueur pour la conduire à sa gorge, ou bien, à genoux devant lui, de se cramponner à sa jambe, de peur que les convulsions de la souffrance ne rendent le dernier coup mal assuré ² ! « Claude, » qui ne fut pas le plus cruel des empereurs, « faisait tuer le gladiateur tombé à terre, même par hasard, et uniquement, dit Suétone, pour jouir du spectacle de son agonie ³. »

Il faut que les témoignages soient unanimes, que toutes ces choses nous soient racontées, parfois avec un faible mouvement de pitié, plus souvent avec un sang-froid indifférent ou une joie enthousiaste ⁴, par ceux qui tous les jours en étaient spectateurs : il faut qu'une centaine d'amphithéâtres soient demeurés debout ; que nous ayons pu pénétrer dans le *spoliaire* ⁵, la caverne où l'on achevait les victimes, dans la loge où les lions et les tigres étaient en-

1. Lactance, *Div. Instit.*, VI, 2. Prudent., *Contra Symmach.*, II, v. 1100, 1115.

2. Cic., *Tuscul.*, II, 17. Senec., *Ep.* 30. Mazois, *Ruines de Pompéii*, t. I, pl. 92. — « Jugulum adversario præstat, dit Sénèque, et errantem gladium sibi attemperat. »

3. Maximè retiarios (les rétiaires combattaient la face découverte) ut expirantium facies videret. (Suet., *in Claud.*, 34.) — On reprochait cependant à Drusus son goût trop ardent pour de tels spectacles : « *Quamquam vili, sanguine tamen nimis gaudens.* » Tacite, *Annal.*, I, 76. Sur Caligula, V. encore Dion, LIX, p. 647. C.

4. « Nous avons vu, dit Pline faisant le panégyrique de Trajan, un spectacle de gladiateurs dans lequel rien ne rappelait la mollesse et la lâcheté ; rien n'était fait pour affaiblir et pour énerver les âmes ; tout, au contraire, était destiné à exciter en nous le mépris de la mort et le désir des nobles blessures, en nous faisant voir même dans les esclaves et dans les coupables l'amour de la gloire et le désir de vaincre. » Pline, *Paneg.*, 33. — Thraséa cependant blâme dans le sénat le goût excessif pour les jeux de l'arène. Tacite, *Annal.*, XIII, 49.

5. Il y avait un *curateur des spoliaires*. Orelli 2554.

fermés à côté du prisonnier humain ; que nous ayons lu le programme de ces horribles fêtes ; que nous ayons ramassé le billet qui donnait droit d'y assister¹ ; que nous ayons dans les mains les certificats d'honneur conférés aux gladiateurs émérites² ; il faut que nous lisions sur les marbres du Vatican et sur les murailles de Pompéii les noms des gladiateurs, le nombre de leurs victimes, les éloges griffonnés au-dessous de leurs images par la main inexpérimentée des hommes du peuple, les témoignages officiels de reconnaissance votés par les villes aux magistrats qui leur ont donné en spectacle d'aussi belles tueries³ : il faut que les bas-reliefs antiques nous aient trans-

1. *Tessera gladiatoria*. Des années de Rome 693, 698, 717, 734, 759, et après J.-C., 5, 15, 25, 32. Orelli, 2560-2561. Henzen 6160 et s. Borghesi, *Œuvres*, III, 25.)

2. Inscriptions sépulcrales de gladiateurs, de professeurs en ce genre (*doctor Thracum, secutorum, etc.*), de lanistes, de gardiens des armes (*armamentarius*), ou même de médecins de l'amphithéâtre. Orelli, 2532, 2552-2554, 2571-2580. — Inscriptions populaires en l'honneur des gladiateurs. Garrucci, *Inscriptions cursives de Pompéii*, pl. X et XI. Orelli, 2541, 2555. Les inscriptions citées par le P. Garrucci sont au-dessous de figures de gladiateurs, grossièrement charbonnées ou peintes, comme les inscriptions elles-mêmes. Plus bas, l'écrivain a ajouté cette parole, destinée à assurer la conservation de son monument : *ABIAT VENERE BOMBEIANA IRADAM QUI HOC LAESARIT (habeat venerem Pompeianam irutam qui hoc laeserit)*, ce qui prouve que, chez ces amis du progrès, l'instruction primaire était aussi avancée que de nos jours. — Annonces de spectacles à Pompéii. Orelli, 2556-2559. Henzen 6166-6170. (On promet des *VELA* pour garantir les spectateurs du soleil). — Hommages rendus aux citoyens qui ont construit ou agrandi les amphithéâtres. Orelli, 2532, (construction à Préneste d'un *ludus gladiatorius* avec un spoliare), 2535, 2538, 2540.

3. Les inscriptions des villes constatent, à l'honneur des donateurs, le nombre de paires de gladiateurs qu'ils ont donnés. — A Pompéii, A. Clodius a donné 35 paires, plus des taureaux, ours, sangliers, etc. (Orelli 2530.) — A Naples, Veratius a donné 10 bêtes, 4 éléphants et 4 paires de gladiateurs seulement (*Id.*, 2533). — Ailleurs 20 paires de gladiateurs à la santé des Césars (2534). (Avec cela, on donnait au peuple des repas, du vin, des bouffons, etc.)

A Rome T. Ancharius, édile, a donné 8 fois des jeux de gladiateurs ; — son fils a donné 30 paires, et une chasse (2545). — A Otrante, un donateur a imaginé le premier, à force d'argent et d'exhortations, de faire combattre entre eux tous les vainqueurs des jeux précédents. *Hic primus et solus victores*

mis l'image de ces épouvantables plaisirs¹, pour que nous puissions y croire, pour que le philosophe chrétien arrive à démêler dans le fond du cœur de l'homme cette fibre hideuse qui aime le meurtre pour le meurtre, le sang pour le sang.

Et remarquez (pour achever le tableau de cette fête) que ces boucheries s'accomplissaient au son des symphonies et des chants ; un orchestre de mille instruments mêlait sa voix aux clameurs de l'amphithéâtre². Des voiles de pourpre brodés d'or ondoyaient au-dessus de la tête des spectateurs pour les protéger contre les ardeurs du jour (car, lorsqu'il s'agissait de l'amphithéâtre, le repos, le sommeil, la sieste, la maison, la famille, on oubliait tout). De jeunes et beaux esclaves venaient, après chaque homme tué, retourner avec des râtaux la poussière ensanglantée. Des tuyaux ménagés avec art, versant sur le spectateur une rosée odorante, rafraîchissaient l'air et corrigeaient l'acre parfum du sang³. Des mosaïques, des statues, des bas-reliefs, des incrustations de marbres précieux charmaient l'œil du spectateur ; des machines de théâtre l'émerveillaient pendant les intermèdes par la beauté de leurs

Campaniæ pretiis et æstim (atione) paria gladiat (orum) edidit (2570). — A Minturnes, Bæbius a donné 11 paires, fait périr 11 gladiateurs et 10 ours. (Henzen 6148). — Un père, érigeant un tombeau à son fils, rappelle que celui-ci a donné des jeux de gladiateurs pendant trois jours, plus le supplice de quatre malfaiteurs, *spectaculum glad. triduo dedit et noxeos quatuor*. (H. 6150). — A Tivoli, 20 paires et une chasse (6151). — A Telesia, 5 bêtes africaines et une famille de gladiateurs (6152).

A Pollentia, aux funérailles d'un citoyen important, le peuple arrête le convoi et se fait donner de force, par sa famille, de l'argent pour un combat de gladiateurs. (Suet., *in Tiber.*, 37.) — Ailleurs, Pline conseille à son ami d'honorer ainsi les obsèques de son père. (VI, *Ep.* 34.)

1. Bas-reliefs du tombeau dit des gladiateurs à Pompéii. — Vases de verre trouvés à Chambéry, et représentant des combats de gladiateurs. M. F. Lenormand, *Revue archéologique*, 1865, tome II, p. 305.

2. Senec., *Ep.* 85.

3. Senec., *Quæst. nat.*, II, 9 ; *Ep.* 90.

effets ¹. Et enfin, sous une des arcades de l'amphithéâtre que désignait un emblème impur, des prostituées avaient leur boudoir à côté de l'arène rouge de sang et du *spoliare* encombré de cadavres ². Tout était là : — atrocité du meurtre, — raffinements de la délicatesse, — excès de la magnificence, — infamie de la volupté.

Le sang et la débauche ! voilà Rome et les spectacles romains ³ ! La comédie, c'était la prostitution montant sur la scène ; la tragédie, c'était l'homicide se déployant en plein théâtre. Ne vous étonnez pas si la tragédie, telle que nous l'entendons, fait défaut à la littérature romaine ; si les drames attribués à Sénèque ne sont que de pauvres déclamations sans intérêt dramatique ; si, pendant les siècles

1. *Ibid.* Suet., in *Calig.*, 26 ; in *Claud.*, 34. Strabon, VI.

2. Ainsi au Colisée ; dans l'amphithéâtre de Nîmes V. Millin, *Voyage dans le midi de la France* ; Isidore, XVIII, 42 ; Lampride, in *Elagabalo*, 26, 32. Du nom de ces areades (*fornices*), vient l'expression *fornicari*, *fornicatio*, qui appartient à la latinité des temps chrétiens.

3. Quelques écrivains ont pensé, qu'excepté à Rome, où les combats de gladiateurs étaient incontestablement de véritables boucheries, ils n'étaient souvent ailleurs que des assauts d'armes, par conséquent toujours inoffensifs. J'admets bien que les entrepreneurs de province, moins riches et ayant affaire à un public moins blasé, ménageaient davantage leurs gladiateurs, mais les preuves sont nombreuses de la fréquence de luttas homicides hors de Rome. Ainsi Agrippa, à Béryste, fait combattre 1400 hommes qui périssent jusqu'au dernier. Josèphe, *Antiq.*, XIX, 7. — Plusieurs inscriptions des villes mentionnent le nombre de gladiateurs tués (V. ci-dessus, et Henzen 6148, 6150) — Une inscription de Pompéii mentionne deux couples de combattants et deux morts indiquées par la lettre Θ (*θνατος*). Orelli 2555. — Le vase de verre de Chambéry offre trois exemples de gladiateurs tombés, parmi lesquels un au moins frappé d'un coup mortel. (M. Lenormand, *loc. cit.*) — Dans le théâtre de Bacchus d'Athènes, qui avait été disposé sous les empereurs pour y donner au besoin des combats de gladiateurs, un égout avait été pratiqué pour l'écoulement du sang. (Le même, *Revue archéol.*, juin 1864.) — Voyez encore le passage si célèbre de saint Augustin, où il peint les émotions d'Alype lorsqu'il se laissa entraîner à être témoin de combats de gladiateurs. Elles n'eussent pas été motivées si ces combats à Carthage eussent été habituellement inoffensifs. (*Confess.*, VI, 8.) — Enfin les passages que je citerai ailleurs au sujet de l'introduction des jeux de gladiateurs en Grèce et des sentiments d'humanité au nom desquels on voulut s'y opposer.

de l'empire, la tragédie et la comédie grecque tombèrent à peu près complètement en oubli. Le drame en action tuait le drame en paroles ¹. La poésie eût été trop vague, la peinture trop muette, le drame trop fictif : l'esprit romain dégénéré de sa grandeur, mais retenant son sens positif des choses, ne se prêtait pas à être trompé ; il dépouillait de ses voiles la mythologie grecque ; il fallait que l'attrait fût grossier pour le séduire, que la catastrophe fût réelle pour l'émouvoir ; au lieu de l'illusion du spectacle, il demandait la réalité. A ce positivisme, ou, si l'on veut, à ce *réalisme* du théâtre, vers lequel nous aussi nous tendons, il fallait l'indécence dans toute sa grossièreté, le meurtre dans sa réalité la plus atroce. Dans l'*Incendie* d'Afranius, une maison entière était brûlée et livrée au pillage ². Dans un autre drame, un des personnages était précipité, et le sang de l'acteur coula sur la scène ³. L'héroïsme de Mutius Scévola, les aventures de Pasiphaë, le supplice d'Attys, celui de Prométhée, la mort d'Hercule, celle de Dédale, étaient représentées au naturel, jusqu'à ce que mort s'ensuivit : on voyait Orphée bel et bien déchiré par un ours ; et Plutarque parle en moraliste paisible de ces esclaves que les enfants admirent dans leur robe de pourpre et d'or jusqu'à ce que la flamme vienne les envelopper ⁴. C'était pour la justice une manière d'exécuter gaiement ses arrêts que de faire de ses malfaiteurs des gladiateurs ou des comédiens, et de les envoyer sur la

1. « Je ne crois pas qu'il y ait aucune réunion du peuple, aucune assemblée, aucun comice où la foule soit plus nombreuse qu'aux jeux de gladiateurs. » Cic., *pro Sextio*, 59.

2. Suet., in *Ner.*, 11.

3. *Id.*, in *Calig.*, 57.

4. Martial, *de Spectac.*, 7, 8, 21 ; VIII, 30. Tertull., *Apolog.*, 15. Plutarq., *de Sera numinis vindicta*, 9.

scène¹. Le parterre romain eût dédaigné nos incendies de feu d'artifice, nos océans de carton, nos batailles à coups de fleurets : il voulait des flots, des flammes, des cadavres, du sang sur l'arène, du sang sur le bûcher des morts, du sang sur la table des festins.

On a dit que Rome manquait de poésie. On s'est trompé : la poésie de Rome était en action. « La poésie propre au peuple romain, dit un écrivain illustre, est ailleurs que dans les vers composés avec art, à l'imitation des poésies grecques. Il faut la chercher dans les combats du Cirque..., dans ces luttes où le gladiateur, se défendant contre la mort, devait tomber et mourir avec grâce s'il voulait gagner les applaudissements du peuple ; dans ces amphithéâtres où plus tard on entendit tant de fois ces clameurs du peuple contre une secte détestée : Aux lions ! les chrétiens aux lions² ! »

De tout ceci, il faut gémir, il faut nous indigner, il faut rendre grâce à Dieu qui nous a sauvés de telles horreurs. Mais il ne faut pas nous étonner. Quand l'homme ne connaît pour sa vie d'autre but que la jouissance, il n'est pas d'excès auquel il ne puisse arriver. Son désir est insatiable ; et, promptement dégoûté de ce qu'il a, il arrivera bien vite, des jouissances permises aux jouissances illicites, de ce qui est dans l'ordre de la nature à ce qui lui est le plus contraire, de ce qui le séduit à ce qui lui répugnait davantage, de ce qui flatte ses sens à ce qui les révoltait. Les plus grandes abominations et celles qui choquaient le plus sa nature première, en viennent à n'être plus pour lui que des émotions, des

1. Aussi Martial faisant allusion à ces supplices mythologiques, dit-il :

In quo, quæ fuerat fabula, pœna fuit.

2. Frédéric Schlegel, *Philosophie der Geschichte*, Iter Theil, 9te Vorlesung, p. 332.

émotions nouvelles destinées à lui procurer des jouissances lorsque les émotions anciennes, devenues insipides, n'en produisent plus. Que dans notre société, il y ait une tentative pour rétablir les combats de gladiateurs : l'opinion générale se révoltera, j'en suis sûr ; le pouvoir empêchera, j'en suis convaincu. Mais supposons par impossible que le pouvoir et l'opinion n'empêchent pas complètement ces tentatives ; que ces représentations, quoique blâmées, aient lieu une ou deux fois ; ces représentations, nous pouvons en être sûrs, ne manqueront pas de spectateurs.

CHAPITRE III

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Ainsi, en finissant, nous retrouvons sur le théâtre l'inhumanité et la corruption, que l'histoire des Césars nous a montrées assises sur le trône. L'inhumanité et la corruption sont les deux grands signes auxquels la civilisation païenne est marquée sur toutes ses faces.

Dès la première partie de ce travail, leur perpétuel rapprochement qui remonte aux plus anciens jours du polythéisme, s'est montré à nos yeux. La carnificine de Tibère touchait aux cellules infâmes de Caprée : à leur tour, Caligula, Claude, Néron, le premier avec démence, le second avec imbécillité, le troisième avec recherche et calcul, furent également sanguinaires et impurs.

Bientôt, nous avons vu l'inhumanité et la corruption innées, pour ainsi dire, dans les religions idolatriques et

scène¹. Le parterre romain eût dédaigné nos incendies de feu d'artifice, nos océans de carton, nos batailles à coups de fleurets : il voulait des flots, des flammes, des cadavres, du sang sur l'arène, du sang sur le bûcher des morts, du sang sur la table des festins.

On a dit que Rome manquait de poésie. On s'est trompé : la poésie de Rome était en action. « La poésie propre au peuple romain, dit un écrivain illustre, est ailleurs que dans les vers composés avec art, à l'imitation des poésies grecques. Il faut la chercher dans les combats du Cirque..., dans ces luttes où le gladiateur, se défendant contre la mort, devait tomber et mourir avec grâce s'il voulait gagner les applaudissements du peuple ; dans ces amphithéâtres où plus tard on entendit tant de fois ces clameurs du peuple contre une secte détestée : Aux lions ! les chrétiens aux lions² ! »

De tout ceci, il faut gémir, il faut nous indigner, il faut rendre grâce à Dieu qui nous a sauvés de telles horreurs. Mais il ne faut pas nous étonner. Quand l'homme ne connaît pour sa vie d'autre but que la jouissance, il n'est pas d'excès auquel il ne puisse arriver. Son désir est insatiable ; et, promptement dégoûté de ce qu'il a, il arrivera bien vite, des jouissances permises aux jouissances illicites, de ce qui est dans l'ordre de la nature à ce qui lui est le plus contraire, de ce qui le séduit à ce qui lui répugnait davantage, de ce qui flatte ses sens à ce qui les révoltait. Les plus grandes abominations et celles qui choquaient le plus sa nature première, en viennent à n'être plus pour lui que des émotions, des

1. Aussi Martial faisant allusion à ces supplices mythologiques, dit-il :

In quo, quæ fuerat fabula, pœna fuit.

2. Frédéric Schlegel, *Philosophie der Geschichte*, Iter Theil, 9te Vorlesung, p. 332.

émotions nouvelles destinées à lui procurer des jouissances lorsque les émotions anciennes, devenues insipides, n'en produisent plus. Que dans notre société, il y ait une tentative pour rétablir les combats de gladiateurs : l'opinion générale se révoltera, j'en suis sûr ; le pouvoir empêchera, j'en suis convaincu. Mais supposons par impossible que le pouvoir et l'opinion n'empêchent pas complètement ces tentatives ; que ces représentations, quoique blâmées, aient lieu une ou deux fois ; ces représentations, nous pouvons en être sûrs, ne manqueront pas de spectateurs.

CHAPITRE III

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Ainsi, en finissant, nous retrouvons sur le théâtre l'inhumanité et la corruption, que l'histoire des Césars nous a montrées assises sur le trône. L'inhumanité et la corruption sont les deux grands signes auxquels la civilisation païenne est marquée sur toutes ses faces.

Dès la première partie de ce travail, leur perpétuel rapprochement qui remonte aux plus anciens jours du polythéisme, s'est montré à nos yeux. La carnificine de Tibère touchait aux cellules infâmes de Caprée : à leur tour, Caligula, Claude, Néron, le premier avec démence, le second avec imbécillité, le troisième avec recherche et calcul, furent également sanguinaires et impurs.

Bientôt, nous avons vu l'inhumanité et la corruption innées, pour ainsi dire, dans les religions idolatriques et

dérivant du premier principe du paganisme ; nous avons dit comment les traditions, les cérémonies, les sacrifices autorisaient, encourageaient, commandaient la débauche et le meurtre¹. — Nous avons dit ensuite quelles conséquences pratiques résultaient d'un tel entraînement religieux : comment le maître sur l'esclave, le patron sur le client, le pouvoir sur le sujet, le père de famille sur le fils, exerçaient, et la tyrannique action d'un despotisme qui n'était limité que par la peur, et cette prédication corruptrice qui enseignait le libertinage par l'exemple, par l'intérêt, par l'autorité même du commandement. — Nous avons fait voir comment toutes les relations sociales étaient entachées d'esclavage et d'oppression² ; toutes les relations de famille corrompues par la licence des mœurs³. — Puis, arrivant au côté intellectuel des choses humaines, à ces loisirs de l'esprit qui sont dignes d'observation, ne serait-ce que comme symptômes, aux arts, aux lettres, aux sciences ; nous avons montré, d'un côté, comment l'égoïsme et le mépris de l'humanité ôtaient à la science son caractère général, utile, universel ; de l'autre, comment l'impureté des mœurs corrompait l'art en rapetissant son but, en dépravant ses traditions, en rendant son succès trop facile⁴. — Et enfin, dans les spectacles, où se trahissent au plus haut degré, pour l'antiquité surtout, toutes les passions et tous les vices ; nous avons retrouvé une dernière fois le principe inhumain et le principe impur étroitement unis l'un à l'autre ; la volupté perdant tout son prix si elle n'est assaisonnée par l'effusion du sang, et le meurtre passant pour un divertissement grossier, s'il n'est tempéré par la débauche.

1. V. ci-dessus, liv. I, ch. 3.

2. Ci-dessus, liv. III, ch. 4^{er}.

3. Ci-dessus, liv. III, ch. 2.

4. Ci-dessus, liv. III, ch. 3, § 2.

Faisons ici en passant une remarque que l'on ne fait pas assez. Cette double tendance, impure et sanguinaire, loin d'être adoucie en général par les progrès de la civilisation et une conduite plus raisonnée des choses humaines, n'en était que fortifiée. Ce que les époques barbares avaient fait par superstition et par instinct, les époques civilisées le faisaient par politique et par calcul. Le *prince de ce monde* qui avait su faire de l'inhumanité et de la débauche un devoir religieux, savait bien en faire aussi un acte de sagesse politique. Cet ennemi des générations humaines avait inspiré aux cités de la Grèce la crainte de voir se multiplier le nombre de leurs citoyens ; il avait ses raisons pour cela. Aussi voyons-nous sages, philosophes, législateurs, admettre tous qu'un petit nombre de familles seulement, en dehors des étrangers et des esclaves, peuvent former un état libre et prospère. Platon, dans son livre des *Lois*, fixe le nombre des citoyens à 5,040¹. Or, pour empêcher les hommes de se multiplier et de former des familles nouvelles, qu'y avait-il à faire ? Les empêcher de naître ou les abattre à leur naissance. — De là ces prescriptions législatives et philosophiques en faveur de la débauche, ces honneurs rendus aux vices qui dépeuplent les cités² : l'effroyable corruption de la Grèce, inconnue aux temps barbares, fut l'œuvre, on peut le dire, et l'œuvre préméditée des philosophes et des législateurs. — De là aussi, la dureté envers l'étranger, la cruauté envers l'esclave, parce que l'étranger et l'esclave, traités doucement, eussent pu finir par se glisser dans la cité ; de là surtout l'avortement, l'infanticide, l'exposition

1. *De Legibus*, V. V. aussi Aristote, *Politiq.*, VII, 4, 5. Sparte n'en eut pas plus de 7,000, et Athènes au maximum 20,000 ; toujours, non compris les femmes et enfants.

2. Ainsi en Crète. Aristote, *Politiq.*, II, 10. Strabon, X. A Athènes, par les lois de Solon. Plutarq., *in Solone*, 1. A Thèbes, à Sparte, etc.

des nouveau-nés, permis, encouragés, commandés par les politiques et par les sages¹. Je veux bien ici ne pas faire un retour sur les temps modernes, et ne pas rappeler que la même horreur pour les générations humaines, le même appel fait pour les anéantir à l'infanticide et à la débauche, est de nouveau, au sein de nos sociétés jadis chrétiennes, l'enseignement de quelques soi-disant philosophes, le crime de quelques législateurs, et trop souvent par malheur la tendance des populations.

Que ces institutions et ces mœurs portassent leur fruit; que les cités ne vissent pas s'augmenter le nombre de leurs citoyens; qu'elles le vissent diminuer, au contraire; qu'elles vissent, en même temps, leur énergie physique et morale s'affaiblir; que les nations païennes eussent par conséquent une prompte décadence: il ne faut pas s'en étonner. Auguste comprit le mal et voulut y remédier. Nous avons parlé ailleurs² de cette tentative du premier empereur romain en faveur du mariage et de la population, tentative trop justifiée, mais malheureusement impuissante.

Ce double fléau de l'inhumanité et de la corruption nous a donc occupés bien souvent, et cependant nous n'avons pas encore tout dit.

Ainsi, en fait d'humanité, — quoique nous ayons parlé de

1. Ainsi à Athènes. Plutarq., *in Solone*. Plaut., *Pers.*, III, 1. — En Crète, Aristote, *loc. cit.* — L'avortement et l'abandon des enfants sont recommandés par Platon. *Republ.* — Aristote (*Politiq.*, VII, 16,) veut que le magistrat fixe le nombre d'enfants permis par mariage; le reste doit périr avant de naître. — Ajoutez encore l'âge tardif fixé pour les mariages: à Sparte, 30 ans pour les hommes et 20 pour les femmes; de même dans la république de Platon (Livre V.); selon Aristote, 37 ans et 18. (*Politiq.*, VII, 16.) — Dans le livre des *Lois*, Platon veut que la femme qui sera devenue grosse après l'âge de 30 ans, soit contrainte d'avorter. — A Thurium, loi contre les secondes noces. Diod. Sic., XII, 12, 18.

2. Tome I, p. 257 et s.

l'esclavage, des combats de gladiateurs, du gouvernement des Césars, il nous resterait encore bien des plaies à trahir. — Nous n'avons pas dit quelle mince valeur avait la vie d'un homme selon la morale publique et officielle du genre humain. Nous n'avons point parlé du droit de mort sur le vaincu et le captif, droit incontesté par les philosophes, et dont l'esclavage n'était, disait-on, qu'une miséricordieuse application¹. Jules César, cet adversaire si clément, fait *traiter en ennemis*², c'est-à-dire tuer ou réduire en esclavage quatre mille Helvétiens vaincus; à des milliers d'autres, il fait couper les deux mains³. Germanicus, ce jeune héros, idole de Rome et de Tacite, Germanicus, à la fin d'un combat, supplie ses soldats de ne pas cesser le carnage: « Nous n'avons pas besoin de captifs, leur dit-il, et l'extermination seule fera justice de ces rebelles⁴. »

Nous n'avons pas dit non plus comment le droit de vie et de mort du père de famille, tombé en désuétude quant à l'adulte, subsistait tout entier quant à l'enfant nouveau-né; la loi ordonnait même de tuer l'enfant mal conformé⁵. Quand un enfant venait de naître, on l'étendait aux pieds du père de famille. Si celui-ci le reconnaissait et l'acceptait

1. Servi, servati.

2. Hostium loco habiti. (*B. G.*, I, 26, 28.)

3. « César, qui savait que sa douceur n'était ignorée de personne et ne craignait pas qu'on attribuât jamais ses actes de rigueur à un naturel inhumain..., crut nécessaire d'effrayer les Gaulois par un supplice. Il fit donc couper les mains à tous ceux qui avaient porté les armes; il leur laissa la vie pour que leur châtement eût plus d'éclat... » César, *B. G.*, VIII, 54. V. aussi III, 17; VI, 44. Dion, XL, p. 139 et ci-dessus, t. I, p. 127, note 1.

4. Tacite, *Annal.*, II, 21. V. dans Tacite son exclamation de joie et de reconnaissance envers les dieux à la vue du massacre d'une tribu germanique par une autre. *Germ.*, 33.

5. Loi des douze Tables. Cic., *de Legibus*, III, 8. Denys d'Hal., II, 26, 27. Gellius, V, 19.

comme sien, il le prenait dans ses bras (*suscipiebat*; de là cette locution : *liberos suscipere*). Si, au contraire, il le laissait par terre, l'enfant était jeté au Vélabre ¹, où parfois la pitié le recueillait ², où plus souvent encore la faim lui donnait la mort, où quelquefois aussi la cupidité le ramassait, l'estropiait et l'envoyait mendier au profit d'un spéculateur. Disposer ainsi de sa postérité s'appelait *limiter le nombre de ses enfants* ³. On le limitait encore par la pratique

1. Après la mort de Germanicus, plusieurs hommes du peuple, dans leur douleur, exposèrent les enfants qui venaient de leur naître. Suet., *in Calig.*, 5. De même après la mort d'Agrippine, V. ci-d. t. II, p. 498, Claude fit jeter nue dans la rue une fille de sa femme née seulement cinq mois après le divorce et qu'on avait commencé à nourrir. Suet., *in Claud.*, 27.

2. Plaute, *Prolog. Casin.*, v. 30; *Ampliat.*, 344 (*Quod erit gnatum, tollito*). Juvénal, VI, 602. — Quelques peuples grecs seulement défendaient l'exposition des enfants et faisaient vendre comme esclaves par le magistrat ceux que leurs parents ne pouvaient pas nourrir. Elien, Quint. Curt., I. — Exemples, chez les Romains, d'enfants recueillis et rendus esclaves : Suet., *de Grammat.*, I, 21. Senec., *Controv.*, V, 34. — Cela était fréquent. Pline, *Ep.* X, 71, 72. — Les jurisconsultes parlent de l'exposition des enfants comme d'un fait qui n'a rien de punissable. *Loi 29, Digeste, de Mamm. testam.* (XL, 4); *Loi 16, Cod., de Nupt.* (V, 4). — Les empereurs chrétiens furent les premiers qui prononcèrent des peines contre ce crime. *Loi 1, Cod. Theod., de Expos.*; *Loi 3, Cod. Justin., de Expos.* (VIII, 52). — La vente des enfants nouveau nés ou même adultes fut longtemps permise (Ulp., *Reg.*, X, 1). Denys, d'Halic.; seulement, les empereurs s'attachèrent à en restreindre les effets. Paul., *Sent.* V, 1, § 1. Antonin, 1. *Cod., de Liber. caus.*, 1 et 2. *Id., de Patrib.* (IV, 43); *Cod. Theod., de His qui sanguin.*; *Cod., Theod., de Patrib.*; *Frag. vatic.*, § 34.

3. *Liberorum numerum finire*. (Tacite, *Germ.*, 19.) — « Les chrétiens ont des enfants, dit l'auteur de l'épître à Diognète, mais ils n'en sont pas les homicides. » — « Vous exposez vos enfants, dit Tertullien, pour qu'un passant les ramasse et que la miséricorde étrangère vienne à leur secours. » *Apolog.*, 9. — Et un peu plus haut : « Quant à l'infanticide, dit-il, peu importe s'il a lieu au milieu des sacrifices ou par le simple fait du caprice privé. Parmi ceux qui nous entourent et qui ont soif du sang des chrétiens, parmi vous, magistrats austères et si rigoureux envers nous (laissez-moi frapper à la porte de vos consciences), quel est celui qui n'a pas donné la mort à son propre enfant? » (*Ibid.*, 9). — Minutius Félix (30, 31) : « Je vous vois jeter aux bêtes et aux oiseaux vos enfants à peine nés, les étrangler, en un mot, les faire périr misérablement... Vous exposez à la sympathie des passants les enfants nés sous votre toit. » — Tacite remarque que, chez les Juifs, on veille à l'accroissement de la population, « car il n'est pas permis au

odieuse des avortements, que nous attestent et les aveux des païens ¹ et les reproches du christianisme naissant ².

père de donner la mort aux enfants qui viennent de naître. » Tacite, *Hist.*, V, 5. — Et de même, au sujet des Germains : « On regarde comme un crime de limiter le nombre des enfants et de faire périr aucun de ceux qui naissent. Les bonnes mœurs sont là plus puissantes que ne peuvent l'être ailleurs les bonnes lois. » *Germ.*, 19. — A Rome, le meurtre de l'enfant mal conformé était permis; et, en général, l'opinion publique et la note des censeurs flétrissaient seules l'abus de la puissance paternelle. Denys d'Hal., *Fragm.*, XX, 1. — L'exercice de ce droit sur les enfants nouveau-nés était soumis à quelques formes légales. Denys d'Hal., II, 15, 26, 27; *Fragm.*, XV. Cic., *de Legib.*, III, 8. — Plus tard, les empereurs Trajan (*loi 5, Digeste, Si à parente*, XXXVII, 12), Hadrien (5, *Digeste, ad Leg. Pomp., de parric.*, XLVIII, 9), Alexandre (*loi 3, Cod., de Patria potest.* (VIII, 47), V. aussi *loi 9, § 3, Digeste, de Offic. procons.* (I, 16)), restreignirent le droit de punition paternelle, et commencèrent à substituer pour les cas les plus graves l'autorité du magistrat à celle du père (V. encore *loi 2, Digeste, ad Leg. Cornel. de Sicar.*, XLVIII, 8.) Mais Constantin le premier (1, *Cod. Theod., de Parric.* (IX, 15.) 1, *Cod. Just., de His qui parent.*, (IX, 27). *Inst.*, § 6, *de Publ. judic.*) assimila au parricide le meurtrier de son fils. Jusque-là les peines du parricide étaient appliquées à la mère qui avait tué son enfant ou à l'aïeul qui avait tué son petit-fils, mais non pas au père qui avait tué son fils (*loi 1, Digeste, de Leg. Pomp.* XLVIII, 9), ce qui montre qu'en principe le droit de vie et de mort attribué au père n'était pas encore aboli. Sénèque approuve le meurtre de l'enfant mal conformé : « Nous noyons les enfants débiles ou monstrueux. C'est raison, ce n'est pas colère de séparer des membres sains les membres inutiles. » *De Ira*, I, 15.

1. V. Platon, Aristote, Sénèque, *ad Helviam*, 16. — Il y eut cependant des peines contre l'avortement, mais elles ne furent prononcées qu'à une époque postérieure, par Sévère et Antonin. Ulpien, 8. *D. ad Leg. Cornel. de Sic.* (XLVIII, 8). Paul, 38, § 5, *D., de penis* (XLVIII, 19). Le même, *Sentent.* XXIII, 14. Tryphonius, 39, *D., de penis*. Marcianus, 5. *D., de extraordin. criminib.* (XLVII, 11). — Sur la fréquence des avortements, V. le livre des *Philosophumènes*; Juvénal, VI, 447-453, 593-602; Ovide, *in Nuce*, 23 : « Raraque in hoc ævo quæ velit esse parens. » Aulu-Gelle, XII, 2. Des femmes en faisaient métier :

Quæ steriles facit atque homines in ventre necandos
Conducit.

(Juvénal, *ibid.*, 597.)

V. encore Pline, *Hist. nat.*, XX, 21; XXVII, 5, 9.

2. « Non-seulement, dit Tertullien, l'homicide des enfants nous est interdit, mais il ne nous est même pas permis de détruire l'enfant encore informe dans le sein de sa mère. Empêcher de naître, c'est tuer à l'avance; et peu importe qu'on détruise la vie déjà formée ou celle qui se forme encore. » *Apolog.*, 9. — « Ceux qui sont dans la voie des ténèbres... sont les meur-

Je n'ai rien dit enfin du pouvoir absolu que le souverain exerçait sur la vie de l'homme, non pas seulement dans les grandes colères du despotisme et dans le cours de ses vengeances politiques, mais dans la marche habituelle des affaires et dans la police de tous les jours. Quand Tibère voulut supprimer à Rome le judaïsme et le culte égyptien, quatre mille affranchis, coupables d'avoir pratiqué ces religions, furent transportés en Sardaigne, pour y servir contre les brigands : le climat, il est vrai, pouvait leur être fatal ; mais s'ils périssent, disait-on, la perte sera légère¹. Quand saint Paul et ses compagnons sont conduits devant Néron, et que le vaisseau qui les porte est prêt à faire naufrage, les soldats, craignant que dans la tempête leurs prisonniers, non pas condamnés, mais accusés seulement, ne leur échappent, proposent au centurion, par forme de précaution, de les tuer². Néron, dans ses expériences de magie, met des hommes à mort pour s'instruire, et, selon le témoignage du médecin Celse, des rois envoyèrent à des médecins des hommes à disséquer tout vivants³.

Ce n'est pas tout, et il nous resterait à montrer en bien d'autres circonstances, jusqu'à quel point la vie de l'homme était à bon marché ; comment la religion obtenait encore des holocaustes humains, dans l'intérieur même des mai-

triers de leurs propres enfants. Ils font périr l'ouvrage de Dieu avant qu'il ne soit né. » *Épît. de saint Barnabé*, 20. Athénagore, *Legat.*, 35. Minutius Félix, 30.

1. Quod si ob gravitatem cœli interierint, *vile damnum*. (An 19. Tacite, *Annal.*, II, 86.) V. aussi Suet., *in Tiber.*, 36. (J'ai cité plus haut ce mot : « *Quantquam vili, sanguine nimis gaudens.* ») Remarquez qu'il s'agit ici d'hommes libres, dont beaucoup devaient être citoyens romains, et de gens que l'on ne considérait pas comme des malfaiteurs, puisqu'on en faisait des gendarmes.

2. *Act. apost.*, XXVII, 42, 43.

3. Celse, I, *Præf. Tertull.*, de *Animâ*, 10.

sons romaines, s'il faut en croire Juvénal¹ ; comment la magie, même hors du palais de Néron, avait ses victimes² ; comment à l'amphithéâtre, des hommes allaient boire, en vertu de je ne sais quelle prescription médicale, le sang du gladiateur mourant ; comment d'autres mangeaient son foie³ ; comment on s'assurait parfois la discrétion d'un esclave, tout simplement en lui coupant la langue⁴.

Quant à l'infamie des mœurs, — n'avons-nous pas tout dit quand nous avons peint et la corruption religieuse qui plaçait la débauche dans le sanctuaire, et la corruption impériale qui la faisait trôner dans le palais, et la corruption domestique qui l'installait dans la maison ? Et quel ne devait pas être son empire, lorsque ceux que l'on désignait publiquement comme souillés de tels vices n'étaient pas seulement quelques aventuriers obscurs et quelques hommes rejetés par le monde, mais tous les grands hommes, tous les législateurs, tous les sages, tous les philosophes, j'en pourrais ajouter tous les dieux ? Ceux même qui blâment, comme Platon ou Cicéron, sont-ils sans reproche⁵ ? La publicité de ces désordres en est le plus effrayant symptôme. La débauche ne se tenait pas dans un réduit caché, elle était un des hôtes officiels de la maison ; elle y était patentée et or-

1. Alter enim, si concedas, mactare vovebit
De græge servorum magna et pulcherrima quæque
Corpora; vel pueris et frontibus ancillarum
Imponet vittas, et, si qua est nubilus illi
Iphigenia domi, dabit hanc altaribus.

(*Sat.* XII, 115.)

J'ai parlé ailleurs des sacrifices humains. (t. III, p. 279, 280.)

2. V. l'*Épode* d'Horace, *At, ô deorum!* etc. (Juvénal, V, 551.)

3. Pline, XXVIII, 11, et les médecins romains. Celse, III, 23. Arateus Cappadox., IV, 175. Scribonius Largus.

4. Martial, II, 82. Ces textes me sont indiqués par M. Wallon, t. II.

5. V., sur Cicéron, Pline, *Ep.* VII, 4.

ganisée, en présence des serviteurs, en face de la mère, sous l'œil des enfants¹; elle devenait même une solennelle et monstrueuse dérision du mariage². Partout inscrite et partout évidente, au Forum, dans les rues, sur les boutiques, sur les fontaines, sur les tombeaux, sur les trépieds qui servaient au culte des dieux, sur les amulettes que portaient au cou les enfants ou les femmes; Pompéii déterrée nous la fait lire à chaque pas.

Quelques modernes, il est vrai, ont supposé que des notions de décence, d'une nature différente des nôtres, empêchaient la pudeur antique de s'offenser de ce qui offenserait notre pudeur. Rien n'est moins vrai; le sentiment qui se révolte contre le mal et qui le condamne, plus souvent étouffé qu'aujourd'hui, était cependant de même nature. Dans la pureté des mœurs romaines, les lois assuraient à la matrone le même respect que la morale et la bienséance font observer envers la femme chrétienne. Aristote proscrivant les images obscènes, et Cicéron soutenant contre les cyniques la cause de la bienséance, partent des mêmes principes et se fondent sur les mêmes sentiments que nous.

Non, il ne faut voir en ces horribles plaies d'autre cause et d'autre principe que ceux que nous avons fait connaître et que proclame saint Paul, la méconnaissance volontaire du Dieu visible dans ses œuvres. Le monde « avait déteu la vérité dans l'injustice³. » L'idolâtrie, cette « grande erreur de la vie humaine... avait donné le nom incommunicable au bois et à la pierre⁴. »... « Quoiqu'ils connussent

1. V. Sénèque (*infelices pueri*, dit-il, *Ep.* 93), Tacite, etc.
2. V. Juvénal, confirmé, si on le soupçonne d'exagération, par Tacite et Suétone parlant de Néron.
3. *Rom.*, I, 18.
4. *Et hæc fuit vitæ humanæ deceptio...* (*Sapient.*, XIV, 21.)

Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu ou ne lui ont pas rendu grâce; mais ils se sont évanouis dans leurs pensées, et leur cœur insensé a été obscurci, — car, disant qu'ils étaient sages, ils sont devenus insensés, — et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en la figure corruptible de l'homme, des animaux, des quadrupèdes et des reptiles¹. »

Voilà pourquoi, ajoute l'Apôtre, Dieu, faisant de leur crime leur punition, « les a livrés aux désirs de leur cœur, à l'impureté, afin qu'ils couvrissent de honte leur propre corps². » Voilà pourquoi ce monde « livré à ses passions d'ignominie » et corrompant toutes les lois de son être, « reçoit dans sa propre personne la récompense due à ses égarements³. » Voilà pourquoi « les nations marchent dans la vanité de leur sens, laissent leur intelligence s'envelopper de ténèbres, s'éloignent de la voie de Dieu par l'ignorance qui est en elles à cause de l'aveuglement de leur cœur, et dans leur désespoir se livrent à l'impudicité, à toute œuvre impure, à l'avarice⁴. »

Aussi en tout ce livre nous n'avons peint autre chose que ce que peint l'Apôtre, ces hommes « que Dieu a livrés à un sens réprouvé, » ces hommes « remplis de toute iniquité, malice, fornication, avarice, méchanceté; pleins de jalousie, d'homicide, de querelles, de fraudes, de malignité; délateurs, calomniateurs, haïssables à Dieu, injurieux, superbes, inventeurs de maux, indociles envers leurs parents, insensés, déréglés, sans affection, sans fidélité, sans miséricorde⁵. » N'est-ce pas bien là le siècle de Tibère et de Néron?

1. *Rom.*, I, 20-23.

2. *Rom.*, I, 24.

3. *Rom.*, I, 26, 27.

4. *Ephes.*, IV, 17-19.

5. *Rom.*, I, 28-31.

Avons-nous peint autre chose que « cette grande guerre d'ignorance » que peignait, bien des siècles auparavant, l'auteur du livre de la *Sagesse*, dans laquelle l'homme « appelle du nom de paix les maux » immenses qu'il souffre? — « Ils immolent leurs fils, ils pratiquent des sacrifices ténébreux, ils ont des veilles pleines de folie, — ils ne gardent plus ni la vie ni le mariage, mais ils se donnent la mort par jalousie ou se contristent par l'adultère. Et tout est confondu : sang, homicide, vol et mensonge, corruption et infidélité, trouble et parjure, incertitude des biens, — oubli de Dieu, souillure des âmes, perturbation des naissances, instabilité des mariages, dérèglements de l'impudicité et de l'adultère : — car le culte des infâmes idoles est la cause de tout mal, il en est le principe et la fin¹. »

Chose remarquable et qui prouve qu'avec la marche des siècles et les progrès de la civilisation, les deux vices essentiels du paganisme ne faisaient que s'accroître : Rome avait été longtemps pure, austère, sérieuse dans ses mœurs ; la Grèce, au contraire, dont les autels plus rarement que d'autres furent souillés par le sang humain, la Grèce qui honorait l'hospitalité et prenait pitié du suppliant, la Grèce semblait avoir gardé, à travers la dureté patenne, quelques sentiments de fraternité et de miséricorde. Mais quand la Grèce et Rome vinrent à s'unir et à confondre leur civilisation, elles prirent l'une de l'autre, non les vertus, mais les vices. Le mal, dans cet échange, effaça le bien, et l'empire qui naquit sous la double influence de Rome et de la Grèce, n'eut rien ni de cette chasteté romaine qui considérait la seule nudité comme un déshonneur², ni de cet es-

1. *Sapient.*, XIV, 22-27.

2. *Flagitii principium nudare inter cives corpora.* (Ennius, apud Cic., *Tuscul.*, IV, 33.)

prit compatissant d'Athènes qui repoussait les jeux de gladiateurs, afin de pouvoir laisser debout l'autel qu'elle avait élevé à la Miséricorde¹.

Qu'avait donc produit pour le monde ce fait immense, ce fait unique dans les annales de l'humanité, le fait de la conquête romaine? Quels biens et quels maux avait-elle apportés aux hommes?

Au premier coup d'œil, elle semblait venir pour donner au genre humain une somme de bonheur inconnue avant elle. Par la vaste unité du pouvoir, elle faisait cesser mille désordres, abaissait mille barrières ; elle mettait en commun les lumières et les ressources de nations, qui, sans elle, ne se seraient jamais connues ; elle apportait la civilisation, et une civilisation perfectionnée par le labeur de plusieurs siècles, à des peuples qui, sans elle, semblaient condamnés à une éternelle barbarie ; enfin, elle suspendait cette loi de mutuelle et permanente hostilité, qui semblait la condition nécessaire des sociétés. Par le fait seul de cette souveraineté cosmopolite, la guerre cessait ; les haines de peuple à peuple étaient contenues ; une notion plus vraie et plus générale de l'équité tendait à remplacer mille lois diverses et barbares ; les inimitiés de race et de tribu cédaient elles-mêmes à une tendance nécessaire

1. Sur l'introduction des gladiateurs dans les pays grecs, V. Lucien, *Démonax*, 57. — Gladiateurs en Italie, à Milan (Orelli 2572) à Pompéii, Minturnes, Préneste (V. plus haut, p. 156.) — Amphithéâtres en Gaule et en Espagne. (V. tome III, p. 9.) — Gladiateurs à Syracuse (Tacite, *Annal.*, XIII, 49.) — à Palerme (Orelli 2571.) — en Grèce (Lucien, *Démonax*, 57. Plutarq., *Ad eos qui remp.*, 26.) — à Corinthe, Athènes (Lucien, *ibid.* Dion Chrysost., *Rhodiaca*, or. XXXI), mais non à Rhodes (Dion, *ibid.*) — A Thasos, inscription mentionnant des essédaires et des mirmillons (Orelli 2654) — A Platée (Apulée, *Métamorph.*, IV.) — En Achate, inscription (Rangabé, *Antiquités helléniq.*, 2218.) — A Laodicée (Cic., *Attic.*, IV, 3.) — Dès avant la conquête romaine, les rois successeurs d'Alexandre avaient célébré des jeux pareils (Tite-Liv., XLI, 21. Dycille, apud *Athen.*, IV.) — Les Hérodotes en célébrèrent (Josèphe, *Antiq. Jud.*, XV, 8, 1; XIX, 7, 5.)

vers l'égalité entre les hommes. Il semblait donc que l'antagonisme du monde païen fût près de disparaître, et que le monde allât se constituer sur la base toute nouvelle de l'unité.

Mais là même était le vice par lequel la conquête romaine, au lieu de servir le genre humain, lui devenait funeste. Cette constitution des sociétés sur la base de l'union des peuples était en soi un trop grand bien pour marcher d'accord avec le paganisme. Le monde antique ne pouvait s'y faire, et cette vaste unité, au lieu de fortifier sa vie, l'altérait.

Dans la constitution primitive des peuples païens, les sociétés étaient vivantes surtout par l'opposition des unes aux autres. Leur force et leur unité intérieure venaient de ce principe de division qui les rendait naturellement ennemies : il fallait haïr au dehors pour aimer au dedans, maudire et redouter le reste du monde pour s'attacher davantage à la cité. Par là, les sociétés étaient puissantes sur les hommes ; par là, elles les tenaient rapprochés ; par là, elles pouvaient les faire monter jusqu'à l'héroïsme. Le patriotisme antique était donc moins l'amour des siens que la haine de l'étranger ; comme aussi la religion antique était le culte des dieux indigènes au mépris des dieux du dehors ; comme enfin la vertu et la morale chez les peuples les plus politiques de l'antiquité n'étaient autre chose que l'observation des lois de la cité : la morale, en effet, était écrite dans la loi civile bien plus que la loi religieuse. Gloire, vertu, piété, toute chose chez ces nations avait pour but la glorification de la ville aux dépens des autres villes, et dérivait de ce sentiment haineux et jaloux qu'on appelait amour de la patrie.

Et voilà ce que la conquête romaine était venue dé-

truire ! Voilà quel élément de vie elle retirait aux sociétés sans avoir rien à mettre en sa place ! Elle rompait un lien en croyant briser une barrière ; elle ne faisait que détruire l'unité de la ville en croyant établir l'unité du monde. Pour constituer la société sur cette base nouvelle de l'union entre les peuples, il eût fallu une foi nouvelle qui la justifiait, une morale nouvelle qui la soutint, un immense secours d'en haut qui vint remplacer la loi de la cité par la loi de Dieu, la vertu patriotique par la vertu individuelle.

C'est pour cela que les bienfaits de la conquête romaine se tournèrent si souvent en misères et en douleurs. Ainsi, — dans l'ordre matériel, Rome avait prétendu partout répandre la richesse et la civilisation : et il se trouvait au contraire qu'elle avait apporté au monde, avec un peu d'éclat extérieur, la plaie de la misère et de la dépopulation croissante : rappelez-vous ce que j'ai dit de cette concentration des biens, de cet appauvrissement du sol, de cette diminution de la race, qui, dès le temps des premiers empereurs, commençait à passer de l'Italie aux provinces¹. — Dans l'ordre intellectuel, Rome se vantait de répandre des lumières et de rendre communs à tous les peuples les dons de l'intelligence : et, par là même, elle arrivait à cette décadence qui, un siècle plus tard, devait se manifester d'une manière si visible par le déclin des arts, la corruption de la poésie, l'affaiblissement de la science, la dépravation de la langue : nous faisons voir, il y a peu d'instant, le commencement de cette chute qui fut si rapide². — Enfin, dans l'ordre moral, Rome avait fait cesser, disait-elle, la lutte entre les peuples et l'oppression des nations les unes par

1. V. t. II, p. 137 et s.; 144 et s.

2. V. le chapitre précédent.

les autres : mais, elle avait laissé subsister l'oppression des hommes les uns par les autres : rappelez-vous comment la classe servile et la classe affranchie, la classe pauvre et la classe opulente étaient réciproquement opprimées, menacées, envahies l'une par l'autre ; rappelez-vous, d'un côté la tyrannie que les ordres supérieurs exerçaient sur les ordres inférieurs¹, de l'autre le débordement des classes subalternes sur les classes riches et puissantes, pour qui la prospérité était meurtrière². — Rome aimait à dire que la puissance de son exemple et l'universalité de son pouvoir conduisaient peu à peu les peuples divers à vivre sous une même loi et à reconnaître avec elle les principes uniformes et invariables du *droit des nations* : mais Rome ne s'apercevait pas que ce progrès du monde vers l'équité, en lui-même si désirable, avait été pour elle un progrès vers le vice ; qu'en devenant plus juste (ce qui donne au reste la mesure de la vertu païenne), elle devenait moins vertueuse ; et que l'ordre de la famille, la sainteté du mariage, la dignité et la pureté de la femme, en un mot, toutes les vertus antiques s'écroutaient avec les iniquités de la loi antique. — Enfin, Rome avait anéanti le patriotisme, fondement imparfait sans doute, mais seul fondement des sociétés ; elle avait effacé les religions nationales, que repoussait dans son bon sens le genre humain devenu un sous une royauté cosmopolite ; elle avait effacé aussi l'antique morale, conséquence nécessairement vicieuse de ces religions locales et de cet esprit de nationalité jalouse. Mais, pour remplacer le patriotisme, qu'avait-elle installé au faite de la société ? La toute-puissance d'un Néron. Qu'avait-elle substitué aux religions nationales ? Le culte

1. V. ci-dessus, chap. 1.

2. V. t. II, p. 106-125.

du dieu qui tenait ses orgies au mont Palatin. Qu'avait-elle mis à la place de la vertu antique ? Le devoir universel de la servilité envers César. Ainsi avait-elle couronné l'œuvre, et donné à cette unité colossale le chef qui la maintenait ; ainsi, pour rétablir, contre la vieille loi de l'antagonisme, l'unité essentielle du genre humain, avait-elle fait de César la patrie universelle.

Elle avait rendu le monde civilisé, mais en le corrompant. C'était bien la « grande prostituée qui est assise sur les grandes eaux et avec laquelle se sont corrompus tous les rois de la terre : et tous les habitants de la terre se sont enivrés de vin de sa prostitution ;... Babylone, la mère des fornications et des abominations de la terre..., cette femme ivre du sang des saints et du sang des martyrs de Jésus..., qui tient en sa main la coupe d'or, pleine de l'abomination et de l'impureté de sa fornication..., Babylone en qui a été trouvé le sang des saints et des prophètes, et dont les enchantements ont séduit toutes les nations¹. »

Faut-il en conclure d'une manière absolue que les peuples ne s'unissent que pour se corrompre ? que la civilisation qui multiplie leurs rapports, multiplie aussi leurs vices ? que la vertu et la prospérité des nations ont besoin de rester sous la sauvegarde d'un sauvage isolement ? — Je ne le prétends pas. Mais sachons combien l'oubli du vrai Dieu corrompait tout ; comment le genre humain peut s'éclairer et se civiliser sans devenir meilleur ; comment, sous la loi du polythéisme, l'unité du pouvoir, la mise en communication de tous les peuples, l'accumulation des richesses intellectuelles,

1. *Apocalypse*, XVII, 1, 2, 3, 5 ; XVIII, 23, 24.

pouvait, au lieu d'être le salut des sociétés, en amener la ruine.

Ainsi, pendant ce siècle que nous venons de raconter, le monde *progressait*, comme disent nos modernes; mais il *progressait* vers le mal. Comparez la marche défiante, craintive, entravée de Tibère avec les allures hardies, dégagées, impudentes de Néron pendant un règne de quatorze ans. Comparez aux proscriptions de Tibère et de Néron les proscriptions de Sylla, où des actes de dévouement relèvent du moins la nature humaine, les proscriptions même d'Antoine et d'Octave, qui firent éclater, dit l'historien, quelques traces de fidélité, « fréquentes chez les femmes, médiocres chez les affranchis, rares chez les esclaves, nulles chez les fils¹. » Dans les proscriptions de Tibère et de Néron, ni de la part d'un fils, ni même de la part d'un esclave ou d'une femme, aucun trait de dévouement n'apparaît à nos yeux : je trouve un homme sauvé par son esclave, encore est-ce par un trait d'esprit, non de courage²; et Tacite rapporte, comme une rare vertu, l'acte d'un frère qui osa se rendre caution pour son frère accusé³.

— Et que serait-ce si je descendais plus bas? si, passant par-dessus le siècle des Antonins, j'arrivais à ces époques où la barbarie orientale tendit à dominer sur la civilisation grecque, où les Commode et les Élagabale joignirent, à toutes les passions des Néron et des Caïus, une sorte de superstition fanatique; un illuminisme sanguinaire que leur inspiraient les mystères de l'Orient?

Ici, nous trouvons une des causes de cette incurable tristesse qui est un caractère de cette époque. La souffrance

1. Vell. Patere., II, 67. V. aussi Appien, *de Bell. civ.*, IV, 4.

2. Tome I, p. 321; Senec., *de Benef.*, III, 26.

3. Tacite, *Annal.*, V, 8.

est partout, et nulle part une pensée d'espoir ou d'avenir : le monde se sent malade, mais il sait mal la cause de ses maux. La cause du mal, c'est, dira Tacite, la bataille de Philippes ou celle d'Actium, la chute de l'aristocratie républicaine. La cause du mal, dira un autre, c'est Tibère, Séjan, les délateurs. L'esprit humain ne remonte pas plus haut. Quant au remède, on ne le cherche point. On aspire à quelque chose de plus commode et de plus doux, non à quelque chose de meilleur. On voudrait être mieux soi-même; on n'espère, on n'imagine, on ne désire pas que le monde soit jamais mieux.

Supposera-t-on quelque instinct meilleur au fond de la partie souffrante de la société? — On aimerait à se faire cette illusion, toujours facile, presque toujours démentie; mais c'est une triste vérité, que l'abaissement extérieur finit par produire l'abaissement moral, que les races esclaves se dégradent, que les méprisés deviennent méprisables. L'esclave, le pauvre, le proscrit, ne connaissent dans le paganisme qu'une ressource, et une ressource toujours désespérée, toujours inefficace contre l'oppression : la révolte du corps, non celle de la pensée; l'insurrection, non vers la vertu, mais vers le désordre. Le Messie qu'ils eussent adoré, s'il m'est permis de me servir de ce mot, c'eût été le gladiateur Spartacus. La société était bien forcée de traiter l'esclave en ennemi public : comment l'esclave avait-il tenté de s'émanciper, si ce n'est par le meurtre et par le pillage? et qu'eût été sa liberté, si ce n'est une épouvantable catastrophe? Les horribles guerres serviles, les insurrections renaissantes de la Sicile, le brigandage des pères permanent en Italie, le maître tremblant pour sa vie au milieu de ses milliers d'esclaves, et ce mot passé en proverbe : *Autant d'esclaves, autant d'enne-*

*mis*¹; voilà quels indices nous sont restés de la valeur morale des classes proscrites.

Certes, pour peu qu'il commençât à se produire dans les esprits quelque chose comme ce que nous appelons la pensée de l'humanité; pour peu que l'homme, le citoyen, le philosophe, éprouvât avec Cicéron quelque sympathie pour l'ensemble des créatures humaines; pour peu que, selon la parole du poète, « l'homme pensât que rien de ce qui est humain ne lui est étranger; » à la vue de ce spectacle, une tristesse profonde devait entrer dans son âme. En moins de deux siècles, une immense révolution s'était accomplie dans l'univers civilisé. Un peuple longtemps inconnu avait recueilli l'héritage de tous les peuples qui, depuis les siècles les plus reculés, avaient régné sur les enfants des hommes. Par son courage, par sa piété, par ses vertus, par la faveur des dieux que ses vertus lui avaient méritée, Rome était devenue le chef du genre humain, au moment même où, d'après ses traditions antiques, le genre humain se croyait appelé à de nouvelles et magnifiques destinées. Rome, puissante par tant de vertus, riche de tant de gloire, héritière de tant de civilisation et de lumières, Rome qui se plaisait à dire qu'aux dieux seuls et non pas à elle-même elle devait son triomphe, Rome ne pouvait-elle pas être ce libérateur attendu, espéré depuis tant de siècles? L'heure en effet était venue, le monde était mûr; l'Orient tout entier croyait toucher au moment de sa régénération. Tous les peuples lisaient des prophéties qui s'accordaient pour annoncer au monde une royauté, une gloire, une ère nouvelle. La fatidique Étrurie, mourante sous la main dévastatrice de Sylla, recon-

1. Quot servi, tot hostes. (Senec., *Ep.* 47.)

naissait à ce signe que sa grande année allait finir, et que le monde entrait dans un âge nouveau¹: et Virgile, animant ces traditions par le souffle de la pensée poétique, voyait « le globe du monde chanceler sur son axe ébranlé, tandis que la terre et les plaines de l'Océan, et les profondeurs du ciel, saluaient de leur joie le siècle qui allait venir...². »

Oui, certes, le monde avait pu s'y tromper; un instant il avait pu attendre d'un César ou d'un Auguste, des courageux fils de Romulus, cette régénération dont la nature tout entière, inquiète et « gémissante semblait être en travail jusqu'à cette heure³. » Les Juifs eux-mêmes, moins excusables parce qu'ils étaient plus éclairés, ne voulurent-ils pas voir, et dans César, et plus tard dans Néron, et dans Vespasien simple général de Rome, le Messie qui, pour ce siècle même, leur était annoncé par leurs prophètes? Mais combien la déception fut courte et amère! Le genre humain, qui avait cru à la fortune et à la vertu de Rome, ne dut-il pas bientôt retomber dans une tristesse désespérée, lorsqu'il vit, à l'apogée même de la domination et du triomphe, tant de vertu se démentir, tant de gloire se tourner en ignominie, tant de courage ne porter d'autre fruit que la tyrannie d'un Tibère, et

1. Plutarq., in *Syllâ*. Servius, ad *Eclog.*, IV, 147.

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas,
Magnus ab integro seclorum nascitur ordo.

. . . . Et incipient magni procedere menses.

(Virg., *Eclog.* IV.)

2. Aspice convexo nutantem pondere mundum,
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum:
Aspice venturo lætentur ut omnia seculo.

(Virg., *Eclog.* IV.)

3. Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit et parturit usque adhuc.
(*Rom.*, VIII, 22.)

une domination à la fois corruptrice et cruelle, oppressive et dégradante comme celle de la dynastie césarienne, sortir de ce long et souvent admirable travail du génie romain ?

Aussi le symptôme le plus grave peut-être et le plus évident de la dégénération des âmes était la tristesse profonde dont nous rencontrons à chaque pas l'expression. Nul signe peut-être ne trahit d'une manière plus certaine l'abatardissement d'un peuple et le progrès que font les vices dans son âme. Une gravité douce et sereine est la vertu de quelques hommes ; elle n'est pas en général le fait des nations. Nous sommes sortis des révolutions plus moroses, parce que nous en sommes sortis plus mauvais ; et les peuples que le schisme du xvi^e siècle a entraînés se distinguent encore aujourd'hui, par leurs sombres allures et les habitudes pesantes de leur esprit, des peuples qui sont restés fidèles à la foi. Mais, dans la Rome néronienne, la tristesse fut plus manifeste que jamais, parce que plus que jamais la corruption fut profonde. Le peuple ne cesse de blasphémer ses dieux¹. Les sages et les rhéteurs ne quittent pas le ton d'une déclamation lamentable et désespérée. Pline, Lucain, Perse, Sénèque lui-même (quoique par intervalles un autre jour l'éclaire), sont des misanthropes désolants, sinon désolés. Malgré des adulations emphatiques et un enthousiasme de commande, il est assez clair qu'à la vue de cette tache immense, qui s'était peu à peu étendue pour le corrompre sur tout ce que l'homme respectait, de cette dégradation simultanée de la religion, de la patrie, de la famille, du génie, de cette triple et croissante misère du corps, de l'âme, de l'intelligence,

1. Épict., *Enchir.*, 31 ; *apud Arrian.*, II, 22 ; *Fragm.*

l'esprit humain se laissait profondément dévorer par cette « tristesse du siècle qui produit la mort¹. »

Le fatalisme, la plus triste des doctrines humaines, faisait encore baisser davantage la tête de l'homme sous ce chagrin irrémédiable, en lui montrant dans cette décadence l'effet d'une puissance invincible et inexorable. Le fatalisme, qui exclut à la fois deux grands remèdes, la résignation et l'espérance, produisait avec l'ignorance de Dieu la haine des hommes : ne sachant pas expliquer par la Providence les misères de l'humanité, on ne connaissait rien de mieux que de railler l'humanité sur ses misères. Ce n'est que 1700 ans plus tard, chez les fatalistes du dernier siècle, que l'on retrouvera quelque chose comme ce mépris insultant pour la race humaine, cette misanthropie sans morale, cette recherche faite sans pitié et sans sympathie de toutes les plaies de notre nature, pour y verser, en haine de Dieu, le poison de la raillerie et du désespoir. Pline, comme Voltaire, n'a pour les souffrances humaines qu'une triste ironie : « L'homme, animal misérable et orgueilleux, que l'odeur d'une lampe mal éteinte suffit pour détruire dans le sein de sa mère², jeté nu sur la terre nue, commence sa vie par des gémissements et par des pleurs... Les larmes sont un de ses privilèges ; le rire ne lui est pas donné avant quarante jours... Il ne sent la vie que par des supplices, et son seul crime c'est qu'il est né³... Seul, entre tous les animaux, il n'a d'autre instinct que celui des larmes⁴ ; seul, il connaît l'ambition... la superstition, l'inquiétude de sa sépulture, la préoccupation de

1. *Sæculi autem tristitia mortem operatur.* (II, *Cor.*, VII, 10.)

2. *Cum plerumque abortus causa fiat odor à lucernarum extinctu.* (VII, 7.)

3. *A suppliciis vitam auspicatur, unam tantam ob culpam quia natus est.* (Pline, VII, 1.)

4. *Non aliud naturæ sponte quam flere.* (*Ibid.*)

ce qui doit être après lui¹... La moindre de ses douleurs n'est pas compensée par la plus grande de ses joies... Sa vie, si courte, est encore abrégée par le sommeil qui en consume la moitié, par la nuit qui, sans le sommeil, est un supplice, par l'enfance qui vit sans penser, par la vieillesse qui ne vit que pour souffrir²... par les craintes, les maladies, les infirmités... Et cette brièveté de la vie est cependant le plus grand don que la nature lui ait accordé³... Mais l'homme ainsi fait voudrait vivre davantage. Une passion d'immortalité le tourmente. Il croit à son âme et à une autre vie; il adore les mânes; il prend soin des restes de son semblable... Rêves d'enfant! il n'y aurait donc jamais de repos pour l'homme! Le plus grand bien de la vie, la mort, la mort prompte et imprévue⁴, nous serait donc ôtée, ou plutôt elle nous deviendrait plus cruelle, puisqu'elle ne ferait que nous conduire à de nouvelles douleurs. Privés du bonheur suprême qui serait de ne point naître, nous n'aurions pas la seule consolation qui puisse nous être donnée, celle de rentrer dans le néant⁵. Non, l'homme rentre au lieu d'où il est sorti. Il est après la mort ce qu'il était avant de naître. » Voilà sa consolation et son espérance.

Et Lucain à son tour, parlant comme Pline, niant la Providence et croyant que tout est conduit par le hasard, Lucain fait de la mort le bien suprême, et un bien si grand, qu'il ne devrait être accordé qu'aux hommes ver-

1. VIII, 1. Pline dit encore : « Nul animal dont la vie soit plus frêle, les désirs plus effrénés, la peur plus effarée, la rage plus furieuse. » (*Ibid.*)

2. *Id.*, VII, 51 (50).

3. Natura nihil hominibus brevitatem vitæ præstitit melius. (*Ibid.*)

4. Mortes repentinæ, hoc est summa vitæ felicitas. (*Id.*, 53) (54).

5. « Plusieurs ont prononcé que le mieux serait de ne point naître ou de rentrer à l'instant même dans le néant. » VII, 1.

tueux¹ : la mort, non parce qu'elle délivre, mais parce qu'elle assoupit la partie intelligente de l'homme; non parce qu'elle le conduit dans l'Élysée, mais parce qu'elle l'éteint dans l'apathique repos du Léthé².

Ce culte de la mort, de tous les dieux, nous dit Pline, le plus invoqué³, était en effet partout, et donnait à la volupté même quelque chose de funèbre. Le plaisir était sans passion et sans joie. On sent là cet irrémédiable abattement de l'homme, qui, comme l'Apôtre nous le dit, « dans son désespoir, se livre à l'impureté⁴, » moins pour se satisfaire, que pour s'éteindre. Voilà pourquoi l'homme creusait sans cesse cet abîme de dépravation dans lequel il se plongeait; et le vice était pour lui comme une sorte de suicide de l'âme.

Mais le suicide de l'âme n'est pas loin du suicide du corps, et nous touchons en ce moment à la grande conclusion pratique de cette déplorable morale. Si la mort est le suprême bien, pourquoi ne pas se hâter vers la mort? Aussi Pline considère-t-il le suicide comme la seule consolation de l'homme, et plaint la divinité qui en est privée. Lucain, conséquent à sa pensée, fait de cet acte de désespoir le comble de la vertu, et ne se délecte nulle part,

1. Mors utinam pavidos vitæ subducere nolles.
Sed virtus te sola daret.

(*Phars.*, IV.)

2. V. le guerrier ressuscité par la sorcière thessalienne :

Ah! miser extremum cui mortis munus iniquæ

Eriptur, non posse mori.....!

Sit tanti vixisse iterum; nec verba, nec herba:

Audebunt longæ somnum tibi rumpere Lethes

A me morte datâ.

(*Ibid.*, VI.)

3. Totiës invocata morte, ut nullum frequentius sit votum. (Pline, *ibid.*, 51 (50).

4. Desperantes tradiderunt se immunditiæ. *Ephes.* IV, 19.

comme à peindre des frénétiques qui, s'étant conviés aux douceurs d'un mutuel assassinat¹, reçoivent des coups d'épée avec bonheur et les rendent avec reconnaissance. Le suicide sera donc le plus grand remède, et au désespoir du pauvre, et à l'inquiétude du proscrit, et à la satiété du riche. Apicius, ayant dépensé cent millions de sesterces pour sa table, fait ses comptes, reconnaît qu'il ne lui en reste plus guère que dix millions et se tue². Le gladiateur que l'on mène au Cirque dans un chariot, passe de propos délibéré sa tête entre les rayons de la roue, dont le mouvement la tord et la brise³; l'homme du peuple qui n'a plus de pain va sur le pont Fabricius, s'enveloppe la tête et se jette dans le Tibre⁴.

Les proscriptions poussaient merveilleusement sur cette pente. On s'est tué, dit Sénèque, par peur de la mort⁵. On a envié, admiré, glorifié ceux qui faisaient fraude de leur corps aux tyrans. Pendant que Crémutius Cordus, accusé sous Tibère, se laissait périr par la faim, il y avait une joie publique de voir cette proie arrachée à la gueule de ces loups dévorants, les délateurs⁶.

Ces exemples accoutumaient si bien à la mort, qu'on se tuait par ennui, par désœuvrement, par mode. Sénèque parle de « ces raffinements d'hommes blasés qu'on porte dans la mort⁷. » Et ailleurs, comme s'il voulait peindre les Werther modernes : « Il y a une étrange manie, un ca-

1.Et eum, cui vulnera prima
Debebat, grato moriens interfecit ictu...

2. Sénèque, *ad Helviam*, 10. Martial, III, 22. Dion, LVII, 19. M. Gavins Apicius, qui vivait sous Auguste ou Tibère.

3. Senec., *Ep.* 70.

4. Horace, III, *Sat.* II, v. 36.

5. *Ep.* 23, 70.

6. *Ad Marciam consolatio*, 22.

7. Fastidiosè mori... (*Ep.* 70.)

price de la mort, une inclination étourdie vers le suicide, qui, tout aussi bien qu'aux braves, prend parfois aux lâches : les uns se tuent par mépris, les autres par lassitude de la vie. Chez plusieurs, il y a satiété de voir et de faire toujours les mêmes choses; non pas haine, mais dégoût de l'existence : « Quelle fin à tout cela? Se réveiller, dor-
« mir, avoir froid, avoir chaud, rien ne finit; le même
« cercle tourne et revient toujours. La nuit après le jour;
« l'été amène l'automne, puis l'hiver, puis le printemps;
« toujours de même! Tout passe pour revenir. Rien de
« nouveau! » — On succombe à cette manie, et beaucoup d'hommes se tuent, « non que la vie leur soit dure, mais parce qu'ils ont trop de la vie¹. »

Enfin, le suicide est un parti que l'on discute, que l'on raisonne, il y a plus, que l'on ose conseiller. Les exemples ne sont pas rares de délibérations entre amis qui aboutissent à conseiller, à la majorité des voix, le suicide au consultant². « Tullius Marcellinus... *attaqué d'une maladie longue et douloureuse, mais non incurable...* pensa à se donner la mort, et réunit, pour les consulter, plusieurs amis. Les uns, lâches et timides, lui donnaient le conseil qu'ils se seraient donné à eux-mêmes; d'autres, en vrais flatteurs, celui qu'ils supposaient que désirait Marcellinus. Mais un stoïcien, notre ami, homme supérieur, *homme courageux...*, lui parla tout autrement : « Ne te trouble pas,

1. Quibus non vivere durum, sed superfluum. (Senec., *Ep.* 23.)

2. V. une foule d'exemples de suicides discutés ou conseillés : la tante de Libon le conseille à son neveu (Senec., *Ep.* 70); la mère de Messaline à sa fille (Tacite, *Annal.*, XI, 37). — V. aussi la mort d'Atticus annoncée par lui à sa famille (Cornel. Nepos, *in Attic.*, cap. ult.); celle de Crémutius Cordus (Senec., *ad Marciam*, 22, 23); celle de Thraséa (Tacite, *Annal.*, XVI, 26); celle du rhéteur Albutius Silus qui harangue le peuple et lui expose les motifs de son suicide (Suet., *de Rhet.*, 6); celle de Cocceius Nerva que Tibère veut en vain détourner de sa résolution (Tacite, *Annal.*, VI, 26); d'autres faits semblables dans Pline le Jeune, *Ep.* I, 12; VI, 24.

Marcellinus, comme s'il s'agissait d'une question importante. Vivre est-il une si grande affaire? *les esclaves, les animaux vivent aussi*. La grande affaire est de mourir avec sagesse et avec courage. N'y a-t-il pas assez longtemps que tu vis? La nourriture, le sommeil, le plaisir des sens, n'est-ce pas toujours le même cercle? On peut vouloir mourir, non-seulement par raison, par courage, par lassitude de la souffrance, mais encore par ennui... » Le philosophe ne s'en tint pas là : comme les esclaves de Marcellinus hésitaient à servir son dessein, il les rassura en leur disant que rien ne pouvait être à craindre pour les esclaves, quand la mort de leur maître avait évidemment été volontaire; qu'il y avait au contraire un crime égal à donner la mort à son maître ou à l'empêcher de se la donner...¹. » Tels étaient les conseils amicaux et le facile courage de la philosophie antique.

Montesquieu loue cette facilité du suicide : « Il est certain, dit-il, que les hommes sont devenus moins libres et moins courageux depuis qu'ils ne savent plus, par cette puissance qu'ils prenaient sur eux-mêmes, échapper à toute autre puissance. » Quoi ! on fut donc bien libre sous Tibère ? bien courageux sous Néron ? Car ce siècle fut de tous le plus fécond en suicides. Mais Montesquieu n'admire-t-il pas aussi les lois conjugales d'Auguste, que leur seule impuissance suffit pour condamner ? Mais ailleurs ne semble-t-il pas regretter même les combats de gladiateurs² ? Sans passion, mais pour être piquant, il aime à relever

1. Senec., *Ep.* 77.

2. « Depuis l'établissement du christianisme, les combats devinrent rares. Constantin défendit d'en donner; ils furent entièrement abolis sous Honorius, comme il paraît par Théodoret et Othon de Frisingue. Les Romains ne retinrent de leurs anciens spectacles que ce qui pouvait affaiblir les courages et servir d'attraits à la volupté. » Montesq., *Gravil. et décad. des Romains*, chap. XVII, note 2.

l'antiquité idolâtre aux dépens de la nouveauté chrétienne : fin chercheur de la vérité, moins sérieux quelquefois lorsqu'il semble l'être davantage; préférant trop souvent à la droite voie du bon sens la voie oblique d'une dialectique raffinée; tenant à être logique plus qu'à être vrai, à être original plus que logique, et par-dessus tout à être ingénieux. De son temps, le paradoxe et la nouveauté avaient leur prix; aujourd'hui, qui n'est rassasié du paradoxe ? pour qui la nouveauté n'a-t-elle pas vieilli ? Le paradoxe est devenu lieu commun, et le lieu commun à son tour devient paradoxe; l'originalité serait aujourd'hui de suivre les routes battues; la hardiesse consisterait à être simple, et le plus rare paradoxe serait de n'en faire aucun.

Pour en finir, — le suicide, proscrit autrefois par une antique et religieuse tradition, condamné par un Pythagore¹, un Platon², un Aristote³; maudit par les poètes, plus philosophes à cet égard que les philosophes⁴; puni par la loi pontificale des Romains, qui refusait la sépulture à celui qui s'était donné la mort : le suicide était devenu pourtant le dernier mot de l'antiquité, le seul emploi qui restât de l'énergie humaine incapable de tout autre courage, le seul remède que la philosophie sût proposer à

1. « Pythagore nous défend de quitter notre poste sans l'ordre du général, c'est-à-dire de Dieu. » Cic., *de Senect.*, 73. — V. aussi Athénée, IV.

2. Platon, *in Phadone*, d'après la doctrine d'Éleusis. Libanius, *de Vit. sud.*, 2.

3. Cic., *in Frag. pro Scauro, circa princip.* Arist., *Ethic.*, V, 15. — Brutus dit aussi qu'il a longtemps jugé la mort de Caton indigne d'un tel homme et entachée d'irrévérence envers les dieux. Plutarq., *in Bruto*. — « Et tibi, Publi, et piis omnibus retinendus est animus in custodia corporis, nec injussu ejus à quo ille est vobis datus, ex hominum vitâ migrandum est. » (Cic., *de Rep.*, VI; *in Somnio Scip.*) — Sénèque lui-même convient que plusieurs philosophes estiment coupable celui qui est son propre meurtrier. *Ep.* 70.

4. Servius, *in Æneid.*, XII, v. 603. — V. ces magnifiques vers de Virgile où l'anathème, prononcé contre le suicide dans l'intérêt de la société, est

l'humanité désormais sans force, sans vertu, sans espérance. Tout est là, dans cette dernière, cette inévitable, cette dégradante conclusion.

Voilà où, à la suite de ces deux siècles de conquête, de ces cinquante ans de tyrannie, le genre humain en était venu. Aussi, lorsqu'il tourne ses regards vers lui-même, lorsque cette notion de l'humanité que l'unité romaine avait commencé à populariser apparaît dans les écrivains de ce temps, c'est le plus souvent pour plaindre et maudire l'humanité. Partout se retrouve la pensée de sa décrépitude et de son inévitable déclin; de cette jeunesse perdue, de cette force éteinte, de ce génie qui s'en va : partout l'homme s'abaisse devant cette loi envieuse dont parle le père de Sénèque, et en vertu de laquelle toute chose, arrivée au degré le plus haut, doit bien vite redescendre vers le plus bas¹; qui ne laisse, comme nous le lisons tout à l'heure dans l'historien Velléius, qu'une courte durée et pour ainsi dire un seul moment à tout génie et à toute

d'autant plus remarquable, que le poète, entraîné par les préjugés de son époque, trouve le suicide moralement excusable :

Proxima deinde tenent mœsti loca, qui sibi lethum
Insontes peperere manu, vitamque perosi
Projecerunt animas. Quam vellent æthere in alto
Nunc et pauperiem et duros perferre labores!
Fata obstant, tristisque palus inamabilis unda
Alligat, et novies Styx interflusa coerces.

(*Æneid.*, VI.)

Les juriconsultes, depuis Tibère, annulaient le testament et faisaient tomber entre les mains du fisc les biens de celui qui, accusé ou coupable d'un crime, s'était donné la mort. Mais, suivant en cela l'opinion des philosophes, ils ne modifiaient en rien la loi de succession pour celui qui s'était tué par dégoût, par ennui, par impatience des maladies, par honte de ses dettes. Paul., *Digeste*, 45, § 2, de *Jure fisci* (XLIX, 14).

1. ... Cujus maligna perpetuaque in omnibus rebus lex est, ut ad summum perducta rursus ad infimum, velocius quidem quam ascenderant, relabantur. (Senec., *Controv.*, I, *præf.* 7.)

gloire. Cicéron laissait déjà entrevoir cette pensée¹; et Virgile nous a montré cette lutte inégale et désespérée que l'homme soutient contre la fatalité toujours prête à l'entraîner, comme un rameur qui a lutté un moment contre le fleuve, et qui, dès l'instant où il se lasse, est repoussé bien vite au delà du point d'où il était parti. Lucain ne parle pas autrement². Pline enfin, avec sa misanthropie ordinaire, retrouve jusque dans la nature physique les traces de cette décadence si évidente dans la nature morale. « La taille de l'homme, dit-il, va décroissant chaque jour, les fils sont rarement plus grands que leur père. La

1. « Le génie oratoire s'est élevé du point le plus bas et est arrivé au plus haut, en telle sorte qu'aujourd'hui il semble, selon la loi universelle de la nature, déjà commencer à vieillir et n'être pas loin du jour où il disparaîtra. » *Tuscul.*, II, 2. — A Cicéron ajoutez son contemporain Labérius :

Summum ad gradum cum claritatis veneris
Consistes agrè, et citius quam ascendes, decides.
(Lab., apud Macrobe, II, 7.)

2. Invida fatorum series, summisque negatum
Stare diu.....
(*Phars.*, I, 70.)

In se magna ruunt : lætis hunc numina rebus
Crescendi posuere modum.
(*Ibid.*, 81.)

Et Sénèque : « Lorsqu'il n'y a plus de progrès, la chute n'est pas éloignée. La maturité annonce l'approche du déclin. Lorsqu'on cesse de croître, la fin approche » (appetit finis ubi incrementa consumpta sunt). *Ad Helv.*, 23.

Sénèque reconnaissait aussi dans l'histoire romaine ce double période de croissance et de déclin : il plaçait « l'enfance de Rome sous Romulus, qui l'avait comme enfantée et comme élevée; son adolescence, sous les autres rois qui lui avaient donné son accroissement, ses lois, ses traditions; sous Tarquin, devenue plus mûre, elle avait rejeté la servitude... Et après la fin de sa guerre punique, qui fut comme son initiation à la vie virile, elle entra dans sa période de jeunesse... Mais plus tard, après avoir vaincu tant de rois et tant de nations, n'ayant plus matière à guerroyer, elle fit de ses forces un déplorable usage, et les tourna contre elle-même : ce fut là le commencement de sa vieillesse. Et, lorsque déchirée par les guerres civiles, elle retomba sous le gouvernement d'un seul, ne semble-t-il pas qu'elle revenait alors comme à une seconde enfance? Dans sa décrépitude, incapable de se

sève vitale diminue, le monde se dessèche, à mesure que s'approche le feu qui doit un jour détruire notre globe¹. »

Ainsi, tous ne parlent de l'humanité et ne parlent en son nom, que pour la plaindre et pour gémir. Le genre humain n'a conscience de lui-même que pour se désespérer et maudire ses dieux.

Il est cependant deux grands faits que nous avons jusqu'ici laissés de côté : l'un, il est vrai, accessoire quoique important ; l'autre, qui contenait en lui-même toutes les destinées des siècles suivants et toutes les destinées futures du genre humain ; deux doctrines, l'une qui revêtait une forme nouvelle, l'autre qui, née depuis quelques jours, ne tenait pas encore une grande place dans le monde : la philosophie stoïque et le christianisme. C'étaient les espérances de l'avenir que les siècles suivants virent se développer, mais dont le germe fructifiait déjà au temps de Néron.

Cette coïncidence entre la subite apparition de la lumière chrétienne et le réveil encore incomplet de la philosophie, les rapports de doctrine et d'idées que nous allons remarquer entre l'une et l'autre, comment les expliquerons-nous ?

Le christianisme n'aurait-il été dans un autre coin du

soutenir, elle avait besoin de chercher un appui dans ceux qui la gouvernaient. » Senec., apud Lactan., *Div. Instit.*, VII, 15. La même idée dans Florus I, *procem.*

Celse, le médecin, applique la même donnée philosophique à la santé humaine : « Lorsqu'un homme a trop d'apparence, d'embonpoint, de couleur, il doit tenir sa santé pour suspecte. Comme elle ne peut rester la même et qu'elle ne saurait plus faire de progrès, presque toujours elle doit reculer comme par une chute fatale. » Celse, *de Medic.*, II, 2.

1. In plenum autem cuncto mortalium generi minorem in dies fieri (mensuram hominis), propemodum observatur ; raroque patribus proceriores, consumente ubertatem seminum exustione, in cujus vices nunc vergat ævum. (Pline, *Hist. nat.*, VII, 16.)

monde, et avec un point de départ différent, que la répétition d'un mouvement commun à toute l'humanité, que l'imitation ou la conséquence d'un soulèvement dont la philosophie eût donné le signal ? Ou, au contraire, la philosophie profondément endormie a-t-elle ressenti dans son sommeil la secousse du mouvement chrétien, et, comme un homme à demi-réveillé, a-t-elle commencé de marcher à cette lumière qu'elle ne faisait qu'entrevoir ? Les apôtres n'auraient-ils fait qu'appuyer sur la loi hébraïque une morale qu'ils empruntaient aux philosophes ? ou au contraire, les philosophes ont-ils mêlé à leurs propres conceptions quelques fragments de la doctrine des apôtres ? C'est une question que la fin de ce travail est destinée à éclaircir.

LIVRE QUATRIÈME

DU NÉO-STOÏCISME

ET DU CHRISTIANISME.

CHAPITRE PREMIER

DU NÉO-STOÏCISME.

§ 1^{er}. — SES PREMIERS DÉVELOPPEMENTS.

J'ai déjà montré le néant et l'impuissance de la philosophie au milieu des guerres civiles; son discrédit, son impopularité, son absence de sérieux sous les empereurs. L'esprit humain semblait devenu stérile, et, après s'être épuisé à produire les systèmes innombrables de la Grèce, il ne donnait plus le jour à une spéculation nouvelle.

Deux choses demeuraient cependant, qui prenaient le nom de philosophie plutôt qu'elles ne le méritaient : dans la morale, cet esprit romain, logique, consciencieux et grave, mais trop exclusivement pratique pour atteindre les spéculations élevées; dans la théologie, si je puis ici me servir de ce mot, une sorte de religiosité orientale caractérisée par les symboles et les enseignements allégoriques, amie des superstitions, des oracles, des observances mystérieuses, et qui était déjà voisine de la théurgie.

Le stoïcisme, depuis plusieurs générations exclusivement renfermé, nous l'avons dit, dans la théorie des devoirs, s'identifiait volontiers à la première de ces tendances. Son enseignement, aux mains des Caton, des Tubéron, des Favonius, était devenu romain plus que grec. Il avait cette exaltation orgueilleuse et cette sévérité rigide de la vertu romaine; il avait aussi son caractère pratique, son éloignement pour la spéculation, son dédain pour la science. Cette école, qui préférerait à tout l'étude des devoirs, en déduisait les règles avec rigueur, les enseignait sans adoucissement, les imposait sans pitié; c'était, disions-nous, l'école des jurisconsultes : philosophie exigeante et superbe, qui fondait tout sur la puissance de la règle et sur la force de la raison, et qui prétendait que l'homme tirât de son propre fonds sa vertu tout entière.

A d'autres âmes, à des âmes plus faibles peut-être, peut-être aussi plus élevées, à des Grecs ou à des Romains devenus Grecs, le pythagorisme offrait les rêveries de l'Orient. L'enseignement pythagorique n'imposait pas à la nature humaine un aussi lourd fardeau; il lui trouvait plus de secours, il lui permettait plus de consolations. Il ne repoussait pas avec la même rigueur toute spéculation inutile à la conduite de la vie. Plus théologique que le stoïcisme, il rapprochait davantage l'homme de la Divinité; il entretenait plus vivant le sentiment de la vénération religieuse, et, par suite d'une logique moins sévère, il se prêtait de meilleure grâce aux pratiques extérieures du polythéisme. Il abandonnait moins l'homme à lui-même : par le jeûne, par la frugalité de la vie, par les observances religieuses¹, il l'aidait à soutenir sa vertu et à garder l'é-

1. Senec., de *Brevitate vitæ*, 14; Ep. 64, 108.

quilibre de son âme. Plus scientifique que le stoïcisme, il portait volontiers l'âme humaine vers ce que l'étude peut lui donner de consolant. Au lieu d'emprisonner l'intelligence, il lui ouvrait ces espaces infinis que les sciences occultes ont la prétention de lui faire parcourir : il penchait vers la magie¹ ; il admettait la philosophie des nombres² ; cet enfantillage de la pensée, par lequel tant de grands esprits se sont laissé séduire ; il rêvait les visions et les prodiges, et, en ce siècle superstitieux, quelques âmes plus pures aimaient à trouver là, sous le nom de philosophie, une superstition de plus.

Ces deux écoles, disons mieux, ces deux influences, car il n'y avait pas d'écoles constituées, contenaient les destinées futures de toute la philosophie païenne. Cette intelligence sévère et précise du devoir, telle que l'avaient développée les stoïciens, embellie et adoucie par quelque chose de plus religieux et de plus noble, devait aboutir au stoïcisme d'Épictète et de Marc-Aurèle, glorieuse école non de philosophes, mais de moralistes. Cette théurgie pythagoricienne, élevée, malgré ses puérités superstitieuses, à une puissance toute nouvelle de conception philosophique, devait, au bout de deux ou trois siècles, produire ce néo-platonisme d'Alexandrie, dernière lueur de l'hellénisme et de la philosophie mourante, dernier soutien et dernier apologiste du polythéisme depuis longtemps condamné.

Mais ce travail ne devait s'opérer qu'après de longues années. Dans l'atonie philosophique qui suivit les guerres

1. Le philosophe Arcésilas exilé pour cause de magie, sous Auguste.
2. Sur la philosophie des nombres, V. Porphyre, *in Vita Pythag.*, 32, 53 ; Plutarq., *de Æ Delphico* ; Gellius, III, 10 ; Macrobe, *in Somnio Scipion.*, I, 5, 6 ; Hierocles, *Curmen aureum* ; Tennemann, *Hist. de la philosophie*, 4^e période, II, 2, § 4.

civiles de Rome, les traces du pythagorisme et du stoïcisme, comme celles de toute philosophie, sont rares et obscures. Nous allons tâcher de démêler un rayon de lumière au milieu des ténèbres d'un siècle inintelligent, de rechercher le filon inaperçu qui nous mènera jusqu'à une mine plus abondante, de rattacher les uns aux autres des noms sans gloire et d'obscures générations de philosophes, pour montrer dans les docteurs futurs de l'école d'Alexandrie les descendants éloignés des grands maîtres de la Grèce.

Le stoïcisme politique des Tubéron et des Brutus avait été vaincu à Pharsale. César, qui régnait sous le nom de dictateur, offrit le latyclave à un homme que sa naissance appelait à suivre la carrière des honneurs : Quintus Sextius le refusa pour se jeter dans la philosophie¹. Sextius, dit Sénèque, philosophait avec le cœur d'un Romain, avec le langage d'un Grec. Il ne professait, n'argumentait, ne disputait pas² ; dans ses écrits mêmes, il agissait et il vivait. L'homme le plus sage, disait-il, doit être, comme une armée en marche, toujours prêt à combattre l'ennemi. L'ambition comme l'énergie romaine ne laissait pas que de lui être restée au cœur, et, dans son regret de ces honneurs qu'il avait abandonnés, il fut un moment sur le point de se jeter à la mer³. Mais la philosophie lui apprenait à vivre. Le pythagorisme lui avait enseigné la frugalité⁴, et cette pratique pieuse transmise par le maître de

1. Senec., *Ep.* 98.

2. Virum acrem, græcis verbis, romanis moribus philosophantem. (Senec., *Ep.* 59.) Alii instituunt, disputant, cavillantur... vivit, viget, liber est, supra hominem est. (*Ep.* 64.)

3. Plutarq., *Quomodò sentias te proficere.*

4. « Il s'abstenait de la chair des animaux, non pour la même cause que les Pythagoriciens qui croyaient à la métempsychose, mais par crainte d'être cruel, et parce que les aliments végétaux suffisaient. » Senec., *Ep.* 108.

Samos à ses disciples, de se retirer tous les soirs dans le secret de son âme, d'interroger sa conscience, de repasser et de juger toutes les actions et toutes les pensées du jour¹. D'un autre côté, le stoïcisme, (quoique ce mélange de traditions diverses fit contester à Sextius le titre de stoïcien²), le stoïcisme lui enseignait cette orgueilleuse doctrine que Jupiter n'est pas plus puissant que l'homme de bien³. Sextius et son fils, qui philosopha après lui sous le règne d'Auguste, formèrent une école pleine, à son principe, de zèle et de vigueur, mais bientôt éteinte par la lourde et inintelligente influence que répandait le trône des Césars⁴.

1. *De Irâ*, III, 36.

2. Magni viri, et licet negent, Stoici. (*Ep.* 64.) — Il disait, en effet, comme les stoïciens, « que Jupiter n'est pas plus puissant que le sage. » *Ep.* 72.

3. *Ep.* 73.

4. Sextiorum nova et romani roboris secta, cum magno impetu cepisset, inter initia ipsa exstincta est. (Senec., *Natur. quæst.*, VII, 32.) — Un jour, pour prouver que lui aussi, s'il eût voulu, il aurait pu s'enrichir, il fit sur l'huile une spéculation heureuse et rendit ensuite l'argent qu'il avait gagné. — « Iratis, aiebat, profuit aspexisse speculum. » (Senec., *de Irâ*, II, 36.)

V. encore, sur les Sextii, Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 28; Sénèque le père, *Contr.*, II, *præf.* Burigny, *Mémoire de l'Académie des inscriptions*, t. XXXI, (1761).

Autres philosophes du temps d'Auguste : Aréus ou Arius, philosophe d'Auguste. (Senec., *ad Marciam*, 4, et Dion, LII, p. 491. V. ci-d. tome III, p. 224.) — Athénodore de Tarse, stoïcien, cité par Strabon; ami de Cicéron (*Attic.*, XVI, 14); histoire d'un fantôme qui lui apparut (Pline, *Ep.* VII, 27); il donne des leçons à Auguste, à Apollonie; son influence sur l'esprit d'Auguste; témoignage que lui rend Mécène (Dion, *ibid.* Julian., *de Cæs. Zosime*, Elien, Senec.); son trait de hardiesse vis-à-vis de l'empereur (Dion, LVI, p. 598); il obtient, dans sa veillesse, la permission de retourner à Tarse (Plutarq.); son rôle politique dans cette ville (Strabon, Dion Chrysost., *in Tars.*); il meurt à 82 ans et est déifié par les Tarsiens (Lucien *Macrobi*). Ses ouvrages : *des Catégories*, contre Aristote; *de la Logique* (Diog. Laert., III); *des Devoirs*, dont Sénèque cite deux passages; *de la Noblesse* (Cic., *Fam.*, III, 7); *du Travail et du Délassement* (Athénée); *de la Divination* (Diog. Laert.); *de la Nature des fautes*, contre les stoïciens; *des Epidémies* (Plutarq.); *les Promenades* (Diog. Laert.); *Histoire de Tarse* (Steph.

Nous lisons cependant que Sotion et Fabianus furent au nombre de ses auditeurs. Fabianus, rhéteur plus que philosophe, écrivit cependant, à ce que l'on rapporte, plus de livres de philosophie que Cicéron. Il nous est représenté comme un homme dont le visage était plein de douceur, l'éloquence simple, élégante, facile, la science étendue, la pensée rapide, concise, élevée; quoique rhéteur, moraliste sérieux, ennemi des vices de son époque, ennemi surtout de son esprit déclamatoire et de sa philosophie théâtrale¹. Sotion² se rattachait au pythagorisme; il le fit aimer à Sénèque encore enfant, il enseignait la métempsychose, et soutenait que rien ne périt dans le monde, mais que tout, au contraire, subit d'éternelles et constantes révolutions, tandis que Fabianus, avec les stoïques, croyait à l'embrasement universel.

Attale le stoïcien nous est mieux connu. Il vit un jour passer les dépouilles d'une ville prise que l'on portait en triomphe. Il trouva le cortège bien court : « Toute cette richesse, dit-il, ne remplit pas une journée; devrait-elle remplir notre vie³? » Ne demandez pas à cette philosophie une logique plus suivie, une spéculation plus haute; elle tenait école, non pas de science, mais de vertu : elle ne professait pas, elle prêchait. Elle prêchait la probité, le

Byzant.). V. Hoffmann, *de Athenodoro Tarsens.* Dissertation de l'abbé Sevin, *Acad. des inscript.*, t. XIII, (1737). Un (autre?) Athénodore était ami de Claude dans sa jeunesse (Suet., *in Claud.*, 4.) Un des livres d'Athénodore était dédié à Octavie, sœur d'Auguste. Plutarq.

Un Q. Septimius tenait école de philosophie sous Auguste. Suet., *de Illustr. gramm.*, 18. Horace, *Ode* II, 6; *Ep.* I, 9.

1. V., sur Papirius Fabianus, Sénèque le père, *Controv.*, *præf.* Sénèque, *de Brev. vitæ*, 10, 14; *Ep.* 11, 40, 52, 58, 100, 104; *Natur. quæst.*, III, 27. Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 45.

2. (An de J.-C. 14. Hieron., *ad Euseb. chronic.*) V., sur Sotion, Eusèbe, *ibid.*; Senec., *Ep.* 49 et 108; Gellius, I, 8. Il était d'Alexandrie et il avait fait un traité de la colère. Eusèbe, Stobée.

3. Senec., *Ep.* 110.

courage, la force, la frugalité, la tempérance à ce siècle lâche, sensuel et fastueux. Elle imposait d'austères observances, l'abstinence de la chair, la dureté de la couche, la renonciation aux délices de la table. Ce n'était pas une raison puissante, c'était une déclamation éloquente et honnête. Les disciples venaient autour de cette chaire; les uns simples curieux, amateurs de rhétorique, qui notaient sur leurs tablettes les beaux mots et les phrases sonores; les autres qui prenaient au sérieux l'homme et la vertu, qui se pressaient autour du maître, l'interrogeaient, sortaient de ces entretiens plus courageux, plus tempérants, plus amis de la pauvreté, et prenaient en pitié le genre humain si inférieur à un seul homme¹. L'orgueil, en effet, était au fond de cette vertu. Le philosophe Attale disait fièrement qu'il était roi, pendant que la police de Séjan, qui spéculait sur les vices et gouvernait par le désordre, inquiète de cette insurrection de la vertu, commençait à soupçonner le philosophe et à manœuvrer autour de lui².

Voilà ce qu'il y avait de philosophie sous Tibère. Je laisse de côté l'influence platonicienne représentée à Alexandrie par le juif Philon qui se sert du platonisme pour expliquer et pour défendre la religion de Moïse : travaux propres au judaïsme, dont Rome pouvait ressentir, mais dont elle n'avouait pas l'influence. Pour Rome et pour le monde, les noms presque inconnus de quelques moralistes épars, un certain mélange de la morale pratique du stoïcisme avec l'esprit d'observance des pythagoriciens, des lambeaux de science et d'une science souvent

1. *Ep.* 77, 108.

2. Sénèque le père, *Suasoria*, II. — V. encore sur Attale, Senec., *Nat. quæst.*, II, 50; *Ep.* 9, 72, 110. — « La mémoire des amis morts, disait-il, est comme un fruit un peu amer, mais qui finit par plaire, ou comme un vin vieux dont le temps finit par ôter l'aigreur. » (*Ep.* 63.)

superstitieuse¹, nul dogme principal, nul ensemble de doctrines : voilà ce que nous présente l'histoire de la philosophie avant le siècle de Néron : voilà quelles traces obscures et rares nous sont restées de tout le labeur de l'esprit humain pendant cinquante ans.

Mais, sous Claude, — la foi chrétienne entre dans Rome. Sous Néron, quelques années après, — le stoïcisme romain se réveille, non pas plus philosophique ni plus savant, mais plus activement moraliste, plus important, plus politique, ressuscitant davantage la grande secte qui avait combattu à Pharsale et à Philippes. César le soupçonne, les centurions le raillent, les délateurs tournent autour de lui; peu lui importe² : « Réveille-toi, crie-t-il à ce siècle de centurions et de délateurs; soulève ta tête encore assoupie par les excès de la veille. As-tu un terme pour ton voyage? as-tu un but pour tes flèches? ou bien vis-tu au hasard, au jour le jour, sans y penser?... Qui sommes-nous? Pour quelle vie venons-nous en ce monde? Quelle règle nous est imposée? Quelle carrière nous est ouverte? L'or que nous recherchons, dans quelle mesure devons-nous le souhaiter? Dans quelle mesure pourra-t-il nous servir? Notre patrie et nos parents, quels droits ont-ils sur nous? Enfin, qu'est-ce que Dieu a voulu faire de chacun de nous et quelle place nous a-t-il donnée dans l'ordre des choses humaines? — Homme, voilà ce que tu dois apprendre³! »

En racontant le règne de Néron, j'ai déjà dit ce que cette école avait été comme parti politique, son alliance

1. Attale avait écrit sur la divination par la foudre. Sénèque écrit d'après lui sur le même sujet. *Nat. quæst.*, II, 50.

2. V. Tacite, *Annal.*, XIV, 46, 57, 59; XVI, 22, 34. Suet., *in Ner.*, 52. Sur le caractère politique et presque séditionnaire du stoïcisme. Sénèque (*Ep.* 73) cherche à l'en défendre. V. aussi Épictète, *ap. Arrianum*, I, 19; IV, 1, 7 et ailleurs.

3. Perse, III, 58 et s.

avec les traditions et avec les hommes de l'ancienne aristocratie romaine, ses vicissitudes, ses luttes, sa défaite; j'ai nommé ses héros et ses martyrs, Cassius, Silanus, Soranus, Thraséa¹. Ce qu'elle était, comme doctrine philosophique, comme puissance morale, me reste à dire aujourd'hui.

Mais ce travail est difficile. Un même instinct moral, bien plutôt qu'une doctrine commune, rapprochait ces hommes que Néron frappa tous de mort ou d'exil, les tenait unis devant lui et les réunit dans l'histoire. — Démétrius était cynique, disait-on. Ce n'est pas qu'il portât la besace ni qu'il mendiât sur les places publiques, comme ces philosophes bouffons dont s'amusait la populace. Mais hardi, parlant sans art, avec une rude éloquence; attaquant, au milieu même des fêtes de Néron, toutes les recherches de la mollesse romaine; couchant sur la dure; se moquant des affranchis de César; rejetant les dons de Caligula; répondant hardiment à Néron; ami de Thraséa, dont il recueillit le dernier soupir; du reste, harangueur plutôt que philosophe: Il semblait, dit Sénèque avec emphase, que la nature l'eût mis au monde pour que ni les exemples ni les reproches ne manquassent à un siècle dépravé².

Dans le stoïcien Musonius Rufus, apparaît un commencement de cette morale supérieure, plus pure que ne

1. T. II, p. 209-212, 229, 234-238.

2. V., sur Démétrius, Senec., *de Providentiâ*, 3, 5; *de Benef.*, VII, 1, 2, 8, 9, 11; *Nat. quæst.*, IV, *in præf.*; *Ep.* 20, 62, 91; *de Vitâ beatâ*, 18; ci-dessus, t. II, p. 210. — Sa hardiesse vis-à-vis de Caligula (Senec., *de Benef.*, VII, 41); vis-à-vis de Néron (Épict., *apud Arrian.*, I, 25. Philostrate, *in Apoll.*, IV, 8; VII, 5); — ami d'Apollonius (Philostr., *ibid.*, IV, 25, 42; V, 19, 61.) Apollonius l'appelait son chien, VI, 31, 33; — ami de Thraséa, assiste à ses derniers moments (Tacite, *Annal.*, XVI, 34); — exilé par Néron (Philostr., IV, 14; V, 1, 9), revient à Rome sous Vespasien (Tacite, *Hist.*, IV, 40. Suet., *in Vespas.*, 13. Dion, LXVI, 13). Il vivait encore sous Domitien.

l'avait été celle d'aucun païen, et qui, plus tard, se révéla tout entière dans Épictète et dans Marc-Aurèle. A certains égards même, il est au-dessus d'eux. Ce n'est point la dureté stoïque, cette sagesse impossible, ce mépris de l'homme, cet orgueil de la vertu qui se rend farouche au lieu d'être forte. Il ne brise pas les liens de la famille; il veut même que le philosophe soit marié, parce que le mariage, dit-il, est naturel et nécessaire. Il est plus sage que Marc-Aurèle qui permet le suicide¹; et quand Thraséa lui dit: « J'aimerais mieux la mort aujourd'hui que l'exil demain. » — « Si tu regardes, lui répondit-il, la mort comme un plus grand mal, ton souhait est d'un insensé; si tu la regardes comme un moindre mal, qui t'a donné le droit de choisir²? » Il est plus pur qu'Épictète qui n'ose tout à fait interdire la débauche³; et il défend, comme le fait la loi de Dieu, tout ce qui n'a pas pour sanction le mariage et pour but l'accroissement des familles. Ailleurs, son langage se rapproche de celui des livres chrétiens: « L'intempérance est une grande occasion de pécher; tenez-vous en garde contre elle deux fois par jour⁴. — Évitez les paroles obscènes, parce qu'elles conduisent aux actions. — N'ayez qu'un seul habit⁵. — Si vous voulez ne pas commettre de fautes, regardez le jour où vous êtes comme le dernier jour de votre vie⁶. » Il dit

1. Marc-Aurèle, VIII, 46. Marc-Aurèle semble ailleurs interdire le suicide; mais ces deux passages sont beaucoup moins positifs que le premier.

2. Épict., *apud Arrian.*, I, 4.

3. V. ci-dessus, p. 73.

4. *Apud Stobæum.*

5. Comparez: « Nolite possidere aurum neque argentum... neque duas tunicas. » (Matth., X, 9, 10.) « Et præcepit eis... ne induerentur duabus tunicis. » (Marc., VI, 8, 9.) « Nihil tuleritis in viâ... neque duas tunicas habeatis. » (Luc., IX, 3.)

6. In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, et in æternum non peccabis. (*Eccl.*, VII, 40.)

avec un certain bonheur d'expression : « Après une bonne action, la peine qu'elle a pu nous coûter est finie, il nous reste le plaisir de l'avoir faite : après une mauvaise action, le plaisir est passé et la honte subsiste ¹. » Aussi le nom de Musonius a-t-il obtenu les louanges les plus diverses. Philostrate le loue, comme le philosophe qui a le plus approché de son dieu, le fabuleux Apollonius; Julien l'Apostat vante sa patience; et les Pères de l'Église, par un témoignage autrement glorieux, le comptent avec Socrate parmi les païens dont les exemples peuvent être cités même par des chrétiens ².

1. Aulu-Gelle, XVI, 1.

2. C. Musonius Rufus, natif de Bolsène, chevalier romain (Tacite, *Hist.*, III, 81); philosophe stoïque; — selon Philostrate (IV, 12), astrologue; — emprisonné au moment de la conjuration de Pison; — détourne Rubellius Plantus d'aspirer à l'empire (Tacite, *Annal.*, XIV, 59; *Philos.*, *ibid.*); — banni en 65 (Tacite, *Annal.*, XV, 71. Dion, LXII.) — Il a de nombreux disciples (Tacite aux deux endroits cités. Pline, III, *Ep.* 11). — Forcé de travailler à la coupure de l'isthme de Corinthe (Lucien, *in Ner.* *Philost.*, V, 1, 9; VI, 6). — Son exil à Gyare (*Philost.*, VII, 16. Ces faits, rapportés par Philostrate, sont très-douteux.) — Rappelé, probablement par Galba (68), cherche à apaiser les guerres civiles (Tacite, *Hist.*, III, 81), poursuit les délateurs (*Id.*, *ibid.*, IV, 10, 40). — Selon les uns, reste seul à Rome quand Vespasien expulsa tous les philosophes; selon d'autres, rappelé par Titus (Pline, *loc. cit.* Dion, LXVI, p. 751).

« Dans toutes les sectes de philosophie..., quelques hommes ont tellement changé leur nature, qu'ils ont mérité d'être proposés comme les modèles d'une vie excellente. Ainsi, parmi les héros, on nomme Ulysse et Hercule; dans les siècles les plus récents, Socrate, et en dernier lieu Musonius. » Origène, *Contra Celsum*, III, 66. — « Les stoïciens ont du moins perfectionné la morale...; mais ceux qui ont suivi cette pure doctrine n'ont pu échapper à la haine ni aux persécutions. Nous pouvons citer Héraclite que nous nommions tout à l'heure, Musonius qui a vécu de notre temps, et d'autres encore. Car les démons ont toujours su faire que la haine des hommes poursuivît ceux qui, d'une manière ou d'une autre, cherchaient à vivre selon la raison et à fuir le vice. » Saint Justin, *Apolog.*, II, 8. — V. encore, sur Musonius Rufus, Plutarque, *de Vitando aere alieno*; Aulu-Gelle, V, 1; IX, 2; XVI, 1; XVIII, 2; Stobée, *in Sermon.*; Suidas, *in Μουσωνιος*; Burigny, *Mém. de l'Acad. des insc.*, t. XXXI.

Autre stoïcien au temps de Néron: Cornutus, exilé en 67 (Dion, LXII). Ses ouvrages (Aulu-Gelle, II, 6; Eusèbe, 122. Théodore, Porphyre, VI, 19;

Vient enfin Sénèque, celui par lequel nous connaissons quelque chose de cette philosophie, et le seul qui nous laisse des écrits où nous puissions la juger.

J'hésite en parlant de Sénèque. Ce fils d'un rhéteur espagnol, élevé au milieu de l'emphase paternelle et de la corruption de Rome sous Tibère; ce parleur à la mode, qui essaie de tout, plaidoyers, poèmes, dialogues; ce confident d'Agrippine, panégyriste officiel de Claude, précepteur et faiseur de discours de Néron, enrichi par son terrible élève, ne se présente pas dans l'histoire avec l'aspect presque mythologique d'un Pythagore, ni même (quoique Platon n'ait pas été sans faiblesses) avec l'aspect grave et antique d'un Platon. Ce n'est pas une vertu dégagée de toute concession aux petites faiblesses humaines. Il faut songer en quel monde il vécut et quelle place il tint en ce monde.

De plus, il faut connaître quel est le vrai temps de la philosophie de Sénèque. L'homme de cour qu'Agrippine avait placé auprès de Néron, à cause de sa réputation de rhéteur et de la politesse de ses manières ¹, le poète léger ², le ministre de Néron, qui possédait de si beaux jardins et une table si somptueuse, pouvait bien prendre la vertu pour une de ses thèses de rhétorique, et la pousser jusqu'à l'hyperbole, mais non pas jusqu'à la pratique. Il convenait même, avec une certaine bonne foi, qu'un luxe comme le sien convenait assez mal à la philosophie. En face de ses ennemis, il s'accusait de cette villa si ornée, de

Hieronym., *Ep.* 84). Son ouvrage sur la *Théologie des Grecs*, où il l'explique par l'allégorie (Porphyre, *ibid.*). Il fut le maître de Perse (Suet., *in Vita Persii*. Perse, *Sat.* V).

1. *Claritudo studiorum.* (Tacite, *Annal.*, XII, 10.) *Præceptis eloquentiæ et comitate honestæ.* (XIII, 2.)

2. Pline, *Ep.* V, 3, et quelques vers qui nous restent et qu'on attribue à Sénèque.

ces pages si bien vêtus, de ces esclaves si nombreux : « Je le confesse, disait-il, je ne suis pas un sage. Que votre jalousie soit satisfaite, je ne le serai jamais. Je tâche seulement de retrancher chaque jour quelque chose de mes vices, de reprendre chaque jour quelqu'une de mes erreurs. Je me sens encore profondément enfoncé dans le mal... Je fais l'éloge de la vertu et non de moi. Quand j'attaque les vices, j'attaque les miens tous les premiers¹... »

Mais un peu plus tard, — Burrhus était mort (63); Néron commençait à trahir ses libres allures²; la cour devenait dangereuse aux philosophes. Épouvanté par l'incendie de Rome et par l'horrible supplice des chrétiens (an 65), Sénèque cherchait à se tenir en arrière pour ne pas porter le poids de tant de sacrilèges³. Dans cette retraite dangereuse et menacée, sa philosophie devint plus grave, plus mûre, plus sérieuse. Le seul voisinage de Néron et la crainte d'un empoisonnement⁴ prescrivaient une vie plus sévère à cet homme qui, dès sa jeunesse, avait abandonné l'usage des bains, des parfums, du vin et des délicatesses de la table⁵. Le temps ne lui manquait plus pour se rappeler les leçons des philosophes qui avaient enflammé sa jeunesse d'un ardent amour pour la frugalité et la vertu, affaibli, il en convenait, par les années⁶. De cette retraite datent la plupart de ses ouvrages et les plus graves⁷; ses lettres à Lucilius surtout, où sa philoso-

1. *De Vita beatâ*, 17.

2. *V. t.* II, p. 212.

3. *V. Tacite, Annal.*, XIV, 32, 53; XV, 45.

4. *Id.*, XV, 45.

5. *Ep.* 83, 108. « Je juge nécessaire de faire ce que bien des grands hommes ont fait, de prendre quelques jours pendant lesquels nous nous exerçons à une pauvreté véritable par une pauvreté imaginaire. » *Ep.* 20.

6. *Ep.* 18.

7. Voici l'ordre chronologique des écrits de Sénèque, selon Fabricius et

phie, plus familière, est aussi plus sérieuse, où sa pensée, plus épurée, s'élève davantage, et, en même temps plus naïve, sourit parfois, conte avec grâce et nous repose de la monotone emphase des déclamateurs de ce temps.

Sénèque, de plus, a le mérite de n'appartenir à aucune école et de les représenter toutes. Les grandes écoles n'existaient plus que dans les livres. Stoïcisme, platonisme, cynisme, ces mots ne désignaient plus des sectes vivantes encore, mais des systèmes écrits, des livres muets, des hommes morts depuis longtemps. La succession des maîtres avait cessé. Forcément éclectiques, le stoïcien n'acceptait pas tout Zénon, ni le cynique tout Antisthène. Pour Sénèque surtout, une curiosité active, un certain goût de vérité l'avait promené au pied de toutes les chaires. Il avait été pythagoricien avec Sotion¹; il avait admiré le stoïcien Attale; il cite continuellement Épicure² que pourtant il n'aime pas. Dans sa vieillesse, il allait encore à l'école du stoïcien Métronacte³. Il s'arrêtait pour causer avec le cynique demi-nu Démétrius, et revenait le proclamant le plus sage des hommes⁴. Ni les juifs, ni les chrétiens ne purent lui être inconnus.

Il est vrai : sa philosophie ne saurait être une, empruntée à tant de sources. Il n'aura la vérité que par frag-

M. Fleury (*saint Paul et Sénèque*, t. I, p. 264) : Sous Caligula : *De Ira*. — Sous Claude et pendant l'exil de Sénèque (ans 41-50) : *Ad Helviam, ad Polyb., ad Marciam, de Constantia sapientis, de Otio sap.* — Après son retour (50-55) : *de Provid., de Animi tranquillitate*. — Peu après la mort de Claude (an 55) : *l'Apocoloquintose*. — Sous Néron : *de Clementiâ, de Brevitate vitæ, de Vita beatâ, de Benef.* — Vers la fin de sa vie (63-65) : *Epistolæ ad Lucilium, Quæst. naturales*. ®

1. *Ep.* 108. Hieronym., *de Script. ecclês.*, 12.

2. *V.* surtout *Ep.* 20, 21. « Je fais avec Épicure, dit-il, ce que l'on fait au sénat où, quand une opinion émise avant la vôtre ne vous convient qu'en partie, on demande la division. » *Ep.* 21.

3. *Ep.* 76.

4. *Ep.* 62.

ments; il l'aura partielle, mêlée, incomplète. Mais, d'un autre côté, cette philosophie qui marche sans parti pris a quelque chose de plus sincère et de plus désintéressé. Stoïcien, parce qu'il a trouvé dans le Portique un instinct moral qui le touche, Sénèque cependant se sent blessé plus d'une fois par les spéculations insensées du Portique. Il n'appartient à aucun maître; il n'obéit pas, il approuve¹.

Et de plus, dans son inconsistance même et ses contradictions, Sénèque est le fidèle miroir de la philosophie de son temps; et c'est d'après ses écrits, éclairés par quelques fragments venus du dehors, que nous allons chercher à la faire connaître.

§ II. — CARACTÈRES DU NÉO-STOICISME.

Un des premiers caractères et de Sénèque et de ses contemporains, c'est l'éloignement pour la science et la philosophie spéculative, que les Grecs, il faut en convenir, avaient faite à la fin bien puérole.

Le genre humain était malade. Était-ce aux atomes crochus de Démocrite que le philosophe demanderait le remède? les nombres de Pythagore lui viendraient-ils au secours? s'occuperait-il, avec les stoïciens, à prouver à son siècle que la vertu est un animal, ou bien que, lorsqu'un homme est écrasé sous une pierre, son âme est si gênée qu'elle ne peut sortir? La métaphysique des Grecs, et en général toute la partie dogmatique de leur philosophie, était ou trop incertaine ou trop spéculative: jeu d'école,

4. Non sequor, sed assentior. (Ep. 80.) V. aussi de Vita beatâ, 3. Ep. 45.

vaine escrime de la pensée, d'où le monde malade n'avait à espérer aucun remède.

Aussi, à la vue de tant de puérolités, Fabianus, savant lui-même, doutait s'il ne valait pas mieux ne rien savoir¹. Démétrius réduisait toute étude à quelques préceptes moraux, simples, faciles, pratiques². Sénèque lui-même; Sénèque curieux et savant, jette souvent sur la science le coup d'œil dédaigneux du moraliste. Il juge frivole l'érudition dont lui-même fait étalage³; il condamne les sciences physiques sur lesquelles il a passé bien des heures⁴; la dialectique ne lui paraît qu'un exercice puérole⁵; les spéculations philosophiques, celles même des stoïciens, lui semblent ridicules⁶: tout cela n'est qu'un jeu d'échecs⁷, une intempérance d'érudition, une cavillation misérable⁸. Et même les plus grandes questions de la philosophie ne lui apparaissent que comme une noble récréation de l'âme qui s'élève par là au-dessus des misères de sa condition mortelle, de même que l'artisan, après avoir fatigué ses yeux et son corps au travail minutieux et au jour pâle de l'atelier, vient sur la place respirer l'air et savourer la clarté du jour⁹.

Quelle sera donc la grande étude de l'homme, si ce n'est

1. Senec., de Brevitate vitæ, 14.

2. Id., de Benef., VII, 1.

3. De Brevitate vitæ, 13, 14.

4. De Benef., *ibid.*

5. Ep. 16.

6. Ep. 113 et autres.

7. Laterculus ludimus. (Ep. 106).

8. Litterarum intemperantiâ laboramus. (Ep. 88.) V. encore Ep. 20, 25, 45, 48; III, 113.

9. Quomodo artifices ex alicujus subtilioris rei intentione, quæ oculos defatigat, si malignum et precarious lumen habent, in publicum prodeunt, et in aliquâ regione ad populi otium dedicatâ, oculos liberâ luce delectant; sic animus in hoc tristi et obscuro domicilio clausus, quoties potest, apertum petit. (De Benef., *ibid.*)

ments; il l'aura partielle, mêlée, incomplète. Mais, d'un autre côté, cette philosophie qui marche sans parti pris a quelque chose de plus sincère et de plus désintéressé. Stoïcien, parce qu'il a trouvé dans le Portique un instinct moral qui le touche, Sénèque cependant se sent blessé plus d'une fois par les spéculations insensées du Portique. Il n'appartient à aucun maître; il n'obéit pas, il approuve⁴.

Et de plus, dans son inconsistance même et ses contradictions, Sénèque est le fidèle miroir de la philosophie de son temps; et c'est d'après ses écrits, éclairés par quelques fragments venus du dehors, que nous allons chercher à la faire connaître.

§ II. — CARACTÈRES DU NÉO-STOICISME.

Un des premiers caractères et de Sénèque et de ses contemporains, c'est l'éloignement pour la science et la philosophie spéculative, que les Grecs, il faut en convenir, avaient faite à la fin bien puérole.

Le genre humain était malade. Était-ce aux atomes crochus de Démocrite que le philosophe demanderait le remède? les nombres de Pythagore lui viendraient-ils au secours? s'occuperait-il, avec les stoïciens, à prouver à son siècle que la vertu est un animal, ou bien que, lorsqu'un homme est écrasé sous une pierre, son âme est si gênée qu'elle ne peut sortir? La métaphysique des Grecs, et en général toute la partie dogmatique de leur philosophie, était ou trop incertaine ou trop spéculative: jeu d'école,

4. Non sequor, sed assentior. (Ep. 80.) V. aussi de Vita beatâ, 3. Ep. 45.

vaine escrime de la pensée, d'où le monde malade n'avait à espérer aucun remède.

Aussi, à la vue de tant de puérolités, Fabianus, savant lui-même, doutait s'il ne valait pas mieux ne rien savoir¹. Démétrius réduisait toute étude à quelques préceptes moraux, simples, faciles, pratiques². Sénèque lui-même; Sénèque curieux et savant, jette souvent sur la science le coup d'œil dédaigneux du moraliste. Il juge frivole l'érudition dont lui-même fait étalage³; il condamne les sciences physiques sur lesquelles il a passé bien des heures⁴; la dialectique ne lui paraît qu'un exercice puérole⁵; les spéculations philosophiques, celles même des stoïciens, lui semblent ridicules⁶: tout cela n'est qu'un jeu d'échecs⁷, une intempérance d'érudition, une cavillation misérable⁸. Et même les plus grandes questions de la philosophie ne lui apparaissent que comme une noble récréation de l'âme qui s'élève par là au-dessus des misères de sa condition mortelle, de même que l'artisan, après avoir fatigué ses yeux et son corps au travail minutieux et au jour pâle de l'atelier, vient sur la place respirer l'air et savourer la clarté du jour⁹.

Quelle sera donc la grande étude de l'homme, si ce n'est

1. Senec., de Brevitate vitæ, 14.

2. Id., de Benef., VII, 1.

3. De Brevitate vitæ, 13, 14.

4. De Benef., *ibid.*

5. Ep. 16.

6. Ep. 113 et autres.

7. Laterculus ludimus. (Ep. 106).

8. Litterarum intemperantiâ laboramus. (Ep. 88.) V. encore Ep. 20, 25, 45, 48; III, 113.

9. Quomodo artifices ex alicujus subtilioris rei intentione, quæ oculos defatigat, si malignum et precarious lumen habent, in publicum prodeunt, et in aliquâ regione ad populi otium dedicatâ, oculos liberâ luce delectant; sic animus in hoc tristi et obscuro domicilio clausus, quoties potest, apertum petit. (De Benef., *ibid.*)

l'homme lui-même? Qu'il se connaisse avant de connaître le monde¹. La philosophie de la vie, non celle de l'école²; le développement de cette connaissance du bien et du mal, dont la nature a mis le germe dans nos âmes : voilà le seul labeur digne d'occuper l'intelligence humaine³. La possession de la vertu, la vraie et incommutable notion des biens et des maux, voilà la parfaite richesse de l'âme, voilà la consommation de toute science⁴.

Un second caractère et une autre tendance de cette philosophie, c'est le besoin d'arriver à une notion plus pure de la Divinité et des rapports de l'homme avec elle.

Bien avant ce temps, il est vrai, la philosophie avait balayé cet amas de fables qui, « par une intolérable perturbation de toutes les idées, se forgeait des dieux sur l'image des vices humains⁵. » Bien avant Sénèque, on savait que Jupiter n'est pas ce colosse doré qui tient au Capitole une foudre de métal⁶. On avait ri, sans en faire disparaître une seule, des mille pratiques superstitieuses dont les temples offraient le ridicule spectacle; on avait dit avant lui, moins hardiment peut-être que lui, parce qu'on vivait sous une loi plus sévère, que « le sage accepte le culte public comme une coutume, ne l'embrasse point comme une foi⁷. »

Mais chasser les dieux des poètes était peu de chose;

1. Me prius scrutor, dein hunc mundum. (Ep. 65.)

2. Non vitæ sed scholæ discimus.

3. Ep. 120.

4. Unâ re consummatur animus, scientiâ bonorum et malorum incommutabili. (Ep. 16.)

5. Perturbatio intolerabilis : de diis famæ creditum est, et eos vitiiis nostris æstimavimus. (Senec., de Benef., VII, 2.)

6. Natur. quæst., III. — Contre les fables des poètes, V. Ep. 24, 83; de Ira, II, 35; ad Marciam, 19; de Vita beatâ, 26, 27; de Brevitate vitæ, 15.

7. V. Senec., apud August., de Civit. Dei, VI, 10; apud Lactant., Divin. Institut., II, 16.

soupçonner, reconnaître le Dieu suprême, était un pas de plus. Se railler des fables était facile; les expliquer et les ramener à une foi plus pure, était au moins un effort de l'intelligence. On l'avait fait sans doute, mais l'avait-on fait d'une façon aussi claire que celle-ci? Les doctrines secrètes du portique¹ s'étaient-elles montrées aussi nettes? — « Ces divinités que vous invoquez ne sont que des noms divers donnés à un même Dieu. Vous l'appellez *Stator*, parce que sa bonté maintient et fait subsister toute chose...; *Liber Pater*, parce que, père de toutes choses, il donne à tous les germes la puissance qui les développe²...; *Hercule*, parce que sa force est invincible...; *Mercure*, parce qu'en lui est la raison, le nombre, l'ordre, la science... Autant il nous envoie de bienfaits, autant il a de noms divers³. Que nous le nommions Jupiter, conservateur et souverain de ce monde; que nous le nommions Destin, parce que le Destin n'est autre chose que la série et la dépendance des causes, et que lui-même est la cause suprême, la cause des causes, de laquelle toutes les autres dépendent; que nous l'appelions *Nature*, lui dont toutes choses sont nées et de l'esprit duquel toute chose vit; que nous l'appelions *Providence*, lui dont la sagesse *pourvoit* au mouvement et à la conservation de ce monde : nature, fortune, providence, tous ces noms lui conviennent : c'est toujours le même Dieu usant diversement de sa puissance⁴. »

1. V. t. III, p. 195 et s., 215 et s. Et Sénèque au passage cité. Diogène Laërce, in Zenone. — Cette identité de différents dieux est indiquée dans ce vers attribué à Orphée :

Ἐἰς Ζεῦς, εἰς Ἄδης, εἰς Ἥρας, εἰς Διόνυσος.

« Jupiter, Pluton, le Soleil, Bacchus, ne sont qu'un. »

2. Liber Pater ou Bacchus présidait aux semences. (August., de Civit. Dei, VI.)

3. De Benef., IV, 7, 8.

4. De Benef., IV, 7; Nat. quæst., II, 45.

Ce Dieu, quel est-il donc? « Nul ne le connaît¹. Bien des hommes le peignent sous de fausses couleurs, sans qu'il prenne souci de les punir. Ce qui environne cette suprême puissance est plein de doutes et de ténèbres; et comment pourrions-nous jamais bien connaître ce qu'est *Celui sans lequel il n'est rien*²? Cependant, s'il échappe à nos yeux, il se rend visible à notre pensée³, et, retiré dans le sanctuaire de sa majesté suprême, il en ferme l'accès à tout, sauf à notre âme⁴. » Dieu est compris par notre âme et par notre raison, parce qu'il « est tout entier âme et tout entier raison⁵. Rien ne lui est caché⁶; rien n'est grand auprès de lui⁷; » rien ne lui commande. Sa joie est éternelle⁸, sa

1. Nemo novit Deum. (*Ep.* 31.)

2. Quid sit hoc sine quo nihil est?

3. Oculos effugit, cogitatione visendus est.

4. *Nat. quæst.*, VII, 30, 32.

5. Nostri pars melior animus; in Deo nihil extrâ animum: totus ratio est. (*Nat. quæst.*, in *proëm.*) Sénèque, il est vrai, par une de ces contradictions qui lui sont habituelles, blâme ailleurs Platon d'avoir fait Dieu sans corps. V. ce que nous avons dit plus haut, tome III, p. 266, sur la difficulté qu'éprouvaient les philosophes anciens à comprendre un être purement spirituel. L'épicurien Velleius (dans Cic., *de Nat. Deor.*, I) se moque de Platon et soutient que « le dieu incorporel serait nécessairement privé de sens, de raison, de bonheur; que les dieux, au contraire, par cela seul que leur nature est plus heureuse, doivent être revêtus de la forme la plus parfaite qui est la forme humaine; que Dieu, étant un être animé, doit ressembler à celui des êtres animés dont la figure est la plus belle; qu'il ne peut y avoir de bonheur, de vertu, de raison, autrement que sous la figure humaine; que les dieux ont donc les apparences de l'homme; qu'ils ont un quasi-corps et un quasi-sang, etc. » Cicéron, plus sage (*Tuscul.*, I), revient à l'opinion de Platon et définit Dieu: « un esprit libre et dégagé, séparé de toute agrégation mortelle. » Mais il est douteux encore que Cicéron et Platon aient compris, comme nous la comprenons, la spiritualité divine. Le mot incorporel (*ἀσώματος*) donne plutôt, dans le langage des anciens, l'idée d'une matière très-légère et très-subtile. Porphyre dit (*Sent.* 21) que la matière première est *ἀσώματος*; Jamblique (*de Myst.*, I, 17) que les corps célestes sont d'une nature très-analogue à l'être incorporel des dieux.

6. Nil Deo clausum. (*Ep.* 86.)

7. Omnia angusta versùs Deum. (*Natur. quæst. proëm.*)

8. *Ep.* 60. « Gaudium quod deos deorumque æmulos semper sequitur nunquam interrumpitur. — Semper gaudete, » dit saint Paul. — V. du

puissance souveraine, sa présence infinie. Tout lui appartient¹; il est partout. Nul espace n'est vide de lui, et de quelque côté que nous nous tournions, nous le rencontrons².

« Dieu est la cause première, la cause unique. Il est à lui-même sa propre nécessité³. Platon et Aristote se trompent grossièrement quand ils appellent du nom de cause la forme, le modèle. La cause véritable, c'est la volonté de l'ouvrier, c'est la raison agissante, c'est Dieu⁴. »

Ce Dieu, qui n'a besoin de personne, a voulu pourtant se manifester par ses œuvres. « Il est l'artisan de ce monde, comme il en est le souverain⁵. Il nous a faits, et avant de nous faire, il nous a pensés⁶. Il nous a faits, il est notre père⁷; il nous aime⁸. Toute chose nous vient de lui. Il

reste, sur ces rapprochements entre les passages de Sénèque et ceux de l'Écriture sainte, l'appendice C à la fin du volume.

1. « Hanc Dei vocem: hæc omnia mea sunt. » (*Benef.*, VII, 3), et ailleurs: « omnia habentem. » *Ep.* 95.

2. « Ubique Deus, » (*Ep.* 41.) « Nihil ab illo vacat. » (*De Benef.*, IV, 8.) Et Lucain :

Estne Dei sedes nisi terra et pontus et aer,
Et cælum et virtus?

3. Deus ipse necessitas sua. (*Quæst. nat.*, 1.)

4. *Ep.* 65.

5. Mundani hujus operis dominum et artificem. (*Nat. quæst.*, II, 45.) — Ajoutez ce beau passage que Lactance nous a conservé: « Ne comprends-tu point quelle est l'autorité et la majesté de ton juge? C'est lui qui gouverne ce monde; c'est lui qui est le Dieu du ciel et le Dieu de tous les dieux; c'est lui qui a suspendu dans les cieux chacune de ces divinités auxquelles nous vouons un culte séparé; c'est lui qui, au moment où il jetait les premiers fondements de son magnifique ouvrage, où il ordonnait ce monde, la plus grande et la meilleure de toutes les œuvres, a voulu que toute chose marchât sous la direction d'un chef; et en même temps que son esprit remplissait ce monde, il enfantait, pour le gouverner sous lui, des dieux ministres de sa royauté. » Et combien de fois, ajoute Lactance, Sénèque n'a-t-il pas parlé de Dieu dans un langage semblable au nôtre? (*Lact.*, *Div. inst.*, I, 4.)

6. Cogitavit nos antè natura quàm fecit. (*Benef.*, VI, 33.)

7. Deus est parens noster. (*Ep.* 110.)

8. Carissimos nos habent dei. (*Benef.*, II, 29.)

gouverne ce monde, **il** le conduit par sa puissance; il a le genre humain sous sa **tutelle**, parfois même il s'occupe de chacun de nous¹. Il **nous** aime; il y a plus, il nous sert, et, sans cesse présent à **nos** côtés, il est prêt à aider chacun de nous dans ses besoins². Il ne craint pas d'obliger même les ingrats; son soleil se **lève** même pour les impies³. » Et d'où viennent tant de **dons**, si ce n'est de sa pure et gratuite bonté⁴? « Quelle **cause** les dieux peuvent-ils avoir de nous faire du bien, si ce n'est leur nature » bienfaisante et libérale⁵? Le mal ne saurait venir d'eux; « ils ne peuvent pas plus le causer que le recevoir. S'ils punissent et s'ils réprouvent, c'est pour le bien de l'homme: ils ne veulent jamais notre malheur⁶. »

A cette volonté suprême et bienfaisante qui refusera son obéissance? « Ce qui plaît à Dieu ne plaira-t-il pas à l'homme⁷? *Suivre Dieu* est une règle de la sagesse antique⁸. »

1. Interdum singulorum curiosi. (Ep. 95.)

2. Non querit ministros Deus. Quidni? Ipse humano generi ministrat. Ubique et omnibus praesto est. (Ibid.) « Nous ne dépendons point de nous-mêmes; nos regards sont tournés vers un autre de qui seul nous pouvons tenir en nous ce qu'il y a de meilleur. Un autre nous a formés; Dieu seul s'est fait lui-même. » Apud Lact., Div. inst., I, 7. — Dii sine intermissione munera diebus ac noctibus fundunt. (Benef., IV, 3.)

3. IV, Benef., 25: Di multa ingratis tribuunt. Et sceleratis sol oritur...

4. Deos gratuitos habemus. (IV, Benef., 24.) Deum... beneficia gratis dantem. (Ep. 95.)

5. Quae diis causa benefaciendi? natura. (Ep. 95.)

6. Errat si quis putat deos nocere velle. Dii nec dant malum nec habent... (Ep. 95.)

7. Placeat homini quod Deo placuit. (Ep. 75.)

8. Vetus praecipuum: Deum sequere (De Vita beatâ, 15.)—Celle maxime attribuée à Pythagore par Boèce et Stobée (Pythagoricum illud, ἐπεὶ Θεῶν), est citée également par Plutarque (de Auditu) et Dion Chrysost., II. Cicéron (de Finib., III, 22) la rapporte en la plaçant sur la même ligne que le *Nosce te ipsum* et *Ne quid nimis*. « Profecto antiqua et à capite sapientiae, id est à Deo insita, » dit Juste-Lipse sur Sénèque. — « Est-il long de dire que la fin de toutes choses est de suivre les dieux? » Épict., apud Arrian., I, 20. — Et Philon: « La fin de toutes choses est, suivant le très-saint Moïse, de suivre Dieu, ἐπεσθαί Θεῶν. » (De Migratione Abraham.)

et d'autres allant plus loin disent: « Obéir à Dieu c'est la liberté¹. »

L'obéissance suffit-elle? Non. Il faut « non-seulement l'obéissance, mais le consentement². Quand Dieu m'envoie quelque souffrance, je me sou mets à sa volonté, non-seulement parce qu'il le faut, mais parce que j'aime à m'y soumettre... Je veux payer mon tribut de bon cœur³. » — « O dieux, disait Démétrius, je ne me plains que d'une chose: que ne m'avez-vous d'avance fait savoir votre volonté? Je serais venu de moi-même au-devant de vos ordres. Vous voulez mes enfants? je les ai mis au monde pour vous. Une portion de mon corps? prenez-la... Ma vie enfin? reprenez ce que vous m'avez donné⁴! »

D'où vient cette obéissance volontaire, ce consentement plein d'amour? Aristote trouvait absurde de dire qu'on aime Jupiter, et Platon lui-même avait tout au plus soupçonné que l'homme doit aimer Dieu⁵; mais Sénèque plus hardi: « Aimez Dieu, dit-il, Dieu veut être aimé⁶. »

Quel culte maintenant ce Dieu réclame-t-il de l'homme? « Lui faut-il des taureaux, de l'or, une superstition inquiète, minutieuse, effarée⁷? Non, croyez aux dieux, proclamez leur existence⁸, reconnaissez leur majesté sainte,

1. Deo parere libertas est. (De Vita beatâ, 15.) — Obéir à Dieu, dit le juif Philon, n'est pas seulement préférable à la liberté, mais à la royauté même. De Regno.

2. Non servio Deo, sed assentior. (Ibid.) Non pareo Deo, sed assentior; ex animo illum, non quia necesse est, sequor. (Ep. 106.)

3. Ep. 106.

4. De Providentiâ, 5.

5. Saint Aug., de Civ. Dei, VIII, 9.

6. Deo satis est coli et amari. (Ep. 47.) Deus amatur. (Ep. 42.) Superstitio amandos timet. (Ep. 133.)

7. Ep. 116, 1; de Benef., 6; Ep. 95. V. aussi, contre la superstition, les passages cités par Lactance (Div. instit., II, 2) et par saint Augustin, de Civ. Dei, VI, 10.

8. Primus deorum cultus deos credere. (Ep. 95.)

reconnaissez en eux la bonté sans laquelle la majesté n'est pas, reconnaissez leur providence¹. Laissez là les grasses victimes et les immolations de troupeaux entiers; adorez par une volonté droite et bonne²; n'ayez si vous voulez que des vases de terre pour votre offrande, mais, si vous prétendez avoir les dieux propices, soyez homme de bien³. Donnez aux dieux ce qu'avec toute son opulence le fils de Messala ne peut leur donner, une pensée respectueuse pour la justice et pour le ciel⁴... Laissez là ces prières honteuses d'elles-mêmes qui se retournent pour voir si on les écoute. Ne chuchotez pas à l'oreille des dieux, vivez à vœu découvert⁵. »

Quand donc vous prierez, que demanderez-vous dans la prière? Ici Sénèque s'élève bien au-dessus de l'antiquité: « Demande, dit-il, un bon esprit, la santé de l'âme avant celle du corps. » Les anciens jusque-là n'attendaient de leurs dieux aucun bien moral⁶; mais c'est un bien

1. Ep. 95.

2. In victimis... non est deorum honos, sed pia et recta voluntate venerantium... Boni enim farre et fctilibus religiosi sunt. (Benef., I, 6.) Colitur Deus, non tauris, non auro, non in thesauros stipe infusa, sed pia et recta voluntate... (Ep. 95.)

3. Ep. 95. V. aussi le passage cité par Lactance. (De Vero cultu, VI, 25.) Deum... non sanguine multo colendum... sed mente pura, bono honestoque proposito.

4. Quin damus id superis, de magna quod dare lance
Non posset magni Messalæ lippa propago?
Compositum jus fasque animo, sanctosque recessus
Mentis, et incoctum generoso pectus honesto?
Hæc cedo ut admoveam templis, et farre litabo.

(Perse, II, in fine.)

5. Haud cuivis promptum est murmurque humilesque susurros
Tollere de templis et aperto vivere voto.

(Perse, II, 6.)

Et Sénèque: « Deum rogare quod palam rogare audeamus... Sic loquere cum Deo, tanquam homines audiant. (Ep. 10, in fine.)

6. V. Cicéron, cité ci-dessus t. III, p. 274. Simonide et même Homère,

moral que Sénèque attend de la Divinité. « Si nul n'est homme de bien sans Dieu, c'est donc Dieu qui nous inspire les grands desseins de notre vie. Les rayons du soleil touchent la terre sans abandonner cet astre; de même l'esprit de Dieu, envoyé pour nous faire voir de près les choses divines, demeure avec nous, mais sans se séparer de son origine¹. »

Sénèque dit encore: « Voulez-vous honorer les dieux, imitez-les². »— Mais comment l'homme, cet être mortel et fragile, imitera-t-il l'Être immortel et puissant?— Dieu lui prêtera son aide. « Les dieux ne sont ni dédaigneux, ni jaloux; ils appellent à eux³, ils tendent la main à celui qui veut monter vers eux. Nul sans Dieu n'est homme de bien⁴; nulle âme n'est droite sans lui⁵; de lui viennent les fortes et courageuses résolutions. Quand une âme est élevée, modérée, constante, sereine, c'est qu'une puissance céleste la conduit: tant de vertu ne peut être sans l'aide d'un Dieu⁶. »

« Par la vertu, en effet, les hommes, qui sont les associés et les membres de Dieu⁷, ne font que remonter à leur origine et développer, comme un cultivateur intelligent, les semences divines qui sont en eux⁸. Par la vertu,

selon Athénagore, de Legat., 8, disent bien que les dieux donnent la vertu. Mais peut-on la leur demander? Et qu'entendent-ils au juste par le mot vertu, ἀρετή?

1. Ep. 10, 41. Ailleurs, il est vrai (Ep. 31, 90), Sénèque attribue les vertus de l'homme à lui-même. Mais, encore une fois, il ne faut jamais s'étonner d'une contradiction dans Sénèque.

2. « Satis deos coluit quisquis imitatus est. » (Ep. 95.)

3. Ep. 74.

4. « Bonus vir sine Deo nemo. » (Ep. 41.)

5. « Nulla sine Deo bona mens. » (Ep. 73.)

6. « Neque enim potest tanta res sine adminiculo numinis stare. » (Ep. 41.)

7. « Hujus socii sumus et membra. » (Ep. 93.)

8. Ep. 73.

l'homme se rend digne d'entrer en société avec son auteur¹... Entre Dieu et les hommes de bien, il y a amitié, parenté, ressemblance; leurs âmes sont des rayons de sa lumière; l'homme de bien est le disciple, l'imitateur, le véritable enfant de Dieu². Vous étonnez-vous que l'homme arrive jusqu'aux dieux? Il y a quelque chose de plus merveilleux: Dieu vient à l'homme; il y a plus, Dieu vient dans l'homme³. » Et ailleurs encore: « Dieu est près de nous, avec nous, il est en nous. Un esprit divin réside en nous-mêmes, à la fois notre surveillant et notre guide. Dans le cœur de tout homme vertueux demeure je ne sais quel dieu, un dieu y demeure⁴. »

Ainsi « l'âme céleste de l'homme de bien, vivant avec les hommes, reste attachée à son origine, comme le rayon qui nous éclaire n'est pourtant pas séparé de son soleil.

1. « Virtus hominem dignum efficit qui in consortium Dei veniat. »

2. *De Providentiâ*, I. « Discipulus ejus æmulatorque et vera progenies. »

3. *Ep.* 73.

4. Senec., *Ep.* 11, 73. In unoquoque nostrum « *Quis Deus incertum est, habitat Deus.* » Tout cela peut se rapporter sans doute à l'origine divine des âmes, telle que l'admettaient les stoïciens, qui supposaient que l'âme est une partie de la divinité. Cependant on peut aussi entendre ces paroles dans le sens de l'Évangile de saint Jean: « Lux... quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. » (Ch. 1.) — « Si vous entrez, dit encore Sénèque, dans une forêt consacrée, dont les arbres antiques s'élèvent au-dessus de la hauteur commune, et dont les rameaux, s'étendant les uns au-dessus des autres, vous dérobent la vue du ciel, ces troncs immenses, ce silence et ce mystère, ces ombres si épaisses et qui épouvantent notre âme, vous avertissent de la présence d'un Dieu. Si une caverne prolonge ses voûtes souterraines au-dessous des flancs d'une montagne qui semble comme suspendue au-dessus d'elle, votre âme tressaille à cette vue comme si elle sentait que ce lieu est consacré... De même, si vous voyez un homme que les périls n'ébranlent pas, que les passions ne peuvent émouvoir, heureux au milieu des adversités, paisible au milieu des orages, une vénération religieuse n'entrera-t-elle pas dans votre âme? ne direz-vous pas: « Cette vertu est trop grande et trop haute pour pouvoir ressembler en quelque chose au corps dans lequel elle habite; une puissance divine y est descendue? » (*Ep.* 41.)

Elle tient à Dieu¹, le regarde, reçoit de lui sa force; son Dieu est son père²; comme lui, elle vit dans une joie que rien ne peut interrompre³; comme lui, elle est heureuse sans les biens de la terre. La richesse, le plaisir, ne sont pas des biens, puisque Dieu n'en jouit pas⁴. »

Que l'homme accomplisse donc sa noble destinée. « Qu'il crée en lui l'image de Dieu. L'image de Dieu n'est pas d'argent ou d'or; de ces métaux grossiers on ne fera jamais rien qui ressemble à Dieu⁵. Le bien suprême n'est autre chose que la possession d'une âme droite et d'une claire intelligence. Que l'homme souffre avec patience; car Dieu n'est pas pour lui une mère tendre et aveugle, Dieu l'aime fortement, Dieu l'aime en père. Nous regardons avec un certain plaisir d'admiration un brave jeune homme qui lutte avec courage contre une bête féroce. Spectacle d'enfants! voici un spectacle digne de Dieu, un duel dont la contemplation mérite de le distraire de son œuvre: l'homme de cœur aux prises avec l'adversité⁶. »

Au moins cette philosophie ne rabaisse-t-elle pas l'homme; au moins a-t-elle le mérite que tant de philosophies n'ont pas eu, de se placer dans le côté de la balance

1. « Animus... hæret origini suæ... — Hæremus cuncti superis, » dit Lucain, *Phars.*, XVIII.

2. « Deus est parens noster. » (*Ep.* 110.)

3. *Ep.* 60.

4. *Ep.* 31.

5. « *Te quoque dignum finge Deo.* » Finges autem non auro nec argento. Non potest ex hac materiâ exprimi imago Dei similis. (*Ep.* 12.) — « Nous ne devons pas estimer, dit pareillement l'Apôtre, la chose divine semblable à l'or, à l'argent, à la pierre, à la matière façonnée par l'art. » *Act.* XVII, 29.

6. *De Providentiâ*, 2. Un auteur chrétien copie ici Sénèque: « Quel noble spectacle pour Dieu, lorsqu'il voit un chrétien combattre contre la douleur, mépriser les menaces et les supplices, et assurer sa liberté contre les princes et les rois! » Minucius Félix, *in Octavio*. — Et Épictète: « Quand le péril te menace, songe que Dieu, comme un intendant de l'arène ou des jeux, vient de l'appareiller avec un redoutable adversaire. » Épict., *apud Arrian.*, I, 24.

vers lequel notre nature ne penche pas, et de faire contre-poids à nos faiblesses, auxquelles d'autres ont trouvé plus commode d'ajouter le poids de leurs doctrines : « Non, Épicure, ne confonds pas la vertu et la volupté : la vertu est quelque chose d'élevé, de supérieur, de royal, d'infatigable, d'invaincu ; la volupté est basse, servile, fragile, misérable ; elle a pris domicile dans les tavernes et les lieux de débauche. La vertu est au temple, au forum, à la curie, devant les remparts ; couverte de poussière, le visage enflammé, les mains calleuses : la volupté se cache, elle recherche les ténèbres ; elle habite les bains, les étuves, les lieux qui redoutent la surveillance de l'édile ; elle est efféminée, sans nerf, toute détremmée de parfum et de vin, pâle de ses excès, couverte de fard, plâtrée de couleurs étrangères¹. »

Mais pour atteindre cette vertu, une condition est nécessaire : « Soyons bien persuadés que personne de nous n'est sans une faute. Ne disons pas : Je n'ai point péché². » Au contraire, « connaître son péché, dit Épicure, est le commencement du salut. Celui qui ne se croit point pécheur refuse de se corriger. Chaque soir, dans le repos et les ténèbres, examinons notre conduite, rendons-nous compte de nos actions. Ne redoutons le souvenir d'aucune de nos fautes. Soyons nous-mêmes notre accusateur ; soyons notre juge. Sachons nous irriter contre nous-mêmes, et ne nous accordons, qu'après de justes reproches, le pardon de notre conscience. Notre sommeil sera plus paisible quand notre âme aura pu, ou se féliciter de son innocence, ou s'avertir elle-même de ses chutes³. Soumettons notre con-

1. *De Vita beatâ*, 27.

2. *De Irâ*, II, 27.

3. *Ep.* 28 ; *de Irâ*, III, 26.

science aux dieux ; sachons la leur ouvrir tout entière. Les dieux connaissent nos fautes les plus secrètes. Vivons avec les hommes comme si Dieu nous voyait, et parlons à Dieu comme si les hommes pouvaient nous entendre¹. »

Mais de plus, comme « nul ne peut s'absoudre lui-même, » cherchons aide et conseil chez autrui. « Choisissons un homme qui soit toujours devant nos yeux comme un modèle et sous les yeux duquel il nous semble toujours vivre... Donnons à notre âme un témoin qu'elle vénère et dont la gravité sanctifie même notre vie la plus secrète... Quel bonheur que de trouver un cœur tout prêt pour y déposer nos secrets en sûreté ! un confident plus rassurant envers nous que nous ne le sommes nous-mêmes !... Pourquoi userai-je de réticence avec un ami² ? »

Enfin un dernier caractère, qui appartient à la morale du stoïcisme réformé, est une notion plus élevée des rapports de l'homme avec ses semblables.

La morale philosophique de l'antiquité est presque toujours égoïste. Elle rapporte à nous-mêmes tous nos devoirs. C'est pour lui-même, c'est pour sa propre dignité, c'est pour son orgueilleuse satisfaction qu'elle forme et qu'elle conseille le sage. Tous les devoirs, ou à peu près, sont des devoirs de respect envers soi-même. Le sage sans doute doit être juste envers autrui, parce que l'injustice troublerait l'équilibre de son âme et l'enlaidirait à ses propres yeux. Le sage doit être juste, mais il n'a pas besoin d'aller

1. *Ep.* 10 ; *de Benef.*, VII, 1, et Sénèque le père, *Controv.*, I, 2. — Saint Pierre dit de même : *In interrogatione bonæ conscientie*. (I Petr., III, 21.) — Ailleurs, Sénèque, cité par Lactance (*Div. inst.*, VI, 24) : « Ton surveillant te suit partout ;... à quoi bon chercher un lieu secret, éviter les témoins ? Crois-tu échapper à tous les yeux ? Insensé, que t'importe de n'avoir pas de confident, quand tu as ta conscience ? »

2. « Nemo invenitur qui se possit absolvere. » (*De Irâ*, I, 44 ; *Ep.* 11 ; *de Tranq. animi*, I, *Ep.* 3.)

au delà. L'amour de son semblable, la bienfaisance, ou, pour mieux dire, la libéralité, sont des vertus surrogatoires, des vertus de luxe, de généreux penchants que la sagesse ne commande pas, qu'elle cherche plutôt à restreindre, et auxquels il ne faut se livrer, dit-elle, qu'avec beaucoup de précaution¹. Ces vertus peuvent manquer sans qu'aucune loi essentielle en soit atteinte, sans que l'équilibre de l'âme en soit blessé.

Ainsi dans l'antiquité le devoir envers autrui ressortait-il de la politique plus que de la morale. Ce n'est pas envers l'homme, envers nos semblables, envers notre prochain, que l'homme avait d'autres devoirs que celui de la stricte justice. Les grands devoirs de l'homme, aux yeux de l'antiquité, étaient envers l'association dont il fait partie, envers la famille comme portion de la cité, envers la cité qui comprend et domine toutes les associations humaines. L'homme n'était rien comme homme; comme parent, comme citoyen il devenait quelque chose: mais surtout la famille et la cité étaient beaucoup. On ne devait à son semblable que la justice: on devait à la famille l'obéissance et le respect; à la patrie, non-seulement le respect et l'obéissance, mais l'amour et le dévouement.

Cette morale philosophique, qui rapporte tous les devoirs au culte de soi-même, cette morale politique qui les ramène tous au culte de la patrie, forment encore la morale de Cicéron, quoique Cicéron vienne tard, qu'il ait recueilli tous les travaux de l'esprit grec, que Posidonius lui ait transmis les notions morales du stoïcisme. Les devoirs sont tous renfermés, pour Cicéron, dans la justice et dans l'hon-

1. « Beneficentia ac liberalitas... quæ quidem nihil est naturæ hominis accommodatiùs; sed habet multas cautiones. » V. aussi tout le chapitre. Cic., de Off., I, 14.

nêteté. L'honnêteté est justement ce culte de soi-même, ce maintien de sa dignité propre, auquel l'antiquité attachait une importance si singulière quelquefois. La justice comprend deux choses: ne nuire à personne, devoir purement négatif, devoir de stricte équité; servir à l'utilité commune¹, c'est-à-dire aux intérêts communs de ceux que « des liens plus étroits rapprochent de nous, de ceux qui nous appartiennent ou par le sang, ou par le mariage, ou enfin par l'unité de langue, de cité, de nation², » aux intérêts surtout de la « patrie, cette société la plus chère de toutes, et qui embrasse toutes les autres³. » Jusque-là, en effet, et jusque-là seulement pouvaient aller le dévouement et le désintéressement du païen⁴.

Sénèque parle autrement que Cicéron. Je ne prétends pas qu'il comprenne, dans son entière et véritable étendue, le devoir envers les semblables; mais au moins reconnaît-il, de l'homme à l'homme, plus que des obligations pure-

1. « Ut ne cui noceatur... Ut communi utilitati serviatur. » (De Off., I, 10.)

2. « Arctior societas propinquorum... societas in ipso conjugio... gens, natio, lingua, civitas. » (V. *ibid.*, 17.)

3. Ainsi Lucilius (*lib. incerto*), v. 165 :

Virtus, Albine, est...

Commoda præterea patriæ sibi prima putare,

Deinde parentum, tertia jam postremaque nostra.

4. « Parcourez toutes les sociétés humaines, nulle n'est plus sacrée, nulle ne saurait nous être plus chère que celle qui nous unit à la chose publique. Nous aimons sans doute nos pères et nos mères, nos enfants, nos proches, nos amis; mais l'amour de la patrie renferme en lui seul tous ces amours. Quel homme de bien hésitera à lui donner sa vie, si sa vie peut lui être utile? » *Ibid.*

Ailleurs, il est vrai, Cicéron semble étendre davantage la sphère des devoirs: « Ceux qui nous imposent des devoirs envers nos concitoyens et non envers les étrangers, ceux-là détruisent la société humaine hors de laquelle il n'y a ni bienfaisance, ni libéralité, ni bonté, ni justice, etc... » (*Ibid.*, III, 17. V. encore I, 10, de *Finibus*, V, 23; de *Nat. deorum*, I, 44.) Mais, ici même, il parle des devoirs de stricte justice, et non des obligations de charité.

ment négatives. On s'aperçoit, en le lisant, que l'esprit de l'antiquité touche à sa fin ; que ses idées semblent étroites et pauvres, parce qu'une idée plus grande commence à se lever sur le monde ; qu'en un mot, le genre humain, comme un aveugle, se sent échauffé par un soleil qu'il ne voit pas encore. Sous le règne immiséricordieux de Néron, Sénèque, non pas le premier sans doute, mais plus nettement peut-être que nul autre, arrive à la notion de l'unité et de la consanguinité entre les hommes : « Tous les devoirs humains, dit-il, sont renfermés dans cette pensée ¹ : Nous sommes les membres d'un grand corps ; » non-seulement parce que « la société humaine se forme par notre union, comme une voûte par l'union de ses pierres, dont chacune tomberait si elle n'était soutenue par les autres ², » mais aussi parce que « la nature, » c'est-à-dire Dieu ³, « nous a fait naître du même sang, nous a fait sortir du même principe, nous a destinés à la même fin ⁴, nous a inspiré un mutuel amour. » Ainsi, il comprend et la notion de la solidarité des hommes dans l'ordre social, et surtout la notion supérieure de la fraternité humaine, qui, obscurcie dans le paganisme, restait pourtant au fond des âmes, et faisait explosion dans les théâtres, lorsqu'on entendait ce vers du poète :

Je suis homme : rien de ce qui est homme ne me semble étranger.

1. « Membra sumus corporis magni. » (*Ep.* 95.)
2. « Societas magna lapidum fornicationi similis. » (*Ibid.* V. encore de *Irâ*, II, 31.) « L'homme est sacré pour l'homme, car ils sont ensemble citoyens de la grande cité. » Et plus ouvertement encore : « Il y a deux cités, l'une plus petite et l'autre plus grande. Celle-ci est la vraie chose publique. Elle embrasse les dieux et les hommes. Ses bornes sont celles que le soleil atteint dans sa marche. » *De Otio sapientis*, 31.
3. V. ci-dessus, page 211.
4. « Natura nos cognatos edidit, eum ex iisdem et in eadem gigneret. » (*Ep.* 95.)

Mais une fois cette notion prise au sérieux, comme nous allons voir tomber la morale traditionnelle du monde romain ! comme elles pâliront, ces idées étroites et jalouses de l'esprit de nation et de l'esprit de famille ! Comme vont diminuer ces devoirs de la famille, de la tribu, de la cité que l'antiquité faisait passer avant tout ! La patrie elle-même ne sera pas le souverain bien du sage : « Une grande âme ne veut pas d'une étroite patrie ; ma patrie, c'est le monde ¹. » Ou, comme disait Musonius : « L'exil n'est pas un grand mal, on peut vivre partout, puisque partout on peut être homme de bien ². » Que dirons-nous du despotisme de la famille ? Pour que la famille soit paisible et heureuse, il faut que la clémence y pénètre ³. Que dirons-nous de l'orgueil des castes, de la haine pour l'étranger, du mépris pour l'esclave ? A ces sentiments, fondés sur le principe de l'inégalité native des races humaines, Sénèque oppose l'égalité native de tous les hommes : « L'esprit divin peut appartenir à l'esclave comme au chevalier romain. Qu'est-ce que ces mots : esclave, affranchi, chevalier ? Des noms créés par la vanité et par le mépris. Du fond d'une cabane, l'âme peut s'élever jusqu'au ciel ⁴. La vertu n'exclut personne : ni esclave, ni affranchi, ni roi. Tout homme est noble, parce qu'il descend de Dieu : s'il y a dans la généalogie quelque échelon obscur, passe-le, monte plus haut ; tu trouveras au sommet la plus illustre noblesse. Remonte à notre origine première ; nous sommes tous fils de Dieu ⁵. »

1. *Ep.* 28, 102.
2. Apud Stobæum.
3. *De Clem.*, I, 5. V. aussi 14.
4. *Ep.* 31.
5. *De Benef.*, III, 18, 29 ; *Ep.* 47. V. aussi de *Irâ*, III, 31 ; de *Vita beatâ*, 24 ; de *Benef.*, III, 28.

« Il faut être juste, disait sèchement Cicéron, même envers les gens de la condition la plus vile. La plus vile condition est celle des esclaves ; il faut les traiter en salariés, exiger leurs services, leur donner le nécessaire ¹. » Et Cicéron rougit ailleurs du regret qu'il éprouve de la mort d'un de ses esclaves ². Sénèque parle bien autrement : « Ce sont des esclaves ? Dites des hommes, dites des commensaux, dites de moins nobles amis ; dites plus, des compagnons d'esclavage ; car la fortune a sur nous les mêmes droits que sur eux. Celui que tu appelles ton esclave est né de la même souche que toi ; il respire le même air, il mourra de la même mort. Consulte-le ; admets-le à tes entretiens, admets-le à tes repas. Vis avec ton inférieur comme tu voudrais que ton supérieur vécût avec toi. Ne cherche pas à te faire craindre ; qu'il te suffise ce qui suffit à Dieu, le respect et l'amour ³. »

Sur un autre point encore, comparons à Sénèque Cicéron, cet esprit incontestablement plus élevé, cette âme plus désintéressée et plus pure : « Quelques-uns pensent, dit-il, que les combats de gladiateurs *ne laissent pas que d'être inhumains* ; et je ne sais s'ils n'ont pas raison, en parlant de ces jeux tels qu'ils sont aujourd'hui. Mais quand on n'y voyait combattre que des coupables..., nul spectacle ne pouvait être plus propre à nous fortifier contre la douleur et contre la mort ⁴. » Et ailleurs : « Tu n'a pas à regretter, écrit-il à son ami, les *chasses* dont Pompée nous a donné le spectacle. Il y en a eu, pendant cinq jours, deux dans chaque journée, et magnifiques ; personne ne le nie.

1. *De Offic.*, et ailleurs : « Adhibenda sævitia ut heris in famulos. » (*De Off.*, II, 7.)

2. *Attic.*, I, 44.

3. *Ep.* 47.

4. *Tuscul.*, II, 17.

Mais quel plaisir peut éprouver un homme bien élevé, à voir un malheureux faible et tremblant, déchiré par quelque bête vigoureuse, ou, au contraire, quelque bel animal percé d'un coup d'épieu ? Si cela est à voir, tu l'as déjà vu ; et pour moi, qui viens d'en être spectateur, ce n'est rien de nouveau ¹. »

Sénèque ne parle pas avec cette indifférence. Ces mêmes jeux, qui n'inspirent à Cicéron que l'ennui et la satiété, Sénèque les reproche à Pompée comme un crime ². « Par hasard, dit-il encore, je suis tombé au milieu d'un spectacle de midi ³ ; j'y cherchais des jeux et quelque joyeux délassements : j'ai trouvé des combats auprès desquels ceux du matin sont quelque chose d'humain et de miséricordieux... L'homme, cette chose sacrée, l'homme est livré à la mort par forme de récréation et de jeux, et celui auquel on ne devrait pas même apprendre à recevoir et à donner des blessures, est jeté sur l'arène nu et désarmé. Sans colère, sans crainte, à titre de passe-temps, l'homme donne la mort à l'homme, et l'agonie d'un mourant fait la joie du spectacle ⁴. » Et Sénèque n'est pas touché de cette excuse que Cicéron admet volontiers : ce sont des coupables. « Ils ont mérité la mort, je le veux bien ; mais vous, quel crime avez-vous commis pour mériter d'être spectateur de leur supplice ⁵ ? »

Mais, « dirons-nous seulement qu'il faut épargner le

1. *Fam.*, VIII, 4.

2. *De Brevitate vitæ*, 13, 14.

3. *V.* ci-dessus, p. 131.

4. « Homo res sacra... Satis spectaculi in homine mors est... Homo hominem, non timens, non iratus, tanquam spectaturus, occideret. » (*Ep.* 7, 90, 95.)

5. *Ep.* 7. Pline, venant après Sénèque, exprime aussi une certaine horreur, mais bien modérée, pour l'effusion du sang dans l'arène. *Hist. nat.*, XXVIII, 1.

sang humain? Rare vertu, quand on est homme, de vivre en paix avec les hommes! Belle gloire d'épargner ceux qu'on doit servir? » Allons plus loin; « disons qu'il faut tendre la main au naufragé, montrer la route au voyageur qui s'égare, partager son pain avec celui qui a faim... La nature a fait nos mains pour que nous nous aidions les uns les autres..... Et, selon sa loi, il est plus malheureux de donner la mort que de la souffrir¹. » Allons plus loin encore: il ne suffit pas de secourir; il faut secourir de bonne grâce: « L'aumône n'est un bienfait que par la bonne volonté qui l'inspire. » Il faut secourir sans bruit, en silence, sans humilier celui qui reçoit. Il faut secourir non-seulement l'ami, mais l'inconnu; non-seulement l'homme libre, mais l'esclave; non-seulement l'homme reconnaissant, mais l'ingrat; non-seulement l'homme inoffensif, mais celui qui est notre ennemi². Partout où il y a un homme, il y a place au bienfait³. »

Il faut donc secourir même ses ennemis⁴. La vengeance, si admise et si admirée qu'elle soit du vulgaire, est un vice et une faiblesse; s'il faut punir, punissons pour corriger l'homme pervers, non pour rendre à notre ennemi le mal qu'il nous a fait⁵.

Voilà comme parlait Sénèque en ce siècle infâme et cruel qui avait accumulé toutes les corruptions. Ce n'était,

1. *Ep.* 95.

2. « Non est beneficium nisi quod a bona voluntate proficiscitur. » (*De Benef.*, VI, 9. *Ibid.*, II, 9; VII, 31.) « Etiam ignotis succurrere. » (*De Irâ*, I, 5.)

3. *De Vitâ beatâ*, 24.

4. « Opem ferre etiam inimicis miti manu. » (*De Otio sap.*, 28.) Cicéron disait seulement: « Il y a une mesure à garder dans la vengeance. » (*Off.*, I, 11.)

5. « Inhumanum verbum, ut quidem pro justo receptum, ultio. » (*de Irâ*, II, 32.) « Non se ulciscitur, sed illos emendat. » (*De Constant. sap.*, 12; *de Irâ*, I, 5; II, 31; *de Clem.*, I, 22; II, 7.) — V., cependant, *de Benef.*, VI, 5.

certes, pas autour de lui, à la cour de Messaline ou de Néron, qu'il avait puisé des pensées aussi hautes. Ce n'était même pas dans l'antiquité: chez les plus grands philosophes de la Grèce, ces mêmes pensées sur l'essence divine, sur les rapports de l'homme avec Dieu, sur les rapports de l'homme avec l'homme, ne se retrouvent qu'éparses, incomplètes, indistinctes; pour qu'elles se dessinassent avec une netteté et avec un ensemble jusque-là inconnus, il fallait le rhéteur Sénèque, cet homme élevé parmi les arguties de l'école, ce courtisan parfois si infâme de Néron. A partir de Sénèque, ou, si l'on veut, de son époque, à partir de ce règne odieux de Néron, ces nobles idées se popularisent, entrent dans le domaine commun de la philosophie, sont confirmées et développées après Sénèque par Épictète, après Épictète par Marc-Aurèle.

Comment de si nobles pensées ont-elles une date si étrange? Comment ces hommes, la plupart inférieurs, pour le génie, aux grands maîtres de la Grèce, ont-ils entrevu plus nettement la vérité? Comment Sénèque, ce déclamateur, qui paraît souvent ne penser qu'à arrondir sa phrase, rencontre-t-il, pour remplir sa période, tel ou tel rayon de vérité qui a échappé à la haute vue d'un Platon, à la sagacité d'un Aristote, à la sagesse d'un Socrate? Il ne pense, il ne croit, il ne pratique rien de ce qu'il dit, je le veux bien; il est rhéteur et non philosophe. Mais comment le rhéteur a-t-il eu des éclairs de vérité que n'avait eus nul philosophe?

Voilà le problème qui ne sera résolu qu'après le complet examen du néo-stoïcisme. Aussi bien, est-il temps de montrer ses faiblesses et de faire voir par quel côté il tenait aux misères de l'humanité, aux misères des siècles patens, aux misères de son propre temps.

§ III. — VICES ET IMPUISSANCE DU NÉO-STOÏCISME.

La philosophie nouvelle, nous venons de le dire, repoussait toute spéculation et prétendait n'enseigner que la morale. Mais quelle base donner à cette morale? En vertu de quelle puissance dicter à l'homme ses devoirs? C'est la question qui se présentait nécessairement devant elle et qui se présente à nous lorsque nous lisons Sénèque.

Aussi cet homme qui repousse le dogme à chaque instant, malgré lui revient au dogme, c'est-à-dire à ces idées panthéistiques qui lui furent léguées comme le vieux mobilier de Zénon. Sans cesse, malgré ce que nous venons de citer tout à l'heure, il voit en Dieu l'âme universelle; dans les âmes humaines, de pures émanations de son essence¹; dans le monde, un *grand animal* mù et conduit par Dieu comme le corps l'est par son âme²; dans la matière, quelque chose d'éternel, d'universel, de coexistant à Dieu. Au-dessus de ces deux grands êtres universels, si je puis ainsi m'exprimer, Dieu et la matière, il faut que quelque chose soit, pour les rapprocher et les tenir unis; et quelle autre chose, sinon une loi fatale, suprême, invincible, à laquelle sont soumis et les corps et les âmes, et les génies ou les dieux, et Dieu lui-même? Enfin Sénèque attend l'in-

1. *Ep.* 31; *de Provid.*, 1; *de Vitâ beatâ*, 32.

2. « *Universa ex Deo et materiâ constant. Deus ista temperat quæ circumfusa rectorem sequuntur... Quem in mundo locum Deus obtinet, hunc in homine animus; quod est illi materia, in nobis corpus est.* » (*Ep.* 65.) « *Quid est Deus? mens universi; quod vides totum et quod non vides totum.* » (*Nat. quæst. præm.*) « *Vis (Deum vocare) mundum? Ipse enim est quod totum vides, et se sustinet vi suâ.* » (*Ibid.*, II, 45.) *Totum hoc quo continemur, et Deus et unum est.* » (*Ep.* 92.) — Et Lucain :

Jupiter est quodcumque vides, quocumque movemur.

(*Pharsale*, IX.)

condie universel par lequel finira cet accident que nous nommons création, par lequel les êtres étant détruits, l'unité primitive se rétablira, la matière retournera à son état d'élément, les âmes à leur source qui est l'âme divine. Ces dogmes, dont j'ai parlé ailleurs¹, sont le fonds habituel de Sénèque, le lieu commun sur lequel il brode, le thème auquel il revient forcément.

Mais, n'est-il pas facile de le voir? Sénèque, s'il eût été habitué à poursuivre avec plus de soin les conséquences de sa pensée, se fût aperçu dans quelle contradiction il tombait. Tout à l'heure, pieux adorateur de la divinité, il relevait, il purifiait la prière, il la justifiait contre les fatalistes²; mais bientôt, en vertu de ce principe que les dieux sont soumis comme nous à la fatalité, il viendra nous dire que « nous avons peu de chose à craindre des hommes, rien à craindre des dieux³, » par conséquent aussi rien à espérer. Tout à l'heure il reconnaissait la puissance, la bonté, la suprême vertu de Jupiter; il voyait en elle la source de la vertu des hommes : et le voici nous disant que le sage doit sa sagesse à la philosophie, c'est-à-dire à lui-même; que, soumis comme Jupiter à une loi suprême et accomplissant comme lui cette loi, le sage est son égal⁴, son supé-

1. *V. t.* III, p. 196.

2. Sénèque concilie très-bien l'utilité de la prière avec l'immutabilité des lois divines : « Les expiations et les prières ne combattent pas la loi du destin, elles sont dans la loi même. Certaines choses ont été laissées comme en suspens par les dieux, pour tourner à bien si nous prions. Cette alternative même est une des lois du destin. » *Quædam à diis ita suspensa et relicta, ut in bonum vertant si admotæ preces. Ipsum quoque hoc in fato est.* (*Nat. quæst.*, II, 37.)

3. *Nec mortem horrebimus, nec deos... Non homines timere, non deos.* (*Ep.* 75.) *Deos nemo sanus timet.* (*Benef.*, IV, 19.) *Nullius nec hominis nec Dei timorem.* (*Ep.* 17.) *Deorum hominumque formidinem eiecit, et scit non multum esse ab homine timendum, à Deo nihil.* (*Benef.*, VII, 1.)

4. *Ex superiore loco homines videntem, ex æquo deos.* (*Ep.* 41.)

rieur même¹, parce qu'il a plus d'obstacles à vaincre et plus de travaux à soutenir. Le dogme du Portique enlève à la morale de Sénèque toute la force que pouvait lui donner le sentiment religieux.

Devant ce dogme viennent aussi tomber ces idées que nous admirons, de résignation, de respect, de confiance en la Providence. La Providence n'est plus maîtresse du monde, Dieu n'est plus tout-puissant; « un invincible destin l'entraîne comme nous, et, quelle qu'elle soit, la puissance impérieuse qui a ordonné les lois du monde, est éternellement liée à ses propres décrets². » Dieu voudrait le bien; il ne le peut, ou du moins il ne peut le faire complet. Faible « artisan, qui n'a pu changer la matière » mauvaise sur laquelle il travaillait³, il ne fait le bien des uns que par le mal des autres; et la consolation du sage sera, non pas une tendre et filiale confiance envers Dieu, mais ce triste raisonnement qu'a reproduit l'anglais Pope dans son poème, long sophisme sans poésie: « Mon mal est partiel, le bien qui en résulte est général; ma souffrance est nécessaire pour le bonheur du monde. » Il se consolera, dit Sénèque, avec l'univers⁴.

Devant la doctrine du Portique la notion de l'âme immortelle va tomber aussi. Sénèque serait bien tenté de la

1. Aliquid est quo sapiens antecedit Deum. Ille naturæ beneficio, non suo sapit. (*Ep.* 53, 73.) Sénèque se réfute assez dans un autre passage: « Parce que la vertu de Dieu est naturelle, ne louerons-nous pas Dieu de cette vertu que nul ne lui a apprise? Oui, certes, nous le louerons. Si cette vertu lui est naturelle, c'est qu'il se l'est donnée à lui-même, car la nature n'est autre chose que Dieu. » Apud Lactant., *Inst. Div.*, II.

2. Irrevocabilis humana et divina cursus vehit... Deus scripsit quidem fata, sed sequitur. Semel jussit, semper paret. (*De Provid.*, 5.) La même idée. *Benef.*, VI, 23.

3. Non potest artifex mutare materiam. (*De Provid.*, 5.)

4. Solatium cum universo rapit. (*De Provid.*, 3.) Dieu dit au sage: *Je ne pouvais te soustraire aux maux terrestres: j'ai armé ton âme.* *Ibid.*, 6.

donner pour soutien à sa morale; il développe, non sans chaleur, ce que cette croyance a de consolant et de noble¹; il comprend ce qu'elle a d'utile et de salutaire; il sait que la foi primitive de tous les peuples l'a acceptée, et le consentement de tous les peuples est à ses yeux un grand indice de vérité². Et cependant il doute³, et cependant il nie parfois⁴, et même il devrait nier toujours. Si l'âme de l'homme n'est qu'une portion de l'âme divine, une fois libre et dégagée, peut-elle ne pas se réunir à son tout? La volonté et la pensée de l'homme peuvent-elles ne pas aller se confondre avec la volonté et la pensée universelle? L'âme, cette étincelle de l'éther (car je ne sais trop si Sénèque conçoit l'être complètement spirituel)⁵, ne doit-elle pas, une fois remontée aux régions supérieures, se perdre dans cet océan éthéré qu'on appelle Jupiter, qu'on appelle Dieu⁶? l'être particulier de l'homme, le sentiment du moi, en un mot ce qui nous rend susceptibles de peine ou de joie, de punition ou de récompense, peut-il subsister après la mort?

Sénèque lutte, il est vrai, contre cette logique du stoïcisme; mais ce qu'il peut rapporter de cette lutte, c'est tout au plus le doute. Sa philosophie ne sait pas se tenir à

1. *Ep.* 102.

2. Multum dare solemus præsumptioni omnium hominum. Apud nos veritatis argumentum est, aliquid omnibus videri... Cum de animarum aeternitate disserimus, non leve momentum apud nos habet, consensus hominum aut timentium inferos aut sperantium. (*Ep.* 117.)

3. *V. Ep.* 57, 63, 102. — Ailleurs il paraît plus affirmatif. *Consol. ad Polyb.*, 28; *ad Helv.*, 8; II, *ad Marciam*, 22, 24 et s.; *Ep.* 26.

4. *Ad Marciam*, 19. — Mors dolorum solutio et finis... Mors non bonum nec malum... Non potest miser esse qui nullus est. (*V. aussi Ep.* 54.)

5. Animus qui ex tenuissimo constat... qui adhuc tenuior est igne... dit Sénèque, pour expliquer comment l'âme trouve moyen de sortir de quelque manière que le corps périsse. *Ep.* 57. *V. ci-dessus*, page 306, note 6.

6. *Ad Marciam*, 26; *Ep.* 24, 66. Sur l'origine divine des âmes, la belle Épître, 41.

la hauteur où Platon était monté; les beaux rêves du Phédon se sont dissipés au souffle sceptique de Carnéade; il se peut bien que Socrate mourant n'ait entretenu ses disciples que d'illusions. Sénèque, en un mot, est revenu des profondeurs de la philosophie sans rien de certain sur notre sort à venir. Il a des paroles magnifiques sur l'immortalité des âmes, sur les épreuves par lesquelles elles se purifient, sur la félicité des justes, leur union, leur claire vue de toute chose, et la plénitude de vie qu'ils retrouvent dans leur patrie, dans « leur ciel, » lorsque enfin ils ont satisfait à leur origine qui « sans cesse les ramenait en haut. » Thème brillant! lumineuse hypothèse que son discours leur mène quelquefois à embrasser! Certitude? non; et quand, du milieu de ces magnifiques espérances, on rappelle Sénèque à d'autres pensées, il se plaint qu'on « lui fasse perdre un si beau rêve¹. »

Ainsi, ni le sentiment pieux envers la Divinité, ni la soumission à la Providence, ni la croyance à une autre vie ne peuvent être les véritables soutiens de la morale stoïcienne. Ce que Sénèque nous en a pu dire, combattu par ses propres doctrines, se réduit à l'état de phrase sonore et de parole retentissante (*velut æs sonans et cymbalum tinniens*, dit saint Paul²).

Et cependant nous avons vu le stoïcisme imposer à l'homme de nobles devoirs, mais des devoirs qui pèsent à sa nature. Or, quand on demande à la vertu humaine de grands sacrifices, il est bon de lui faire comprendre qu'ils sont nécessaires: cette vertu si haute, il faut la rendre

1. *Ep.* 102. V., à la fin du volume, cette épître tout entière dans laquelle Sénèque exprime un doute, et non une négation comme le croient d'ordinaire ceux qui la citent, et la fin de la *Consolation à Marcie*, morceau éloquent et curieux, plein de notions chrétiennes.

2. 1. Cor., XIII, 1.

possible, il faut nous donner une raison pour la croire, une raison pour la pratiquer. Or, voici le grand mot de la science, le principe et le soutien de la vertu: il ne s'agit que d'une seule chose et « d'une chose facile: *suivre notre nature*¹. Là est la consommation de tout bien². »

En effet, disent les néo-stoïciens, à chacun des êtres, la nature a marqué sa loi, destiné sa fonction, donné la qualité qui lui est propre et qu'il doit développer en lui, s'il veut remplir parfaitement sa place dans l'économie du monde. Une bonne épée n'est point celle dont la garde est ornée de pierreries, mais celle dont le fil est tranchant et la pointe aiguë. Un bon navire n'est pas celui qui a sa poupe dorée, mais celui que l'eau ne pénètre pas et qui résiste aux tempêtes. De même aussi chaque créature est bonne ou mauvaise, non par les accidents qui sont hors d'elle, mais par la qualité qui lui est propre, par son aptitude au but pour lequel elle est faite.

Or, la qualité distinctive, la loi innée, la fonction spéciale de l'homme, c'est la raison. Si sa raison est imparfaite, il manque à la loi de sa nature; il n'est homme qu'imparfaitement. Si sa raison est parfaite, il accomplit entièrement sa loi: il est homme parfait.

Que sera donc le bien, que sera le mal pour l'homme? Le bien ou le mal de sa raison. Le bien suprême, c'est une raison parfaitement droite, parfaitement réglée sur la loi naturelle de l'homme³. Le mal, c'est une raison viciée, déviant de son but, faussant sa nature. Le bien de la raison s'appelle la vertu (*honestum*); le mal de la raison s'appelle le vice (*turpe*). L'un comprend tout ce qu'il faut désirer,

1. *Rem facillimam: secundum naturam suam vivere.* (*Ep.* 41.)

2. *Consummatum ejus bonum si secundum naturam vivat.* (*Ibid.*)

3. *Ratio explicita, recta, et ad naturæ voluntatem accommodata, vocatur virtus.* (*Ep.* 71, 76.)

l'autre tout ce qu'il faut craindre ¹. En dehors de ces deux termes il n'y a pas autre chose que des accidents venus du dehors, qui ne font pas que la raison soit meilleure ni qu'elle soit pire : richesse ou pauvreté, santé ou maladie, puissance ou faiblesse, « choses indifférentes ², simples avantages ou simples inconvénients extérieurs ³, dont la raison seule, par la manière dont elle les accepte, peut faire ou des biens ou des maux ⁴. Être couché dans un festin, ou placé sur un chevalet, sont en elles-mêmes choses indifférentes : mais l'un peut devenir un mal si la raison se laisse corrompre par la volupté; l'autre un bien, si la raison le subit avec courage, et de sa souffrance se fait une vertu ⁵. »

Or, la foule des hommes, trompés par ces biens, effrayés par ces maux prétendus, dévie de sa route, oublie sa nature, flétrit sa raison. La foule, ce sont les insensés (*stulti, insani, ἰδιώται*). Le disciple de la sagesse (*proficiens, studiosus*), c'est celui qui, mieux instruit, travaille à atteindre le grand but de son être, et, s'il n'arrive pas à la perfection, en approche du moins ⁶; celui qui cherche à vivre selon la nature, selon la raison, à effacer en lui l'amour des faux biens, la crainte des maux prétendus. Mais le sage, l'homme type, est celui qui, en amenant sa raison à son parfait développement, a accompli sa nature et consommé en lui le bien suprême. La perfection de la raison contient toute perfection : aussi le sage est-il parfaitement

1. Sola bona quæ honesta, mala quæ turpia (principe dominant de la morale stoïcienne). V. Épictète. — C'était aussi celui du cynique Démétrius. Senec., *de Benef.*, VII, 2. — Et quant à Sénèque lui-même, V. *Ep.* 74, 76.

2. Media, ἀδιάφορα.

3. Comoda, incommoda. (*Ep.* 74.)

4. Sic quæ bona nec mala sunt contactu honesti bona sunt.

5. Jacere in convivio malum est, torqueri in equuleo bonum, si illud turpiter, hoc honestè fit. (Senec., *Ep.* 71.)

6. V. Senec., *Ep.* 41, 74, 76.

libre; car son âme ne ressent pas les entraves apportées à a liberté de son corps : parfaitement sain; car nulle maladie ne saurait troubler l'équilibre de son âme : parfaitement riche; car il ne saurait souffrir d'aucune des atteintes de la pauvreté : il ne peut rien perdre; car il ne sentira le manque de rien. Sa vertu est le bien suprême et complet que nul caprice de la fortune ne peut lui ôter ¹.

Certes, il y a de l'élévation, de la noblesse, du désintéressement dans ce système : cet idéal du sage, but de tous les efforts, quoique impossible à atteindre, ne manque pas de grandeur. Mais n'y a-t-il pas dans cette doctrine quelque chose qui nous choque d'une manière invincible? et n'est-il pas évident dès le premier abord qu'elle ne saurait reposer que sur une erreur?

Quoi donc! ce serait pour vivre selon notre nature que la vertu nous serait commandée! En s'élevant à cette vertu surhumaine, chimérique, impossible, le sage ne ferait que suivre sa nature! « Tous les vices, dit Sénèque, sont contre la nature ². » C'est donc la nature qui nous commande le dévouement, l'abnégation, l'héroïsme! qui nous fait braver la pauvreté, redouter le plaisir ³! qui nous interdit la pitié! qui nous défend de pleurer nos fils! « La nature nous a engendrés sans vices; » (d'où les vices nous viennent-ils donc?), « sans superstition, sans perfidie; et même aujourd'hui » (je voudrais savoir si Sénèque en était bien sûr), « le vice n'est pas tellement maître du monde que la majorité des hommes ne préférât le bûcher de Régulus au lit efféminé de Mécénas ⁴. »

1. Nihil perdet quod perire sensurus sit. (Senec., *de Constantiâ sapientis*, 5.)

2. Omnia vitia contra naturam. (*Ep.* 122.)

3. In voluptate (disait Démétrius) nihil est quod hominis naturam proximam diis deceat. (*Benef.*, VII, 2.)

4. *De Vitâ beatâ*, 3; *Ep.* 122; *de Providentiâ*.

Et remarquez cependant qu'ailleurs, par une sorte de révélation, Sénèque nous dit : « L'homme est bien méprisable s'il ne s'élève au-dessus de ce qui est humain ¹. » Ailleurs il parle de vaincre avec les stoïciens la nature humaine ²; et son sage, ce type suprême, est si loin de notre nature, que, né dans le cerveau des philosophes, il n'a jamais existé que dans leur cerveau : ni Cléanthe, ni Zénon, ni Caton même, n'ont été des sages; tout le stoïcisme en convient.

Qui ne voit ici la double erreur du Portique? D'abord il méconnaît la nature complexe de l'homme. Parce que l'homme est un être raisonnable, il l'imagine et le traite comme un être tout entier raison, libre et des besoins du corps, et des affections du cœur, et de l'empire que l'imagination exerce. Il ne veut pas voir que, non-seulement pour la raison, mais aussi pour le corps, pour l'imagination, pour le cœur, l'homme a des biens à désirer, des maux à craindre. Il prend pour le tout ce qui n'est au plus que le principal.

Et d'un autre côté, il ignore (et, il faut le dire, il ignore forcément) que la nature actuelle de l'homme n'est pas sa nature primitive, qu'un principe nouveau y est entré et a changé la disposition première du Créateur. C'est là la grande erreur, l'erreur fatale de l'antiquité. Pourquoi le vice, si mauvais devant notre raison, est-il si adhérent à notre nature? Pourquoi, si contraire au bien de tous, est-il si intime à chacun de nous? Cette question est la pierre d'achoppement de toute la philosophie païenne. Souvent pénétrante sur d'autres points, elle bégaie sur celui-là.

1. Quam contempta res est homo, nisi suprâ humanum se erexerit! (Natur. quæst., I, 1.)

2. De Brevitate vite, 14.

Ainsi la base s'écroule, le principe est faux. Et, parce que la vertu stoïcienne repose sur une erreur, elle est par cela même plus hyperbolique et plus rigide. Voyez comme Sénèque est dur à l'homme. Il ne croit pas notre courage faille; il a pour nos souffrances des consolations pires que la souffrance : « Tu es malheureux : courage ! la fortune t'a jugé son digne adversaire ; elle te traite comme elle a traité les grands hommes ¹. — On te mène au supplice : courage ! voilà bien les croix, le pal qui va déchirer tes entrailles, et tout le mobilier du bourreau ; mais voilà aussi la mort. Voilà l'ennemi qui a soif de ton sang ; mais auprès de tout cela, voilà aussi la mort ². Que la mort te console. »

Voyez de quelle étrange façon, dans son exil, ce tendre fils console sa mère : il lui rappelle tous ses autres malheurs, la perte d'un mari, celle d'un frère, et « ce sein qui avait réchauffé trois petits-fils recueillant les os de trois petits-fils. Me trouves-tu timide? J'ai fait étalage de tous tes maux devant toi. Je l'ai fait de grand cœur, je ne veux pas tromper ta douleur, je veux la vaincre... Oui, ta blessure est grave. Elle a percé ta poitrine, pénétré jusque dans tes entrailles. Mais regarde les vieux soldats qui ne tressaillent même pas sous la main du chirurgien, et lui laissent fouiller leurs plaies, découper leurs membres, comme si c'étaient ceux d'un autre... » Vétéran du malheur, « point de cris, de lamentations, de douleurs de femme. Si tu n'as pas encore appris à souffrir, tes maux ont été sans fruit. Tu as perdu toutes tes douleurs ³ ! »

Il fait de même pour toutes les mères et pour tous les

1. De Providentiâ, 3.

2. Ad Marciam consolatio, 20.

3. Ad Helviam consolatio, 3.

deuils : « La perte d'un fils n'est pas un mal. C'est sottise que de pleurer la mort d'un mortel. Le sage peut bien perdre son fils : des sages ont tué le leur ! » Voilà tout ce qu'il a de consolations pour la gémissante famille humaine.

Et il ne faut même pas que la vertu trouve en elle quelque satisfaction ; il ne faut pas qu'on la recherche pour le plaisir intérieur qu'elle procure. Comme Dieu, Sénèque élève durement l'homme de bien. Il défend qu'on ait pitié de lui¹. Enfin son suprême modèle est le sage de Zénon, l'homme que n'atteint aucune faiblesse, aucune passion, aucune sympathie humaine, parfait jusqu'à l'insensibilité, Dieu moins la bonté et la miséricorde. « Il n'est au pouvoir de personne de lui rendre service ni de lui nuire ; l'injure ne l'atteint pas, il a la conscience de sa propre grandeur². Il n'est jamais ni pauvre, ni exilé, ni malade, parce que son âme » (je dirais son orgueil) « lui tient lieu de richesse, de santé, de patrie. »

Le sage se garde « de tomber dans la compassion. La pitié, que de vieilles femmes et de petites filles ont la simplicité de prendre pour une vertu, est un vice, une maladie de l'âme, une pusillanimité de l'esprit qui s'évanouit à la vue des misères d'autrui, un excès de faveur pour les malheureux, une sympathie malade qui nous fait souffrir des souffrances d'autrui, comme nous rions de son rire ou bâillons de son bâillement..... L'âme du sage ne peut être malade, il ne s'attriste pas de sa propre misère ; peut-il s'attrister de celle d'autrui ? Le sage ne s'apitoie jamais ; il ne pardonne pas³. »

1. Nunquam boni viri miserendum. (*De Provid.*, 1.)

2. *De Const. sapientis*, 3.

3. Misericordia est ægritudo animi... Sapiens non miseretur... Non ignoscit, etc. — Ces passages, extraits de Sénèque (*de la Clémence*, II, 4, 5 et 6), expriment la pure doctrine du stoïcisme, comme on la trouve aussi

Et à côté de ces exagérations de vertu, de cet héroïsme insensé, que trouvez-vous ? Tous les niais refuges d'une vertu fausse ; les mille raisons secondaires, au lieu d'une raison forte et supérieure, convoquées pour soutenir une base qui plie : « Ne craignez pas la pauvreté. Le pauvre voyage en paix, il n'a pas peur des voleurs. — Ne pleurez pas trop vos enfants ; une douleur prolongée n'est pas naturelle. La vache à qui on a ôté son veau mugit un jour ou deux, puis retourne au pâturage. L'homme est le seul animal » (Sénèque s'en étonne !) « qui regrette longtemps ses petits¹. »

Que d'exigence et en même temps que d'impuissance ! S'il y a souvent du philosophe dans Sénèque, en vérité, il y a souvent du rhéteur, laissez-moi dire du Pasquin.

Si maintenant le stoïcisme a possédé une force réelle, s'il a produit quelques vertus, cette force n'a rien de logique ; elle ne repose ni sur une pensée ni sur une doctrine ; cette force c'est tout simplement de l'orgueil et un orgueil qui arrive jusqu'à l'impiété. « La vertu de Dieu est de plus longue vie que celle du sage ; elle n'est pas plus grande. Jupiter n'est pas plus puissant que nous, il est moins courageux ; il s'abstient des plaisirs, parce qu'il n'en peut user ; nous, parce que nous ne le voulons pas. Il est en dehors de la souffrance, nous au-dessus d'elle². »

Oui, sans doute, l'orgueil, et l'orgueil de la vertu, peut bien soulever quelques âmes extraordinaires ; mais pour nous, âmes vulgaires, nous, plébéiens, il faut une moins

établie par Cicéron (*Tusculan.*, III, 4, 9, 10 ; IV, 8, 20, 26, 37) et combattue par saint Augustin (*Cité de Dieu*, IX et XIV). Sénèque, en adoptant cette doctrine, cherche à l'adoucir par des distinctions au moins subtiles. V. encore *de Tranq. animi*, 15 ; *de Ira*, II, 15 (nec latronem oportet esse nec prædam, nec misericordem, nec crudelem), 17.

1. *Ad Marciam*, 7. V. aussi *Ep.* 99.

2. *Ep.* 73 ; *de Providentiâ*, 6.

creuse nourriture, une espérance plus satisfaisante que cette superbe et perpétuelle contemplation de nous-mêmes. En vain, dites-vous que la vertu est égale pour tous, qu'elle ne reconnaît ni esclaves, ni affranchis, ni chevaliers; votre philosophie, ô Sénèque! ne sera jamais que celle du petit nombre. Ni vous, ni aucun de vos maîtres n'avez créé une doctrine qui fût le moins du monde populaire. Vous vous plaignez que le peuple vous décrie! Aristocrates de l'intelligence, n'êtes-vous pas les premiers à décrier le peuple, à parler avec mépris de cette multitude sans philosophie, de ces âmes viles, insensées, vulgaires, qui forment la plus grande part du genre humain¹? Mais qu'est-ce donc qu'une morale qu'un petit nombre de disciples est seul capable de recevoir, qui laisse le plus grand nombre en dehors d'elle, en dehors de ce qu'elle nomme l'accomplissement de la nature humaine, le but et le bonheur de la vie?

Vous avez cependant, et c'est par là qu'il faut finir, un mot à leur portée. Vous ne les avez pas tellement dédaignés que vous ne leur ayez confié le secret d'un grand remède contre les misères de ce monde: vous leur apprenez « qu'ils ne souffriront qu'autant qu'ils le voudront bien. Dieu leur tient la porte ouverte; lorsqu'ils auront assez du séjour de ce monde, rien n'est plus facile que de mourir². »

Mais quoi! si nous devons à la Providence, comme vous le disiez, une soumission parfaite³, ne devons-nous pas

1. Οἱ πολλοί, ἄγλος ἀφιλόσοφος, ἰδιωτικοί. (Épictète, *passim*.) Et Sénèque: « Prospera in plebem et vilia ingenia deveniant. » (*De Providentiâ*, 4.)

2. Antè omnia cavi (c'est Dieu qui parle aux hommes) ne quis vos teneret invitos. Nil feci facilius quam mori. (*De Provid.*, 6.) V. aussi *Ep.* 117; *de Ird.*, III, 15.

3. *Ep.* 74, 78, 107, 108.

attendre le jour où elle nous ordonnera de sortir de ce monde? pouvons-nous, selon l'expression de Pythagore, lâches déserteurs, quitter sans l'ordre du général, le poste qu'il nous a confié? — Sénèque ne nous répond pas, mais il nous crie: « Vous fermez la porte à la liberté humaine. Le suicide est un bienfait de la Providence qui ne permet pas que l'homme soit malheureux, si ce n'est par sa propre faiblesse¹. » Sénèque a besoin du suicide pour justifier la providence de Dieu.

Mais en quel temps, de quelle manière, pour quel motif le sage se donnera-t-il la mort? — Sénèque ne le sait trop. Tantôt il prétend régler le suicide; il veut qu'on ne se tue que raisonnablement; il ne veut pas qu'on se laisse vaincre par la douleur corporelle², ou par la crainte du supplice: se tuer pour échapper à la main du bourreau, c'est faire sur soi-même l'office du bourreau. Tantôt il se laisse entraîner par l'abominable folie de son siècle: « Que l'âme s'échappe, qu'elle rompe son lien, qu'elle prenne à son gré le lacet ou le poison; la vie et la mort ne sont-elles pas choses indifférentes? Avons-nous de puissantes raisons de vivre, pour ne pas vouloir mourir sans des raisons puissantes³? Le sage, au lieu d'attendre la dernière extrémité, dès le premier revers de la fortune, commencera à penser au suicide⁴. » Ainsi, donnant à l'homme sa pleine liberté, la philosophie autorise, en fait de mort volontaire, tous les désirs, toutes les fantaisies⁵: l'homme

1. Bono loco res humanæ sunt, quod nemo nisi vitio suo miser est. (*Ep.* 70.)

2. *Ep.* 58, 70. V. aussi *Ep.* 104, *in princ.*

3. Sæpè et fortiter pereundum est, neque maximis ex causis. Nam nec maximæ sunt quæ nos tenent. (*Ep.* 77.)

4. *Ep.* 70. V. aussi 9, 22.

5. In nullâ re magis quàm in morte animo morem genere debemus. (*Ep.* 70.)

réfléchi se tuera pour satisfaire à sa raison, l'homme courageux pour échapper au malheur, l'homme fantasque et dégoûté pour suivre son caprice¹. En un mot, l'homme est son propre maître, le seul arbitre de sa vie². Le suicide est la grande conclusion de la philosophie.

Mais n'est-il pas aussi la conclusion du vulgaire? Le siècle, sans tant de recherches et d'études, n'a-t-il pas su arriver à ce suprême trésor de la sagesse? Fallait-il tant parler de l'autorité de Dieu sur l'homme et de l'obéissance due aux ordres d'en haut³, pour en venir à établir, par le suicide, la souveraineté de l'homme sur lui-même? A quoi bon tant de travaux, tant de préceptes, ces laborieux apprêts de fermeté et de constance, ces prédications héroïques auxquelles peut suppléer une ressource vulgaire, plébéienne, peu philosophique (*ἀφιλόσοφος*): une piqûre de canif dans les veines? A quoi bon cette prétention de guérir les plaies de l'humanité lorsqu'on ne fait qu'agrandir la plus hideuse de ces plaies? A quoi bon ce mépris pour le siècle, ce dédain pour le vulgaire sans philosophie, lorsqu'on en vient tout juste, comme conclusion dernière, à la conclusion vulgaire du siècle? Pourquoi enfin tant de théories du devoir, que l'on termine et que l'on renverse par l'enseignement du suicide, l'acte héroïque, l'acte suprême de l'égoïste, qui rompt tout lien, annihile tout devoir, et laisse toute chose sans garantie contre l'homme?

Voilà donc avec toutes ses misères, ses contradictions, ses erreurs, cette sagesse du Portique si orgueilleuse et si

1. *Mori velle non tantum prudens, nec fortis aut miser, sed fastidiosus potest.* (Ep. 77.) V. encore 29, 91, 120, de *Provid.*, 6. — Sénèque dit ailleurs tout le contraire: « Nil stultius quam fastidiosè mori. » (Ep. 24.)

2. *Cum visum fuerit distraham cum corpore societatem. Animus ad se jus omne ducet.* (Ep. 65; de *Vitâ beatâ*, 19, 25; de *Provid.*, 2.)

3. V. ci-dessus, p. 214, 215.

impuissante! Quand vous lisez Sénèque, ne voyez-vous pas à chaque page deux principes se combattre en lui? Tantôt c'est l'orgueil philosophique appuyé sur l'ancien dogme stoïcien, tantôt c'est la lumière naturelle de l'âme humaine augmentée par une influence du dehors que l'on ressent et que l'on devine. C'est parce que cette duplicité de principes l'embarrasse, et que ces influences diverses le poussent tour à tour, qu'il écarte les questions supérieures, qu'il fuit l'abstraction, qu'il prétend tout réduire à la pratique. Il veut éviter de remonter à la source, il craint d'arriver au fond des choses et de rencontrer là une contradiction trop palpable. Seulement il oublie que cette sagesse pratique, livrée à elle-même, reste sans fondement et sans efficace; que le dogme est la raison du devoir; que la morale chancelle quand le dogme s'efface, quand il est vicieux ou imparfait; que tout réduire à la morale, c'est discréditer même la morale.

Aussi cette philosophie vague et inconséquente comme son siècle n'a-t-elle pas autorité sur lui. Elle ose reprendre les vices et ne sait point les corriger. Sans droit pour se faire obéir et sans lumière pour se guider, doublement dangereuse par son aveuglement et son orgueil, elle impose à l'homme d'excessifs devoirs dont elle ne peut donner le motif, en même temps que dans son impuissance et sa faiblesse, elle le soustrait à ses devoirs véritables et lui laisse une funeste liberté. Chancelante, boiteuse, contradictoire, gouvernée par des instincts et des traditions qui se combattent; elle se montre religieuse envers le ciel, et plus tard elle met orgueilleusement son sage au-dessus de Jupiter. Elle se flatte par moments de l'éternelle félicité des âmes, et vient ensuite nous parler de ce grand *tout* dans lequel les âmes iront se perdre et se confondre. Elle im-

pose à la nature un accablant fardeau, et prétend cependant ne faire autre chose que suivre les lois de la nature humaine. Elle reconnaît l'égalité des créatures humaines, et cependant confine la sagesse et la vertu dans un cercle étroit de disciples. Elle prêche le devoir et admet la fatalité. Elle enseigne la résignation et pousse au suicide.

Le monde en définitive n'attendait rien et ne pouvait rien attendre de cette philosophie. Il n'entrevoit pas là un germe de résurrection ni de salut. Non, encore une fois, le monde était sans espérance : princes, sénateurs, esclaves, philosophes, riches ou pauvres, puissants ou pros crits, ne se fussent pas imaginé qu'en fait de religion le culte des Césars, en fait de politique le gouvernement des délateurs, en fait d'humanité les combats de l'amphithéâtre, en fait de chasteté les jeux de Tibère à Caprée ou de Néron sur l'étang du Tibre ne fussent pas la loi éternelle du genre humain. Encore moins soupçonnait-on qu'un jour, ils seraient, non pas seulement abolis, mais impossibles

CHAPITRE II.

DU CHRISTIANISME.

Et cependant — si un seul homme eût réfléchi; s'il se fût trouvé une âme assez élevée au-dessus des préoccupations de son siècle pour vivre un instant de la vie commune du genre humain; si en ce temps où, comme disent les livres saints, « les vérités étaient diminuées parmi les fils

des hommes, parce que nul ne réfléchissait en son cœur¹, » un seul être eût pu porter sur la société un coup d'œil sérieux et désintéressé : je n'en doute pas, un spectacle inaperçu jusque-là se serait révélé à ses regards. Il aurait compris qu'un esprit nouveau travaillait au milieu de ces ruines; il aurait senti le monde à la veille de quelque grande chose; il se serait rendu compte de ces instincts prophétiques que l'humanité possédait sans en avoir la conscience.

Et d'abord — non-seulement l'inanité du paganisme travaillé par huit siècles de philosophie, défiguré par le mélange des traditions diverses, lui serait facilement apparue. Non-seulement il eût compris Dieu par la créature, et « les choses invisibles de Dieu par le monde visible; » mais encore il eût trouvé, dans la tradition même des hommes, quelques restes de vérité, par lesquels il fût remonté à « cette manifestation de Dieu qui rendait » le paganisme « inexcusable². » Il aurait vu Athènes adorant le Dieu inconnu³; Rome, éclairée par la terreur, le jour où la terre avait tremblé, adresser ses prières, non plus à tel ou tel dieu, mais à Dieu⁴. Il aurait vu le peuple « quelquefois plus sage que les sages, parce qu'il n'est sage qu'autant qu'il le faut⁵, » trahir par ces exclamations familières : « Bon Dieu! au nom de Dieu! que Dieu me soit en aide⁶! » une foi involontaire à l'unité de l'Être divin. « Au milieu de l'orage et du danger, dit un Père de l'Église, c'est Dieu qu'on invoque; quand la tempête est

1. *Psalm.*, XI, 1. Jérémie, XII, 11.

2. *Rom.*, I, 18, 20.

3. *Act. apost.*, XXVII, 23. Pausanias, I, 6.

4. Aulu-Gelle, I, 28.

5. Lactance, *Inst.*, III, 5.

6. Tertullien.

pose à la nature un accablant fardeau, et prétend cependant ne faire autre chose que suivre les lois de la nature humaine. Elle reconnaît l'égalité des créatures humaines, et cependant confine la sagesse et la vertu dans un cercle étroit de disciples. Elle prêche le devoir et admet la fatalité. Elle enseigne la résignation et pousse au suicide.

Le monde en définitive n'attendait rien et ne pouvait rien attendre de cette philosophie. Il n'entrevoit pas là un germe de résurrection ni de salut. Non, encore une fois, le monde était sans espérance : princes, sénateurs, esclaves, philosophes, riches ou pauvres, puissants ou proscrits, ne se fussent pas imaginé qu'en fait de religion le culte des Césars, en fait de politique le gouvernement des délateurs, en fait d'humanité les combats de l'amphithéâtre, en fait de chasteté les jeux de Tibère à Caprée ou de Néron sur l'étang du Tibre ne fussent pas la loi éternelle du genre humain. Encore moins soupçonnait-on qu'un jour, ils seraient, non pas seulement abolis, mais impossibles

CHAPITRE II.

DU CHRISTIANISME.

Et cependant — si un seul homme eût réfléchi; s'il se fût trouvé une âme assez élevée au-dessus des préoccupations de son siècle pour vivre un instant de la vie commune du genre humain; si en ce temps où, comme disent les livres saints, « les vérités étaient diminuées parmi les fils

des hommes, parce que nul ne réfléchissait en son cœur¹, » un seul être eût pu porter sur la société un coup d'œil sérieux et désintéressé : je n'en doute pas, un spectacle inaperçu jusque-là se serait révélé à ses regards. Il aurait compris qu'un esprit nouveau travaillait au milieu de ces ruines; il aurait senti le monde à la veille de quelque grande chose; il se serait rendu compte de ces instincts prophétiques que l'humanité possédait sans en avoir la conscience.

Et d'abord — non-seulement l'inanité du paganisme travaillé par huit siècles de philosophie, défiguré par le mélange des traditions diverses, lui serait facilement apparue. Non-seulement il eût compris Dieu par la créature, et « les choses invisibles de Dieu par le monde visible; » mais encore il eût trouvé, dans la tradition même des hommes, quelques restes de vérité, par lesquels il fût remonté à « cette manifestation de Dieu qui rendait » le paganisme « inexcusable². » Il aurait vu Athènes adorant le Dieu inconnu³; Rome, éclairée par la terreur, le jour où la terre avait tremblé, adresser ses prières, non plus à tel ou tel dieu, mais à Dieu⁴. Il aurait vu le peuple « quelquefois plus sage que les sages, parce qu'il n'est sage qu'autant qu'il le faut⁵, » trahir par ces exclamations familières : « Bon Dieu! au nom de Dieu! que Dieu me soit en aide⁶! » une foi involontaire à l'unité de l'Être divin. « Au milieu de l'orage et du danger, dit un Père de l'Église, c'est Dieu qu'on invoque; quand la tempête est

1. *Psalm.*, XI, 1. Jérémie, XII, 11.

2. *Rom.*, I, 18, 20.

3. *Act. apost.*, XXVII, 23. Pausanias, I, 6.

4. Aulu-Gelle, I, 28.

5. Lactance, *Inst.*, III, 5.

6. Tertullien.

apaisée, c'est *aux dieux* qu'on va rendre grâces et immoler des victimes ¹. »

Par une autre voie encore, s'il l'eût voulu, Socrate, Platon, Cicéron, Sénèque l'eussent conduit à la connaissance plus ou moins complète de l'unité divine dont il pouvait démêler ainsi la trace dans les habitudes populaires; et il serait sorti, en partie du moins, de « cet évanouissement de la pensée et de cet obscurcissement du cœur ², » cause suprême des erreurs et des vices du paganisme.

Mais ce Dieu unique, ce Dieu créateur manifesté à l'homme par ses œuvres, quel culte et quels hommages exige-t-il de l'homme? quelle règle lui impose-t-il? Dans quel but a-t-il créé ce monde, et par quelle providence le gouverne-t-il? Voilà ce que ni Platon, ni Socrate, ni la tradition des peuples, ni la contemplation du monde ne pouvait apprendre au philosophe. Lorsque ces illustres sages en venaient là, ils avaient la bonne foi de l'avouer, leurs lumières se trouvaient impuissantes; ils déclaraient que nulle clarté ne pouvait venir, si ce n'est *la parole d'un Dieu* ³. « La piété, la plus précieuse de toutes les sciences, qui nous l'apprendra, disaient-ils, si un Dieu ne vient nous en instruire ⁴? » — Que fallait-il donc faire? — Attendre; différer les sacrifices ⁵... dormir et attendre jusqu'à ce que Dieu vînt lui-même dans sa pitié, ou du moins un envoyé du ciel ⁶;... attendre, disaient-ils encore que *quelqu'un* vienne nous instruire de nos devoirs envers les hommes et envers Dieu. » Mais ajoutaient-ils, soit appuyés sur les

1. Lactance, II, 1.

2. *Rom.*, I, 21.

3. Platon, in *Phædone*. — Nul ne peut nous instruire si Dieu ne le dirige. *Id.*, *Lettre*.

4. *Id.*, in *Epiménide*.

5. Platon, *Alcibiade*, II.

6. Platon, in *Apolog. Socratis*.

traditions antiques, soit éclairés par leur propre divination, cet envoyé du ciel, ce précepteur du monde n'était pas loin. D'avance « il veillait sur les hommes; il était déjà plein pour eux d'un merveilleux amour. Le jour où les ténèbres enfin disparaîtraient, ce jour-là devait bientôt venir ¹. »

Après quatre siècles écoulés depuis la mort de ces grands hommes, après l'immense révolution opérée par les armes romaines, ce jour n'était-il pas venu? L'heure n'était-elle pas arrivée où allait s'accomplir la grande œuvre pour laquelle le monde était en travail depuis des siècles? Le monde était inondé de prophéties; et cette effusion inspirée ou menteuse de l'esprit fatidique avait éveillé les craintes du pouvoir. Auguste, faisant la police parmi les prophètes, avait brûlé jusqu'à deux mille de leurs livres; il avait caché dans des boîtes d'or, sous le piédestal de l'Apollon Palatin, les oracles de la sibylle, revus par lui, copiés par les pontifes et connus d'eux seuls ².

L'Orient surtout, et dans l'Orient la Judée, gardait la trace de cette persuasion fatidique à laquelle nulle contrée du monde ne semblait étrangère. Tantôt c'étaient des devins qui promettaient à Néron près de périr la royauté de Jérusalem et l'empire de l'Orient ³; tantôt l'oracle du Carmel, en annonçant que des conquérants hébreux allaient fonder une monarchie universelle, provoquait le peuple juif à cette révolte dernière où il se jeta quand il n'eut

1. Platon, *Alcibiade*, II.

2. Suet., in *Aug.*, 31. Dion, LIV, p. 531. V. aussi ce que fit Tibère, cachant ce livre avec soin et se tenant en garde contre les oracles sibyllins vrais ou faux qui couraient le monde. Tacite, *Annal.*, I, 76; VI, 12. Dion, LVII, p. 615, B.

3. Sponderunt quidam destituto Orientis dominationem, nonnulli nominatim regnum Hierosolymorum. (Suet., in *Ner.* 40.)

plus espérance dans le Messie¹; tantôt le flatteur Josèphe appliquant à Vespasien, simple général romain, les oracles relatifs au libérateur du genre humain, l'encourageait à la conquête du monde². C'était la foi de tous les Juifs, c'était la croyance antique et constante de toute l'Asie³: le jour marqué était venu où l'Orient se relèverait, et où de la Judée allaient sortir les maîtres du monde⁴.

Il y a plus: quelque grand fait ne s'était-il pas accompli dans le silence? Bien des années auparavant, on avait annoncé à Rome que « la nature était en travail pour lui enfanter un roi⁵. » Virgile avait entrevu « un rejeton nouveau prêt à descendre du ciel⁶, un fils des dieux, sorti du sein même de Jupiter⁷, » faible mortel du reste, et revêtu de toutes les misères de l'humanité; petit enfant nouveau-né, « à qui ses parents n'avait pas souri et qui avait coûté à sa mère dix mois d'ennuis et de souffrance⁸. »

Et ne semblait-il pas qu'à cette époque, quelque changement profond, mais caché, se fût opéré dans la marche des choses humaines? Le monde n'avait-il pas dévié, comme un navire qui pendant la nuit change sa route sans que les

1. Orose.

2. Josèphe, *de Bello*, III, 14, 27; VI, 5, 31; VII, 12. Eusèbe, *Hist.*, III, 8. — Hégésippe, *de Excidio hierosoly.*, V, 44. Suet., *in Vesp.*, 5.

3. Percrebuerat toto Oriente *vetus et constans opinio*. (Suet., *in Vesp.*, 4.)

4. *Esse in fatiis ut eo tempore Judæa profecti rerum potirentur.* (Suet., *in Vesp.*, 4.) — *Eo ipso tempore fore, ut valesceret Oriens profectique Judæa rerum potirentur.* (Tacite, *Hist.*, V, 13.)

5. *Regem populo romano naturam parturire.* (Suet., *in Aug.*, 94. Au temps de la naissance d'Auguste).

6. *Jam nova progenies cælo demittitur alto.*

7. *Cara deum soboles, magnum Jovis incrementum!*

8. *Matri longa decem tulerunt fastidia menses.*

Incipe, parve puer: cui non risere parentes,

Nec deus hunc mensâ, dea nec dignata cubili est.

(Virg., *Ecl.* IV.)

Sur le sens de ces deux derniers vers, V. entre autres Quintil., IX, 3.

matelots endormis s'en aperçoivent? Le polythéisme maître du monde, et plus triomphant que jamais, n'était-il pas averti des approches de sa ruine par des signes qu'il ne comprenait pas? Les mystères étaient divulgués¹; les oracles se taisaient. Ce n'était pas seulement oublié chez les peuples, crainte et hostilité chez les rois²: l'inspiration s'était éteinte. La Pythie de Delphes, depuis des années, ne rendait plus que de rares et craintives réponses³. Dès le temps d'Auguste, Jupiter Ammon, qu'avait jadis consulté Alexandre, était abandonné au milieu des sables⁴. Peu à peu les oracles de la Grèce étaient désertés ou silencieux⁵. Le paganisme inquiet se demandait pourquoi cette retraite

1. V. entre autres Clement d'Alex., *Protrepticon*, 2.

2. Violation du temple de Delphes par Néron, V. t. II, p. 267; des oracles d'Italie, entre autres Préneste, par Tibère, V. t. III, p. 229. Suet., *in Tiber.*, 63.

3. Plutarq., *de Oracul. defect.* Cic., *de Divinatione*, I, 19; II, 57.

.....Non ullo secula domo
Nostra carent majore deum quam Delphica sedes
Quod tacuit.....

.....Sic tempore longo
Immotos tripodas vastique silentia regni
Sollicitat.....

.....Muto Parnassus hiatu
Conticuit pressitque deum.....

.....Seu sponte deorum
Cirrha silet, fatique sat est arcana futuri
Carmina longævæ vobis commissa sibyllæ:
Seu Pæan solitus templis arcere nocentes
Ora quibus solvat nostro non invenit ævo.

(Lucain, V, 303 et s.)

4. Plutarq., *de Oracul. defect.* Strabon, XVII.

5. Oracles de Ptoûs, d'Amphiarâus, de Tégyre, etc., muets au temps de Plutarque. *Ibid.* — L'oracle de Mopsus et d'Amphiloehus, à Mallus en Cilicie, le plus sûr de tous, selon Pausanias (I, 34, et Plutarq., *ibid.*, 45); selon Lucien, il se vend pour deux oboles. *Deorum concil.*, 12; *Philopseudes*. — L'oracle d'Adrasté cessa depuis la translation du temple, l'oracle de Zéléia aussi. Strabon, XIII. Décadence des oracles en général. *Id.*, XVI, XVII. Properce, II, 6, 635; III, 13, 47. — Sur l'oracle de Préneste, Cic., *Div.*, II, 41. Suet., *in Tiber.*, 63. Properce, II, 23; V, 41.

de l'esprit des dieux. — La faute, disait-on, en est aux rois, ils ont bâillonné la Pythie, ils ont imposé silence aux dieux ! D'autres disaient : « Tout se détruit par le temps ; la vapeur inspiratrice perd sa force. Le gouffre de Delphes n'a plus au même degré ses exhalaisons prophétiques². » Cette excuse, donnée pour les dieux, fait sourire Cicéron : « Ne dirait-on pas qu'il s'agit d'un vin dont le bouquet s'évapore, d'une salaison qui s'est éventée³ ? » A son tour viendra Plutarque : « Les démons qui inspirent les oracles sont des démons voyageurs : au bout de quelques siècles, ils quittent un pays pour aller en chercher un autre. Ainsi le démon de Trophonius, celui de Tégyre, sont partis pour un autre rivage⁴. » Mais pour quel rivage ?

Enfin, donnerons-nous un nom à ce que raconte Plutarque ? Est-ce un pur rêve ? est-ce une fable sans nul débris de vérité ? Je ne décide pas. « Vers le temps de Tibère, un navire passait dans le voisinage des îles de Paxos dans l'Adriatique ; la plupart de ceux qui le montaient étaient encore éveillés, assis à table, et buvaient, lorsque de l'une de ces îles on entendit une voix qui appela Thamus, le pilote, si fortement que chacun en demeura ébahi. Au premier et au second appel, Thamus garda le silence, au

1. Postquam reges timuere futura,
Et superos vetuere loqui.
(Lucain, *ibid.*)

2. Cic., *de Div.*, I, 49.

3. Cic., *de Div.*, II, 57.

4. Comme preuve de la décadence des oracles, on peut citer les réponses dérisoires que les inscriptions nous ont conservées : « Cur petis post tempus consilium ? — Nunc me rogitas, nunc consulis, tempus habuit (abiit). — Corrige vix tandem quod corvum (curvum) factum est crede. — Consulis stulte. (Orelli, 2485.) V. Plutarq., *de Oracul. defect.*, 44, et Lucain :

. Seu spiritus istas
Destituit fauces, mundique in devia versum
Duxit iter.

troisième seulement, il osa répondre ; et alors la voix ajouta avec plus de force encore : « Quand tu arriveras à la hauteur de Palodès (sur la terre ferme, en Épire), annonce que *le grand Pan est mort*. » Lorsqu'on fut arrivé à cette hauteur, Thamus s'acquitta de sa commission, et de la poupe du navire cria à terre : « Le grand Pan est mort ! » Et alors il entendit comme des lamentations bruyantes et des exclamations de surprise proférées par plusieurs personnes. Les témoins oculaires de ce fait le racontèrent à Rome. Tibère s'en informa, et le tint pour certain¹. »

En effet, le grand Pan était mort : le panthéisme idolatrique avait reçu le coup mortel. L'adoration du tout, le culte des choses créées allait faire place à la religion de l'Unité créatrice. Devant le polythéisme de la Grèce, devant le naturalisme abrutissant de l'Orient, se réveillaient avec une énergie toute nouvelle et la connaissance véritable de Dieu et le sentiment de la personnalité humaine. Le christianisme était né ; déjà il avait été prêché dans bien des villes ; il avait pénétré dans toutes les provinces. Il comptait par milliers ses disciples et par centaines ses martyrs.

Et le monde le savait à peine ! Le monde, lui, ne voulait pas s'imposer la fatigue de recueillir ces quelques lueurs de vérité éparses dans la tradition populaire ou dans l'enseignement des philosophes. Le monde ne voulait pas écouter cette voix prophétique des siècles qui d'un commun accord lui annonçait pour l'ère présente un grand renouvellement des choses. Le monde ne voulait pas entendre un Platon, disant qu'il faut laisser dormir la science dans l'espoir de la prochaine arrivée de celui de qui toute science doit venir ; ni un Virgile, écho des anciens oracles, et qui,

1. Plutarq., *de Oracu. defect.*, 44.

prophète involontaire, présentait, selon l'expression de Dante, à ses neveux le flambeau par lequel lui-même n'était pas éclairé. Le monde ne voulait pas s'apercevoir de ces symptômes qui annonçaient à l'idolâtrie toute-puissante un danger prochain et imminent : il ne voulait pas chercher si cette révolution tant prédite ne s'accomplissait pas dans l'ombre, au moment même, à côté de lui. Le monde romain veillait pour la volupté ou s'assoupissait dans l'épuisement ; riches et savants, princes et philosophes, après des heures de magnificence et de plaisir, s'endormaient sur leurs lits de pourpre, pendant cette nuit de décembre, où, auprès d'une petite bourgade juive, quelques bergers gardant leurs troupeaux recevaient la *bonne nouvelle*, et entendaient le cantique des anges : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! »

Le christianisme était donc né. D'où venait-il ? Qui lui avait préparé la route ? Quel aide, quelles espérances, quelles chances d'avenir trouvait-il au monde ?

Si le christianisme fut né, par exemple, quatre cents ans plus tôt, il eût trouvé, ce semble, le monde bien mieux préparé pour sa venue. Rome alors était encore pure, austère, pauvre, religieuse. Rome, fidèle à la religion paternelle de Numa, commençait à peine à connaître les idoles ; elle abhorrait l'épicurisme ; elle méprisait les vices de la Grèce ; elle chassait de son sein les rhéteurs et les philosophes. La morale de la famille y avait tout son sérieux et toute sa force ; l'homme savait s'y dévouer, sinon pour son Dieu, du moins pour la patrie qu'il estimait un dieu. Les vertus romaines, quelque imparfaites qu'elles fussent,

1. Luc, II, 8 et s.

eussent été une préparation morale au christianisme et eussent ouvert la route aux vertus chrétiennes.

Et en même temps, dans la Grèce, ce que la philosophie connut de plus élevé et de plus pur, avait alors toute sa force. La protestation contre le panthéisme de l'Orient était énergique et vivante, non pas affaiblie comme elle le fut plus tard par des siècles de servitude. Saint Paul venant à Athènes sur cette *Agora* si tumultueuse et si active, parmi cette foule « d'Athéniens et d'étrangers qui n'avaient autre chose à faire qu'entendre et dire des choses nouvelles ¹ ; » saint Paul, au lieu des secs et froids disciples de Zénon, des inintelligents sectaires d'Épicure ², eût trouvé les traditions pythagoriques encore debout, la mémoire de Socrate toute vivante, et Platon déjà tout près de deviner qui était le Dieu inconnu. En un mot, les idées par lesquelles la philosophie avait tâché d'épurer les croyances publiques, étaient alors actives, vivantes, prêchées, transmises, répandues.

Mais, au temps où le christianisme est venu, dans la décrépitude du monde grec et romain, dans ce demi-siècle que gouverna la postérité adoptive d'Auguste, tout cela était passé. Tout avait vieilli, si ce n'est l'idolâtrie et le despotisme. — Dans l'ordre intellectuel : la confusion des croyances religieuses, la frivolité des opinions philosophiques ; l'homme, à l'esprit duquel ne se présentait rien de défini, se dispensant de chercher et de croire ; les traditions plus pures dans le culte, les grandes écoles dans la philosophie, effacées les unes comme les autres ; le panthéisme oriental dominant dans la religion, l'épicurisme dans la science, c'est-à-dire la négation de la pensée et la

1: Actes, XVII, 21.

2. *Ibid.*, 18.

négarion du devoir; et, par-dessus tout, ce fatalisme désespéré, qui conciliait l'athéisme le plus désolant avec la superstition la plus effrénée. — Dans l'ordre moral : toutes les vertus antiques détruites par la rupture du lien patriotique qui les contenait toutes; le dévouement au salut commun, le sacrifice de soi-même, l'esprit de famille et la vertu domestique, tout cela effacé par l'égoïsme ou étouffé par la terreur; — voilà ce que nous avons vu, dit, répété vingt fois. Et ce qui était plus désespérant encore, c'est que cette société, « livrée à son sens réprouvé ¹, » n'était pas seulement « sans affection, sans union, sans miséricorde ²; » elle était de plus sans jeunesse, sans fécondité, sans énergie. Ce n'était pas l'ardeur de la passion ni la férocité du jeune âge qui l'avaient menée là; c'était le long abus de toute chose, c'était un épuisement séculaire; ses plus hideux excès n'étaient que le radotage d'une vieillesse impure.

Qu'attendre donc et qu'espérer? Le genre humain pouvait-il croire que « sa jeunesse se renouvellerait comme celle de l'aigle ³? » La jeunesse, l'honneur, la virginité, l'innocence, ne sont pas choses qui reviennent quand une fois elles sont flétries. La force et le courage, aussi bien que l'intelligence et la foi, manquaient pour comprendre, pour accepter une doctrine nouvelle et plus pure.

Or, au milieu de ce monde si mal disposé, qui, depuis quatre siècles, loin d'avancer vers la certitude et la pureté des doctrines, reculait chaque jour vers le doute, la superstition, l'erreur; voici ce qui arrivait.

Sur les confins du désert d'Arabie, non loin de l'Euphrate et des frontières de l'empire, dans une subdivision

1. Rom., I, 24, 26.

2. Ibid., 31.

3. Psaume CII.

de la province de Syrie, dans un pays sans navigation et sans commerce, sans cesse ouvert aux désastreuses incursions des Arabes; loin des grandes cités intelligentes, Rome, Alexandrie, Athènes, loin du passage de la puissance romaine et des idées qu'elle menait après elle, — quelques Juifs parurent. Ce n'étaient pas des Juifs d'Alexandrie, de ces Juifs qui lisaient le grec, savaient les philosophes, vivaient en communication avec le monde; ce n'étaient pas même des docteurs de la loi, de ces Juifs pharisiens qui tenaient le haut bout de la science hébraïque. C'étaient des Galiléens, paysans d'une province décriée à Jérusalem ¹, parlant une langue mêlée, gens dont les rares écrits sont pleins de barbarismes ², gens de cette plèbe sans philosophie (ὄχλος ἀφιλόσοφος) que la sagesse hellénique dédaignait si fort ³. Certes, ils n'avaient jamais lu Platon; et pour eux, tout ce qui s'était pensé en Grèce, à Rome, dans l'Asie depuis trois siècles, tout le passé de l'esprit humain était à peu près perdu; ils n'avaient que leur Bible, déjà commentée par le rabbinisme, tiraillée par les sectes dissidentes, sophistiquée par l'interprétation étroite et vétilleuse des pharisiens. Et ce furent de telles gens, le pêcheur Simon, le publicain Matthieu, les pauvres petits marins du lac de Génézareth qui les premiers inventèrent (si toutefois, quand il s'agit de doctrine, l'esprit humain invente jamais), retrouvèrent, découvrirent, en un mot, mirent en avant une doctrine nouvelle.

1. « De Nazareth peut-il venir quelque chose de bon? » (Joann., I, 46.) — « Le Christ vient-il donc de Galilée?... Scrutez les Écritures, et vous verrez qu'il ne doit pas s'élever de prophète en Galilée. » VII, 41, 52.

2. Ab indoctis hominibus scriptæ sunt res vestrae... barbarismis obsitæ. (Arnohe, I, 39.)

3. Hommes sans lettres, ignorants. Act., IV, 43. — Le païen Celse dit la même chose. Origène, *contra Celsum*, I, 26, 62; II, 46. — Voir aussi Julien, apud Cyrill., VI.

Et cette doctrine, qu'était-elle? D'abord, au lieu de ce commode effacement de tous les dogmes qu'embrassait si volontiers la paresse de l'esprit humain, qui permettait toutes les contradictions à l'intelligence, à l'âme tous les rêves, au cœur toutes les superstitions, aux passions tous les excès; c'était un dogme précis, absolu, universel, qui exigeait l'application de l'intelligence, la soumission de la raison, l'obéissance du cœur. C'était, à l'encontre de toute idolâtrie, le principe de l'unité divine; en face du panthéisme philosophique ou populaire, l'idée de la spiritualité de Dieu et de l'individualité humaine; contre les épicuriens, la foi à la Providence et au jugement à venir; contre les athées, les incrédules, les indifférents, la nécessité du culte; contre le monde entier et ses mille superstitions, la pureté du culte; tous ces dogmes posés avec une netteté inexorable et jusque-là sans exemple. — Ce qu'il s'agissait encore de faire embrasser au monde, c'était, dans l'ordre moral, au lieu du luxe, de la volupté, de la débauche, présents partout, adorés partout, poussés partout au dernier excès; c'était, je ne dirai pas la tempérance, la sobriété, la chasteté, ce serait peu de chose; mais la pauvreté, mais la souffrance, mais l'amour des travaux et des douleurs, mais l'abnégation, l'oubli et l'immolation sanglante de soi-même. — Et enfin, dans l'ordre social, ce qu'il fallait substituer au règne de l'égoïsme et de l'inhumanité qui faisait de l'homme, comme esclave, comme pauvre, comme sujet, un patri-moine que l'homme exploitait; c'était le règne de la charité, qui devait faire du maître l'ami de son esclave, du riche le dispensateur des biens du pauvre, du souverain le serviteur de son peuple. Il s'agissait, pour tout dire en un mot, de la doctrine la plus contraire, en fait de théologie, à l'in-

croissance et à l'idolâtrie du siècle; en fait de culte, à ses superstitions; en fait de devoir, à ses mœurs; en fait de philosophie, au néant et à l'incertitude de ses idées, — d'une doctrine qui prescrivait tous les devoirs à une époque qui les méconnaissait tous, exaltait toutes les vertus dans le cœur de ces générations qui avaient exalté tous les vices, et prétendait tenir prêts pour le martyre ceux dont le suicide était la suprême ressource.

Ce n'est pas assez : ces hommes, après avoir inventé un si révoltant paradoxe, ne l'insinuent pas en secret, ne le glissent pas à l'oreille, ne cherchent pas, pour le faire fructifier, de vieilles femmes ou de faibles esprits qui ont toujours besoin de quelques choses nouvelles à croire; mais ils montent sur les toits pour le crier à tous ceux qui passent. Non-seulement du haut des degrés du temple, aux Juifs de toute la terre venus à Jérusalem pour la pâque; non-seulement dans les synagogues de l'Asie, de la Grèce et de l'Égypte, aux Juifs de ces contrées : mais dans les villes et du haut des tribunes faites pour un autre usage, ils le proclament de toute leur voix à la Grèce païenne, à la Grèce mère de la philosophie et du polythéisme. Ils étonnent de leur paradoxe les forum, les basiliques, les assemblées populaires, les tribunaux des préteurs, toutes choses, disait-on, saintes et sacrées. Ils manifestent témérairement leur Dieu à la face de l'aréopage à Athènes, de la grande Diane à Éphèse, de Néron à Rome; libres, hardis, usant hautement, jusqu'à ce que la persécution la leur vienne interdire, de cette publicité de l'Agora, la liberté de la presse du monde antique. Ils font ce que Socrate, Platon ni Pythagore n'avaient osé faire, ils disent la vérité qu'ils savent, non à des initiés, mais à tous; ils font ce que ces philosophes n'avaient pu faire, ils disent aux Athé-

niens : « Le Dieu que vous adorez sans le connaître, moi je vous l'annonce ¹. »

Or, qu'ils aient ainsi procédé, ne ménageant pas la contradiction au monde et la lui jetant au visage, si crue et si choquante qu'elle pût être : — s'ils étaient les seuls auteurs de leur doctrine et de leur force ; — si eux seuls avaient inventé cette foi nouvelle, et si eux-mêmes s'en étaient constitués les propagateurs ; — s'ils n'avaient eu aucune inspiration et nul enseignement pour composer leur dogme ; — s'ils ne comptaient pour le répandre sur nul secours du dehors ni d'en haut : — c'est en vérité ce que je ne comprendrai jamais, et la hardiesse intellectuelle de leur conception, comme la hardiesse morale de leur entreprise, me paraît constituer un problème insoluble.

Dira-t-on que la philosophie préparait les voies au dogme chrétien, et que les apôtres puisaient leur doctrine dans les écrits des sages de l'époque ? Nous avons remarqué, sans doute, les rapprochements qui existent entre l'école et l'Église. Mais de l'une ou de l'autre, laquelle est le point de départ ? Le philosophe a-t-il parlé d'après l'apôtre, ou l'apôtre est-il le plagiaire du philosophe ? Il est facile d'en juger : est-ce dans l'école ou dans l'Église que ces idées communes se coordonnent, s'unissent, se rattachent à un principe qui leur donne force et les justifie, qu'elles forment et un mot une complète et logique unité ? Est-ce dans l'Église ou dans l'école que ces idées se présentent isolées, incohérentes, désunies, mêlées de notions impures et de contradictions manifestes, sans un principe qui les justifie, sans une logique qui les rassemble, sans un système qui les rende acceptables par son unité ?

1. Act. apost., XVII, 23.

Nous avons dit toutes les contradictions, tous les embarras, toutes les misères de la philosophie. Nous avons fait voir combien elle est incomplète, comment elle vit d'emprunts, et subit tour à tour des influences contradictoires que ne gouverne aucun principe supérieur. Le christianisme, au contraire, se présente à nous, dès son premier jour, un, entier, plein de consistance. Il est né complet, et, nous réduirions-nous aux seuls monuments que l'Écriture sainte nous a conservés, nous trouverions encore dans les livres des apôtres, écrits cependant accidentels et en un certain sens fortuits, les traces d'une doctrine tout autrement d'accord avec elle-même que ne l'est, dans ses vagues et inconsistantes déclamations, la doctrine, si je puis l'appeler une doctrine, de Sénèque. La vérité chrétienne s'est produite au monde comme cette déesse du paganisme, oserai-je dire, tout adulte et tout armée.

« Or, celui qui marche derrière, disait naïvement Michel-Ange, ne saurait passer devant. » L'imitateur reste toujours au-dessous du modèle, surtout s'il imite sans bien comprendre, s'il saisit au hasard quelques conséquences dont il ne sait pas atteindre le principe. Cette philosophie si défailante et si vague aurait-elle produit le christianisme si positif et si certain ? lui aurait-elle donné, elle dont la morale est à la fois si exagérée et si vicieuse, le solide fondement et l'admirable droiture de sa morale ? Elle qui hésite sans cesse entre la foi à l'unité de l'Être divin et les hallucinations du panthéisme, entre les croyances qui rapprochent l'homme de Dieu et les opinions qui le ramènent vers la terre et vers le néant, entre la notion de la Providence et l'horrible entraînement vers le suicide, aurait-elle donné au christianisme la profondeur de sa piété, sa foi énergique dans les récompenses futures, sa haine du suicide ? Lui au-

rait-elle appris à concilier le libre arbitre de l'homme avec la providence de Dieu ; le plus ardent désir et le plus haut degré de la vertu avec le sentiment le plus profond de la faiblesse humaine ; le besoin des sociétés dont les liens se brisent quand les esprits s'accoutument à la mort volontaire, et le besoin de l'homme qui, captif en ce monde, aspire à sa délivrance ? La philosophie enfin, si exclusive et si dédaigneuse du vulgaire, aurait-elle inspiré au christianisme cet esprit par lequel « les pauvres sont évangélisés, » cet esprit accueillant, humain, populaire, qui appelle, reçoit, embrasse tous les hommes, et qui, dès le temps de Sénèque, donnait à cette foi, née de la veille, plus de disciples qu'on n'en eût compté au pied de toutes les chaires de tous les philosophes ?

Non, ce qu'il y a de commun entre le néo-stoïcisme et la foi chrétienne a son origine dans le christianisme. La philosophie n'a jamais eu de chaire à Génésareth pour y instruire les bateliers galiléens ; mais le christianisme a prêché dans Rome avant même que la philosophie néo-stoïcienne osât y lever la tête. Les apôtres ne sont pas allés chercher les leçons des philosophes ; mais les philosophes ont pu, ils ont dû entendre les apôtres.

Voyez, en effet. Sous Tibère et sous Caligula, la philosophie est morte, silencieuse du moins ; le néo-stoïcisme, nous l'avons vu, retrouve avec peine, sous des noms obscurs, sa douteuse origine ; Sénèque alors ne fait guère que de la rhétorique. — Mais, sous Claude (an 43), saint Pierre vient à Rome ; le christianisme commence à être connu par les discussions qu'il excite entre les Juifs, et par les premières rigueurs du pouvoir impérial¹. — Et bientôt

1. V. t. II, p. 222.

après, dès le commencement de Néron, la philosophie se développe, comme par contre-coup ; elle parle haut, elle a ses représentants à la cour ; elle enfante Thraséa, Musonius, Sénèque.

Suivons toujours l'ordre des dates. — En 52, saint Paul comparait, en Achaïe, devant le proconsul Gallion, le frère même de Sénèque¹. — En 61, amené prisonnier à Rome, il est remis au préfet du prétoire Burrhus, le collègue et l'ami de Sénèque². — Bientôt libre dans Rome, « avec un soldat qui le garde, il reçoit, pendant deux années entières, tous ceux qui viennent à lui, annonçant le royaume de Dieu et prêchant Notre-Seigneur Jésus-Christ en toute confiance et sans empêchement³. » — En 65, il comparait deux fois devant Néron, à l'époque où Sénèque était en faveur à la cour. Il gagne des prosélytes dans le palais même de Néron⁴, et, comme lui-même le dit, il rend « ses chaînes glorieuses en Jésus-Christ dans tout le prétoire⁵. »

1. Act., XXVIII, 12 et s.

2. V. le texte grec des Actes : ὁ ἑκατόνταρχος παρέδωκε τοὺς δεσμίους τῷ στρατοπεδάρχῃ, XXVIII, 16 : « Le centurion remit les prisonniers au préfet du prétoire » (Cette phrase est omise dans la Vulgate). Le préfet du prétoire était alors Burrhus, qui ne mourut qu'en 63. V. t. II, p. 212. Tacite, Annal., XIV, 51.

3. Permissum est Paulo manere ibimet cum custodiente se milite... Mansit autem biennio toto in suo conducto : et suscipiebat omnes qui ingrediebantur ad eum, prædicans regnum Dei, et docens quæ sunt de Domino Jesu Christo, cum omni fiducia, sine prohibitione. (Act., XXVIII, 16, 30, 31.)

4. Salutant vos omnes sancti, maxime qui de domo Cæsaris sunt. (Philipp., IV, 22.)

5. Philipp., I, 12, 13, 14. « Scire autem vos volo, fratres, quia quæ circa me sunt, magis ad profectum venerunt Evangelii. — Ità ut vincula mea manifesta fierent in Christo in omni prætorio et in cæteris omnibus ; — et plures ex fratribus in Domino confidentes in vinculis meis, abundantius auderent sine timore verbum Dei loqui. » — Sur tout ceci, V. l'excellent Mémoire de M. l'abbé Greppo, sur les Chrétiens de la maison de Néron (Paris, 1840) ; l'ouvrage de M. Fleury, saint Paul et Sénèque, et quelques indications dans l'appendice C à la fin du volume.

Ajoutez la curieuse découverte qu'a faite M. de Rossi d'inscriptions lapidaires de plusieurs personnages du nom d'Annaeus (on sait que ce nom est

— Sénèque curieux et à même de bien connaître, Sénèque qui était allé frapper à la porte de tous les maîtres, qui, à la fin de sa vie fréquentait comme un simple disciple l'école du stoïcien Métronacte, Sénèque aurait-il dédaigné la parole de ce docteur juif? ou saint Paul aurait-il repoussé Sénèque, lui qui se croyait « débiteur envers les Grecs et envers les barbares, envers les ignorants et envers les sages¹? »

Cela ne se peut : les traces des notions chrétiennes sont trop évidentes chez le philosophe. Sans doute, il n'a ni tout compris, ni tout accepté ; et c'est une pieuse erreur, mais une erreur qui a voulu faire de lui un vrai chrétien. Sans doute, le christianisme se distingue toujours de cette philosophie plagiaire, comme le soleil du miroir qui lui a dérobé quelques-uns de ses rayons, comme le fleuve du canal qui a été détourné de son sein, comme l'arbre riche et fécond de l'arbre stérile et pauvre sur lequel une de ses branches a été greffée. Mais les traces de l'emprunt n'en sont pas moins évidentes. Non-seulement Sénèque connaît les saintes Écritures et semble plus d'une fois traduire la Bible, que l'interprétation des Septante avait mise aux mains de tous les hommes instruits ; non-seulement il nomme les Juifs ; il connaît leurs doctrines, il rend même hommage à la foi sérieuse de ce peuple qui, « lui, du moins, possède la raison de ses pratiques mystérieuses². » Mais encore, nous pouvons le dire avec Tertullien, Sénèque est souvent chrétien,

celui de Sénèque), avec les surnoms évidemment chrétiens de *Petrus* et *Petrus Paulus*. V. *Bulletin d'archéologie chrétienne. — Revue archéologique*, 1867, t. I.

1. *Rom.*, I, 14.

2. Reprehendit (Seneca) sacramenta Judæorum et maximè Sabbata, inutiliter id eos facere adfirmans... (Aug., *de Civ. Dei*, VI, 11.) Subjecit tamen sententiam quæ significaret quod de illorum sacramentorum ratione sentiret : *Illi tamen causas ritus sui noverunt ; major pars populi facit quod cur facit ignorat.* (*Id.*, *ibid.*) — Accendere aliquem lucernam Sabbatis prohibeamus. (Senec., *Ep.* 95.)

*Seneca sæpe noster*¹. Les traces de la prédication chrétienne sont demeurées dans sa pensée, on vient de le voir plus d'une fois ; elles sont parfois dans son expression, je dirais même jusque dans sa langue². Sénèque a vu l'éclatant supplice des premiers martyrs ; c'est même après ces horreurs qu'il a tâché de s'éloigner de Néron et de la cour³ : il a vu, comme l'a vu tout le peuple de Rome, le christianisme vivre, prêcher et souffrir ; et lui, qui loue et admire tant de fois la fermeté de l'homme de cœur au milieu des tortures, n'a pu effacer ce souvenir de son esprit⁴. S'il ne mentionne pas les chrétiens⁵, ne faut-il pas dire, avec saint Augustin, qu'il a craint de les louer contre l'opinion de son temps ou de les blâmer contre sa propre conscience⁶ ?

Ce ne fut donc pas la philosophie qui put inspirer le christianisme ; mais la société, telle qu'elle était alors, put-elle l'aider et favoriser sa propagation ? Si le mouvement général des idées, si les lumières répandues dans le monde

1. Tertullien, *de Animâ*, 20. Saint Jérôme va plus loin et dit : *Noster Seneca.* (*Adv. Jovinian.*, I.)

2. Ainsi le mot de *chair*, pris dans le sens chrétien. *Ad Marcianum*, 24 ; *Ep.* 102, 122 ; *transfigurari*, *Ep.* 6, 94. — V. la note à la fin du volume.

3. Tacite, *Annal.*, XV, 45.

4. V. ci-dessus, t. II, p. 226-228. Ajoutez, aux passages de Sénèque qui y sont cités, celui-ci que nous a conservé Lactance : « L'homme de bien, quand il voit la mort devant lui, ne se trouble pas comme si c'était pour lui une chose nouvelle. Qu'il faille souffrir dans tout son corps, qu'il faille sentir la flamme dans sa gorge (*sive flammâ ore recipienda sit*, comme les martyrs de Néron), qu'il faille étendre ses bras sur un gibet, il ne se demande pas ce qu'il doit souffrir, mais avec quel courage il doit souffrir. » Aussi Lactance ajoute-t-il : « Celui qui adore Dieu souffre sans crainte tous ces tourments. » Lactance, *Divin. Instit.*, VI, 17.

5. A moins (ce que je ne pense pas) qu'il ne faille entendre des chrétiens et non des juifs le passage suivant : « Cum interim usque eo sceleratissimæ gentis consuetudo convaluit, ut per omnes terras jam recepta sit. Victi victoribus leges dederunt. » (*Apud Augustin.*, *loc. cit.*)

6. *De Civit. Dei*, VI, 11. « Christianos jam tum Judæis inimicissimos in neutram partem commemorare ausus est, ne vel laudaret contra patriæ consuetudinem, vel reprehenderet contra suam forsitan voluntatem. »

n'ont été pour rien dans ce qu'on voudrait appeler l'*invention* du christianisme, le mouvement des faits, l'état des mœurs, la condition des hommes, telle qu'elle était dans le monde romain, a-t-elle pu servir à la diffusion de la foi nouvelle? Si le christianisme n'a pas cherché ses modèles parmi les penseurs du siècle, a-t-il du moins cherché dans la masse agissante, souffrante, passionnée, ses disciples et ses auxiliaires?

Nous en convenons : le christianisme pouvait le faire, et un tel point d'appui n'était pas moins aisé à conquérir qu'utile à employer. Nous savons assez combien est facile le succès des doctrines qui s'appuient sur l'intérêt du grand nombre et lâchent la bride à son ressentiment ou à ses appétits. Si le christianisme eût paru au monde, proclamant l'égalité absolue dans la vie civile, la liberté de l'homme, l'indépendance des nations, les droits du sujet contre le prince; s'il eût promis richesse au prolétaire, affranchissement à l'esclave, émancipation au citoyen; s'il eût mis la révolte en tête du code de ses devoirs, quelle admirable matière le monde ne présentait-il pas à ses triomphes! Il y avait sujet d'insurrection, et sous le toit domestique contre le maître, et dans la cellule du pauvre contre le palais du riche, et dans le monde entier contre Rome, et dans Rome contre César! Et, si l'on doute de la puissance de ces éléments de révolution, que l'on pense quels périls et quels troubles avaient suscités dans l'empire un Spartacus armant les esclaves, un Catilina appelant à lui les prolétaires, un Mithridate soulevant les provinces conquises, un Brutus frappant César! Si le christianisme, au lieu de se contenter d'introduire dans les choses de ce monde le gouvernement de la conscience, eût prétendu les gouverner par les principes universels, les volontés mena-

çantes, les théories actives, les procédés violents des révolutionnaires modernes; si la *Bonne nouvelle* eût été celle de l'émancipation actuelle et universelle: assez de millions d'hommes, dans cette société dont l'oppression était la loi fondamentale, eussent adhéré à cette charte du peuple, et combattu pour cet évangile révolutionnaire qui eût fait de Pierre, tout à la fois un Spartacus, un Catilina, un Mithridate, un Brutus.

Mais rien de tout cela. Pierre ne veut être que « le serviteur des serviteurs de Dieu. » Ce que Dieu permet, il le subit, il l'accepte, il le révère. Quand des institutions, iniques dans leur principe, sont devenues la loi du monde, il ne les attaque pas. L'esclavage, l'infériorité du pauvre, la domination de Rome sur le monde, la puissance des Césars sur l'univers et sur Rome, lui apparaissent, sinon comme justes à leur origine, du moins comme nécessaires dans leurs conséquences et légitimées par la possession. Nulle part il ne les décrie, nulle part il ne pose en principe leur iniquité; les déclarations de droits, les proclamations de principes sociaux ne sont pas à son usage. Que l'esclave ne vienne pas ici, ardent pour la liberté et impatient de s'affranchir: Pierre et Paul lui disent qu'il doit rester dans l'esclavage et demeurer soumis à son maître tant qu'il ne pourra, par les voies légales, parvenir à la liberté¹. Que le pauvre ne vienne pas, dévoré d'envie à la vue de la fortune du riche son voisin et plein du désir de s'en emparer: on lui dira qu'il faut souffrir, qu'il faut respecter le bien d'autrui, qu'il faut attendre ce que lui donnera le riche. Que le sujet irrité contre César, le patricien dénoncé par les délateurs, le provincial opprimé par les proconsuls, ne vienne

1. Eph., VI, 5, 8; Col., III, 22; Tit., II, 9, 10. I Petr., II, 18.

pas proférer des plaintes, soulever des révoltes : Paul lui dira qu'il doit se soumettre, « qu'il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu ¹ ; » qu'un roi, Néron lui-même, doit être obéi, « non-seulement par crainte de la colère, mais par conscience ². » Ainsi point de remède à attendre, point d'ambition à nourrir, point de liberté, de fortune, de volupté à espérer en ce monde. Et la ressource dernière du désespoir, le droit, incontesté par les philosophes, de chercher, quand l'âme s'est épuisée à souffrir, le repos dans la mort, cette ressource-là même, cette épée libératrice, le christianisme la retire des mains de l'esclave. Pour toute consolation et pour toute joie, le christianisme lui impose sa dure et triste vertu, la résignation ; il lui offre d'imiter un Maître qui a porté la couronne d'épines et qui a marché sur les roches du Calvaire, les épaules chargées d'une croix. Voilà comment il fait illusion à l'homme, comment il encourage ses espérances, comment il le séduit, comment il enrôle sous son drapeau révolutionnaire ceux qui souffrent, ceux qui gémissent, ceux qui sont irrités.

Et d'un autre côté, s'il ne flatte pas les pauvres, flatte-t-il davantage les riches dans leurs plaisirs, les puissants dans leur oppression journalière, César dans sa tyrannie ? Si les lois générales de la société lui paraissent dignes de respect, par cela seul qu'elles sont générales, l'usage que l'homme peut faire de ces lois est un fait individuel sur lequel le christianisme a le droit d'interroger chaque conscience. Il ne discute pas les institutions, mais il juge les hommes. Il n'est pas venu redresser les torts de la société ; mais il est venu reprendre les péchés de chacun de ceux

1. *Rom.*, XIII, 1.

2. Non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam. (*V. Rom.*, XIII, 1-7; *I. Tim.*, II, 1, 2; *Tit.*, III, 1; *I. Petr.*, II, 13-15, 17.

qui la composent. Il dit sans crainte au maître de ne pas mépriser son esclave, parce que Dieu est le maître de l'un et de l'autre ¹. Il dit au riche de ne pas s'enorgueillir de son anneau d'or et de ne pas traiter le pauvre avec dédain ². Quand il prie pour les princes, il ne demande point pour eux, comme ils sont accoutumés de le faire, les biens et les plaisirs ; il demande plutôt ce dont ils ont besoin, la justice et la chasteté. A tous il impose rudement et sans détour le devoir, s'ils sont avares, de faire l'aumône ; superbes et durs, d'être humbles et doux ; sensuels, de pratiquer le jeûne ; égoïstes, de courir aux échafauds.

Il entreprend donc la tâche difficile et singulière de prêcher chacun contre son intérêt et ses passions ; l'esclave en faveur de l'esclavage, le maître en faveur de la liberté. Ce qu'il interdit au pauvre d'exiger ou de prétendre, il veut que le riche le donne volontairement. Et son triomphe, s'il triomphe, aura cela de merveilleux, que les institutions du paganisme, inattaquées par ceux qu'elles oppriment, seront abolies par ceux qui en profitent ; que l'esclave résigné à la servitude sera émancipé par les scrupules du maître ; que le prolétaire humble et patient sera enrichi par la conversion du riche ; que César enfin, à la voix de ces apôtres qui plient la tête sous la tyrannie, se démettra de sa tyrannie ! Voilà quelles sont ses armes révolutionnaires, et comme il prétend changer la face du monde, enseignant la patience illimitée à ceux qui souffrent, le sacrifice volontaire à ceux qui jouissent.

Mais alors qui sera donc pour lui ? Sans complaisance pour les puissants, sans espérance pour séduire les faibles, sur qui compte-t-il ? l'esclave versera-t-il son sang pour la

1. *Ephes.*, VI, 9.

2. *Jac.*, II, 2, 3, 4.

servitude, le maître pour l'émancipation? Les grands et les riches ne viennent point à lui, rebutés par la dureté de ses maximes, par son amour de l'humilité et de la souffrance: parmi les chrétiens, en effet, il n'y a « ni beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles¹; » le philosophe grec, le docteur juif, n'entrent guère dans l'assemblée chrétienne². Et, d'un autre côté, les faibles et les petits auxquels le christianisme ne sait prêcher que la soumission et l'amour de leur misère, lui viendront-ils? Factieux aux yeux des grands par cela seul qu'il ne concède rien à leurs vices, impopulaire auprès des petits en maintenant les institutions qui les oppriment, pour qui est-il donc? Qui sera pour lui? L'esclave auquel il interdit la fraude, la rébellion et la fuite, ou bien le maître dont il reprend la débauche et l'arrogance? Le pauvre auquel il ordonne de respecter le bien du riche, ou le riche auquel il ordonne de se dépouiller pour vêtir le pauvre? Israël dont il s'éloigne en l'appelant impie et déicide, et dont il flétrit la révolte contre Rome comme une révolte contre Dieu, source d'épouvantables malheurs; ou bien, Rome dont il se sépare également en séparant son culte du sien, en méconnaissant ses dieux, en criant tout haut que son Jupiter n'est que pierre, bois ou métal? Tous les mécontents et les factieux auxquels il prescrit de respecter César, ou bien César qu'il refuse d'adorer? Le malheureux auquel il interdit le suicide, ou l'heureux du siècle auquel il impose le martyre?

Personne, en effet, ne sera pour lui. Nul bras de chair ne s'élèvera pour sa défense. « Les armes avec lesquelles

1. Videte enim vocationem vestram, fratres, quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles. (I, Cor., I, 26.)

2. Ubi sapiens? ubi scriba? ubi conquisitor hujus seculi? (Ibid., 20.)

nous combattons ne sont pas, dit saint Paul, les armes de la chair¹. » Nul secours matériel ne peut entrer dans ses calculs. Ni cette ambition guerrière et nationale que Mahomet a soulevée, ni ces mille passions, ces mille préventions, ces mille instincts que le protestantisme a su mettre en œuvre, ni ce facile ébranlement donné aux peuples par l'esprit révolutionnaire, les prêchant selon leurs désirs et transformant leurs appétits en maximes; le christianisme n'a rien de tout cela pour lui.

Et pourtant cette doctrine, prêchée depuis quarante ans à peine, était sous Néron partout manifeste. J'ai déjà dit un mot² de cette publicité du christianisme à sa naissance. C'est une grande erreur de croire qu'il fut dans ces premières années obscur et ignoré. La persécution seule et la persécution sanglante le força de descendre dans les catacombes. Jusque-là il ne cherchait point l'éclat; mais encore moins se cachait-il sous le voile du secret. Ces prédications de saint Paul sur toutes les places et dans toutes les assemblées de la Grèce; ces contradictions publiques et violentes que la foi éprouvait (« nous savons de cette secte que de tout côté on la contredit³ »); ces calomnies et ces haines populaires, dont Tacite et Suétone se font les échos; enfin cette solennelle immolation des premiers martyrs au milieu d'une fête, dans les jardins de Néron, en face de Rome tout entière, presque émue de pitié; ce supplice d'une « grande multitude d'hommes⁴ » que Néron tenait à rendre public, d'autant plus qu'il voulait se laver par là du crime de l'incendie: tout cela prouve que le christianisme, dès les

1. In carne enim ambulantes non secundum carnem militamus. — Nam arma militiæ nostræ non carnalia sunt. (II, Cor., X, 3, 4.)

2. T. II, p. 142-145.

3. Act. apost., XXVIII, 22.

4. Tacite, *Annal.*, XV, 44.

premiers jours de son existence, n'était pas si petit, si secret, si ignoré. Ce n'était pas une occulte franc-maçonnerie que l'association des chrétiens. Elle vivait en plein jour, parlait et prêchait en face de tous. Et, quand aujourd'hui elle rappelle ses origines, elle peut dire au monde ce que saint Paul disait devant le roi juif Agrippa : « *Je parle sans crainte devant le roi. Rien de tout ce que je rappelle ne peut lui être inconnu* : CAR RIEN DE TOUT CELA NE S'EST PASSÉ DANS L'OMBRE ¹. »

Dès les premiers jours aussi, non-seulement l'existence de l'Église, mais son action fut visible. Je ne jette point les yeux sur les siècles postérieurs; je m'en tiens à ces quelques années de la prédication apostolique, à cette première génération de chrétiens qui avait vécu en même temps que le Fils de Dieu. Et je dis que, dès cette époque, la foi chrétienne avait plus d'églises et plus d'évêques que la philosophie peut-être n'avait jamais compté de maîtres ou d'écoles; dès cette époque, l'Orient, la Grèce, l'Italie, pour ne pas parler du reste de l'empire, étaient semés de communautés chrétiennes ².

Ce n'est pas assez : le christianisme agit dès ce temps, même sur le monde qui est resté païen. Il semble que le jour où la croix a touché Rome, Rome s'est sentie émue comme par une étincelle secrète dont elle méconnaissait l'origine. C'est depuis ce jour que les affranchissements se sont multipliés, que la condition d'esclave a commencé à s'adoucir, les rangs de la société à se niveler ³. Depuis ce jour, des lois plus favorables à la femme ont brisé l'immiséricor-

1. Scit enim de his rex, ad quem et constanter loquor. Latere enim eum nihil horum arbitror. NEQUE ENIM IN ANGULO QUIDQUID HORUM GESTUM EST. (*Act. apost.*, XXVI, 26.)

2. V. t. II, p. 58, 67, 222-225.

3. V. t. II, p. 132; t. IV, p. 20 (an de J.-C. 47.)

dieuse constitution de la famille romaine ¹. Depuis ce jour aussi, la philosophie est devenue ce que nous l'avons montrée, mêlée de vives lumières au milieu d'épaisses ténèbres, portant sur un tronc vieilli des fruits de vérité qui ne sont pas les siens. N'est-il pas maintenant assez clair que de la seule prédication chrétienne ont pu jaillir ces quelques vérités qui se mêlent aux erreurs du stoïcisme? N'est-il pas assez clair que le christianisme embrasse et pénètre le monde même qui le persécute? L'Église chrétienne vivifiait ainsi une société qui ne voulait pas d'elle. Il n'était pas nécessaire de s'être approché d'elle et d'avoir touché la frange de sa robe ² pour sentir la vertu qui en sortait : elle faisait ce qu'avait fait son Maître; elle faisait même plus encore ³ : et comme l'apôtre dont l'ombre seule guérissait les malades qu'on avait placés sur son passage ⁴, il suffisait qu'elle eût jeté sur vous quelque ombre de sa vérité et de sa vertu.

Un fait demeure donc, un fait incontestable : c'est qu'une doctrine à laquelle personne ne songeait au temps d'Auguste, quarante ans plus tard, au temps de Néron, avait des disciples par milliers, — quatre cents ans plus tard était maîtresse du monde. — J'oserais demander humblement qu'on m'expliquât ce qui a donc eu lieu dans ce court espace de quarante ans? — quand cette doctrine est née?

1. Loi qui admet la mère à la succession de ses enfants. Loi qui décharge la femme de la tutelle des agnats. V. t. II, p. 94; t. IV, p. 88, 89 (sous Claude).

2. Si tetigero tantum vestimenta ejus, salva ero... (Matth., IX, 20, 22.) Et statim Jesus in semetipso cognoscens virtutem quæ exierat de illo. (Marc., V, 30.) — V. aussi VI, 56; Luc., VIII, 44-48.

3. Amen, amen, dico vobis : qui credit in me, opera quæ ego facio et ipse faciet, et majora horum faciet. (Joann., XII, 24.)

4. Ità ut in platcas ejicerent infirmos et ponerent in lectulis ac grabatis, ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum et liberarentur ab infirmitatibus suis. (*Act. apost.*, V, 45.)

en quel lieu? dans quelle tête? — avec quels éléments recueillis par la tradition ou par la science? Ou, si elle est née sans éléments étrangers, par la puissance de quel génie? — Comment cette doctrine, née, je ne dirai pas seulement dans les conditions ordinaires de la pensée humaine, mais dans un pays obscur, chez des hommes ignorants, sans voyage et sans lettres, a eu dès l'abord un caractère positif, défini, universel, complet, plus philosophique, en un mot, qu'aucune philosophie? — Comment cette doctrine, si peu préparée par toutes les tendances des époques précédentes, a trouvé néanmoins accès dans toutes les cités? — Comment cette doctrine, si contraire à toutes les idées, à tous les intérêts, à toutes les passions du siècle, a trouvé en si peu de jours autant de disciples? — Et ces hommes, assez singuliers pour la croire, assez hardis pour se charger de la répandre, assez insensés pour le faire sans hésitation, sans réserve et sans crainte, assez étrangement heureux pour y réussir, quelle a donc été leur force, leur espérance, leur but, dans cette « folie de la prédication, scandale pour les Juifs, démente pour les païens, » dans l'enseignement de cette « sagesse cachée que n'a connue aucun des princes de ce monde²? »

L'explication humaine de ce fait est encore, pour me servir d'une expression qu'a adoptée l'esprit hésitant de notre siècle, un travail qui reste à faire. Il est vrai : on a discuté de près, et avec la plus minutieuse critique, les origines du christianisme, telles que les racontent les chrétiens. Mais ceux qui ont pris la peine de relever avec tant de soin les prétendues difficultés de cette histoire, de-

1. Stultitiam prædicationis. (I, Cor., 21.) Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam. (*Ibid.*, 23.)

2. Loquimur Dei sapientiam in mysterio quæ abscondita est... quam nemo principum hujus seculi cognovit. (*Ibid.*, II, 7, 8.)

vraient bien à leur tour nous la donner telle qu'eux-mêmes la comprennent. Ils devraient nous dire une fois le mystère de la naissance et de la propagation du christianisme, ces deux faits si peu expliqués; après avoir détruit notre erreur, il serait temps qu'ils nous donnassent le secret de leur vérité. Il serait temps que le récit succédât à la polémique, et que la sagesse de notre siècle abordât la question toute positive qu'à notre tour nous nous permettons de lui soumettre. Il serait temps que notre époque, dans sa philosophie et ses lumières, se tirât d'affaire mieux que Gibbon et tant d'autres, qui prennent le christianisme déjà adulte, tout viril et tout grandi, sans dire mot de sa naissance; ils supposent qu'il est né sans dire comment. Cette grande phase *humanitaire* qu'on nomme le christianisme vaut la peine, ce me semble, qu'on en sache et qu'on en dise l'origine.

Il serait même à propos de ne plus se servir de la ressource usée du mythe et du symbole, vague histoire par laquelle on prétend échapper à l'histoire positive, comme avec la phrase on croit pouvoir se dispenser du fait. Quarante années suffisent-elles donc pour transformer l'histoire en un conte populaire, le conte populaire en poésie, la poésie en une doctrine positive et sérieuse? Et si une transformation aussi prompt fut jamais impossible, n'est-ce pas à l'époque de Claude et de Néron, la moins fraîche, la moins primitive, la moins populairement poétique de toutes les époques? si bien que les hommes de ce siècle se vantent eux-mêmes de ce que la pensée, devenue toute positive, a cessé d'être poétique, de ce que la poésie ne va plus aux intelligences nouvelles comme elle allait à celles des anciens jours¹.

1. « Il fut un temps, dit très-bien Plutarque, où les vers, le rythme, les chants étaient pour les hommes comme la monnaie du discours. Toute his-

Une allégorie serait devenue un dogme, une fable vulgaire serait devenue la croyance des hommes sérieux, en un pareil siècle et en quarante ans !

Quant à nous, — en attendant que « les princes de ce monde et les sages du siècle » nous communiquent à ce sujet leurs lumières, — ne craignons pas de le dire avec l'Apôtre : Le succès du christianisme était impossible, l'entreprise absurde, la prédication insensée. Et cependant, — si ce succès impossible a eu lieu, si cette espérance absurde a été accomplie, si cette prédication insensée a « renversé la sagesse des sages et condamné la science des savants¹ ; » la seule explication n'est-elle pas celle de l'Apôtre : que « Dieu a voulu rendre folle la sagesse de ce monde² ; » qu'il « a choisi pour confondre les sages ce qui est insensé selon le monde, pour confondre les forts ce qui est infirme selon le monde ; qu'il a choisi ce qui est obscur et méprisable selon le monde, ce qui n'est pas pour dé-

toire, toute philosophie, tout événement, toute pensée, à laquelle peut s'appliquer l'éloquence, était consacrée par la poésie et par la musique. » (C'est bien là la poésie primitive, populaire, mythique.) « Ce que peu d'hommes comprennent aujourd'hui, tous alors aimaient à l'entendre, « bergers, laboureurs, oiseleurs, » comme dit Pindare. Grâce à la disposition poétique de ces siècles, le chant et la lyre servaient à corriger les mœurs... à louer les dieux... Mais lorsque, avec les événements et les hommes, la coutume a changé, quand l'homme a rejeté d'inutiles parures, déposé sa longue robe, coupé son abondante chevelure et sorti ses pieds du cothurne, quand il a appris, non sans raison, à opposer au luxe une vie frugale, quand il s'est cru mieux paré par un vêtement simple, que par une vaine et impertinente recherche : la forme de son discours a changé aussi ; l'histoire est descendue de son char poétique, et le langage de la prose a servi à distinguer la vérité des fables. La philosophie, à son tour, cherchant une doctrine puissante et sage plutôt qu'un langage propre à émouvoir les imaginations, la philosophie n'a plus soumis ses leçons à la cadence des vers. » Plutarq., *de Pythia oraculis*, (seu *Quarè Pythia versu non respondeat*) ch. 23, 25 (7)... Et remarquez que Plutarque considère ce changement comme un progrès de la civilisation : « Un tel changement, dit-il, est un bien pour les hommes. »

1. Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobabo. (I Cor., I, 49.)

2. Nonne tultam fecit Deus sapientiam hujus mundi? (Ibid., 20.)

truire ce qui est, afin que nulle chair ne se glorifie en sa présence¹ ? »

Mais ceci est un sujet sur lequel un jour, si Dieu le permet, nous pourrons revenir. Il nous suffit d'avoir montré comment s'engageait la lutte : lutte de quatre siècles, ou plutôt lutte de tous les siècles ; lutte implacable et qui chaque jour devait apparaître plus évidente. Chaque jour le polythéisme, l'idolâtrie, et, avec elles, ces deux grandes plaies nées de l'idolâtrie, l'impureté qui flétrit les races humaines, la haine qui les divise, les opprime et les tue, se montreront avec une constante évidence. Chaque jour aussi les trois caractères opposés de la loi nouvelle, la foi pure qui en est la base, la chasteté et la charité qui naissent de la foi, apparaîtront dans la vie chrétienne, non plus parfaits ni plus purs, mais grâce à l'accroissement du nombre des fidèles, plus éclatants et plus visibles. Ce seront d'un côté toutes « les œuvres de la chair : fornication, impureté, impudicité, luxure, servitude des idoles, empoisonnements, inimitiés, disputes, jalousies, colères, querelles, dissensions, partis, envies, homicides, enivrements, débauches et autres choses semblables² ; » de l'autre côté, ce seront tous « les fruits de l'esprit : la charité, la joie, la paix, la patience, la douceur, la bonté, la longanimité, la man-

1. Quæ stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientes, et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia ; — Et ignobilia mundi et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ non sunt ut ea quæ sunt destrueret ; — Ut non gloriatur omnis caro in conspectu ejus. (Cor., I, 27-29.)

2. Manifesta sunt autem opera carnis : quæ sunt, fornicatio, immunditia, impudicitia, luxuria, — Idolorum servitus, veneficia, inimicitia, contentiones, æmulationes, ira, rixæ, dissensiones, sectæ, — Invidia, homicidia, ebrietates, comensationes, et his similia : quæ prædico vobis, sicut prædixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur. (Galat., V, 19-21.) — Saint Pierre dit aussi, en parlant des païens : « His qui ambulaverunt in luxuriis, desideriis, violentiis, comensationibus, potationibus, et illicitis idolorum cultibus. » (I Petr., IV, 3.)

suétude, la foi, la modestie, la continence, la chasteté¹. » Car dans la société comme dans l'homme, « la chair lutte toujours contre l'esprit, l'esprit contre la chair², » et le monde ne pardonne pas à ceux qui ont « crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises³. »

Entre ces deux ennemis se plaçait la philosophie, rattachée au paganisme par son origine et par ses vices, au christianisme par certaines lumières qu'elle lui empruntait. Le christianisme et la philosophie grandissaient en même temps : l'un déjà plus populaire, l'autre plus éclatante; l'un poursuivi sans rémission par un monde égoïste et sensuel, l'autre persécutée aussi, mais non sans exception et sans relâche; différents surtout en ceci, que le christianisme tenait tout de lui-même ou plutôt de Dieu, et que la philosophie tenait du christianisme le peu de vérité qu'elle avait.

Tous deux s'étaient trouvés en face des rigueurs impériales. Rome était déjà tout empreinte du sang des martyrs; Néron déjà avait soutenu contre les philosophes une lutte ensanglantée. Paul, Pierre, Barnabé avaient scellé leur foi par leur témoignage suprême, en même temps que les Plautus, les Silanus, les Thraséa avaient payé par une mort inutile la courte gloire de leur orgueilleuse vertu. Quand Néron fut tombé, la philosophie revint d'exil, leva la tête, se mêla aux querelles des partis, prétendit au pouvoir et finit par y arriver. Le christianisme au contraire, qui n'a-

1. *Galat.*, V, 22, 23. Fructus autem spiritus est : charitas, gaudium, pax, patientia, benignitas, bonitas, longanimitas, — Mansuetudo, fides, modestia, continentia, castitas. Adversus hujus modi non est lex.

2. *Id.*, 47. Caro enim concupiscit adversus spiritum : spiritus autem adversus carnem : hæc enim sibi invicem adversantur : ut non quæcumque vultis, illa faciat.

3. *Id.*, 21. Qui sunt autem Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis.

vait rien à faire au milieu des querelles de la Rome impériale, le christianisme, auquel on ne pardonna pas, continua de cacher dans les catacombes son humble et rapide progrès.

Les docteurs dans l'école succédèrent aux docteurs, comme dans l'Église les apôtres aux apôtres. En même temps que l'Église suivait son admirable carrière, dans laquelle les saints engendraient les saints et les martyrs naissaient des martyrs; en même temps que les Ignace et les Clément sortaient des Paul et des Timothée; la philosophie morale du Portique, qui avait enfanté Sénèque, enfantait Épictète et Marc-Aurèle, qui tous deux gardent des traces évidentes de l'influence chrétienne et du voisinage de la foi. La philosophie théurgique ou pythagorique de Sotion ou de Sextius produisait Apollonius, son héros et son dieu : et plus tard devait sortir d'elle ce néo-platonisme alexandrin, suprême héritier de toutes les écoles antiques, dernier adversaire du christianisme, en même temps qu'il en fut l'imitateur.

Comment cette lutte a-t-elle fini? Chacun le sait. Mais il appartient, ce me semble, à notre sujet, de dire en terminant de quelle manière cette puissance romaine, dont nous avons admiré la grandeur et montré le déclin, entra dans les desseins de Dieu pour la constitution de son Église; et comment ce grand fait de la conquête par un seul peuple de tout l'univers civilisé, se lie par mille rapports au fait unique de la prédication de l'Évangile à tout l'univers.

Certes, pour qui veut lire, l'anathème contre Rome païenne est éclatant dans les saintes lettres. Cette prostituée, qui a fait boire tous les rois et tous les peuples de la terre dans la coupe de son abomination, cette cité « ivre du

sang des martyrs de Jésus ¹, » cette Babylone au-dessus de laquelle l'ange tient suspendue la meule de pierre qu'il laissera tomber pour l'écraser ², ne saurait échapper « aux véritables et justes jugements de Dieu ³. Dieu se souviendra d'elle pour lui donner le calice de sa colère ⁴. » Ces rois viendront, que l'apôtre avait vus dans son exil de Patmos; « ils se réuniront de tous les bouts de la terre au grand jour du Dieu tout-puissant ⁵. En un même jour viendront sur elle toutes les plaies : la mort, le deuil, la faim et le feu, parce qu'il est puissant le Dieu qui la jugera ⁶. »

Et cependant, quels ne sont pas sur cette cité mystérieuse les ineffables desseins du Seigneur? Rome sort de ses ruines et de la main des Vandales, pour régner une seconde fois sur le monde. Rome purifiée par le feu et le sang, Rome sanctifiée par un pouvoir tout divin, verra s'accomplir dans un sens plus élevé les téméraires oracles de ses prophètes. Ses empereurs l'ont quittée; les Césars n'ont pas compris qu'il fallait rester là où, sur des siècles de gloire païenne, s'élevait une puissance nouvelle, éternelle comme la foi. En se jetant vers l'Orient, ils ont brisé l'unité de l'empire, ils ont rompu cette soudure que la puissance romaine avait formée entre l'Orient et l'Occident; ils ont présenté aux incursions des barbares une monarchie à deux têtes, affaiblie et désarmée.

Mais si Rome n'a pas gardé le successeur d'Auguste, Rome a gardé le successeur de Pierre. Constantin et ses

1. *Apoc.*, XVII, 7. Et vidi mulierem ebriam de sanguine sanctorum, et de sanguine martyrum Jesu. Et miratus sum cum vidissem illam admiratione magna.

2. *Apoc.*, XVIII, 21.

3. *Ibid.*, XIX, 2.

4. XVI, 19.

5. XVI, 14.

6. XVIII, 8.

filis, dans leur fausse et peureuse politique, ont pu porter ailleurs une souveraineté prête à faillir; mais les chefs de l'Église ont compris, par un instinct de leur génie, que cette ville flétrie par tant de crimes, si païenne encore et si pleine de regrets pour ses idoles, était cependant la ville où il fallait rester. Ils ont compris que là était leur place, au pied de ces Alpes qu'allaient bientôt traverser les barbares, les premiers sur le chemin de ce torrent qui débordait sur le monde, à la tête de cet Occident qui seul devait conserver le dépôt de la civilisation et de la foi. Une pensée anti-chrétienne a présidé à la politique des Césars de Constantinople, animés contre les pontifes d'un esprit de folle révolte et de jalouse indépendance, théologiens captieux et persécuteurs, et à la fin précipités dans le schisme qui brisa la force de leur empire en le séparant de la civilisation et de l'unité catholique. Une pensée toute chrétienne, au contraire, inspira la papauté; elle sentit que dans Rome résidait l'unité du monde, que Rome était le centre marqué par le doigt de Dieu, auquel les peuples devaient se rattacher; la papauté est restée dans Rome pour sauver l'Occident et le monde ¹.

Ainsi, encore une fois, les oracles païens n'avaient pas été menteurs : Virgile, en promettant à la cité reine un *empire sans fin*, avait été bien autrement prophète qu'il ne pouvait le croire. Rome représentait toujours la force, la sublimité, la grandeur (*ῥώμη*); Rome était toujours la puissante mère dont l'abondante mamelle (*ruma*) ² devait donner aux peuples le lait de la civilisation et de la foi. A un degré bien plus haut, et dans un ordre d'idées bien supérieur, Rome chrétienne nous apparaît avec les mêmes

1. *V. t.* III, p. 44 et s.

2. *Ibid.*, p. 140.

vertus et le même génie que, selon saint Augustin ¹, Dieu récompensa dans la Rome païenne, en lui donnant l'empire du monde. Il peut paraître étrange de rapprocher ainsi ce qu'un immense intervalle sépare, de chercher un rapport entre une puissance toute terrestre et tout humaine et une puissance toute divine et toute bénie, de mettre en regard les infamies de l'antique Rome et la sainteté de la Rome nouvelle, la perfide cruauté de la louve avec la douceur de l'agneau et la simplicité de la colombe. N'est-il pas utile, cependant, de remarquer combien, dans cette cité deux fois souveraine à deux titres si différents, le droit et le génie de la puissance se sont révélés par les mêmes caractères? Quand la Providence, dans la profondeur de ses desseins, préparait le peuple de Romulus pour être le centre de l'unité païenne, ou quand le Fils de Dieu, présent au milieu des siens, jusqu'à la consommation des siècles, posait à Rome la pierre angulaire sur laquelle devait s'élever son Église, Rome était investie, je ne dirai pas des mêmes titres, mais du même caractère de domination. Comme l'antique Rome, la nouvelle fut intelligente et politique, elle aussi fut patiente et habile, plutôt que violente et impétueuse; elle aima recourir à l'autorité plus qu'au commandement, à la persuasion plus qu'au pouvoir ². Elle aussi et avec une bien autre certitude, posséda cet instinct de souveraineté que l'orgueil national donnait aux fils de l'antique Rome, et que la divine parole du Rédempteur donne aux humbles missionnaires de la Rome nouvelle. Elle aussi se souvint que sa tâche était de gouverner les peuples (*Tu regere imperio populos, Romane, memento*); elle sut leur imposer son pacifique empire, et les réunir

1. V. lettre 217 et la *Cité de Dieu*.

2. V. ci-dessus, liv. I, ch. 2, § 1, et t. III, p. 74 et s.

sous la *paix de Dieu* (*pacisque imponere morem*); elle sut au besoin briser les orgueilleux (*debellare superbos*); mais elle aima mieux épargner les humbles, et accorder, à qui se soumettait, un facile pardon (*parcere subjectis*), plus miséricordieuse par cela même qu'elle était plus puissante.

Et par cette sagesse de son gouvernement, elle devint, à son tour, comme la Rome païenne l'avait été, mais à des titres bien autrement légitimes et paternels, l'arbitre suprême, le juge universel, la suzeraine du monde civilisé ¹. Jamais peut-être, à une telle distance, deux pouvoirs ne se sont plus ressemblés, par leur situation extérieure, que le pouvoir de Rome au VII^e siècle de son ère, siégeant comme le seigneur féodal de ces cités et de ces rois qui, déposant leurs armes à ses pieds, venaient rendre hommage à la *majesté du peuple romain*; et le pouvoir de Rome au XII^e siècle de l'ère chrétienne, recevant à son tour l'hommage des rois, des peuples et des cités, reconnue par les uns comme suzeraine, par d'autres comme arbitre, par tous comme mère, et les menant tous ensemble à la guerre sainte sous l'étendard de la croix.

Par cette sagesse de son gouvernement, ou, pour mieux dire, par la toute-puissante parole du Christ, Rome est devenue une seconde fois la « patrie commune ², » la métropole et le centre du monde; la cité libérale ouverte à tous, et qui donne à tous les peuples le droit de monter à ses dignités; la cité hiérarchique dans laquelle tous les rangs sont réglés par une loi sainte, tous les ordres s'échelonnent et se répondent ³; la cité universelle, hors de laquelle personne ne demeure, si ce n'est par sa faute; qui admet, non-seulement l'étranger, comme l'admettait l'ancienne

1. V. t. III, p. 81 et s.

2. V. *ibid.*, p. 123.

3. *Id.*, *ibid.*, § 3.

Rome, mais le barbare, non-seulement l'homme libre, mais l'esclave. C'est bien elle qui, « non comme une maîtresse, mais comme une mère, a réchauffé le genre humain dans son sein ¹; » c'est elle qui « a nommé citoyens ceux qu'elle avait vaincus; » c'est bien elle dont on peut dire : « *Heureux les pécheurs de devenir ses sujets et ses captifs* ²! »

Et c'est ainsi que, depuis vingt siècles, la royauté du monde se continue sur les bords du Tibre. Cette royauté permanente de la cité de Romulus est écrite même dans sa physionomie extérieure. Quand on se promène au milieu des débris de sa grandeur passée et des monuments de sa grandeur présente, on est frappé du caractère solennel et royal qui appartient aux uns comme aux autres. Tout n'y est pas également beau et pur; presque rien n'y est élégant; rien n'y est léger : mais tout, jusqu'aux moindres choses, y est digne, durable, imposant. L'architecture gothique, avec ses frêles arceaux et ses découpures à jour, n'avait que faire sous le ciel et sur le sol de Rome. L'architecture ici est bien plus volontiers lourde qu'elle n'est frêle et déliée; il lui faut un ciment indestructible; il lui faut une base carrée et massive, mais qui tienne bon pendant des siècles; il lui faut des voûtes inébranlables, qui montent au ciel, mais que les oscillations de la terre ne renverseront pas. Il lui faut le dôme colossal de Saint-Pierre ou les ruines colossales de l'amphithéâtre. Toute

1. Qu'il me soit permis de reproduire ici les citations que je faisais plus haut et qui s'appliquent ici d'une manière remarquable :

Humanumque genus communi nomine fovit,
Matris, non dominæ, ritu; civesque vocavit
Quos domuit...

(Claudian.)

2. Profuit injustis te dominante capi.

(Rutilius.)

chose, même dans sa pesanteur et dans sa masse, y porte le sceau de la royauté. Et lorsque des esprits chagrins, dans l'Église ou hors de l'Église, reprochent aux papes le soin qu'ils ont eu et qu'ils ont encore des débris de la Rome païenne, ils ne comprennent pas que Rome multiplie ainsi les titres de sa propre grandeur, et fait sortir des entrailles de la terre des témoignages nouveaux de son immortelle royauté.

Et ce qui est vrai des pierres est vrai des hommes. Certes, quand Duclos appelait les habitants de la Rome actuelle *les Italiens de Rome*, afin de ne pas dire *les Romains*, il n'avait pas tout à fait tort. Ce n'est plus le même peuple, ce ne sont plus ni les mêmes mœurs ni le même sang. Le peuple de la Rome actuelle, oisif, spirituel, peu guerrier, nullement politique, mais éloquent, artiste, poète, ne ressemble en rien à cette nation active, disciplinée, militaire, politique, toute prosaïque et toute pratique, qui avait conquis le monde avant d'avoir composé une seule ode ou peint un seul tableau. Le peuple actuel de Rome est grec d'origine bien plus qu'il n'est romain : c'est l'étranger, entré d'abord dans la maison comme un humble serviteur, et qui, lorsque la race des maîtres a défailli, y est demeuré à titre de maître. C'est un successeur, non un descendant; il a hérité, comme nous le disions, par suite de ce droit qui, à défaut de famille, faisait hériter l'affranchi de son patron. Mais, en prenant ainsi possession de la cité-reine, dont il a consolé le veuvage, il a acquis, dans cette noble alliance, les allures et les sentiments d'un roi. Il a, du peuple romain son prédécesseur, la gravité des poses, la dignité des attitudes, la noblesse du visage. Il ne se trouble ni ne s'empresse comme les peuples serviteurs; quand il mendie, il mendie avec orgueil.

Ainsi Rome a été faite pour être toujours, d'une façon ou d'autre, capitale du monde; elle n'existe qu'à cette condition. Rome, dont le voisinage immédiat est depuis deux mille ans infertile, Rome, qui n'a jamais connu ni l'industrie ni le commerce, Rome ne peut vivre matériellement que par une force politique ou morale qui lui attire les hommages, non pas seulement d'un pays, mais de l'univers. Le jour où cette souveraineté lui a été momentanément retirée par la translation du saint-siège à Avignon, Rome s'est mise à dépérir; le jour où cette souveraineté lui serait encore retirée, Rome marcherait vers une ruine prompte et inévitable; elle finirait par être effacée du monde comme inutile¹.

Mais il faudrait dire maintenant comment les vertus et les gloires de l'ancienne Rome se sont trouvées doublées, agrandies, disons mieux, sanctifiées dans la Rome nouvelle; comment l'œuvre que l'une essayait en s'aidant de la force matérielle et dévastatrice, a été achevée par l'autre avec le seul secours de la puissance spirituelle, vivifiante et salutaire. Rome chrétienne n'a d'autres armes que les armes spirituelles de la vérité et de la charité. Comme tout à l'heure nous le lisions dans saint Paul, elle « ne marche pas et ne combat pas selon la chair »; mais ses armes spirituelles sont « puissantes en Dieu pour la destruction des remparts » ennemis, « pour renverser toute hauteur qui prétend s'élever contre la science de Dieu, pour réduire en servitude toute intelligence sous l'obéissance du Christ². » Par cette puissance, le successeur désarmé de Pierre accomplit l'œuvre que le grand César avait manquée. Par cette puissance, il purifie les vertus de l'antique

1. J'écrivais ceci en 1843 et n'ai pas à le changer (octobre 1867).

2. II, *Cor.*, X, 4, 5.

Rome, il efface ses souillures; au lieu de l'erreur et de la confusion païenne, au lieu de cette lutte entre la tradition et la philosophie, dans laquelle l'une et l'autre avaient fini par se perdre, il donne au monde une foi pure, certaine, précise, invariable, plus vivace que toute tradition, plus sublime que toute philosophie, parce qu'elle est appuyée sur la plus immuable de toutes les traditions, parce qu'elle est éclairée par le plus divin de tous les enseignements.

Aussi, cette loi de progrès, d'égalité, de civilisation, que les peuples avaient espérée de Rome païenne, c'est de Rome chrétienne qu'ils l'ont obtenue. C'est à elle qu'il appartenait de porter, sur les plaies de l'antagonisme païen, le baume que l'ancienne Rome s'était si follement vantée de posséder; de relever le sentiment humain, sans anéantir la force du lien politique; de rétablir la justice dans les lois et l'humanité dans les mœurs, sans ébranler la vertu des peuples et leur morale; d'émanciper l'esclave, sans mettre l'homme libre en danger; d'affranchir la femme, sans lui enseigner le mépris du mariage. Car elle seule connaissait, et pour la vertu des hommes une base nouvelle, et pour la société humaine un tout autre fondement, et pour l'homme une tout autre sûreté, et pour le mariage une dignité tout autre et un tout autre respect.

De cette ville qui avait enseigné au monde l'inhumanité et la corruption, partirent donc toutes les notions et tous les préceptes qui adoucèrent et qui réformèrent les mœurs, qui firent disparaître la cruauté des supplices, qui supprimèrent les combats de gladiateurs, qui ennoblirent la femme, qui donnèrent au mariage sa sainteté et sa perpétuité. Dans ces amphithéâtres souillés par le sang, dans ces temples témoins d'impurs mystères, elle planta l'image du Dieu de charité et le culte de la Vierge des vierges. Grâce à

la ville des Césars, la modération et la justice furent enseignées au prince, en même temps que l'obéissance au sujet. Par elle furent abolis (jusqu'au jour où l'athéisme moderne commencera à les relever), — le nationalisme antique, c'est-à-dire l'hostilité absolue, radicale, nécessaire de nation à nation; — l'aristocratie antique, c'est-à-dire la supériorité absolue, radicale, oppressive, d'une classe et d'une race d'hommes sur une autre; — le despotisme antique, c'est-à-dire le droit illimité d'un pouvoir qui ne reconnaît pas de loi sur la terre, parce qu'il ne reconnaît pas de justice dans le ciel.

Sous le sceptre de l'antique Rome, l'art, la poésie, l'éloquence, loin de se développer par l'union de tant de peuples, avaient plutôt tendu à se dégrader. Sous le règne de la Rome nouvelle, un idéal nouveau et bien supérieur s'est offert à la poésie et aux arts. La pensée humaine, plus libre, par cela même qu'elle reconnaissait ses véritables limites et ses véritables lois, a enfanté de nouveaux chefs-d'œuvre. Dans l'ordre matériel, le travail a été émancipé, l'industrie est sortie d'esclavage : le monde est devenu plus riche, non de cette fausse richesse qui se révèle par la multiplication des joies sensuelles et par un luxe meurtrier pour le pauvre, mais riche de la richesse véritable, de celle qui est la récompense du travail, de celle qui donne le pain au pauvre, le secours au malade, à la société humaine une race d'hommes puissante et vigoureuse, de celle dont il est dit : « Parce que tu vivras du travail de tes mains, tu es heureux, et le bien te sera donné¹. »

En un mot, l'antique Rome gouvernait par une loi

1. *Psalm.*, CXXVII, v. 2. *Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es, et bene tibi erit.*

égoïste un monde essentiellement ennemi de lui-même; la Rome nouvelle a gouverné, par une loi de charité, un monde qu'unissait le précepte d'un fraternel accord. L'une a régné par la haine et la terreur, l'autre par l'espérance et l'amour; l'une, tremblant en même temps qu'elle voulait se rendre terrible, redoutait à la fois et méprisait le pauvre et le prolétaire, lui jetait du pain quand elle craignait sa révolte, le laissait mourir de misère et de faim lorsqu'elle n'avait pas à le craindre. Rome chrétienne n'a pas eu à redouter le pauvre et le prolétaire; mais par cela même que nul intérêt temporel ne commandait sa charité, elle s'est crue débitrice envers lui d'une charité plus grande; elle n'a pas pensé qu'elle pût jamais avoir pour lui trop de secours, trop de consolations, je ne dis pas assez, trop d'amour et trop de respect; elle l'a secouru, non par la *frumentation* ou la *taxe des pauvres*, déplorables remèdes commandés par la peur aux peuples qui n'ont pas connu le christianisme ou qui l'ont laissé s'altérer en eux, mais par les inépuisables sacrifices d'un immense amour et d'un dévouement désintéressé. L'antique Rome avait établi son règne sur l'esclavage; et, comme toute société païenne, elle n'existait qu'à la condition de faire descendre, au-dessous de la dignité et des droits de l'homme, une grande partie des êtres humains. La Rome nouvelle, après avoir, pendant des siècles, porté une main prudente sur cette horrible plaie de l'esclavage, a fini par en triompher; et ce sont ses docteurs et ses pontifes, depuis saint Jean Chrysostome jusqu'à Grégoire XVI, qui ont condamné l'antique loi de la servitude.

Ainsi, Rome pauvre, faible, désarmée, a fait ce que Rome puissante, riche, belliqueuse, n'avait ni su, ni pu, ni osé faire. Ainsi s'est transformé et s'est sanctifié ce pou-

voir, auquel, depuis plus de deux mille ans, appartient la suprématie matérielle ou spirituelle sur le monde civilisé. Ainsi, la parole dominatrice n'a pas cessé de descendre des sept collines, glorieuses du noble sang de ces apôtres qui ont été, comme le chante l'Église universelle, les princes d'une royauté plus grande et plus vraie, et les fondateurs de Rome régénérée¹. Il y a plus : l'ordre qui venait du Capitole ne passait pas l'Euphrate ni le Danube ; la voix qui descend du Vatican se fait entendre aujourd'hui par delà des mers dont les Césars ne soupçonnaient pas l'existence, et l'empire romain nous paraît bien petit, quand nous dessinons son circuit sur la carte du monde chrétien.

CHAPITRE III

UN MOT DU PAGANISME MODERNE.

En touchant le terme de ce travail, en retrouvant, au sortir de tant de ténèbres, un air plus libre et plus pur, une pensée douloureuse demeure au fond de notre âme. Ces tristes siècles que nous venons de parcourir n'ont-ils pas quelque analogie avec le nôtre ?

Je ne suis pas le premier qui ait fait ce rapprochement.

1. O Roma felix, quæ duorum principum
Es consecrata glorioso sanguine,
Ho. am errore purpurata, cæteras
Excedis orbis una pulchritudines.

(Hymne pour le jour de saint Pierre
et de saint Paul.)

Il s'est présenté bien des fois, il n'est pas loin de devenir un lieu commun. Qu'a-t-il de vrai ? qu'a-t-il de faux ?

Je n'ai certes pas cherché à rabaisser mon siècle. J'ai fait valoir, auprès de l'imperfection antique, la supériorité chrétienne. Est-ce à dire que nous ne ressentions rien de ce que ressentait l'antiquité ? Est-ce à dire que le paganisme ne soit plus de ce monde ?

Ce n'est pas sans dessein que je me sers de ce mot. L'homme, une fois devenu chrétien, ne redevient plus idolâtre. En quelque lieu que la loi du christianisme ait régné, mille erreurs, mille hérésies, mille turpitudes, sont trop souvent venues en sa place : mais l'idolâtrie est restée vaine pour jamais ; les dieux tombés sont demeurés à terre.

Mais si les idoles de bois et de pierre sont brisées, ces autres idoles, dont parle l'Apôtre, l'impureté, l'avarice¹, toutes les passions sont restées au fond de l'âme. Si l'homme ne peut plus être idolâtre, il peut toujours être païen. Le paganisme séparé de l'idolâtrie n'est autre chose que les instincts corrompus et les vices de l'homme. L'homme par sa nature déchue penche vers le paganisme ; il faut que la foi nous soutienne, et, contre ces instincts qui nous poussent, nous prête une force extérieure, surhumaine, je dirais presque artificielle.

Il y a donc eu, il y a toujours combat. Si l'Église s'est continuée à travers les siècles par la fidèle tradition de son dogme, de sa morale, de ses exemples, une autre tradition, par moments plus dissimulée, n'a pas moins su continuer une morale, des maximes, un entraînement, tout contraires. En quel siècle si pieux et si candide, en quelle cité

1. ...Omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus... (Eph., V, 3.)

voir, auquel, depuis plus de deux mille ans, appartient la suprématie matérielle ou spirituelle sur le monde civilisé. Ainsi, la parole dominatrice n'a pas cessé de descendre des sept collines, glorieuses du noble sang de ces apôtres qui ont été, comme le chante l'Église universelle, les princes d'une royauté plus grande et plus vraie, et les fondateurs de Rome régénérée¹. Il y a plus : l'ordre qui venait du Capitole ne passait pas l'Euphrate ni le Danube ; la voix qui descend du Vatican se fait entendre aujourd'hui par delà des mers dont les Césars ne soupçonnaient pas l'existence, et l'empire romain nous paraît bien petit, quand nous dessinons son circuit sur la carte du monde chrétien.

CHAPITRE III

UN MOT DU PAGANISME MODERNE.

En touchant le terme de ce travail, en retrouvant, au sortir de tant de ténèbres, un air plus libre et plus pur, une pensée douloureuse demeure au fond de notre âme. Ces tristes siècles que nous venons de parcourir n'ont-ils pas quelque analogie avec le nôtre ?

Je ne suis pas le premier qui ait fait ce rapprochement.

1. O Roma felix, quæ duorum principum
Es consecrata glorioso sanguine,
Ho. am errore purpurata, cæteras
Excedis orbis una pulchritudines.

(Hymne pour le jour de saint Pierre
et de saint Paul.)

Il s'est présenté bien des fois, il n'est pas loin de devenir un lieu commun. Qu'a-t-il de vrai ? qu'a-t-il de faux ?

Je n'ai certes pas cherché à rabaisser mon siècle. J'ai fait valoir, auprès de l'imperfection antique, la supériorité chrétienne. Est-ce à dire que nous ne ressentions rien de ce que ressentait l'antiquité ? Est-ce à dire que le paganisme ne soit plus de ce monde ?

Ce n'est pas sans dessein que je me sers de ce mot. L'homme, une fois devenu chrétien, ne redevient plus idolâtre. En quelque lieu que la loi du christianisme ait régné, mille erreurs, mille hérésies, mille turpitudes, sont trop souvent venues en sa place : mais l'idolâtrie est restée vaine pour jamais ; les dieux tombés sont demeurés à terre.

Mais si les idoles de bois et de pierre sont brisées, ces autres idoles, dont parle l'Apôtre, l'impureté, l'avarice¹, toutes les passions sont restées au fond de l'âme. Si l'homme ne peut plus être idolâtre, il peut toujours être païen. Le paganisme séparé de l'idolâtrie n'est autre chose que les instincts corrompus et les vices de l'homme. L'homme par sa nature déchue penche vers le paganisme ; il faut que la foi nous soutienne, et, contre ces instincts qui nous poussent, nous prête une force extérieure, surhumaine, je dirais presque artificielle.

Il y a donc eu, il y a toujours combat. Si l'Église s'est continuée à travers les siècles par la fidèle tradition de son dogme, de sa morale, de ses exemples, une autre tradition, par moments plus dissimulée, n'a pas moins su continuer une morale, des maximes, un entraînement, tout contraires. En quel siècle si pieux et si candide, en quelle cité

1. ...Omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus... (Eph., V, 3.)

si régulière et si chrétienne, en quelle cour de prince ou de seigneur, sanctifiée par tant de vertus, l'âme la plus pure, en cheminant sous l'ombre de la croix, n'a-t-elle pas trouvé sur sa route raillerie, hostilité, et quand il se pouvait faire, persécution? Toujours il y a eu quelque part école de paganisme; toujours les passions ennemies, soit dans l'ombre, soit à découvert, on fait corps contre l'Église. Des Julien et des Libanius est venu en ligne directe jusqu'à nous un certain ensemble de maximes commodes, d'habitudes sensuelles, de secrètes protestations païennes. Le monde, pour parler le langage de la chaire et celui de l'Écriture, a fidèlement hérité de l'esprit haineux de Caïphe, de la moquerie d'Hérode, et de cette insouciant question de Pilate : *Qu'est-ce que la vérité*¹? Ce monde, en effet, pour lequel le Sauveur n'a pas prié², et dont ne sont pas les vrais chrétiens³, ce monde n'est que le paganisme dissimulé, transformé, continué.

Jusqu'ici, rien ne distingue notre siècle des autres siècles chrétiens. Mais il est un côté de ce combat éternel qui, depuis trois siècles surtout, a pris une tout autre importance.

Le christianisme, par sa nature, n'est point politique; il est humain. Il met la cité (*πολις*) bien au-dessous de l'homme, les affaires de l'État bien après celles de la conscience. L'État, la nation, la famille même, ne sont à ses yeux que des nombres; l'homme est la véritable unité. L'État, la nation, la famille, sont des liens utiles et sacrés, des communautés légitimes et nécessaires, quoique pure-

1. Dicit ei Pilatus : Quid est veritas? (Joann., XVIII, 38.)

2. ... Non pro mundo rogo. (Joann., XVII, 9.)

3. De mundo non sunt, sicut et ego non sum de mundo. (*Ibid.*, 16.)
V. encore, sur la distinction de l'Église et du monde, Joann., VII, 7; VIII, 23; XV, 18, 19.

ment terrestres et par suite périssables : elles existent pour l'homme, et non l'homme pour elles. L'homme, au contraire, qui est immortel, l'homme est plus grand, plus important, seul digne de protection, d'éducation et d'amour.

De là ressort dans le christianisme une politique, ou pour mieux dire, une entente des choses humaines toute contraire aux notions de l'antiquité.

L'antiquité romaine, ce résultat suprême de toute l'antiquité, fondait son ordre social sur ce double principe : que le devoir de l'homme envers la société dont il est membre, et surtout envers la nation, est supérieur à tout autre devoir; et réciproquement, que la société à laquelle l'homme appartient a sur lui un droit absolu. On devait tout à la patrie, on pouvait tout pour elle contre l'étranger.

La religion chrétienne fait le contraire. Le grand devoir et le grand fondement de l'ordre social, ce n'est plus l'amour d'une abstraction qu'on nomme patrie; c'est l'amour d'un être réel qu'on appelle le prochain. Le patriotisme, que la loi chrétienne ne condamne pas, mais qu'elle transforme, n'est qu'une des nuances de cet amour. Le patriotisme chrétien n'est qu'une dilection plus particulière pour certains hommes avec lesquels Dieu a voulu nous faire vivre; loi sainte et respectable, mais loi secondaire, fragment d'une loi supérieure qui l'embrasse et la domine. La patrie, en effet, sous la loi chrétienne, n'est plus un être abstrait et mystérieux, quelque chose de supérieur à l'homme et qui approche de la divinité; c'est tout simplement une agrégation d'hommes, soumise comme telle à toutes les obligations de l'être humain, à toutes les règles de justice et de charité, envers tous, citoyens ou étrangers, amis ou ennemis.

Sous la loi chrétienne, la société a donc des devoirs envers l'étranger. Il n'est permis à aucune société, à aucune race, tribu, caste ou nation, de s'aimer exclusivement, et de chercher son bien par le malheur d'une autre. Les haines nationales, l'oppression des races l'une par l'autre, je ne dis pas l'esprit d'aristocratie, mais l'esprit de caste, par suite duquel une race se prétend radicalement supérieure à une autre, sont choses patentes, et que le christianisme repousse. Elles violent le grand devoir de la justice et de la charité; elles rompent l'unité chrétienne, elles méconnaissent l'unité humaine; elles oublient la double fraternité des hommes en Adam et en Jésus-Christ.

De même encore, sous la loi chrétienne, la société a des devoirs envers chacun de ses membres, aussi bien que chacun de ses membres a des devoirs envers elle. Sous la loi chrétienne, nul pouvoir n'est absolu, nulle autorité n'est véritablement sans limites, parce que nulle n'ose s'affranchir des limites, bien plus étroites qu'on ne pense, que lui impose la conscience réglée par la foi. Le christianisme accepte à titre égal toutes les formes de gouvernement; royal ou républicain, aristocratique ou populaire, borné par des lois positives ou par la seule puissance des mœurs, lié par des conditions faites avec les hommes ou contenu par les seuls devoirs que la loi de Dieu impose, le pouvoir est également institué de Dieu, non dans sa forme, qui est chose humaine et variable, mais dans son essence qui est nécessaire aux sociétés. Le christianisme, indifférent aux querelles politiques, bien vaines souvent et bien misérables, accepte tout également, et ne condamne que le despotisme, si par despotisme nous entendons ce que nous devons entendre, c'est-à-dire le pouvoir séparé du devoir, l'autorité qui croit avoir tout droit sur les

hommes, même les droits que lui refusent la loi naturelle et la loi divine.

Cet enseignement du christianisme au sujet du pouvoir n'est pas une théorie inutile au bien des peuples; c'est au contraire la doctrine qui a civilisé le pouvoir, et, depuis les temps antiques, en a changé toutes les conditions. Ce n'est pas seulement une vague idée de devoirs imposés au souverain; c'est une règle que notre siècle, il est vrai, comprend peu, mais une règle constante, sérieuse, positive, que de grands hommes¹ ont prêchée et enseignée aux princes, et qui, sans médire de quoi que ce soit en politique, a plus ajouté au bonheur des hommes que n'ont fait jusqu'ici toutes les règles arbitraires et humaines, par lesquelles on a pu chercher à limiter le pouvoir.

Ainsi ont péri les deux principes fondamentaux de la société idolâtre, le nationalisme au dehors, le despotisme au dedans. Ainsi ont été installés en leur place les deux principes éternellement salutaires, éternellement conservateurs, de la limitation au dehors du droit des races et des peuples, de la limitation au dedans des droits du pouvoir, par la justice, par la conscience, par l'amour des hommes et de Dieu. Voilà tout entière cette politique chrétienne, si peu savante, si méprisable aux yeux des grands publicistes de notre siècle, et qui cependant a fait faire aux choses humaines un tel progrès que les révolutions,

1. V. Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte*. — V. aussi ses réponses à Jurieu (*Avertissements aux protestants*) et un grand nombre de passages de ses sermons. — Fénelon, *Directions pour la conscience d'un roi*, etc. — Les principes de cette politique ont été, vers la fin du xviii^e siècle, à l'époque même où des doctrines contraires ont commencé à prévaloir, très-bien exposés et appliqués d'une manière remarquable aux différentes parties de l'administration, dans l'ouvrage intitulé : *Les Devoirs du prince réduits à un seul principe, ou discours sur la justice*, par M. Moreau, historiographe de France. Paris, 1767-1782.

les constitutions, les thèses et les théories politiques ne pourront jamais lui en faire accomplir un pareil.

Mais à son tour, à l'encontre de la foi chrétienne, le paganisme moderne s'est fait politique comme le paganisme de l'antiquité. Il a adopté la cité comme son temple; il a voulu déifier de nouveau la chose publique; de cette fiction qu'il a nommée patrie, il a fait son dieu.

L'opposition contre l'Église développait infailliblement de telles idées. Aux XI^e et XII^e siècles, dans les luttes des empereurs contre la papauté, on en retrouverait aisément la trace. Au XIV^e siècle, dans les doctrines qu'élaborèrent en France les légistes de la Couronne, la pensée en est plus visible encore. Au temps de la réforme, elle devient éclatante. La réforme appuyée sur la souveraineté civile, la conviant par l'appât de la richesse et de la puissance, livrant l'Église au pouvoir et se faisant imposer par lui à la foi des peuples, la réforme se réduisait nécessairement à faire de la puissance temporelle une puissance quasi-divine; elle renonçait à imposer des barrières au pouvoir, le jour où, lui donnant autorité sur les consciences, elle abaissait devant lui de toutes les barrières la plus religieuse et la plus certaine.

Aussi, ne nous étonnons pas si des doctrines politiques, que nous sommes habitués à considérer comme opposées entre elles, naissent en même temps sous l'influence de la réforme; si la réforme prêche à un Henri VIII, ou si elle fait prêcher par un Jacques I^{er} la presque divinité des rois; si elle inspire aux gentilshommes calvinistes en France leur projet insensé de république aristocratique; si les indépendants et les anabaptistes font sortir de ces prédications les folies de la souveraineté populaire. Tout cela est au fond une seule et même pensée. Qu'à l'encontre de la prédication

chrétienne qui instruit toujours chaque homme, non sur ses droits, mais sur ses devoirs, on dise à un peuple: « Vous êtes seul souverain et seul maître, ce que vous voulez sera la justice; » — qu'on dise à une aristocratie: « Vous êtes d'un autre sang, votre race est éternellement et radicalement supérieure, la race inférieure vous appartient; » — qu'on dise à un roi: « Vous pouvez tout; vous ne répondez de rien, ni à personne ni à Dieu; c'est Dieu qui a besoin de vous¹: » n'est-ce pas toujours la même chose? Ces trois formules que notre esprit s'est accoutumé à séparer, parce qu'on les invoque dans des temps et dans des intérêts divers, ne sont-elles pas toujours une seule et même idée, l'idée du pouvoir dérivant de lui-même? de la patrie souveraine absolue, et dispensée de rendre compte à personne? N'est-ce pas toujours une révolte, populaire, aristocratique ou royale, peu importe, contre cette loi chrétienne qui n'admet pas la toute-puissance aux mains de l'homme? N'est-ce pas toujours, sous un nom ou sous un autre, de l'idolâtrie et du despotisme?

Et en même temps que, sous l'influence de la réforme, le despotisme antique revenait au monde, le nationalisme antique et l'égoïsme des races reparaissaient avec lui. Au moyen âge, les peuples se touchent et se mêlent; leurs distinctions n'ont rien de bien délimité, et surtout rien de haineux ni de jaloux. Au moyen âge également, et même sous l'organisation féodale, il y a des devoirs de subordination et d'hommage d'une classe de la société envers une autre; il n'y a pas le passif abaissement d'une race vis-à-vis d'une autre. Le seigneur féodal est, dans la pensée de ce siècle, un fonctionnaire public qui a des devoirs comme

1. Ce mot avait été dit, vers 1840, dans une harangue officielle, à un souverain auquel il n'a pas porté bonheur.

il a des droits; ce n'est pas le membre de la caste supérieure qui repousse le paria et se croit souillé par son contact. Les haines de peuple à peuple sont modernes; elles ne se sont guère éveillées avant le xv^e siècle. L'esprit d'aristocratie insultante et dédaigneuse est moderne aussi; vous n'en trouverez guère, je ne dis pas l'exemple, mais la tradition avant le xvi^e siècle. Qu'a fait la réforme, si ce n'est de rendre nationales des églises qui étaient catholiques, c'est-à-dire universelles? si ce n'est de rompre l'unité chrétienne au profit de l'esprit allemand en Allemagne, de l'esprit anglais en Angleterre, c'est-à-dire au profit des vanités, des jalousies et des passions de chaque pays? si ce n'est de méconnaître le caractère, un, absolu, *catholique*, de la vérité, pour rétrograder jusqu'au principe païen de la nationalité des religions?

Mais la crise de la réforme devait à son tour amener une autre crise. Le pouvoir royal, même dans les pays catholiques, avait profité de cette sorte de rehaussement que les doctrines protestantes avaient paru lui donner. La réforme, ce semblait, était surtout faite au profit des rois: elle mettait leur puissance si près de celle de Dieu! Le *Basilicon doron* de Jacques I^{er}, ce code des princes pendant le xvii^e siècle, était un si bel arsenal pour les prétentions et les envahissements royaux! La réforme surtout avait donné aux Couronnes de si beaux droits sur l'Évangile et sur l'Église! Elle abaissait si bien devant elles cette puissance gênante, cette perpétuelle entrave, la papauté et l'épiscopat! Il est trop vrai de le dire, les rois même catholiques furent la plupart séduits. Si bien qu'au xviii^e siècle, ils pensèrent à en finir, et à supprimer une fois pour toutes cette gênante indépendance de la cour de Rome et des gens d'Église.

Il est bien vrai: l'Église ne consent pas à n'être qu'un simple ressort dans la machine du gouvernement. Il est vrai, un évêque ne devient pas facilement un chef de bureau, et les affaires de la conscience ne se laissent pas toujours mener, comme les affaires de la police, par un *vu et arrêté* de M. le préfet! Cela incommode et cela tourmente les gouvernements; mais aussi l'Église est vraie, utile, salutaire, justement parce qu'elle a force et autorité par elle-même. L'Europe tout entière a été sauvée deux fois au moins par ses papes ou par ses évêques, et je doute qu'un gouvernement en détresse ait jamais été sauvé par ses chefs de bureaux.

Mais sont-ce là choses que les gouvernements comprennent avant qu'une rude expérience les leur ait apprises? De quel pouvoir assez sage osera-t-on attendre qu'il préfère des auxiliaires à des serviteurs? Qui résiste à la tentation de balayer tout ce qui ne tient pas de lui sa force et sa liberté? Quand les souverains ont cessé de croire, ils cessent bientôt de respecter: la politique ne supplée point à la foi. Lorsqu'au xviii^e siècle, des écrivains et de beaux parleurs de cour se mirent à faire la guerre au dogme chrétien, bien des princes virent en eux de merveilleux alliés contre un ennemi commun. Ces alliés, il est vrai, pouvaient paraître quelque peu dangereux. Leurs déclamations n'allaient-elles pas jusqu'à détruire au cœur des peuples toute croyance religieuse, utile fondement, disaient les politiques, de la paix et de la subordination? A travers des adulations fort abjectes, ne pouvait-on pas s'apercevoir que leurs sophismes enfanteraient aisément la révolte de tous les peuples contre tous les princes. Leur esprit de flatterie pouvait faire taire leur logique, mais ne la corrigeait pas. Tout cela était vrai; mais on ne s'en

rassurait pas moins sur ces périlleux amis : c'étaient des auxiliaires qu'on se promettait bien de rejeter le jour où ils deviendraient fâcheux ; c'étaient des fous que l'on garderait près de soi tant que leur folie serait amusante ou utile, sauf à les enfermer quand leur folie serait dangereuse. On les accueillait donc, on les encourageait, on leur faisait la cour. On les lâchait contre l'Église, comme des chiens fidèles qui, après leur curée, ne viendraient pas se jeter sur leur maître. *On ne leur eût pas donné à gouverner une province*, on leur donnait l'Église à détruire. Et pendant vingt ans la philosophie nouvelle siégea successivement au pied de presque tous les trônes ; elle eut ses années de faveur, elle eut son jour de puissance, à Berlin sous Frédéric, à Vienne sous Joseph II, à Pétersbourg sous le règne de celle qu'on appela la Sémiramis et qu'il faudrait appeler la Messaline du Nord, à Naples, à Madrid, à Paris, à Lisbonne, sous les Tanucci, les Aranda, les Choiseul, les Pombal.

La faute des rois fut aussi celle des grands. L'aristocratie, comme la royauté, avait eu sa part dans le butin de la réforme, et cette part, elle tendait aussi à l'agrandir. L'esprit de caste, l'esprit des aristocraties protestantes, gagnait en France, dans ce pays d'égalité, et altérait les traditions même de Louis XIV. Les exclusions fondées sur l'origine, les barrières infranchissables posées entre le noble et le roturier, en un mot, ce qu'on a appelé les inégalités de l'ancien régime, rien de tout cela n'était français, rien de tout cela n'était dans l'esprit d'une royauté dont le vieux principe était de n'exclure personne. Tout cela n'était que l'aveugle et le funeste caprice d'une cour impertinente et de deux ou trois ministres philosophes¹.

Cette aristocratie en révolte contre l'égalité française et

1. V. l'ordonnance qui exige des preuves de noblesse pour l'admission

l'égalité catholique, ne demandait donc pas mieux que de faire triompher une philosophie par elle-même peu populaire, qui fut longtemps méprisante pour le peuple, et que le peuple fut longtemps à comprendre. L'aristocratie trouvait fort aimables et de fort bon ton ces nouveaux docteurs qui l'affranchissaient d'une loi gênante. Loin de voir derrière eux le triomphe du prolétaire et du pauvre, elle trouvait avec eux un facile moyen de jouir en paix sans s'inquiéter du pauvre ni du prolétaire.

Tout s'armait donc contre l'Église : vanité nobiliaire, licence démocratique, orgueil intellectuel, ambition royale. C'est ainsi que « les nations ont frémi, et les peuples ont médité de vains conseils. — Les rois de de la terre se sont levés et les grands se sont réunis ensemble contre le Seigneur et contre son Christ. — Brisons leurs chaînes, ont-ils dit, et secouons leur joug de dessus nos têtes¹. »

Et l'on ne voulait pas voir une puissance nouvelle cachée derrière les philosophes, qui viendrait, elle aussi, demander sa part dans le grand pillage protestant ! L'aveuglement était sans bornes ; mais comme il a été cruellement

aux sous-lieutenances, 22 mai 1781. — Vers la même époque et par suite de cet acte, les parlements décidèrent aussi que nul ne serait admis dans leur sein sans de pareilles preuves. — Vers le même temps encore, à l'imitation de quelques cours allemandes, on commença à n'accorder certains honneurs privilégiés (les carrosses du roi) qu'aux familles qui remontaient au moins au xv^e siècle : il y avait donc pour les autres exclusion perpétuelle, et les familles privilégiées étaient constituées en véritable caste.

Rien de tout cela n'était dans l'esprit de l'ancienne monarchie française. Aussi était-ce vers le même temps (1775-1778) que M. de Saint-Germain introduisait dans les armées la discipline allemande, c'est-à-dire l'usage des coups de plat de sabre. Tant le siècle, dans sa prussomanie comme dans son anglomanie, s'éloignait autant qu'il pouvait des véritables traditions françaises !

1. Quare fremuerunt gentes et populi meditati sunt inania? — Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum adversus Dominum, et adversus Christum ejus. — Dirumpamus vincula eorum : et projiciamus à nobis jugum ipsorum. (*Psalm.*, II, 1, 2, 3.)

puni ! le crime était grand ; mais comme il est lourdement retombé sur la tête des coupables ! Comme ces rois , cette noblesse , ces peuples eux-mêmes ont été châtiés pour leur délire sacrilège ! N'est-ce pas ici le cas d'appliquer encore les paroles du Psalmiste : « Celui qui habite dans le ciel se rira d'eux , le Seigneur se raillera d'eux. — Il leur parlera dans sa colère ; il les épouvantera dans sa fureur. — ... Il les gouvernera avec une verge de fer ; il les brisera comme le vase du potier. — ... Et maintenant , rois , comprenez ; instruisez-vous , vous qui jugez la terre ¹. »

Nous arrivons donc à cette crise qu'un Fénelon et un Leibnitz prévoient, il y a déjà cent trente ans, qui a touché à son apogée en 1793, et que l'Europe, après un demi-siècle de lutte (1843), n'ose croire encore terminée. Nous vivons sous l'influence de ce mouvement ; nous ressentons ses oscillations ; l'air que nous respirons en est tout vibrant encore. Dans cette fièvre qui agite encore les nations, sommes-nous en état de juger ? Le malade, qui palpite encore de son mal, peut-il en bien connaître l'origine et le principe ? Quand le combat dure encore, est-ce le moment de s'asseoir et d'écrire le bulletin de la journée ?

Il faut cependant en dire quelques mots. Le mouvement révolutionnaire n'est pas un et sans mélange. Il y a dans ce torrent d'idées qui le poussait, dans ces conséquences qu'il a laissées après lui, dans ce qu'on appelle d'un nom vague et orgueilleux *les conquêtes de notre siècle*, du bien et du mal, du vrai et du faux ; il y a aussi de grands faits dont le sens est ignoré encore, et que la Providence déve-

1. Qui habitat in cœlis iridebit eos : et Dominus subsannabit eos. — Tunc loquetur ad eos in ira sua, et in furore suo conturbabit eos. — ... Reges eos in virgâ ferreâ, et tanquàm vas figuli confringes eos. — Et nunc, reges, intelligite : erudimini qui iudicatis terram. (*Psalm.*, II, 4, 5, 9, 10.)

lopera pour le bien ou pour le châtement de l'humanité. Bien aveugle, ce me semble, serait celui qui, dans l'égalité des droits civils entre tous les membres d'une même société, dans une justice plus stricte et partant plus précise imposée au pouvoir vis-à-vis des hommes, ne verrait pas un utile progrès pour la société et une conséquence indirecte de ce que j'appelle la vraie politique chrétienne. Bien téméraire serait à mes yeux celui qui croirait pouvoir dire ce qu'un développement tout nouveau de la puissance matérielle de l'homme, ce qu'une promptitude inouïe dans les relations des peuples et des cités, ce qu'une communication tout autrement facile et rapide, je ne dirai pas des pensées, mais seulement des faits, peut avoir de funeste ou de salutaire, de redoutable ou de consolant, de favorable ou de contraire à la cause chrétienne.

Mais, il faut l'avouer, si de tels faits ou de tels principes se rattachent au mouvement qui a agité la fin du XVIII^e siècle, les uns ne lui ont guère servi que comme des voiles ou des prétextes, les autres n'en ont été que les conséquences involontaires et imprévues. Un sentiment ennemi de la foi, une surexcitation de l'esprit païen a été le souffle qui a poussé la tempête de 1789. Comme la réforme, et plus encore que la réforme, la révolution attaquait la loi chrétienne, en faisant appel, non à la conviction, mais à l'intérêt, en prêchant l'homme, non sur ses devoirs, mais sur ses droits, en prétendant faire sortir le bien public, non du sacrifice, mais de la révolte. Comme la réforme, et plus encore que la réforme, la révolution avait été bercée dans l'atmosphère d'une éducation semi-païenne et dans les habitudes de la déclamation classique : sottise parodiste de l'antiquité qu'elle admirait sans la comprendre. Mais surtout par le principe qu'elle avait arboré comme un

fanal, la révolution était antichrétienne. La réforme du moins n'avait pas mis la pensée divine en dehors de la société humaine; en donnant un droit absolu, soit aux peuples, soit aux rois, elle faisait remonter ce droit jusqu'à Dieu. Le mouvement révolutionnaire, du jour où il s'est levé, a retranché Dieu de l'ordre politique; il a refusé au vrai Dieu ce que le paganisme populaire de la Grèce et de Rome ne refusait pas à son Jupiter, une place à la tête de la société et des lois; il a prétendu constituer sans lui la société, la faire dériver d'elle-même, faire descendre de la nation, comme si la nation avait pu se créer, le pouvoir qui gouverne la nation; il a effacé ce mot des saints Livres: « Il n'est pas de puissance qui ne vienne de Dieu ¹, » et il a écrit: « Il n'est pas de puissance qui ne vienne du peuple, » sans vouloir jamais remonter plus haut; tous dépendent de lui, le peuple ne dépend que de lui-même.

Mais, si les sociétés sont nées d'elles-mêmes; si nul pouvoir supérieur ne leur a donné la force et la vie; si une commune origine, si une loi suprême ne les rattache pas les unes aux autres; si de l'homme à l'homme il n'y a d'autre lien que le lien social, d'autre loi que la loi de l'État: le droit d'une société est alors de tout sacrifier à elle-même, le devoir d'un homme de tout sacrifier à la société dont il fait partie. L'égoïsme devient la vertu des peuples, un patriotisme aveugle devient la vertu des citoyens. Voilà, avec son cortège de préjugés, de vengeances, de haines héréditaires, le nationalisme antique revenu ².

1. Non est enim potestas nisi à Deo. (Rom., XIII, 1.)

2. Décret de la Convention nationale du 15-17 septembre 1792: « La nation française déclare qu'elle traitera comme ennemi le peuple qui, refusant la liberté et l'égalité ou y renonçant, voudrait conserver, rappeler ou traiter avec les princes et les castes privilégiées. » — Décret du 7 prairial, an II: « Il ne sera fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien. »

D'un autre côté, si, comme on le dit, « la souveraineté réside essentiellement dans le peuple, » sans descendre de plus haut, quelle limite et quelle condition reconnaîtra ce pouvoir qui dérive éternellement de lui-même? Un pouvoir donné de Dieu ne s'exerce que selon la loi de Dieu. Mais le pouvoir donné par le peuple, à quelle loi et à quelle condition sera-t-il soumis, dont le peuple, d'un jour à l'autre ne puisse le dispenser? Le peuple ne connaît d'autre justice que lui-même. Ce que le peuple veut est la justice ¹; et, comme sous la loi du despotisme antique, la patrie peut tout ce qu'elle veut.

Disons-le même: ni l'antiquité, ni les Césars n'avaient proclamé le droit de la force d'une manière aussi absolue, aussi nue, aussi déhontée. Ce peuple qui s'érige en dieu; cette majorité toujours douteuse et presque toujours violente, qui, par une fiction arbitraire, prétend représenter le peuple; ces quelques hommes qu'on appelle roi, sénat, consuls, dictateur, assemblée, et qui, en vertu d'une autre fiction, représentent, dit-on, la majorité, ne fondent-ils pas après tout leur puissance sur le nombre, en d'autres termes, sur la force? C'est donc au droit de la force, sous les noms divers de *fait accompli*, *souveraineté du but*, *droit des nationalités*, qu'aboutit cette creuse et insoutenable philosophie sur laquelle on a bâti, depuis 1793, le droit public révolutionnaire.

Mais alors, que devenait la liberté de l'homme si emphatiquement proclamée en 1789? que devenait cette équité dans le gouvernement, prêchée pendant quelques jours par l'école révolutionnaire; ce respect affiché, non pas observé, pendant quelques jours, pour les droits, la vie, la conscience

1. V. Roussseau; et Anacharsis Clootz, sans marchander davantage, disai, que le peuple est Dieu et qu'il n'y a pas d'autre Dieu.

de l'homme? Toute notion de droit et de liberté, tout respect pour la conscience et la vie, tout cela est chrétien et ne peut être que dans le christianisme. Du jour où l'on sortait de la loi chrétienne, comme on l'a fait en 1793, on se replaçait sous la loi du paganisme, loi fatale, oppressive, homicide. On faisait alors bon marché des droits de l'homme, et de sa liberté, soit morale, soit corporelle. On acceptait alors l'odieuse doctrine de la toute puissance des lois humaines; on reconnaissait à la société, non pas seulement ce que lui concède le christianisme, le droit de punir, mais ce que lui donnait l'antiquité, le droit d'immoler. Et, comme ces fanatiques de l'Inde, qui se précipitent sous les roues du char de Jaggernaut, des milliers d'existences et des milliers d'âmes, sacrifiées au fantôme de la chose publique, étaient jetées sous les roues de ce char où, à titre de déesse-liberté, Robespierre faisait monter une prostituée¹.

Dès ce jour aussi, la société devait subir sans adoucissement toutes les conditions de la vie païenne. La contrefaçon de l'idolâtrie n'est-elle pas allée jusqu'à ressusciter ses fêtes et ses dieux? un paganisme de boutique ne s'est-il pas installé jusque sur nos autels? Cela était sans doute absurde et niais; ce que les religions antiques avaient de poésie et de dignité était singulièrement parodié par ces pompes de tréteaux, ces Théories crottées que conduisait, en qualité de grand prêtre, le cul-de-jatte Couthon; tout cela était ridicule, imposé à une société chrétienne par une douzaine de Thémistocle et de Brutus que Rome eût jetés dans la boue de la prison Mamertine. Mais il faut néanmoins comprendre que tout cela était logique, que ce paganisme ridicule était bien le fils du paganisme antique et de la

1. De même Clodius, ayant transformé la maison de Cicéron en temple de la Liberté, y fit adorer la déesse sous les traits d'une courtisane.

philosophie moderne, et qu'il y avait quelque motif, après avoir rejeté le Dieu des chrétiens, pour s'incliner, comme l'antiquité l'avait fait, devant l'homme lui-même sous le nom de Raison, devant la chose publique sous le nom de Liberté.

Avec le paganisme dans le culte venait le paganisme dans les mœurs. On s'est amusé dernièrement, par goût pour le paradoxe, à transformer ces hommes auxquels on était bien obligé de reconnaître, comme on dit, quelques formes un peu acerbes et quelques inégalités de caractère, en modèles de chasteté et de vertu domestique; les éloges n'ont pas tari sur leur austérité, que dis-je? leur sainteté républicaine. Je veux bien ne pas troubler ces panégyriques assez innocents: je m'en tiens aux actes du pouvoir. Si l'impureté païenne ne se révélait pas assez par le choix de ces honteuses déesses, qui eussent fait rougir dans le temple de Vénus les prostituées de Corinthe, n'est-elle pas clairement écrite dans cette loi rendue par les Lycurgues de la Convention, qui soldait à la fille coupable le prix de son déshonneur¹? dans ce système de droit civil effacé, grâce à Dieu, le lendemain du jour où il est né, qui réhabilitait la bâtardise², flétrissait la famille, avilissait le ma-

1. V. la loi du 28 juin 93, qui accorde les secours de la nation à la fille enceinte qui déclarera vouloir allaiter elle-même son enfant; qui fournit à tous ses besoins jusqu'à ce qu'elle soit entièrement rétablie, etc. (Tit. 1^{er}, § 2, art. 3, 4, 5, 7.) — Décret du 17 pluviôse, an II (5 février 1794), sur la pétition de la citoyenne Braconnier qui, étant venue à Paris solliciter la liberté du citoyen Loison, dont elle devait être l'épouse, est accouchée le 5 de ce mois d'un garçon, pour lequel, ainsi que pour elle-même, elle réclame des secours: « Considérant que tous les enfants appartiennent indistinctement à la société, quelles que soient les circonstances de leur naissance...; que d'après ce principe, la loi (V. ci-dessus) a pourvu à tout ce que pouvait exiger l'intérêt de la mère et de l'enfant...; décrète que, sur la présentation du présent décret, la trésorerie nationale payera à la citoyenne Braconnier la somme de 150 livres à titre de secours provisoire pour elle et son enfant. »

2. « Art. 1^{er}. Les enfants actuellement existants et nés hors mariage seront

riage, anéantissait les droits paternels¹, rompait, à la demande capricieuse d'un des époux, l'union conjugale²,

admis aux successions de leurs père et mère, ouvertes depuis le 14 juillet 1789. — Art. 2. Leurs droits de successibilité sont les mêmes que ceux des autres enfants. » Décret du 12 brumaire an II (2 novembre 1793).

1. « Les mineurs peuvent se marier malgré la délibération contraire du conseil de famille (loi du 7 septembre 1793); la loi excepte le seul cas du désordre notoire des mœurs de la personne que le mineur veut épouser. » Et l'on déclarait qu'il ne faut, pour la légitimité du mariage, qu'un beau soleil et deux mains unies en présence du ciel.

2. Décret qui détermine les causes, le mode et les effets du divorce 20-25 septembre 1792 : « L'Assemblée nationale, considérant combien il importe de faire jouir les Français de la faculté du divorce, qui résulte de la liberté individuelle, dont un engagement indissoluble serait la perte; considérant que déjà plusieurs époux n'ont pas attendu, pour jouir des avantages de la disposition constitutionnelle, suivant laquelle le mariage n'est qu'un contrat civil, que la loi eût réglé le mode et les effets du divorce, décrète ce qui suit : « Art. 1^{er}. Le mariage se dissout par le divorce. — Art. 2. Le divorce a lieu par le consentement mutuel des époux. — Art. 3. L'un des époux peut faire prononcer le divorce sur la simple allégation d'incompatibilité d'humeur ou de caractère. » — Les articles suivants règlent les formes du divorce sur la demande d'un des conjoints; cette demande est présentée à plusieurs reprises et à des délais déterminés devant un conseil de famille, et si ce conseil ne parvient pas à les concilier, « huitaine au moins, ou au plus dans les sept mois après la date du dernier acte de non-conciliation, l'époux provoquant pourra se présenter pour faire prononcer le divorce devant l'officier public chargé de recevoir les actes de naissance, mariage et décès. » § II, art. 11.

Citons encore un article qui contient une des plus outrageuses violations de la liberté de conscience, puisqu'il oblige des chrétiens à demeurer dans une situation intolérable, ou bien à recourir à un remède que le christianisme repousse : « A l'avenir, aucune séparation de corps ne pourra être prononcée; les époux ne pourront être désunis que par le divorce. » § I, art. 7.

Depuis, on alla encore plus loin, et on supprima les délais d'épreuve pour le cas où il serait prouvé que les deux époux sont séparés de fait depuis plus de six mois. Suivent les peines contre l'officier municipal qui se refuserait, en pareil cas, à prononcer le divorce. Art. 5. — Interdiction de l'appel contre le divorce. Art. 6. — Permission à la femme divorcée de se marier aussitôt qu'il sera prouvé qu'il y a dix mois qu'elle est séparée de fait d'avec son mari. Art. 7. — Confirmation des divorces même antérieurs à la loi qui les permettait. Art. 8. — Loi du 4-9 floréal an II (25-28 avril 1794).

On ne tarda pas à revenir sur ces décrets (V. le décret du 15 thermidor an II, (2 août 1793), et déjà la jurisprudence des tribunaux, appuyée sur les traditions antiques, leur faisait la guerre.

Une loi du 8-14 nivôse an II (28 décembre 93 — 3 janvier 94), permet au

et, sous un nom ou avec quelques formes différentes, rétablissait le droit antique de répudiation?

Et enfin, est-il besoin de le rappeler? l'inhumanité païenne suivait la corruption païenne; malheureusement, en disant l'inhumanité païenne, je ne dis pas assez. L'antiquité avait subi sans doute la loi des sacrifices humains : au moins n'en avait-elle pas fait toute sa religion. Or, à côté de cette religion de carton et d'oripeaux qui paradaît aux Tuileries, le bourreau était sur la place de Grève le vrai grand prêtre du paganisme révolutionnaire; des hymnes insensés et d'explicables cris de joie défiaient son hideux autel. L'antiquité, tout inhumaine qu'elle fût dans la réalité de la vie, battait des mains à ce fameux vers de Térence :

Homo sum, humani nil à me alienum puto;

et la Convention, au dedans et au dehors, faisait abdication de ce qu'elle avait reconnu comme loi d'humanité¹, massacrait l'ennemi vaincu et rasait la ville coupable seulement de tiédeur révolutionnaire². L'antiquité ne pouvait

mari de se remarier immédiatement après le divorce, à la femme aussi quand son mari est absent depuis dix mois.

1. *Convention nationale* (séance du 15 septembre 1793). — *Saint-André* : « Les nouvelles qui vous ont été lues vous prouvent combien est barbare la guerre que vous font vos ennemis. L'audace de ces cannibales est encore encouragée par l'esprit philanthropique qui vous anime; je crois qu'il faut pour un temps renoncer à nos idées philosophiques et user de représailles envers ces anthropophages. Je demande qu'il soit enjoint à nos généraux de suivre à la rigueur les lois de la guerre dans les pays conquis. » — Cette proposition est adoptée. ®

2. Décret du 14 brumaire, an II : « La Convention nationale décrète que toute ville de la république qui recevra dans son sein les brigands, ou qui leur donnera des secours, ou qui ne les aura pas repoussés avec tous les moyens dont elle est capable, sera punie comme une ville rebelle, et, en conséquence, elle sera rasée, et les biens des habitants seront confisqués au profit de la république. » — Décret du 21 vendémiaire an II : « Art. 1^{er}. Il sera nommé par la Convention nationale, sur la présentation du comité

certes inventer, mais elle vit avec un étonnement mêlé d'admiration les prodiges de la charité chrétienne; les sages se fussent prosternés devant eux : et la Convention mit sa joie à détruire ces asiles pour le malade, ces retraites pour le pauvre, tous ces monuments d'un dévouement sublime aux hommes et à Dieu¹. L'antiquité, que dis-je,

de salut public, une commission extraordinaire composée de cinq membres pour faire punir militairement et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon. — Art. 2. Tous les habitants de Lyon seront désarmés; leurs armes seront distribuées sur-le-champ aux défenseurs de la république. Une partie sera remise aux patriotes de Lyon qui ont été opprimés par les riches et les contre-révolutionnaires. — Art. 3. *La ville de Lyon sera détruite.* Tout ce qui fut habité par le riche sera démoli. Il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique. — Art. 4. Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la république. La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de *ville affranchie*. — Art. 5. Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville; avec cette inscription : LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ, LYON N'EST PLUS. » — Peu après (10 brumaire), les noms de *ville, bourgs, etc.*, furent supprimés, et Lyon s'appela *Commune affranchie*.

1. La loi du 18 août 1792 : « Considérant qu'un État vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie, — supprime toutes les congrégations séculières, confréries d'hommes ou de femmes, ecclésiastiques ou laïques, même celles uniquement vouées au service des hôpitaux ou au soulagement des malades; — remet à statuer sur les secours à donner aux maisons de charité, et sur l'organisation définitive que le comité des secours présentera à l'assemblée; s'empare de tous les biens des congrégations, collèges, confréries, etc... » — Loi du 7 brumaire an II (28 octobre 1793) : « Art. 22. Les ci-devant religieuses, chanoinesses, sœurs grises, ainsi que les maîtresses d'écoles, qui auraient été nommées dans les anciennes écoles par des ecclésiastiques ou des ci-devant nobles, ne peuvent être nommées institutrices dans les écoles nationales. » — Loi du 23 messidor an II (11 juillet 1794) : « L'actif des hôpitaux, maisons de secours, hospices, bureaux de pauvres et autres établissements de bienfaisance, sous quelque dénomination qu'ils soient, fait partie des propriétés nationales; il sera administré ou vendu conformément aux lois existantes pour les domaines nationaux. »

En même temps qu'on détruisait ainsi les établissements de bienfaisance, fondés sous l'empire des gouvernements chrétiens, on s'imaginait de voter, en exécution de la loi de 1792, une nouvelle organisation de secours publics, en vertu de laquelle l'État se chargeait de secourir les ouvriers sans travail,

Tibère et Néron eux-mêmes furent modérés dans le nombre de leurs victimes (il ne saurait y avoir le moindre doute à cet égard), si on le compare aux milliers d'hommes qu'en dix-huit mois Paris, Nantes, Lyon, toutes les villes de France ont vus périr. Leur tyrannie fut pauvre dans ses moyens et timide dans son action, si on la compare à cette proscription si universelle, si rapide, si complètement inexorable, si clairvoyante pour frapper, si aveugle quand il aurait fallu absoudre, à laquelle les bourreaux manquaient¹, et qui décernait des palmes civiques à ceux qui s'offraient pour remplacer les bourreaux. Je ne crains pas de dire que le fait de la tyrannie révolutionnaire est un fait unique dans l'histoire; d'autres durèrent plus longtemps, nul ne fut aussi atroce. Un tyran en délire comme Caligula est clément et miséricordieux auprès d'un tyran calculateur comme Robespierre.

93 est passé : cette horrible crise a été traversée en quelques mois; et, à voir aujourd'hui la douceur de nos mœurs,

d'élever le troisième ou le quatrième enfant de chaque famille pauvre, de fournir à l'existence de tous les vieillards indigents, etc. (Loi du 28 juin 1793.) Tous ces beaux projets, absurdes par leur généralité même, et qui n'eussent été autre chose que la taxe des pauvres établie sur une plus grande échelle, et, par conséquent, plus onéreuse, tous ces projets restèrent sur le papier.

Après le 9 thermidor, il fallut commencer à revenir vers le système chrétien. Peu à peu on restitua aux établissements de charité les revenus dont ils jouissaient (loi du 28 vendémiaire an IV); on suspendit la vente des biens des hôpitaux (lois du 9 fructidor an III, du 2 brumaire an IV, du 28 germinal an IV); on tâcha de reconstituer leur propriété, (même loi, art. 5 et 6, loi du 16 vendémiaire an V, art. 6 et suiv., loi du 15 brumaire an IX, etc.).

1. Décret du 3-5 frimaire an II (23-25 novembre 1793), qui accorde un supplément de traitement aux exécuteurs des jugements criminels. — J'ai eu entre les mains une circulaire ordonnant dans le district une recrue de tous les anciens bourreaux qui pourraient s'y trouver, afin de pourvoir au service du tribunal révolutionnaire. — Un décret de la Convention accorda le titre de sauveur de la patrie à un jeune homme qui s'était offert pour remplir l'office d'exécuteur dans une circonstance où l'humanité du fonctionnaire officiel reculait devant son horrible devoir.

elle nous apparaît comme un accident dont la cause est inexplicable et dont le retour ne peut être à craindre. Il n'en est pas ainsi. Sachons, au contraire, que 93 n'a été que le développement naturel et légitime des principes posés, la conséquence logique de l'abdication du christianisme. Sachons que l'Europe, tant qu'elle flottera entre la foi qui la préserve en ce moment et le néo-paganisme qui n'a pas renoncé à l'envahir, demeurera toujours suspendue sur le même abîme. Comprenons au moins la leçon que la Providence a voulu nous donner en courbant pendant quelques jours notre tête sous la loi de l'athéisme, en nous faisant essayer ce que serait le monde si une fois il avait secoué le joug de la croix. Apprenons à glorifier l'Église chrétienne par le nom même de ses persécuteurs; car il a fallu, comme le remarque un Père de l'Église, que nul ne fût son ennemi sans être en même temps l'ennemi du genre humain; et la liste de ses bourreaux, ouverte par Néron, est fermée, au moins momentanément, sur Robespierre.

93 est passé, et, j'en ai l'espérance, nous ne verrons pas son retour. Mais l'esprit de 93, l'esprit révolutionnaire, l'esprit païen vit au milieu de nous; il a ses chaires, ses écoles, ses apôtres, ses prosélytes; il a imprimé ses traces dans les lois, ses traces dans les mœurs; il nous a même habitués à lui, et nos neveux s'étonneront un jour de la placide sécurité et de l'infatuation étrange avec laquelle nous le laissons marcher au milieu de nous. Tant il est vrai que, secoués par tant de crises, nous ignorons ce qu'est la vie commune, régulière, permanente d'une nation! tant nous vivons encore d'une vie hâtive, violente, irritée!

Combien les idées vulgaires se ressentent encore de ce néo-paganisme de 93! combien de gens qui se croient politiques, caressent assez ouvertement, sous le nom d'Église

nationale, la pensée d'un retour à cette aberration païenne, homicide de toute vérité, la nationalité des religions! Quoi donc! Au milieu de nous, dans cette cité si fière de son progrès et de ses lumières, n'a-t-on pas chassé Dieu d'une église chrétienne pour en faire un temple à tous les dieux? Il est vrai que ces dieux ont peu d'adorateurs, et que ce temple où nul ne vient faire des libations ni immoler de blanches génisses, reste vide et fermé; il est vrai que, lorsqu'il s'est agi de choisir des *grands hommes* à enterrer dans ce temple idolâtre, la *patrie reconnaissante* s'est prise d'un fou rire et n'a pas su en trouver un. Anomalie singulière entre la loi qui persiste à être idolâtre et les mœurs qui persistent à être chrétiennes¹!

Dans la politique européenne, quels pas n'ont point faits les influences du paganisme, ressuscitées depuis cinquante ans? Les rapports des peuples ont changé. Vingt-deux ans de guerre, d'une guerre immiséricordieuse comme les guerres antiques, ont rompu les traditions de la famille européenne. Les peuples ont marché par millions d'hommes les uns contre les autres; leurs inimitiés héréditaires ont pris une force nouvelle. En un siècle et sous l'influence d'une doctrine qui, dans l'ordre civil, affecte de rejeter le principe héréditaire, l'Europe chrétienne travaille à se scinder en trois familles ennemies. La race slave, disséminée sous des influences et des gouvernements divers, tend aujourd'hui, à la voix d'un chef puissant, à former, en dehors de l'unité européenne et de l'unité catholique, une jalouse et menaçante unité. La race germanique, jadis amie de la nôtre, et qui avait puisé dans le commerce des

1. Je laisse subsister ces mots écrits en 1843, ne serait-ce que pour me féliciter et pour rendre grâce de l'acte réparateur qui a effacé ce scandale et restitué au culte de Dieu l'église de Sainte-Geneviève (1858).

peuples latins le goût de la civilisation et de la science, aujourd'hui se sépare orgueilleusement des races latines, et, comme un sombre châtelain des temps féodaux, se retranche dans ses nids d'aigle aux bords du Rhin. D'où vient, parmi les peuples, cette tendance à la séparation et au schisme, ce triste réveil d'un patriotisme antichrétien ? Pourquoi l'Europe veut-elle s'éloigner de cette famille des peuples latins, cette fille aînée du christianisme, si belle dans ce qu'on appelle sa vieillesse, noble héritière et de la civilisation antique et de la vertu chrétienne ? Pourquoi, lorsque Dieu nous a donné le bonheur inouï d'une paix de vingt-cinq ans, voyons-nous au milieu de cette paix plus d'armes, plus de soldats, de plus lourds fardeaux imposés aux peuples que nos aïeux ne le virent au milieu des plus grandes guerres ? Pourquoi toutes les nations semblent-elles, comme aux temps antiques, se constituer seulement pour la guerre ? Pourquoi, avec une déplorable émulation, aggravent-elles chaque jour sur leurs têtes le plus dur, le plus désastreux, le plus stérile des sacrifices, celui du sang et de la race ; si elles ne sentent pas, sans se l'avouer, que l'antagonisme païen s'est relevé contre la loi chrétienne : que le temps est revenu de ces duels à outrance, non entre les souverains, mais entre les peuples, non pour un jour, mais pour des années, non avec des armées, mais avec des populations entières, non avec des armes loyales, mais avec toutes les armes, non jusqu'au sang, mais jusqu'à la mort et à la mort d'une nation ¹ ?

Hélas ! ce n'est pas seulement avec l'antiquité, c'est avec l'antiquité en décadence, avec le siècle même des Césars, que notre époque a de déplorables ressemblances. Je ne veux

1. Je ne change pas un mot à tout ceci, que j'écrivais en 1843, et qui est devenu malheureusement plus vrai encore après les événements de 1866.

ici rien exagérer, ni oublier l'immense distance qui nous sépare d'un pareil temps. Entre les deux termes que je compare, je trouve non pas égalité, mais proportion : ce sont les mêmes tendances, réduites et affaiblies. Les idées sur Dieu et sur l'homme, vagues, confuses, aboutissant de fait au panthéisme, au fatalisme, au néant de la pensée, ne sont-elles pas ce qu'elles étaient au temps de Claude et de Néron ? Cette tristesse fataliste du monde païen, née de l'incertitude et de l'altération de ses dogmes, cette philosophie décourageante qui n'a pour les misères de l'homme que raillerie et que mépris, est-elle inconnue à notre siècle ? La poésie sombre et désespérée de Lucain, sa haine pour la foi et pour la pensée, son culte exclusif de l'image et de la phrase n'ont-ils rien de commun avec notre poésie ? Les spectacles de l'antiquité, leur folle magnificence, leurs drames tout faits pour les yeux, sans pensée et sans âme, leur étalage d'atrocité et d'infamie n'ont-ils rien d'analogue parmi nous ? N'avons-nous rien vu comme la dégradation des arts, leur caractère petit, servile, marchand, par suite immoral et sensuel, leur destination tout égoïste et toute privée, sans rien de patriotique ni de religieux ? Ne connaissons-nous rien comme cette éducation molle, efféminée, corruptrice même, dont se plaignent Tacite et Quintilien ¹ ? Notre civilisation n'a-t-elle rien de pareil à ces fêtes de Néron où l'élégance la plus raffinée coudoyait la corruption la plus infâme ² ? N'a-t-elle rien de pareil, osons-le dire, à ces *sellariæ* élégantes et somptueuses, où Caligula et Messaline conduisaient les fils de sénateurs et les matrones romaines ³ ? Et ne touche-t-il pas aux siècles antiques

1. V. t. IV, p. 102-105.

2. Lupanaria... illustribus feminis completa, et contra scorta visebantur. (Tacite, *Annal.*, XV, 37.) Gestus motusque obsceni. (*Id.*, *ibid.*)

3. V. t. IV, p. 101, 102.

par un de leurs côtés les plus hideux, un siècle dans lequel la dépravation populaire vient chaque jour dévoiler aux yeux des tribunaux quelque une de ces plaies immondes qui semblaient appartenir en propre au paganisme ? Nos prisons et nos bagnes, où la foule est plus pressée chaque jour, n'auraient-ils pas besoin, pour se désempir, de l'amphithéâtre et de la naumachie au moyen desquels se déchargeaient les prisons romaines, et qui étaient le Botany-Bay de l'antiquité ? Et enfin, n'avons-nous pas abordé, nous aussi, la conclusion suprême ? Notre foi au néant, notre fatalisme, notre corruption, notre amère et incurable tristesse, ces maux qui s'engendrent l'un l'autre ne produisent-ils pas bien souvent leur dernier et leur plus dégradant résultat, le suicide ?

Enfin, ce qu'était vis-à-vis de la loi antique du patriotisme païen le cosmopolitisme de la Rome impériale, il semble qu'une doctrine nouvelle tende à le devenir, par opposition aux prétendues idées patriotiques qui sont sorties du paganisme révolutionnaire. Rome, nous l'avons dit, avait cru soulager le monde en l'affranchissant de la loi du nationalisme et de l'antagonisme antiques. De même aujourd'hui, de nouveaux docteurs, prétendant effacer, non-seulement les dissensions et les haines, mais jusqu'aux distinctions et aux souvenirs nationaux, ont proclamé par le monde la loi de l'unité absolue du genre humain : prétention étrange, lorsque l'on songe que ces hommes repoussaient en même temps le christianisme qui seul établit et l'unité primitive de la race humaine et son unité divine dans la personne de l'Homme-Dieu. Nous savons ce que valut au monde le cosmopolitisme romain, cette unité construite en dehors de la vérité religieuse ; ce qu'il portait en lui de corruption, de tyrannie, de misère. Les *humani-*

taires, qui prétendent aussi rendre un le genre humain, en ôtant à cette unité ce qu'elle peut avoir de moral et de sacré, les *humanitaires* ne feraient pas mieux que la Rome des Césars. Leur cosmopolitisme ne serait que l'effacement de quelques traditions et de quelques devoirs ; il n'apporterait aux sociétés ni une vertu, ni une puissance nouvelle. Le cosmopolitisme des Césars, succédant au despotisme national des anciennes républiques, ne fut qu'une tyrannie remplaçant une autre. Le cosmopolitisme *humanitaire* serait tyrannique, tout aussi bien que le nationalisme de la révolution. Ce serait toujours l'individu sacrifié aux intérêts de la nation ou aux intérêts de l'humanité, peu importe ; l'un n'est pas plus juste ni plus sensé que l'autre. Non, cette immolation de l'être réel à l'être abstrait, de l'homme que Dieu a fait à la société qui est faite pour l'homme, de l'être immortel à la chose périssable, n'est ni plus sensée ni plus juste, pour être faite sur un plus vaste autel et à une déité plus puissante.

Le rapport entre notre temps et celui des Césars n'a donc rien d'arbitraire. Hâtons-nous de le dire : il y a des différences, ou plutôt il y a une seule différence, mais celle-là est profonde, elle est décisive : toute notre supériorité, tout notre bien-être, toute notre vertu, toute notre force, toute notre liberté, tout ce qui nous sépare de l'antiquité et du paganisme, peut se résumer en ce seul mot : nous sommes chrétiens.

Notre temps est chrétien plus qu'il ne pense. L'homme même qui rejette le plus loin la foi de l'Église, doit cependant au christianisme présent en lui et autour de lui, tout ce qu'il a de vertu, de courage, de lumière, toute la santé de son âme. Sa morale, s'il est homme moral, est chrétienne ; sa probité, sa loyauté, la pureté de ses mœurs,

sont un don et une inspiration du christianisme : le christianisme seul lui a appris que ces choses sont bonnes, désirables, salutaires. S'il a quelque amour pour ses semblables, s'il leur fait quelque bien, il devrait savoir que, sans cette croix qu'il méprise et ce Sauveur qu'il est assez malheureux pour renier, jamais il n'eût pensé à faire ce bien. Sa bienfaisance, son amour des hommes, sa philanthropie¹, il faut qu'il le sache, toutes personnelles qu'il les croit, et toutes sceptiques qu'il veut les faire, sont par leur principe des vertus chrétiennes. S'il aime son pays avec un autre sentiment que le patriotisme haineux de l'antiquité, ce sentiment n'est qu'un fragment de la charité chrétienne. S'il cherche à porter, dans les affaires publiques, ces notions d'équité qui règlent les affaires privées; s'il cherche à faire prévaloir la juste notion de l'égalité entre les hommes, il devrait savoir que toutes ces idées dérivent de la justice, de l'égalité, de la charité chrétienne. Il vit sur un fonds de traditions et de sentiments nés de l'Évangile, qui sont pour lui comme un peu de foi. Hors d'un peuple chrétien, sans une éducation au moins extérieurement chrétienne, peut-être sans une mère chrétienne, de telles vertus et de telles idées ne seraient jamais entrées dans son âme.

Ce que nous disons de l'homme, nous pouvons le dire de la société. Les sociétés ne savent pas jusqu'à quel point elles sont encore chrétiennes. Non-seulement elles ont été constituées par le christianisme, mais elles vivent par lui, elles vivent de lui, l'air qu'elles respirent est tout chrétien; s'il leur fallait en respirer un autre, elles mourraient étouf-

1. Saint Paul se sert du mot de philanthropie : Ὅτι δὲ ἡ χρηστότης καὶ ἡ φιλανθρωπία ἐπέφανη τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν Θεοῦ (Quand apparut la bonté et la philanthropie de Dieu notre Sauveur). *Tit.* III, 4.

fées. La nation même la plus sceptique n'existe que par la vertu de la croix; elle se maintient et elle prospère, parce que le christianisme l'entoure et la domine; parce que ses mœurs, ses idées, ses traditions, ses lois même, malgré les germes que le règne du paganisme moderne a pu y déposer, sont encore empreintes de christianisme; parce que les institutions chrétiennes, les institutions de la charité et de la prière sont encore debout au milieu d'elle; parce qu'il y a chez elle des chrétiens et beaucoup de chrétiens; parce qu'il y a de la foi et beaucoup de foi.

Car il faut le comprendre, un christianisme tout extérieur, tout politique et tout social, ne pourrait suffire aux nations. Les idées et les institutions chrétiennes, détachées de leur tige qui est la foi, ne tarderaient pas à se dessécher; si la source était fermée, le fleuve serait bientôt tari. Il faut que la foi se maintienne; il faut que les chrétiens abondent; il faut que les peuples s'abaissent devant la croix. Ni au xvi^e siècle, ni dans le nôtre, ni en 1793, ni en 1831, la croix n'est une fois descendue de nos églises, elle n'a pas été une fois abattue sur nos places, sans que le désordre politique n'ait marché à côté du désordre religieux, et que la société ne se soit sentie dans un imminent péril. Ce serait folie que de prétendre garder, sans le christianisme, les vertus et la charité chrétiennes. L'épreuve a été faite : à quelle somme de bien ont abouti tous les efforts tentés pour faire le bien sans la foi? Ce n'est donc pas un christianisme factice, tout politique, tout arbitraire, tout terrestre, sans culte, sans autorité, sans croyance, prétendant, comme l'école de Sénèque, tout borner à une pratique extérieure : ce n'est pas là ce qui sauve les sociétés; ce n'est pas un christianisme, c'est le christianisme qui les sauvera, le christianisme plein de foi, de soumission, d'humilité, le chris-

tianisme dogmatique et sévère, le christianisme qui remonte, par la suite non interrompue de ses évêques et de ses pontifes, jusqu'aux enseignements apostoliques et à la parole du Verbe fait chair.

Telle a toujours été, telle sera toujours la question décisive des choses humaines, la question dont aujourd'hui le monde, plus réuni que jamais dans les mêmes craintes et les mêmes doutes, attend sa perte ou son salut. La foi doit-elle diminuer? doit-elle s'accroître? Si la foi augmente, le monde est sauvé. Si la foi diminue, les idées et les institutions chrétiennes ne tarderont pas à périr : or, qui dit les idées et les institutions chrétiennes, dit toute religion, toute morale possible, toute vertu pour l'homme, toute vie pour la société. Le paganisme reviendrait donc, le paganisme que Dieu a voulu nous faire goûter en 1793 ; le paganisme viendrait, non plus avec ses idoles, mais avec de pires idoles, avec ses vices et ses hideuses institutions, mettant la cruauté et la corruption au cœur de l'homme, au cœur des nations la haine de tout ce qui est hors d'elles, au cœur du souverain la peur et le mépris de ses sujets.

En dehors de la loi chrétienne, qu'aurait d'impossible le despotisme des Césars? Les pouvoirs européens, il est vrai, sont humains et bienveillants pour la plupart ; mais qui sait ce qui peut sortir de la position que les révolutions leur ont faite?

Il me semble que nous sommes au temps d'Auguste. Nous sortons de la crise révolutionnaire, comme les Romains sortaient alors de la crise des guerres civiles. Les princes, encore tout émus et tout effrayés de cet ébranlement, gouvernent avec douceur, avec modération, avec ces tempéraments qu'Auguste savait mettre dans l'exercice de

son pouvoir, mais aussi avec la prudence, les précautions et les défiances d'Auguste. Mais Auguste, sans le vouloir et sans le savoir, préparait Tibère.

Un écrivain, qu'on n'a point accusé de marcher en arrière du siècle, n'hésite pas à exprimer une telle crainte. Il remarque que tout ce qui, autrefois, soutenait l'autorité du prince, la limitait en même temps. « La religion, l'amour des sujets, la bonté du prince, la puissance de la coutume, » ces bases de l'autorité des rois, « enfermaient aussi leur autorité dans un cercle invisible ; » le pouvoir trouvait ses limites dans sa force même. « La constitution des peuples était despotique et leurs mœurs libres ; les princes avaient le droit et non la faculté ni le désir de tout faire. » Aujourd'hui que les révolutions ont changé les rapports des souverains et des peuples, quel appui reste à l'autorité des rois ? mais en même temps quelle limite ? Dans le système de politique révolutionnaire, il n'y a plus d'autorité, il n'y a que du pouvoir, c'est-à-dire que tout est une question de force, que la force est l'unique soutien, que la force est la seule limite. Les peuples comptent sur la force ; la révolte est leur arme, leur perpétuelle défense, leur permanente menace : les souverains comptent sur la force, et s'habituent, inévitablement peut-être, à tout attendre de la puissance militaire, le plus dangereux, le plus inconstant, le plus révolutionnaire des instruments du pouvoir.

Aussi, l'écrivain que nous citons n'hésitait-il pas à dire que la tyrannie qui pourrait naître au monde ne saurait avoir rien d'analogue dans les annales modernes, et que c'est dans la Rome dégénérée des empereurs qu'il faudrait en chercher le modèle¹. Grâce aux révolutions qui elles-

1. M. de Tocqueville, *de la Démocratie en Amérique*, t. II, chap. 9, p. 269 et suiv. ; lire en entier ce remarquable morceau. L'auteur est depuis (t. IV,

mêmes nous en ont donné l'exemple, le règne d'un Tibère, le gouvernement par la terreur et par l'isolement n'est donc plus chose impossible. Que le despotisme soit royal ou révolutionnaire; qu'il naisse, sous forme de précaution et de sauvegarde, de cette réciproque et déplorable défiance qu'ont jetée les révolutions entre le souverain et le sujet, ou qu'il revienne à l'abri, sous la conduite et pour la cause des révolutions: peu nous importe.

Et, par un point tout particulier, le despotisme moderne toucherait au despotisme impérial. Le despotisme des Césars se trouva, dès sa naissance, en face d'un ennemi que les tyrans des âges précédents n'avaient pas connu. Avant ce siècle, la tyrannie avait frappé les hommes dans leur corps, dans leurs biens, dans leur vie; elle ne s'était pas encore adressée à l'âme ni à la pensée, parce que l'âme et la pensée ne s'étaient pas rencontrées sur son chemin. La tyrannie césarienne, la première dans l'Occident, trouva un obstacle et un ennemi à vaincre dans la conscience de l'homme, parce que, la première, elle rencontra devant elle autre chose que le paganisme. La première, elle se heurta contre une foi sérieuse, profonde, toute prête à obéir tant qu'il ne s'agirait que de donner au prince ses biens ou sa vie, mais toute prête à résister jusqu'à la fin s'il s'agissait de sacrifier sa croyance ou son devoir. Lorsque Caligula ordonna aux Juifs de l'adorer et de mettre sa statue dans le temple de Jérusalem, il demandait la chose à ses yeux

p. 309, chap. 4) revenu sur cette pensée que nous croyons profondément vraie. Il croit à une tyrannie plus universelle, plus profonde et plus minutieuse (cela est indubitable), mais plus douce; en d'autres termes, à beaucoup de police et peu d'échafauds. Qu'il songe cependant quels ennemis cette tyrannie aurait à craindre et à combattre dans la liberté et l'intelligence humaine, si grandes depuis dix-huit siècles, et si ce serait trop contre elles de la police et des échafauds!

la plus simple et la plus facile, celle que tous les peuples païens lui accordaient sans répugnance et sans remords: la résistance des Juifs le confondit. Quand surtout Néron ou ses proconsuls entendirent, dans la bouche des premiers chrétiens, cette parole si juste et si naturelle pourtant: *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, une telle réponse les irrita moins qu'elle ne les surprit. Tant l'antiquité était loin de là! tant elle se serait peu avisée de préférer la parole très-intelligible et très-menaçante du prince à la parole pour elle très-obscur et très-impuissante de Dieu! Une guerre toute nouvelle commença donc sous les premiers Césars, la guerre de la force contre la foi, du despotisme antique contre un ennemi nouveau, la conscience.

Depuis ce jour, nulle tyrannie ne saurait se produire sans avoir à lutter contre la foi du chrétien et sans peser sur la conscience plus encore que sur la personne et sur les biens. Ce caractère n'a pas manqué à la tyrannie révolutionnaire; elle aussi, tout en proclamant sa fausse et menteuse liberté, prétendait, comme Néron, qu'on devait lui obéir plutôt qu'à Dieu; elle aussi, brisait les autels, fermait les temples, et fit des milliers de martyrs: lorsque, dans sa démence, elle imposait au prêtre ses infâmes serments, elle lui demandait un acte d'idolâtrie envers le despotisme des lois humaines, à peu près comme on demandait aux premiers martyrs de brûler de l'encens au pied de l'idole de César. Elle aussi proscrivit la prière, et fit du culte du vrai Dieu un crime digne de mort; elle aussi prétendit trainer, à ses ignobles fêtes, à son culte insensé de la Raison et à son culte tyrannique de la Liberté, l'adolescent et la vierge chrétienne; elle aussi envoya le christianisme dans les catacombes, et réduisit ses prêtres, comme les premiers disciples, à errer de village en village pour rompre, au péril

de leur tête, le Pain de vie aux fidèles¹. La persécution des Césars n'avait été, il s'en faut bien, ni aussi étendue, ni aussi universelle, ni aussi minutieuse, ni aussi savante. Le proconsul n'avait pas imaginé d'imposer quelque serment ou quelque sacrifice idolatrique à la veuve chrétienne, avant de lui permettre de porter le pain aux pauvres ou le secours aux infirmes : et le comité de salut public poussa le raffinement de son despotisme jusqu'à éloigner, par la nécessité d'un serment, les pauvres religieuses du lit des malades². Le paganisme n'avait pas eu la pensée de s'at-

1. Lisez seulement la loi sur les prêtres sujets à la déportation (29-30 vendémiaire an II), qui ordonne que « ceux qui auront été trouvés munis d'un passe-port délivré par un chef ennemi, ou qui seront munis de quelque signe contre-révolutionnaire, seront dans les vingt-quatre heures livrés à l'exécuteur... et mis à mort, après que le fait aura été déclaré constant par une commission militaire... Art. 1. — De même, s'ils ont été depuis dans les armées ennemies ou dans les rassemblements d'émigrés... Art. 2. — Ceux qui rentreront ou qui sont rentrés sur le territoire de la république... après avoir subi un interrogatoire... seront dans les vingt-quatre heures livrés à l'exécuteur après que les juges auront déclaré qu'ils ont été sujets à la déportation... Art. 5. — S'ils demandent à justifier de leur prestation de serment... les juges pourront le leur accorder ou le leur refuser, selon les circonstances... Art. 7. — Sont déclarés sujets à la déportation ceux qui ont refusé ou rétracté le serment, et enfin tous ceux qui ont été dénoncés pour cause d'incivisme, lorsque la déclaration aura été jugée valable. Art. 10. — Les ecclésiastiques mentionnés dans l'art. 10, qui sont restés en France, seront tenus dans la décade de se rendre auprès de l'administration, qui prendra des mesures nécessaires pour leur arrestation, embarquement et déportation. Art. 14. — Ce délai expiré, ceux qui seront trouvés sur ce territoire... seront jugés conformément à l'art. 5. Art. 15. — Tout citoyen qui recèlerait un prêtre sujet à la déportation sera condamné à la même peine. Art. 17. »

2. Loi du 3 octobre 1793 (15 vendémiaire an II). « Art. 1^{er}. Les filles attachées à des ci-devant congrégations de leur sexe, et employées au service des pauvres, au soin des malades, à l'éducation ou à l'instruction, qui n'ont pas prêté dans le temps le serment déterminé par la loi, sont, dès cet instant, déchues de toutes fonctions relatives à ces objets. — Art. 3. Les corps administratifs sont tenus, sous leur responsabilité, de faire remplacer de suite lesdites filles par des citoyennes connues par leur attachement à la révolution. »

Les tricoteuses de la guillotine auraient fait de merveilleuses sœurs de charité.

taquer à la pureté du prêtre chrétien, ni de tendre des pièges à sa vertu pour l'éloigner plus sûrement de la foi : il était réservé aux austères républicains du comité du salut public d'appeler à eux toutes les impuretés du sanctuaire, de se glorifier de tous les prêtres qu'ils parvenaient à faire faillir, d'accorder liberté, louange, récompense, à ceux qui avaient foulé aux pieds leur serment et les saintes lois de l'Église¹.

Et pour comprendre combien est profonde cette hostilité contre la foi chrétienne et contre le sentiment chrétien, remarquez que jamais, même en leurs jours de mansuétude, lorsqu'ils ont bien voulu concéder à l'homme une certaine liberté corporelle, les partis révolutionnaires n'ont voulu entendre parler de sa liberté morale. Ils ont consenti à ouvrir les prisons, ils n'ont pas admis qu'on leur demandât d'ouvrir les temples ou les écoles². Ils ont bien voulu, dans leurs jours de bon sens relatif, que le patrimoine, le commerce, l'industrie des citoyens, fussent libres; mais quand le chrétien est venu réclamer d'eux la liberté de son culte, le respect pour sa conscience, les égards dus à sa foi, ils n'ont pas compris cette étrange folie qui lui faisait attacher une valeur à de telles misères; ils se sont demandé par quelle singulière manie cet homme tenait à son Dieu autant qu'à son champ ou à sa vigne. Ils n'ont pas compris cela plus qu'un César ne le comprenait,

1. Loi qui assure aux prêtres mariés la conservation de leur traitement, 19-27 juillet 1793. — Déportation des évêques qui apporteraient quelque obstacle aux mariages des prêtres, 17-19 juillet 1793. — Procédures ayant pour objet des obstacles apportés au mariage des prêtres, 12 août 1793. — Les traitements des prêtres inquiétés à raison de leur mariage sont mis à la charge des communes qui les ont persécutés, 17 septembre 1795. — Les prêtres mariés, ou dont les bans ont été publiés, ne sont point sujets à la déportation, sauf le cas d'incivisme, 25-30 brumaire an II.

2. V., entre autres, les lois de la Convention sur l'exercice du culte (7 vendémiaire an IV), rendues depuis le 9 thermidor.

parce qu'eux aussi étaient païens, et ils ont pu nous dire, comme le procureur Festus : « Tu es insensé, Paul, trop d'étude a troublé ta raison ¹. »

Allons plus loin et disons même : le retour de l'esclavage antique serait-il impossible? Cette plaie hideuse, dont à cette heure nous sommes occupés, grâce à Dieu, à faire disparaître loin de nous les derniers vestiges, est-il impossible qu'elle se rouvre au milieu de nous? Oui, sans doute, parce que la destruction de la foi est impossible, oui, parce que le christianisme ne peut périr. Mais si une société avait le malheur de se constituer en dehors du christianisme, elle serait amenée par la puissance des faits à établir dans son sein quelque chose comme l'esclavage. Si les révolutions changent les rapports du prince au sujet, elles changent aussi les rapports du riche au pauvre. Le christianisme, en émancipant l'esclave, ne s'est pas contenté de le rendre libre; il lui a assuré dans la liberté les moyens de vivre. Il a créé pour lui l'industrie, c'est-à-dire, qu'il a assuré aux hommes les moyens légitimes, réguliers, de soutenir leur vie par le travail; il a créé pour lui la charité, c'est-à-dire qu'il a assuré, pour les jours où le travail manque et pour les hommes qui sont incapables du travail, mille secours fournis par la libre et bienfaisante volonté du riche. Mais à mesure que le christianisme diminuerait de puissance dans un pays, ces deux soutiens manqueraient également au pauvre. L'industrie lui manquerait, parce que son travail, imposé par une volonté égoïste, payé par une main avare, combiné, non comme sous la liberté chrétienne, pour donner du pain au pauvre, mais, comme sous la servitude antique, pour donner des jouissances au riche,

2. ... Festus magnà voce dixit : Insanis Paule; multæ te litteræ ad insaniam convertunt. (*Act.*, XXVI, 24.)

ne lui procurerait plus qu'une subsistance insuffisante, précaire, perpétuellement disputée, de jour en jour plus réduite. La charité lui manquerait, parce que le dévouement, qui est chrétien par sa racine, disparaîtrait avec le christianisme; le temps, l'argent, la volonté, manqueraient pour soutenir le pauvre.

Ce ne sont point ici de chimériques terreurs : le monde déjà possède, à cet égard, un commencement d'expérience. Dans les pays que la réforme a écartés des véritables voies du christianisme, le travail a pu s'accroître, les procédés de l'industrie ont pu se perfectionner, et cependant l'état des classes inférieures est devenu plus inquiétant et plus menaçant chaque jour; le nombre s'est accru de ceux que le travail ne nourrissait pas; la misère, la dégradation morale s'est accrue pour ceux-là même que le travail nourrissait ¹. Et en face du problème posé désormais, non devant l'Église, mais devant la société, non à la conscience de l'homme, mais à la terreur du politique, à quel remède a-t-il fallu recourir? Il a fallu en revenir à la ressource païenne des *frumentations*; et, sous ce triste nom de *taxe des pauvres*, ou sous un nom équivalent, on s'est chargé, comme dans l'ancienne Rome, de nourrir par peur ceux qu'on n'eût pas nourris par charité : institution désastreuse, et dès aujourd'hui insuffisante à soulager une plaie qui s'accroît hors de toute proportion avec les ressources. Chez nous-mêmes, si nous n'y prenons garde, une tendance funeste, en substituant la charité légale à la charité chrétienne, le règlement au dévouement, menace les saintes institutions de nos pères, et forcément en viendrait à établir, sous un nom quelconque, la taxe des pauvres.

1. V. le résultat des enquêtes officielles faites en Angleterre devant la chambre des communes.

Mais, s'il en est ainsi dans des sociétés où le christianisme a encore tant de racines, que serait-ce si la foi manquait tout à fait? si ces ressources de la charité politique, qui déjà s'épuisent, n'étaient plus aidées par aucun reste de charité religieuse? Que faire du pauvre, du prolétaire, de l'ouvrier, quand on lui aura ôté la foi qui le soutient et la charité qui le console? Déjà trompé par la philosophie moderne qui lui a ravi les joies du cœur pour un bien-être matériel qu'elle ne lui donne pas, trompé par les révolutions qu'on a faites avec son aide et qui n'ont servi qu'à diminuer sa part dans le bonheur social; si on lui retire le secours de la foi, on le réduit à l'état de la brute: que faire, sinon de le traiter comme la brute et de le museler? Ne faudrait-il pas en revenir forcément au système antique, et placer en masse la classe laborieuse sous la domination absolue de la classe opulente, à la charge pour celle-ci de la nourrir? L'esclavage, en effet, n'est pas autre chose; c'est le peuple réparti entre les riches qui le nourrissent, l'exploitent et surtout le contiennent.

Nous sommes loin, j'aime à le dire, de ce retour au despotisme, à l'esclavage, à toutes les flétrissures païennes: nous sommes loin de là, et je discute ici de folles hypothèses que je repousse de toute la force de mon espérance et de ma foi. Mais ce que je sais et ce que j'affirme, ce que la moindre réflexion rend manifeste, c'est que toutes ces conséquences hideuses, révoltantes, impossibles, sont contenues dans l'abandon de la foi chrétienne; c'est que l'homme ne saurait secouer le joug de la croix sans renoncer à tous les bienfaits de la croix, et sans se replacer dans toutes les conditions du paganisme; c'est que l'ignorance, la corruption, la dureté païennes sont, après tout, le fond de la nature humaine, et du jour où la

main de Dieu cesse de la soulever, c'est là-dessus qu'elle retombe.

Il y a plus: le coupable qui revient à sa première ignominie, l'Israélite qui, après s'être nourri de la manne, soupire après les oignons de l'Égypte, ne redoutons pas l'énergique langage des saintes lettres, « le chien qui retourne à son vomissement », est digne d'une plus lourde peine. Les peuples païens avaient leur excuse dans les ténèbres où ils étaient nés; quelle excuse pour la chrétienté abâtardie qui aurait abjuré son Dieu? Le peuple chrétien qui s'assimilera aux infidèles descendra plus bas que les infidèles. Quand « l'esprit immonde, disent les Écritures, sorti de l'homme, » veut rentrer dans sa première demeure, « il va prendre avec lui sept esprits plus méchants que lui, et ils entrent dans cet homme pour y habiter, et le dernier état de cet homme devient pire que le premier: ainsi en sera-t-il de cette génération détestable². »

Le paganisme, en effet, possédait au moins quelques traditions pieuses, quelques préceptes des anciens jours qui avaient traversé la corruption idolatrique, quelques lignes de cette loi primitive dont parlent les poètes³. Le paganisme, dans sa corruption, était encore le voile symbolique sous lequel reposaient bien des vérités. Lui, du

1. Canis qui revertitur ad vomitum suum. (*Prov.*, XXVI, 11.)

2. Tunc vadit et assumit septem alios spiritus secum nequiores se, et intrantes habitant ibi: et stultus novissima hominis illius pejora prioribus. Sic erit et generationi huic pessimæ. (*Matth.*, XII, 45. *Luc.*, XI, 26.)

3. « Le devoir de vénérer les parents est écrit en troisième ligne dans les tables saintes que le Juge suprême nous a données. »

Τὸ γὰρ, τεκόντων σέβας,
Τρίτον τὸδ' ἐν θεσμίαις
Δίκαις γέγραπται Μεγιστοσίμου.

(*Eschyle*, *Suppliants*, 704.)

« Ces lois des dieux, certaines, légitimes, quoique non écrites, qu'il n'est

moins, n'ignorait pas le devoir de l'adoration : il était même tourmenté par le besoin d'un culte ; il avait d'imparfaites prières, mais des prières ; des expiations inutiles, mais des expiations ; des sacrifices impurs, mais des sacrifices. Aujourd'hui aucune notion de la Divinité ne remplacera la notion chrétienne : le peuple qui cesserait d'être chrétien essaierait donc de vivre sans Dieu ! Aujourd'hui les idoles sont tombées et ne se relèveront jamais : ce peuple n'aurait donc pas même des idoles ! Aujourd'hui le sacrifice divin a pour jamais aboli les sacrifices terrestres, et les a dépouillés de toute la confiance que les hommes mettaient en eux : ce peuple n'aurait donc pas de sacrifices ! Aujourd'hui nul ne croit à une expiation des fautes s'il ne croit à l'expiation par le sang du Sauveur : ce peuple n'au-

pas permis aux mortels d'enfreindre, qui n'ont pas été faites aujourd'hui, mais qui sont de tous les siècles, et nul ne sait en quel temps elles ont paru... »

..... Ἄγραπτα καὶ σφαλιῆ θεῶν
Νόμιμα δύνασθαι θνητῶν ἐνθ' ὑπερδραμεῖν,
Οὐ γὰρ τι νῦν γε καλῆς, ἀλλ' αἰεὶ ποτε
Ζῆ ταῦτα, κούδεις αἰδεν ἐξ ὄρου φάνη.

(Sophocle, *Antigone*, 454 et s.)

« Ces lois sublimes qui ont été enfantées dans le céleste Éther, dont l'Olympe est le seul père, qui n'ont pas été produites par la nature mortelle des hommes, qui ne demeureront jamais dans l'oubli, parce qu'en elles vit un grand Dieu qui ne vieillira jamais. » *Id.*, *OEdipe roi*, 863.

..... Νόμοι.
Ψίποδες, οὐρανίον δὲ αἰθέρα
Τεκνωθέντες, ὦν Ὀλύμπου
Πατὴρ μόνος, οὐδέ νιν θνατὰ
Φύσις ἀνέρων ἔτικτεν, οὐδέ
Μὴν ποτε λάθρα κατακυμασεί.
Μέγας ἐν τούτοις θεός,
Οὐδέ γηράσκει.

Eschyle parle encore de cette loi qu'il appelle τριγέρον μῦθος, la parole trois fois antique. *Coëph.*, 310. V. aussi 568, 529.

rait donc pas d'expiations ! Nul ne peut prier aujourd'hui, si ce n'est par le seul nom qui a été donné aux hommes pour les sauver, par le nom de Jésus-Christ¹ : ce peuple ne prierait donc pas !

D'un autre côté, le paganisme trouvait un secours, bien imparfait sans doute, mais un secours quelconque dans sa philosophie. Nous avons montré sa misère, nous avons montré aussi ses efforts vers le bien. Cet orgueil de la vertu, cette exagération de l'héroïsme était sans doute un point de départ bien vicieux ; mais du moins ces doctrines donnaient-elles lieu à quelques actes de dévouement et de courage qui élevaient le paganisme au-dessus de sa propre loi ; mais du moins servaient-elles à maintenir quelques esprits dans une sphère plus élevée que la sphère des sens ; mais du moins empêchaient-elles de disparaître tout à fait, dans l'éducation et dans la vie, un certain sens moral et un reste de goût pour la vertu.

Or, c'est là ce que la philosophie moderne, lorsqu'elle s'est placée hors du christianisme, n'a jamais su faire, n'a jamais tenté. Loin de mettre son orgueil dans l'héroïsme, elle a modestement compris qu'à d'autres appartenait la noble tâche d'encourager l'homme vers le bien ; elle a laissé la religion prendre seule parti pour la vertu. Quand elle n'a pas incliné dans l'autre sens, quand elle n'a pas cherché une loi plus commode, elle s'est tenue, sur le chapitre des devoirs, dans un silence prudent, et ce qu'elle a fait de plus moral a été de renoncer à faire de la morale.

Aujourd'hui surtout, grâce aux prédications, dirai-je de la philosophie, dirai-je du panthéisme, donnerai-je un nom à ce qui ne saurait en avoir, à la plus vague, la plus

1. Nec enim aliud nomen est sub caelo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri. (*Act. apost.*, IV, 12.)

indéfinie, la plus vide de toutes les doctrines, ne sommes-nous pas bien loin de l'orgueil stoïque et de l'héroïsme de la vertu? Notre orgueil n'est-il pas celui des sens, et notre héroïsme celui de la satisfaction personnelle? On épargne, que dis-je? on exalte, on encense, on adore la chair, ce vieil ennemi que l'école combattait, et que l'Église avait mis sous ses pieds. La gloire est de rabaisser l'âme, le progrès est de mettre au plus bas la pensée et l'intelligence, et l'on a fait de l'égoïsme une religion.

Et de cette morale philosophique, impuissante quand elle n'est pas vicieuse, nait, dans toute éducation qui n'est pas chrétienne, cette mollesse pour la vertu, cette vague et incomplète notion du devoir, cet affaiblissement de la conscience. On se contente d'instruire (ou, pour parler plus juste, on a l'air d'instruire), on ne forme pas; on essaie de faire des lettrés, on ne pense pas à faire des hommes; on favorise plutôt qu'on ne combat les vices et les fausses notions du monde, et l'on jette, en face de l'entraînement universel, des consciences que l'éducation n'a pas fait grandir, que la foi n'a point armées, que n'a pas nourries une énergique intelligence du pouvoir. De là nait aussi, dans la vie et dans les mœurs, là du moins où elles ne sont pas chrétiennes, ce peu d'habitude de pensées plus hautes et d'une sphère plus intelligente que celle qui se borne au soin de la fortune et aux jouissances du corps; de là cet effacement du sens moral, comme un certain jour on l'a très-bien appelé; cette facilité à composer avec le devoir, parce que le devoir n'est qu'obscurément compris; cette absence de sérieux dans la vertu qui, habituée à plier, peut finir par se prêter à tout¹: symptômes effrayants,

1. « Le cœur se serre quand on voit que, dans ce progrès de toute chose, la force morale n'eût point augmenté. » Michelet, *Hist. de France*, t. II, p. 622.

parce qu'il n'est pas de danger ni de mal dont ils ne décèlent le germe; symptômes que notre siècle reconnaît avec terreur, et auxquels il ne sait pas apporter de remède; symptômes qui, s'ils devenaient universels, mettraient le monde moderne au-dessous du monde païen. Car le monde païen lui-même, avec tant de vices et tant d'erreurs, avec les hideuses conditions sous lesquelles il vivait, lorsqu'il prétendait être vertueux, prenait plus au sérieux sa vertu.

Et ce qu'aurait de plus douloureux et de plus dégradant le retour de la tyrannie païenne, serait peut-être ceci: que la religion, la vertu, la pensée même, en ce qu'elle a de sincère et de sérieux, étant forcément chrétiennes, un pouvoir ennemi du christianisme leur ferait nécessairement la guerre. C'est que, sachant le christianisme et le souvenir de la liberté chrétienne au fond de l'intelligence et de la conscience humaine, il serait sans cesse armé pour comprimer la conscience et l'intelligence. Le despotisme des Césars, lui aussi, avait connu et combattu de tels ennemis; mais la foi chrétienne n'avait pas encore fait leur pouvoir aussi grand que depuis elle l'a fait, et il faudrait d'autres armes que celles des Césars à qui voudrait aujourd'hui les étouffer. Il lui faudrait noyer, s'il se peut, la dignité de la raison et le sérieux de la foi sous l'oppressive préoccupation des jouissances et des intérêts matériels. Il lui faudrait encore (car les jouissances matérielles elles-mêmes n'enfantent-elles pas les agitations de la raison et les inquiétudes du cœur?), il lui faudrait, pour mieux dominer les générations naissantes, pratiquer dans toute sa nudité ce principe que l'antiquité païenne, si l'on excepte deux ou trois petites républiques, n'a pas connu, que la révolution elle-même n'a osé qu'à peine mettre en

pratique¹, ce principe qui fait des enfants la propriété de ce qu'on nomme patrie, qui à un âge marqué les arrache à leurs parents, afin, comme on le disait naguère avec une dureté sans doute irréfléchie, « de les frapper tous à l'effigie de l'État. » Il lui faudrait, en un mot, donner leur plein développement à cet ensemble de déplorables doctrines qui sont le fond plus ou moins déguisé de toute la prédication révolutionnaire, qui mettent le droit fictif des sociétés au-dessus de la justice, au-dessus de la famille, au-dessus de la conscience, au-dessus de Dieu. Il faudrait faire à ce qu'on nomme l'intérêt de la patrie, c'est-à-dire à l'intérêt d'une classe d'hommes, ou même d'un seul homme érigé en dieu, le sacrifice, non plus seulement des biens, de la personne, de la vie, mais de la croyance, des affections, de la pensée.

Mais « nous avons meilleure confiance quoique nous parlions ainsi² » L'homme de peu de foi pourrait seul désespérer de notre siècle. Non-seulement la foi nous apprend que le christianisme ne saurait périr, et que jamais il ne disparaîtra de l'humanité tout entière ; mais encore nous ne pouvons croire, et nous sommes en droit de ne pas croire, même dans un seul pays et dans une seule nation, au triomphe définitif du mal sur le bien, de la barbarie sur la civilisation, du paganisme sur la foi. Chaque époque est plus frappée de ce qui la touche, elle se croit volontiers le centre des destinées humaines, et la révolu-

1. La Convention déclare l'enseignement libre (loi du 29 frimaire, — 5 nivôse an II, sect. 1^{re}, art. 1^{er}). Seulement elle oblige les parents à envoyer leurs enfants aux écoles publiques, en leur laissant le choix de l'instituteur. Cette liberté, du reste, n'eût jamais été qu'apparente. Elle était contredite par la loi même. V. la déclaration des droits de 1791, décrétant une instruction publique *commune à tous les citoyens*, la loi de 1793 sur l'instruction publique, et la loi précitée, art. 4, 2, 6, 15.

2. *Hebr.*, VI, 9.

tion qui s'accomplit sous nos yeux nous paraît toujours la plus grande des révolutions. N'est-il pas cependant permis, en voyant de quelle manière éclatante la question se pose entre l'incroyance et la foi, entre le bien et le mal, entre la vie et la mort, de dire que le XIX^e siècle, à l'égal au moins de tout autre, est appelé à voir faire un grand pas au genre humain ? Nous savons assez que le christianisme est né une fois pour toutes, qu'il ne sera ni transformé, ni régénéré, qu'il n'y aura pour le monde, ni crise, ni progrès, ni révolution comparable à ce qu'a été l'avènement du christianisme. Mais ne semble-t-il pas que des circonstances pareilles à celles qui l'ont vu naître peuvent être préparées de Dieu pour agrandir ses limites et multiplier ses enfants ? Le christianisme est né et s'est développé à l'heure où une grande unité matérielle se formait entre les peuples divers, où leurs relations devenaient plus fréquentes, où le monde semblait s'ouvrir à la curiosité du voyageur comme à la prédication de l'apôtre. Aujourd'hui, cette unité matérielle de la race humaine s'agrandit encore ; les peuples qui étaient voisins se touchent de plus près ; les peuples qui étaient éloignés se rapprochent ; les peuples qui étaient inconnus se découvrent et sont forcés d'abaisser leurs barrières devant la pénétrante invasion du génie européen. Aujourd'hui ce n'est pas l'Égypte ou l'Asie ; c'est l'Afrique, c'est l'Inde, c'est la Chine, cette reine mystérieuse dont le voile s'est enfin levé, qui vont participer bon gré mal gré à la vie européenne, et recevoir la lumière de cet Occident, où depuis trois cents ans réside la seule civilisation active, féconde, pénétrante. Ce sont les antipodes mêmes de l'Europe où l'Europe commande en souveraine. En tous ces lieux, remarquez-le, quelle que soit l'influence intéressée qui ait amené l'invasion en ro-

péenne; en tous ces lieux, l'Évangile est venu; en tous ont abordé les pacifiques envoyés de la Rome chrétienne; en tous la croix a été plantée; en tous ou presque tous a coulé le sang des martyrs, légitime motif de nos espérances. Derrière ces aventureux matelots, ces marchands cupides, ces soldats ambitieux, derrière eux, et plus encore souvent devant eux, le missionnaire, pauvre, seul, désintéressé, arrive à son tour, et les passions de la terre, qui croient conquérir pour elles seules, se trouvent n'être que l'avant-garde et les involontaires alliées de la conquête chrétienne. Magnifiques desseins de la Providence! Gloire admirable du XIX^e siècle, s'il sait enfin la comprendre et la mériter! s'il sait, après avoir commencé dans la boue du paganisme, relever la tête et prêter ses mains à l'œuvre que Dieu lui demande, à la propagation plus étendue que jamais du Verbe divin!

APPENDICE

AU TOME QUATRIÈME

APPENDICE A

(Note de la p. 1.)

DE L'ÉTENDUE ET DE LA POPULATION DE ROME.

J'indique dans le texte, autant qu'il se peut, les faits qui nous dénotent l'agrandissement successif de la ville de Rome et l'accroissement de sa population; mais il est fort difficile en pareille matière d'arriver, sur un point quelconque, à une certitude mathématique. Les auteurs modernes, qui se sont occupés de cette question, ne diffèrent pas entre eux moins que de 5 ou 6,000,000 à 5 ou 600,000. L'esprit d'exagération de quelques-uns et leur enthousiasme très-dépourvu de critique; chez presque tous, ce que j'appellerai le défaut originel des érudits, c'est-à-dire la confusion des époques et l'oubli des changements que la succession des temps a dû produire, peuvent expliquer ces énormes différences.

Rome sous Auguste, n'avait, à vrai dire, plus d'enceinte; le Pomérium, comme je l'ai dit, cette enceinte qui datait de près de 500 ans, avait été dépassé de tous côtés, et avait même, comme l'affirme Denys d'Halicarnasse, cessé d'être reconnaissable entre les édifices où il se perdait.

Selon Denys d'Halicarnasse, « il y avait autour de la ville

péenne; en tous ces lieux, l'Évangile est venu; en tous ont abordé les pacifiques envoyés de la Rome chrétienne; en tous la croix a été plantée; en tous ou presque tous a coulé le sang des martyrs, légitime motif de nos espérances. Derrière ces aventureux matelots, ces marchands cupides, ces soldats ambitieux, derrière eux, et plus encore souvent devant eux, le missionnaire, pauvre, seul, désintéressé, arrive à son tour, et les passions de la terre, qui croient conquérir pour elles seules, se trouvent n'être que l'avant-garde et les involontaires alliées de la conquête chrétienne. Magnifiques desseins de la Providence! Gloire admirable du XIX^e siècle, s'il sait enfin la comprendre et la mériter! s'il sait, après avoir commencé dans la boue du paganisme, relever la tête et prêter ses mains à l'œuvre que Dieu lui demande, à la propagation plus étendue que jamais du Verbe divin!

APPENDICE

AU TOME QUATRIÈME

APPENDICE A

(Note de la p. 1.)

DE L'ÉTENDUE ET DE LA POPULATION DE ROME.

J'indique dans le texte, autant qu'il se peut, les faits qui nous dénotent l'agrandissement successif de la ville de Rome et l'accroissement de sa population; mais il est fort difficile en pareille matière d'arriver, sur un point quelconque, à une certitude mathématique. Les auteurs modernes, qui se sont occupés de cette question, ne diffèrent pas entre eux moins que de 5 ou 6,000,000 à 5 ou 600,000. L'esprit d'exagération de quelques-uns et leur enthousiasme très-dépourvu de critique; chez presque tous, ce que j'appellerai le défaut originel des érudits, c'est-à-dire la confusion des époques et l'oubli des changements que la succession des temps a dû produire, peuvent expliquer ces énormes différences.

Rome sous Auguste, n'avait, à vrai dire, plus d'enceinte; le Pomérium, comme je l'ai dit, cette enceinte qui datait de près de 500 ans, avait été dépassé de tous côtés, et avait même, comme l'affirme Denys d'Halicarnasse, cessé d'être reconnaissable entre les édifices où il se perdait.

Selon Denys d'Halicarnasse, « il y avait autour de la ville

(du Pomérium) un grand nombre de lieux habités (*χωρία*), nus et sans enceinte, exposés à toutes les incursions de l'ennemi. Si, d'après leur aspect, ajoute cet écrivain, on veut mesurer l'étendue de Rome, on tombera nécessairement dans l'erreur, car on n'aura nul signe certain pour reconnaître jusqu'où la ville s'étend et où elle s'arrête; tant le pays (*ἡ χώρα*) se lie et se confond avec la ville, et présente l'aspect d'une cité dont l'étendue est infinie. »

Maintenant, quelle population était contenue, non dans cette enceinte, mais dans ce *pays*, comme Denys l'appelle? Il est longtemps demeuré convenu, d'après Juste-Lipse et d'autres, que Rome avait au moins 4 ou 5,000,000 d'habitants; et cela, non pas seulement à l'époque de sa grandeur, mais aux III^e et IV^e siècles, à l'époque où elle est décrite par les topographes anciens, époque où elle était en pleine décadence.

M. de La Malle établit facilement l'impossibilité qu'une population si nombreuse ait jamais été contenue dans les murs de Rome; mesurant le périmètre de cette ville sur l'enceinte d'Aurélien, et appliquant à la population des proportions tirées de la population actuelle de Paris, il conclut que Rome ne peut avoir jamais eu plus de 360,000 habitants.

Mais d'abord, une chose ici est contestable, c'est que l'enceinte d'Aurélien puisse nous représenter la plus grande étendue de Rome et de ses faubourgs¹. Cette enceinte fut construite dans un but de défense, lorsque déjà les Barbares commen-

1. Mesure des diverses enceintes de Rome :

Pomérium de Servius : périmètre 41,555^m (Nibby); superficie, 638 hectares 72 (de La Malle).

Pomérium (?) mesuré par Vespasien : (Plin., *Hist. nat.*, III, 5), 43,200 pas ou 49,555^m. (Ce chiffre a-t-il été altéré dans le texte de Plin., ou la différence tient-elle à l'accroissement du Pomérium par Sylla, César, Claude et peut-être Vespasien?)

Enceinte d'Aurélien, selon Vopiscus : (chiffre évidemment exagéré) 50,000 pas ou 74,000^m.

La même, restaurée par Honorius et mesurée d'après les vestiges actuellement existants : 42,345 pas (selon d'Anville) ou 48,300^m; superficie 4396 h. 46 (de La Malle).

Enceinte actuelle de Rome, après l'addition de la partie Transtibérine,

çaient à menacer l'Italie. L'empire était en décadence; c'est au déclin des peuples qu'on fortifie les capitales¹. Par suite de cette décadence de Rome et de l'empire, par suite aussi de cet intérêt de défense qui devait porter à rétrécir l'enceinte et à négliger les faubourgs trop difficiles à garder, Aurélien a dû restreindre plutôt qu'accroître la Rome d'Auguste, bien déchue, depuis le temps de cet empereur, de sa richesse et de sa puissance. Il me paraît difficile que Rome, sous Auguste et Néron, ne se soit pas beaucoup plus étendue, surtout dans sa longueur et sur la rive gauche du Tibre, au nord vers le pont Milvius que César (*V. t. I*, p. 481; *t. IV*, p. 7, 8) voulait comprendre dans le Pomérium, au midi sur la route si fréquentée d'Ostie, vers les eaux Salviennes, où saint Paul fut mis à mort (les supplices s'exécutaient en dehors de la ville, mais pas sans doute à une grande distance)².

De plus, il n'y a aucune corrélation à établir, eu égard à la densité de la population, entre Paris et l'ancienne Rome. L'esclavage permettait d'entasser les hommes bien plus qu'ils ne peuvent l'être dans les sociétés modernes. Les palais des riches, les établissements publics, les temples même contenaient de véritables casernes où les esclaves couchaient par centaines. Le préfet de Rome, Pedanius Secundus, en avait quatre cents dans sa maison. Le nombre des étages était parfois si multiplié qu'Auguste fut obligé de le limiter à sept pour prévenir les écroulements (Strabon, VII, 3). Les pauvres et les prolétaires abondaient à Rome : l'espérance des frumentations les y atti-

ajoutée par les Papes : 15 milles 3/4 (mesure prise sous Benoît XIV) ou 23,333^m; superficie...

1. « Les Romains jugeaient qu'il fallait conquérir la force et la sécurité, non par des remparts, mais par leurs armes et leur valeur. Ils croyaient que les hommes doivent défendre les murs au lieu d'être défendus par eux. » Strabon.

2. Plin., (*H. n.*, III, 5) estime à 30,765 pas (45 kilom. 45 m.) la longueur additionnée des voies qui conduisaient du Forum à chacune des portes, et à un peu plus de 70,000 pas (103 k. 700 m.), cette même longueur du Forum aux dernières maisons des faubourgs. Ce dernier chiffre donne, pour chacune de ces voies, une longueur moyenne de 1,892 pas (2,800 mètres), ce qui est beaucoup plus que ne comporte l'enceinte d'Aurélien.

rait (Appien, II, 120. Sallust., *in Catil.*, 38; *Lettres polit.*, II, 41, 43. Dion, XLIX, 241. Denys d'Hal., VI, 24), tandis que l'octroi fait renchérir le séjour de Paris.

Au reste, le chiffre de la population a dû beaucoup varier. Elle avait diminué pendant les guerres civiles, elle augmenta rapidement sous Auguste. L'ouverture de deux nouveaux Forum, l'établissement de bains, d'aqueducs, de fontaines, par Agrippa et par Auguste en sont la preuve¹. Nous voyons dans Josèphe (*De Bello*, II, 16) que l'Afrique et l'Égypte nourrissaient pendant toute l'année la population de Rome (τὸ ἅμα τῶν Ρώμης πληρὸς et plus bas τῆς Ρώμης). L'Afrique suffisait pendant huit mois à cette consommation, l'Égypte pendant les quatre autres. Le langage des autres écrivains nous confirme dans cette pensée, et nous montre que les importations d'Afrique et d'Égypte étaient réservées à la population de Rome, tandis que le reste de l'Italie consommait son propre blé (Tacite, *Ann.* XI, 43; XV, 18. Suet., *in Claud.*, 48). Or, le chiffre de ces importations nous est connu; il était sous Auguste de 60,000,000 de modii (V. t. I, p. 264), ce qui représente (V. t. II, p. 145) la consommation de 1,000,000 d'hommes environ. Je suis donc porté à admettre ce chiffre comme celui de la population de Rome sous Auguste.

Il ne serait pas impossible de décomposer les éléments de cette population et d'arriver par une autre voie à l'approximation de son chiffre. Ainsi on trouve : 1° les décuries de juges, c'est-à-dire l'aristocratie financière et judiciaire de la ville. Elles étaient au nombre de quatre, chacune composée de 1,000 citoyens. La première comprenait les sénateurs ou fils de sénateurs, la seconde les chevaliers; la troisième, les tribuns du

2. Quatre forum nouveaux furent successivement construits par César, Auguste, Domitien ou Nerva, et Trajan. Avant Auguste, Rome possédait quatre aqueducs représentant une longueur de 116 milles environ. Auguste en ajouta trois formant une longueur de 52 milles; Claude, deux, formant une longueur de 40 milles. Avant Claude, Rome recevait 2,319,000 mètres cubes d'eau par jour. Sous lui, elle en reçut 1,401,000 de plus. De nouveaux aqueducs furent construits par Trajan, Alexandre Sévère, etc.

trésor, fonctionnaires nommés par le peuple (Varr., *de Lingua lat.* IV, Gellius, VII, 10); la quatrième, des citoyens dont le cens était au moins de 200,000 sest. (Sur ces décuries et la cinquième momentanément ajoutée par Caligula, V. Pline, XXXIII, 1; Ascon., *in Pison*, 38; Suet., *in Cæs.* 41, *in Calig.* 46; Dion., XLIII, 25; Cic., *Philipp.* 1, 9.) Hoeck et Bunsen comptent cette partie de la population de Rome (femmes et enfants y compris) pour 10,000 hommes. Cela me paraît trop peu.

2° Ce qu'on pourrait appeler le tiers-état de Rome : une foule de fonctionnaires inférieurs, la plupart affranchis ou fils d'affranchis, aides des sacrifices, scribes ou greffiers : cette bureaucratie était nombreuse et importante; Cicéron l'appelle un ordre de la république. (Plut. *in Catone*, Cic., *in Verr.*, III, 8, 78; Beaufort, *Rép. Romaine*, IV, 44.) Ensuite les marchands, banquiers, négociants, fournisseurs (*redemptores*) (Tite Live, XL, 51; Cic., *Off.* I, 42; Caton, *de Re rust.* Beaufort, V, 2). Chaque métier formait une corporation (*collegia, sodalitates*). Sur l'importance et le nombre de ces collèges, qui furent souvent un objet d'embarras et une occasion d'émeute, V. Cicéron, *in Pison.* 4; *Fragm. pro Cornel. actio* 1; *ad Quint.* II, 3; *post reditum*, 13; *pro Sextio*, 25; Q. Cicero, *de petit. consul.* 4; Ascon., *in Pison* et *pro Cornel.* Tite-Live, II, 27; V, 50; Plut., *in Numá.*, 47; Dion, XXXVIII. Pline, I, 34, 35, 46; Suet., *in Aug.* 32, *in Calig.* 42, 43 et les jurisconsultes.

3° Enfin les prolétaires, ou *capite censi*, ceux qui ne payaient pas de cens et recevaient le blé public : Auguste en nourrissait habituellement 200,000 au moins; dans une occasion particulière (an de Rome 749), il étendit ses distributions à 320,000, tous habitants de Rome (*plebis urbanæ. Lapis Ancyr.* V. t. I, p. 202); parfois il y comprit, contre l'usage, les enfants au-dessous de onze ans. (Suet., *in Aug.* 41.)

A ces trois éléments de la population romaine proprement dite, il faut ajouter, 1° les étrangers parmi lesquels beaucoup d'affranchis, pour qui l'émancipation n'avait pas entraîné le

droit de cité; la plupart des médecins, grammairiens, astrologues, devins, etc., étaient étrangers: 2° les esclaves dont il est impossible d'apprécier le nombre; mais qui, à Rome, devaient être dans une forte proportion. J'ai parlé des 400 esclaves de Pédanius, des 6,000 urnes trouvées dans le columbarium de la maison d'Auguste; les aqueducs employaient 600 esclaves; les temples, les thermes, les théâtres, un très-grand nombre; les esclaves de César, les esclaves de l'État (*servi publici*) étaient aussi très-nombreux. L'armée avait les siens (*liviae, calones*); les simples légionnaires, à plus forte raison les prétoriens pouvaient avoir des esclaves. Il me paraît très-probable, qu'au moins à Rome, le nombre des esclaves ne devait guère être inférieur à celui des hommes libres. Car beaucoup d'hommes qui passaient pour pauvres avaient un esclave. (Dion Chrysost., *Orat.* XL, p. 486; *id.*, *Orat.* X. Juvénal, III, 150, 152.) Avec une fortune très-médiocre, on possédait dix esclaves. (Valer. Max.) La multiplicité des affranchis et leur présence dans tous les rangs de la société suffit pour prouver le grand nombre des esclaves. La plupart des ouvriers étaient esclaves; le plus grand nombre des boutiques étaient tenues par des esclaves ou des affranchis. (Cic., *in Catil.* IV, 8; Paul, *Sent.*, II, 26; § 11.)

Il me semble difficile, d'après ces éléments, d'évaluer la population romaine proprement dite au-dessous de 500,000, et de ne pas compter un nombre égal pour les étrangers et les esclaves, auxquels il faudrait encore ajouter la garnison que nous avons comptée au temps de Néron à 17,000 hommes.

On cite, pour prouver la faiblesse de la population de Rome deux passages de Spartien (*Septime Sévère*, 8, 23) qui mettent à 75,000 *modii* de blé la consommation journalière de la ville de Rome, par conséquent la consommation annuelle à 27,275,000, ce qui suppose une population de 500,000 hommes seulement. Mais il ne faut pas s'étonner d'une diminution de population du temps d'Auguste à celui de Sévère. Les désastres de la

guerre civile qui suivit la mort de Néron, la tyrannie de Domitien et de Commode, l'esprit anti-romain d'un grand nombre d'empereurs, et enfin la diminution progressive des ressources et de la population de l'empire peuvent expliquer cet abaissement du chiffre de la population de Rome dans un espace de cent ou de cent vingt ans.

APPENDICE B

de la page 68.

SUR LA CONDITION DES FEMMES.

Le joli récit de Tite-Live dont nous donnons ici la traduction, indique bien, ce me semble, quels étaient le rang et l'influence des femmes dans la république romaine :

« Une petite cause (comme il arrive souvent) amena un grave résultat. M. Fabius Ambustus, homme considéré et parmi ceux de son ordre et parmi les plébéiens qu'il n'affectait pas de mépriser, avait marié ses deux filles, l'aînée à Servius Sulpitius, l'autre à C. Licinius Stolo, *homme bien né, mais plébéien (illustri quidem viro, tamen plebeio)*; et la *plebs* avait su gré à Fabius de n'avoir pas dédaigné cette alliance. Les deux sœurs étaient un jour chez Sulpitius, alors tribun des soldats, et, comme il est ordinaire, passaient leur temps à causer : un licteur qui précédait Sulpitius, rentrant chez lui, frappa, selon la coutume, la porte avec son faisceau. Ce bruit inaccoutumé effraya la cadette, et sa sœur étonnée ne put s'empêcher de rire de son ignorance et de son effroi. Mais ce sourire ne laissa pas que d'aiguillonner l'âme d'une femme facilement émue par des impulsions frivoles : voyant sa sœur entourée de gens qui la saluaient et prévenaient ses désirs, elle la trouva bien heureusement mariée, et, comme notre esprit jaloux souffre davan-

droit de cité; la plupart des médecins, grammairiens, astrologues, devins, etc., étaient étrangers: 2° les esclaves dont il est impossible d'apprécier le nombre; mais qui, à Rome, devaient être dans une forte proportion. J'ai parlé des 400 esclaves de Pédanius, des 6,000 urnes trouvées dans le columbarium de la maison d'Auguste; les aqueducs employaient 600 esclaves; les temples, les thermes, les théâtres, un très-grand nombre; les esclaves de César, les esclaves de l'État (*servi publici*) étaient aussi très-nombreux. L'armée avait les siens (*liviae, calones*); les simples légionnaires, à plus forte raison les prétoriens pouvaient avoir des esclaves. Il me paraît très-probable, qu'au moins à Rome, le nombre des esclaves ne devait guère être inférieur à celui des hommes libres. Car beaucoup d'hommes qui passaient pour pauvres avaient un esclave. (Dion Chrysost., *Orat.* XL, p. 486; *id.*, *Orat.* X. Juvénal, III, 150, 152.) Avec une fortune très-médiocre, on possédait dix esclaves. (Valer. Max.) La multiplicité des affranchis et leur présence dans tous les rangs de la société suffit pour prouver le grand nombre des esclaves. La plupart des ouvriers étaient esclaves; le plus grand nombre des boutiques étaient tenues par des esclaves ou des affranchis. (Cic., *in Catil.* IV, 8; Paul, *Sent.*, II, 26; § 11.)

Il me semble difficile, d'après ces éléments, d'évaluer la population romaine proprement dite au-dessous de 500,000, et de ne pas compter un nombre égal pour les étrangers et les esclaves, auxquels il faudrait encore ajouter la garnison que nous avons comptée au temps de Néron à 17,000 hommes.

On cite, pour prouver la faiblesse de la population de Rome deux passages de Spartien (*Septime Sévère*, 8, 23) qui mettent à 75,000 *modii* de blé la consommation journalière de la ville de Rome, par conséquent la consommation annuelle à 27,275,000, ce qui suppose une population de 500,000 hommes seulement. Mais il ne faut pas s'étonner d'une diminution de population du temps d'Auguste à celui de Sévère. Les désastres de la

guerre civile qui suivit la mort de Néron, la tyrannie de Domitien et de Commode, l'esprit anti-romain d'un grand nombre d'empereurs, et enfin la diminution progressive des ressources et de la population de l'empire peuvent expliquer cet abaissement du chiffre de la population de Rome dans un espace de cent ou de cent vingt ans.

APPENDICE B

de la page 68.

SUR LA CONDITION DES FEMMES.

Le joli récit de Tite-Live dont nous donnons ici la traduction, indique bien, ce me semble, quels étaient le rang et l'influence des femmes dans la république romaine :

« Une petite cause (comme il arrive souvent) amena un grave résultat. M. Fabius Ambustus, homme considéré et parmi ceux de son ordre et parmi les plébéiens qu'il n'affectait pas de mépriser, avait marié ses deux filles, l'aînée à Servius Sulpitius, l'autre à C. Licinius Stolo, *homme bien né, mais plébéien (illustri quidem viro, tamen plebeio)*; et la *plebs* avait su gré à Fabius de n'avoir pas dédaigné cette alliance. Les deux sœurs étaient un jour chez Sulpitius, alors tribun des soldats, et, comme il est ordinaire, passaient leur temps à causer : un licteur qui précédait Sulpitius, rentrant chez lui, frappa, selon la coutume, la porte avec son faisceau. Ce bruit inaccoutumé effraya la cadette, et sa sœur étonnée ne put s'empêcher de rire de son ignorance et de son effroi. Mais ce sourire ne laissa pas que d'aiguillonner l'âme d'une femme facilement émue par des impulsions frivoles : voyant sa sœur entourée de gens qui la saluaient et prévenaient ses désirs, elle la trouva bien heureusement mariée, et, comme notre esprit jaloux souffre davan-

tage d'être dépassé par ceux qui nous tiennent de plus près, elle eut regret de l'alliance qu'elle-même avait formée. Peu après vint son père ; il leur demanda de leurs nouvelles ; mais il vit la cadette se détourner, confuse de cette blessure toute vive de son amour-propre, et voulant cacher un chagrin qui n'était ni amical envers sa sœur, ni honorable pour son mari. Son père s'en aperçut, la fit sortir, l'interrogea avec douceur, lui fit avouer son chagrin d'être entrée dans une famille à jamais exclue des honneurs et du crédit. Puis il la consola, et lui promit que bientôt elle verrait dans sa maison les mêmes honneurs qu'elle avait vus chez sa sœur. Il commença dès lors à s'entendre avec son gendre Licinius et avec le jeune Sextius, homme à qui rien ne manquait pour parvenir, si ce n'est le patriciat. L'occasion était favorable pour une telle entreprise : la *plebs*, accablée de dettes, n'espérait en être déchargée que par l'arrivée de quelques-uns des siens aux honneurs suprêmes... Licinius et Sextius, devenus tribuns..., proposèrent la loi qui ordonnait que l'un des deux consuls serait choisi dans la *plebs*... » (Tite-Live, VI, 34, 35...) Sextius fut le premier consul plébéien. (*Ibid.* 42).

Je traduis ci-dessus *illustris* par *homme bien né*. Ce mot, qui ne peut avoir ici, appliqué à un jeune homme obscur jusque-là, le sens de notre mot français *illustre*, est pris sans cesse dans le sens que j'adopte ici. Ainsi : *illustris eques*, en parlant d'hommes qui n'avaient aucune célébrité, *femine illustres*...

« Il était interdit, dit Tacite, aux sénateurs et aux chevaliers romains *illustres*, de visiter l'Égypte sans une permission de César, » etc... Il y avait donc dès le temps dont parle Tite-Live (an de Rome 371) une noblesse parmi les plébéiens¹ : et com-

1. Jam ne nobilitatis quidem suæ plebeios pœnitere, dit le consul Decius (an de Rome 432). Tite-Live, X, 7.

On finit bientôt par se plaindre de l'arrogance de cette noblesse plébéienne « qui méprisait le peuple depuis qu'elle-même avait cessé d'être méprisée par les patriciens. » (Nam plebeios nobiles jam eisdem initiatos esse sacris, et contemnere plebem, ex quo contemni desierint à patrib., cœpisse). C'est ce que dit un tribun du peuple. Tite-Live, XXII, 34 (an 538).

ment n'y en aurait-il pas eu, puisque dans la *plebs* comptaient toutes les familles, même les plus considérables, qui faisaient partie des peuples admis au droit de cité ? Depuis Brutus, il n'y eut sous la république aucune création de patriciens. Ces familles d'origine étrangère, et par conséquent plébéiennes, étaient néanmoins anciennes, fières de leur noms, entourées de nombreux clients, riches, puissantes. Elles supportaient avec peine l'exclusion des honneurs qui leur était imposée par le patriciat. Ce fut par elles et pour elles qu'eurent lieu en grande partie tous les soulèvements plébéiens, et cette longue lutte du patriciat et de la *plebs*, dont s'est emparé avec tant de sympathie l'esprit démocratique des modernes, ne fut au fond que la lutte de deux aristocraties.

Ce furent aussi ces familles, telles que les Cœcili (Metelli), Domitii, Licinii (Crassi) qui, sous le nom de *nobilitas*, détrônèrent et absorbèrent le patriciat, et constituèrent, dès la fin du VI^e siècle, comme un patriciat nouveau. Qu'on ne s'étonne donc pas que ces familles nobles, mais plébéiennes, eussent des généalogies, des traditions antiques, des souvenirs qui les faisaient remonter jusqu'aux dieux. Cela s'explique par l'origine étrangère de la plupart d'entre elles. C'était l'aristocratie des cités étrangères implantée dans Rome, et qui peu à peu et à force de luttes, avait repris sa position d'aristocratie.

APPENDICE C

des p. 212 et 234.

PASSAGES SEMBLABLES DE SÈNÈQUE ET DE L'ÉCRITURE
SAINTE.

TEXTES DE SÈNÈQUE.

1. Deo non templa congestis saxis extruenda sunt. (Apud Lactance, *Div. Inst.*, 6.)
2. Non quærit ministros Deus : ipse generi humano ministrat, ubique et hominibus præsto est. (*Ep.* 93.)
3. Propè est à te Deus, tecum est, intus est. (*Ep.* 41.)
4. Miraris homines ad deos ire : Deus ad homines venit; Imò... in homines. (*Ep.* 73.)
5. Sacer intra nos spiritus sedet, malorum bonorumque nostrorum observator... In unoquoque bonorum habitat Deus. (*Ep.* 41.)
6. Exsurge modo, et a te quoque dignum finge Deo. » Finges autem et non auro, non argento; non potest ex hac materia imago Dei fingi similis. (*Ep.* 31.)
7. Primus deorum cultus est, deos credere. (*Ep.* 93.)
8. Satis illos coluit quisquis imitatus est. (*Ep.* 93.)
9. Membra sumus magni corporis. (*Ep.* 93.) Ejus socii et membra sumus. (*Ep.* 93.)
10. Deus amatur, non potest amor cum timore misceri. (*Ep.* 42.)
11. Sapiens si quæ circa eum sunt... utitur ut peregrinus et properans. (*Ep.* 110.)
Quidquid circa te jacet rerum, sicut hospitalis loci sarcina. (*Ep.* 102.)

TEXTES DES SAINTES ÉCRITURES.

1. Deus non in manufactis templis habitat. (*Act.* XVII, 24.)
2. Nec manibus humanis colitur indigens aliquo, cum ipse det omnibus vitam et omnia. (*Act.* XVII, 25.) Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare. (*Matth.*, XX, 28.)
3. Quamvis (Deus) non longè sit ab unoquoque nostrum. (*Act.* XVII, 27.)
4. In ipso vivimus, et movemur, et sumus. (*Act.*, XVII, 28.)
5. Nescitis quia templum Dei estis, et spiritus Dei habitat in vobis? (*1 Cor.*, III, 16.)
6. Non debemus æstimare auro, aut argento, aut lapidi, sculpturæ artis et cogitationis hominis, Divinum esse simile. (*Act.* XVII, 29.)
7. Credere oportet accedentem ad Deum quia est... (*Hebr.*, XI, 6.)
8. Estote imitatores Dei. (*Ephes.*, V, 4.)
9. Vos estis corpus Christi, et membra de membro. (*1 Cor.*, XII, 27.)
10. Non accepistis spiritum servitutis in timore... (*Rom.*, VIII, 15.)
Timor non est in charitate : sed perfecta charitas foras mittit timorem (*1 Joann.*, IV, 18.)
11. Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus. (*Hebr.*, XIII, 14.)

TEXTES DE SÈNÈQUE.

12. Nemo, inquam, invenitur qui se possit absolvere; et innocentem quisque se dicit, respiciens testem, non conscientiam... Peccavimus omnes. (*De Irâ*, I, 14.)
13. Hoc primum nobis suadeamus, neminem nostrum esse sine culpa...
Quis est iste qui se profitetur omnibus legibus innocentem? (*De Irâ*, II, 27.)
14. Paternum habet Deus adversus honos viros animum... et operibus, doloribus et damnis exagitat.... Quos probat Deus, quos amat, recognoscit, exercet. (*De Prov.*, I, 4.)
15. Animo cum carne grave certamen. (*Ad Marc.*, 24.)
16. Placeat homini quidquid Deo placuit. (*Ep.* 75.)
17. In victimis... non est deorum honos, sed in *piâ et rectâ voluntate*. (*De Benef.*, I, 6.)
Colitur Deus non tauris... sed *piâ et rectâ voluntate*. (*Ep.* 116.)
18. Virtus omnes admittit, libertinos, servos, reges. (*De Benef.*, III, 18.)
19. Gaudium quod deos, deorumque æmulos semper sequitur, nunquam interruptitur. (*Ep.* 60.)
20. Dii multa ingratia bona tribuunt; et sceleratis sol oritur. (*De Benef.*, IV, 25.)
21. Deus est parens noster. (*Ep.* 110.)

TEXTES DES SAINTES ÉCRITURES.

12. Omnes enim peccaverunt, et egent gloriâ Dei. (*Rom.*, III, 23.)
Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus et veritas in nobis non est. (*1 Joan.*, I, 8.)
13. Non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. (*Ps.* 142.)
Quis potest dicere : Mundum est cor meum, purus sum à peccato? (*Prov.*, XX, 9.)
Nullus apud te perse innocens est. (*Exod.*, XXIV, 7.)
14. Quem diligit Dominus castigat; flagellat autem omnem filium, quem recipit... Tanquam filiis vobis offert se Deus. Quis enim filius quem non corripit pater? (*Hebr.*, XII, 6, 7.)
15. Caro enim concupiscit adversus spiritum : spiritus autem adversus carnem : hæc enim sibi invicem adversantur. (*Gal.*, V, 17.)
16. Fiat voluntas tua. (*Matth.*, VI, 10.)
17. Sed venit hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate. Nam et Pater tales quærit, qui adorent eum.
Spiritus est Deus : et eos, qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare. (*Joan.*, IV, 23, 24.)
18. Non est Judæus, neque Græcus : non est servus, neque liber : non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu. (*Paul.*, *ad Gal.*, III, 28.)
(Hominem novum)... ubi non est gentilis et Judæus, circumcisio et præputium, Barbarus et Scytha, servus et liber : sed omnia et in omnibus Christus. (*Paul.*, *Col.*, III, 11.)
19. Semper gaudete. (*Paul.*, I, *ad Thess.*, V, 16.) Gaudete in Domino semper; iterum dico gaudete. (*Paul.*, *Phil.*, IV, 4.)
20. Patris vestri... qui solem suum oriri facit super bonos et malos; et pluit super justos et injustos. (*Matth.*, V, 45.)
21. Pater noster. (*Matth.*, VI, 9; *Pater...* *Luc*, XI, 2.)

TEXTES DE SÈNÈQUE.

22. Hoc non potest fieri ut ne bonus vir, ut Theophrastus ait, irascatur malis. (*De Irâ*, I, 14.)

23. Cum esuriante panem dividere. (*Ep.* 95.)

24. Atqui vivere, mi Lucili, militare est. (*Ep.* 96.)
Nobis quoque militandum est, et quidem genere militiæ, quo nunquam quies, nunquam otium datur. (*Ep.* 51.)

25. Bonus, discipulus Dei. (*De Provid.*, I.)

26. Aemulatorque... (*Ibid.*)

27. Et vera progenies. (*Ibid.*)

28. Inter Deum et viros honos amicitia... necessitudo... similitudo. (*Ibid.*)¹

29. Quam angusta innocentia ad legem bonus esse! Quanto latius patet officiorum quam juris regula! Quam multa pietas, humanitas, fides exegit quæ extrâ publicas tabulas sunt! (*Ibid.*)

30. Ut Posidonius ait: Unus dies hominum eruditorum plus patet quam imperiti longissima ætas. (*Ep.* 78.)

31. Nihil prodest inclusam esse conscientiam, patemus Deo. (Apud Lact., *Divin. Inst.*, VI, 24.)

1. Sur ce passage, « Dicas hominem hunc sacras litteras degustasse, » dit Muret, « Vera et Christiana! » Lipsius. Ces commentateurs font souvent la même remarque.

TEXTES DE L'ÉCRITURE SAINTE.

22. Irascimini et nolite peccare. (*Ps.* IV, 5.)

(Vide ad hoc Lactant. *De Irâ Dei*, 18. Ambr., I. *De Off.*, apud Lips., in *Senec.* hoc loco.)

23. Frange esurienti panem tuum. (Isai, LVIII, 7.)

24. Militia est vita hominis super terram (Job, VII, 1.)

Non secundum carnem militamus. (II *Cor.*, X, 3.)

25. Et erunt omnes docibiles Deo. (*ἔσονται πάντες Θεοῦ διδακτοί.*) (Joan., VI, 45.)

26. Estote ergo imitatores Dei. (*Ephes.*, V, 1.)

27. Quicumque enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei. (*Rom.*, VIII, 14.)

Genus ergo cum simus Dei... (*Act.* XVII, 29.) — Omnis qui credit quoniam Jesus est Christus, ex Deo natus est. (I Joan., V, 1.)

Scimus quia omnis qui natus est ex Deo non peccat. (*Ibid.*, 18.)

28. Et ait: Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram. Et creavit Deus hominem ad imaginem suam. (*Gen.*, I, 26, 27.)

29. Dico enim vobis, quia nisi abundaverit justitia vestra plus quam Scribarum et Phariseorum, non intrabitis in regnum cælorum. (*Matth.*, V, 20.)

Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis? Nonne et publicani hoc faciunt? (*Ibid.*, 46.)

30. Quia melior est dies una in atriis tuis super millia. (*Ps.* LXXXIII, 11.)

(Dixit salubriter vir propheta malle se vivere unam diem cum virtute quam multa millia in umbrâ mortis. Philo.)

31. Omnes viæ hominis patent oculis ejus. (*De Prov.*, XVI, 2.)
Viæ illorum coram ipso (Deo) sunt

TEXTES DE SÈNÈQUE.

(Lactance ajoute, en citant ce passage: « Un homme qui eût connu Dieu pouvait-il dire plus vrai que cet homme, étranger à la véritable religion? »)

Qui prodest ab homine aliquid esse secretum? nihil Deo clausum est. Interest animis nostris et cogitationibus nostris intervenit. Sic intervenit, dico, tanquam aliquando discedat.

(V. aussi Épictet., *Apud Arrian.*, I, 14; II, 7.)

32. Ubique Deus est. (*Ep.* 141...)

33. Omnes reservamur ad mortem... In omnes constitutum est capitale supplicium, et quidem constitutione justissimâ. (*Nat. quæst.*, II, 59.)

34. Non licet plus efferre quam intulimus; imò etiam ex eo quod in vitam intulisti pars magna ponenda est. (*Ep.* 102.)

35. Nec domum esse hoc corpus, sed hospitium, et quidem breve hospitium, quod relinquendum ubi te gravem hospiti videas... scit enim quò exiturus sit qui undè venerit meminit. (*Ep.* 120.)

36. Veniet qui te revelet dies... Aliquando naturæ arcana tibi reteguntur, discutiatur ista caligo, et lux undique clara percutiet... tunc in tenebris vixisse dices, cum totam lucem totus aspexeris, quam nunc per augustissimas oculorum vias obscure intueris, etc. (*Ep.* 102.)

37. Nemo novit Deum. (*Ep.* 31.)

38. Multa cognata numini summo... obscura... oculos nostros implent et effugiunt... Quid sit hoc sine quo nihil est scire non possumus. (*Nat. quæst.*, VII, 31.)

39. Conscientiam suam diis homo aperire debet. (*De Benef.*, VII, 1.)

40. Cælique et deorum omnium Deus. (Apud Lactant., *Divin. Institut.*, I, 4.)

TEXTES DE L'ÉCRITURE SAINTE.

semper, non sunt absconsæ ab oculis ipsius. (*Eccles.*, XVII, 13.)

Non præterit illum omnis cogitatus, et non abscondit se ab eo ullus sermo. (*Ibid.*, XLII, 20.)

Quoniam renum illius testis est Deus et cordis illius scrutator est. (*Sapient.*, I, 6.)

32. In hoc vivimus, et movemur, et sumus. (*Act.*, XVII, 28.)

33. Statutum est hominibus semel mori. (*Hebr.*, IX, 27.) — Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors... pertransiit, in quo omnes peccaverunt. (*Rom.*, V, 12.) Stipendia peccati, mors. (*Ibid.*, VI, 23.)

34. Nihil intulimus in hunc mundum, haud dubium quod nec auferre quid possumus. (I *Tim.*, VI, 7.)

35. Scimus enim quoniam si terrestri domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quòd ædificationem ex Deo habemus, domum non manufactam æternam in cælis. (II *Cor.*, V, 1.)

36. Videmus nunc per speculum in ænigmate: tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte: tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum. (I *Cor.*, XIII, 12.)

37. Deum nemo vidit unquam. (I Joan., IV, 12.)

38. Ego sum qui sum... Qui est misit me ad vos. (*Exod.*, III, 14.)
Nonne tu qui solus es? (*Job.*, XIV, 4.)

Sine ipso factum est nihil quod factum est. (Joan., I, 3.)

39. Revela domino opera tua. (*De Prov.*, XVI, 3.)

40. Deus deorum et Dominus dominorum... Cælum cæli Domino... (*Ps.*)

TEXTES DE SÈNEQUE.

41. Quantum potes, teipsum coargue. Inquire in te; accusatoris primum partibus fungere, deinde iudicis, novissimè deprecatoris. (*Ep.* 28.)

42. Inter cetera mala, hoc quoque habet stultitia proprium; semper incipit vivere. (*Ep.* 13.)

Nunquam ausos facere quod diu didicerunt. (*Ep.* 33.)

Quid turpius quam senex discere incipiens. (*Ep.* 43, in fin.)

43. Homo ad immortalium cognitionem nimis mortalis est. (*De Vit. beat.*, 32.)

44. In vivis caro morticina est. (*Ep.* 122.) Non est otiosus, æger est; imò mortuus est. (*De Brevitate vite*, 43.)

45. Minimum exercitationi corporis... datum. (*Ep.* 83.)

46. Corpori tantum indulge quantum bonæ valetudini satis est. Cibus famem sedet, potus sitim extinguat, vestis arceat frigus. (*Ep.* 8.)

47. Bonum tunc habebis tuum, cum intelliges infelicissimos esse felices. (*Ep.* 124.)

48. Clamo: vitate quæ vulgo placet. (*Ep.* 8.)

49. Homo ad adjutorium mutuum generatus est. (*De Irâ*, I, 3.) Alteri vivas oportet si tibi vis vivere. (*Ep.* 4, 8.)

50. Boni viri, laborant, impendunt, impenduntur. (*De Provid.*, 5.)

TEXTES DE L'ÉCRITURE SAINTE.

41. Justus est prior accusator sui. (*De Prov.*, XVIII, 17.)

42. Semper discentes et nunquam ad scientiam Dei pervenientes. (II, III, 7.)

43. Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt spiritus Dei. (I *Cor.*, II, 14.)

44. Quæ in deliciis est, vivens mortua est. (I *Tim.*, V, 6.) Nomen habes quod vivas et mortua es. (*Apoc.*)

45. Corporalis exercitatio ad modicum utilis est. (I *Tim.*, IV, 8.)

46. Habentes alimenta, et quibus tegamur, his contenti sumus. (I *Tim.*, VI, 8.)

47. Væ vobis divitibus. (Luc, VI, 24.)

48. An quæro hominibus placere? (*Gal.*, I, 10.)

49. Alter alterius onera portate... (*Gal.*, VI, 2.)

50. Ego autem libentissimè impendam et superimpendar. (II *Cor.*, XII, 15.)

Ajoutons encore ces trois passages qui semblent empruntés au juif Philon, et peut-être par son intermédiaire, aux préceptes sacrés des Hébreux :

Illud vetus: Deum sequi. (*De Vita beat.*, 15.)

In regno vivimus, Deo parere libertas est. (*De Vita beat.*, 15.)

Claritas... potest unius boni viri iudicio esse contenta... ad gloriam et famam non est satis unius opinio... gloria multorum iudiciis constat, claritas honorum. (*Ep.* 102.)

Τέλος οὖν ἔστι κατὰ τὸν ἱερωτάτων Μωσῆν, τὸ ἐπισταὶ Θεῷ. (Phil., de Migr. Abrah.)

Θεῷ δουλεύειν, οὐκ ἐλευθερίας μόνον, ἀλλὰ καὶ βασιλείας ἀμεινον. (Phil., de Regno.)

Philon fait la même distinction. Ὁ δὲ σφόδρα οὐκ ἐνδοξος, ἀλλ' εὐκλετής.

Voyez enfin la lettre où Sénèque raconte à Lucilius ce que M. Fleury appelle *sa conversion* et lui envoie, annotés par lui, les livres (quels livres?) qui l'ont éclairé (*Ep.* 6.) V. en tout, sur le christianisme de Sénèque, Fabricius, *Biblioth. Lat.*, t. II, p. 102, 120, etc.; Juste Lipsé cité par lui; l'ouvrage intitulé *Seneca Christianus*, où les pensées chrétiennes de Sénèque sont rangées sous divers titres qui, pour la plupart, sont des titres de chapitres de *l'Imitation*; et surtout le livre très-complet de M. Fleury (*Saint-Paul et Sénèque*, Paris, 1853); bien que, sans doute, sa conclusion en soit poussée trop loin.

C'est ici, enfin, le lieu de citer les passages que j'ai indiqués plus haut (p. 232) sur l'immortalité de l'âme. Voici d'abord l'épître 102 qui a été citée tant de fois :

« Ta lettre a été pour moi comme un homme qui nous réveille au milieu d'un songe agréable; il nous ôte un plaisir mensonger, mais qui valait pour nous un véritable plaisir. Elle est venue me distraire, lorsque je me livrais à une douce pensée et que j'étais sur le point de la pousser plus avant. Je songeais à l'immortalité des âmes. J'y croyais facilement sur la parole de tant de grands hommes qui nous garantissent un tel bonheur. Je me livrais à cette espérance; la vie m'était à charge, je méprisais ce qui me reste à vivre dans une débile vieillesse. Je m'élançais dans ces années infinies, dans cette jouissance de toute une éternité, quand tout à coup ta lettre m'a réveillé, et j'ai perdu ce beau rêve. Je le reprendrai après en avoir fini avec toi. »

Sénèque, en effet, après avoir discuté la question que lui posait Lucilius, revient à *son rêve*, et le fait en termes qui me semblent pleins de l'inspiration chrétienne :

« Quand viendra ce jour..., je laisserai mon corps où je l'ai trouvé; je me rendrai aux Dieux... Cette vie mortelle que nous sommes obligés de subir n'est que le prélude d'une vie meilleure. De même que le sein maternel nous garde pendant neuf mois et nous prépare pour ce monde dans lequel nous entrons, lorsque nous sommes en état d'y respirer et d'y vivre; de

même aussi, tout le temps qui s'écoule depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, ne fait que nous préparer, pour ainsi dire, à une naissance nouvelle... Aujourd'hui nous ne pouvons encore vivre dans le ciel, nous ne pouvons que le voir de loin... Tout ce qui est autour de toi, considère-le comme le mobilier d'une hôtellerie. Tu n'as autre chose à faire que passer... Dépose ton fardeau ; pourquoi hésites-tu ? N'as-tu pas déjà, pour venir en ce monde, quitté le corps dans lequel tu étais enfermé ? Tu luttas et tu te rattaches à la vie ; de même aussi, lorsque tu es né, ta mère ne t'a mis au monde que par un grand effort. Tu gémisses et tu pleures ; de même aussi, nous ne naissons qu'avec des larmes... Un jour viendra qui lèvera le voile... les secrets de la nature te seront découverts ; les nuages qui l'entourent se dissiperont, un jour brillant te frappera de toutes parts. Alors, en te voyant tout entier au sein de la toute lumière (*cum totam lucem totus aspexeris*), que tu n'aperçois aujourd'hui que par l'étroite ouverture de tes yeux, tu comprendras que tu n'avais vécu que dans les ténèbres... »

Dans la *Consolation à Marcie*, les contradictions de Sénèque sont plus frappantes que partout ailleurs. Après avoir dit (ch. 19) que « la mort n'est ni un bien ni un mal, qu'elle n'est rien et réduit tout à rien, qu'elle nous replace où nous étions avant de naître, » Sénèque arrive à la fin à donner à Marcie des consolations toutes contraires :

« Ce qui a péri est seulement l'image de ton fils, et une image qui était loin de lui ressembler parfaitement. Lui-même est immortel et plus heureux aujourd'hui qu'il est dépouillé de tout fardeau étranger. Ces os que les nerfs environnent, cette peau qui nous couvre, ce visage, ces mains et tout ce qui nous entoure, ne sont que les chaînes et la ténébreuse prison de notre âme. L'âme en est accablée, gâtée, obscurcie, jetée dans le mensonge, éloignée de la vérité qui lui appartient : l'âme a toujours à lutter contre le corps, si elle ne veut être asservie et s'affaïsser tout à fait. L'âme s'efforce pour remonter d'où elle est partie, là où l'attend un repos éternel, et, au lieu de la

grossière confusion de ce monde, la pure et lumineuse vision de la vérité.

« Ne cours pas au tombeau de ton fils : il n'y a là que des os et de la cendre, la moindre partie de lui-même, ce qui fut le voile et le vêtement, plutôt qu'une portion de son être. Il a fui tout entier... Pendant quelques jours, il s'est arrêté au-dessus de nous, afin d'être purifié et de secouer... la poussière de cette vie terrestre. Aujourd'hui, monté plus haut, il vit au milieu des âmes heureuses... Il aime à abaisser ses regards sur la terre, car il y a une certaine joie à voir d'en haut ce qu'on a quitté. Tâche donc de vivre, Marcie, comme si tu vivais sous les yeux de ton fils et de ton père, non pas tels que tu les as connus, mais plus grands, meilleurs, plus élevés... libres au milieu d'un monde éternel... »

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.



TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUATRIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

DES MOEURS.

CHAPITRE PREMIER.

La société.

§ I. — *Entrée dans Rome.*

	Pages.
Pouzzol, le golfe de Naples. L'Italie; sa désolation.....	1
Premier aspect de Rome.....	3
Les faubourgs.....	4
Accroissements successifs de la ville de Rome.....	4
Le Pomérium.....	5
Affluence de la population sous la république.....	6
Extension des faubourgs.....	7
Partie centrale et monumentale de Rome : Champ de Mars, Capitole, Forum.....	9
Rome en général.....	13
Nature de sa population.....	13

§ II. — *L'esclave.*

L'esclavage, loi universelle de la société.....	15
Conditions de l'esclave; diverses sortes d'esclaves.....	15
Il est sans droit. — Sans famille. — Sans Dieu.....	16
Le <i>contubernium</i> , le pécule, etc.....	19
Des fugitifs.....	20
Droit de châtement entre les mains du maître.....	26

	Pages
Danger que court le maître. Exécution de quatre cents esclaves après le meurtre de leur maître (an de J.-C. 62).....	23
§ III. — <i>Le client.</i>	
Les <i>insulae</i> ; les mendiants et le petit peuple de Rome.....	25
Le client, le <i>salutateur</i>	25
Le salon romain, la politesse romaine.....	26
La clientèle, dans son principe et dans sa décadence.....	27
Les <i>sportulae</i> , les frumentations.....	28
Insalubrité de l'Italie et de Rome. Épidémies. Misères du petit peuple.....	29
La servilité romaine : le parasite, le chasseur aux héritages.....	32
La servilité devenue plus dégradante par la débauche.....	33
§ IV. — <i>Le maître.</i>	
Jouissances du riche : les maisons, les <i>ville</i>	35
Excès du luxe, caprices, élégances, singularités.....	35
Les volières.....	38
Les viviers.....	39
Luxe de la table; éducation du gibier, des loirs, des escargots.....	40
Raffinements de la cuisine.....	41
L'émétique et le bain après le repas.....	42
Autres progrès des arts et de la <i>civilisation</i> : tuyaux de chaleur, etc.....	42
Toutes ces joies tempérées par la crainte du délateur et de César.....	44
Terreur que les Césars éprouvaient à leur tour. Système réciproque d'oppression et de terreur.....	46
Comment ces plaies s'engendraient l'une l'autre; le bien-être des riches nécessitant la multitude des esclaves.....	47
Le grand nombre des esclaves amenant le grand nombre et la misère des prolétaires.....	48
Et tous ces maux réunis, le despotisme impérial.....	50

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la famille.

§ I. — *Constitution primitive de la famille romaine.*

La porte Capène, le Forum des femmes.....	52
Par la condition de l'homme s'explique la société, la famille par la condition de la femme.....	53
Organisation première de la famille. — Le père de famille.....	53
Les clients, les esclaves, les <i>liberi</i>	54

	Page.
Puissance absolue du père.....	54
Le nom. — L'héritage.....	56
Caractère exclusivement aristocratique de la loi de famille sous le patriciat.....	58
Son caractère exclusivement national dans les temps postérieurs.....	59
Exclusion des étrangers.....	60
Condition de la femme romaine. Sa sujétion dans le droit civil.....	61
Sa sujétion dans la vie morale, comparée à la liberté de l'affranchie, de l'esclave.....	61
L'affranchie et l'étrangère, libres et méprisées.....	63
La soumission de la matrone et de la vierge payée par le respect.....	64
Dignité des femmes dans la république romaine.....	66
Leur rôle dans l'histoire.....	68
Puissance de cette loi de famille; son influence sur l'éducation.....	69
Persistance de l'esprit antique; respect pour le mariage.....	70
Morale de Cicéron plaidant pour Célius.....	71
Morale d'Auguste dans ses lois.....	72
Morale d'Horace.....	74
Exil d'Ovide, parent d'Horace.....	75
Cette idée des devoirs comparée aux idées modernes.....	76

§ II. — *Décadence du système antique.*

Ces traditions et ce droit pouvaient-ils se maintenir sous les Césars?.....	77
Du droit et des modifications qu'il éprouva.....	78
Progrès de la science du droit. — L'édit du préteur. — Les jurisconsultes. — Caractère plus philosophique de la science juridique.....	79
Progrès de la science du droit sous les empereurs.....	82
Changements opérés dans le droit de famille.....	84
La possession de biens attachée à la <i>cognation</i>	85
Le pouvoir du testateur et du père de famille restreint.....	86
Le <i>concubinat</i> considéré comme union licite.....	87
La condition civile des femmes améliorée.....	88
Résultats moraux de ces changements dans le droit.....	89
Progrès du célibat.....	90
Fréquence des divorces dans les derniers temps de la république.....	91
— autorisée encore par l'exemple des empereurs... ..	92
On se joue du mariage et même du divorce.....	93
Les esprits s'accoutument à l'adultère.....	95
L'adultère encouragé par l'exemple des Césars.....	97
De là, émancipation apparente, réel abaissement de la femme.....	98
La femme se fait homme.....	99

	Pages*
Enfin elle descend jusqu'à la prostitution.....	401
Corruption nécessaire de l'éducation.....	402
Plaintes de Tacite et de Quintilien.....	403
Affaïssement de l'esprit de famille et du sentiment moral.....	405

CHAPITRE TROISIÈME.

De la vie intellectuelle.

ALERE FLAMMAN VERITATISS I. — Des sciences.

Richesses acquises du monde intellectuel.....	408
Infériorité scientifique du génie romain sur le génie grec.....	409
Décadence de la science par sa richesse et sa popularité même.....	411
Cette décadence apparaissait aux esprits comme nécessaire et fatale.....	412
Éléments de la science antique : la tradition; la spéculation.....	413
Aristote y ajoute l'expérimentation, négligée avant lui.....	415
La science recule après lui; la tradition s'efface, la spéculation languit.....	416
Le génie romain peu favorable à l'observation scientifique.....	416
Pline comparé à Aristote; son retour aux anciennes erreurs sur le système du monde.....	417
Contes puérils en fait de géographie et d'histoire naturelle.....	419
Décépitude de la science.....	420

§ II. — De l'éloquence, de la poésie et des arts.

J'ai parlé ailleurs de l'éloquence.....	421
La poésie. — Ses traditions homériques.....	421
Poésie nouvelle de Virgile.....	421
Abondance des poètes, déclin de la poésie.....	422
Discrédit de la poésie homérique, impossibilité de la poésie virgilienne.....	425
Lucain. Sa déclamation, son culte du fatalisme et de la mort.....	426
Un mot de la musique.....	428
Des arts. — Caractère de l'idéal artistique de la Grèce.....	429
Persistance de la tradition grecque, même après la conquête romaine.....	430
Développement des arts au temps d'Auguste.....	431
Commencement de leur décadence.....	432
Causes de cette décadence, politiques, religieuses, morales.....	433
L'art travaille pour Néron ou pour les affranchis. Sa hardiesse monstrueuse et ses petites infâmes.....	434
Corruption de la peinture en particulier. Fresques de Pompéii analogues aux peintures du XVIII ^e siècle : petites, colifichets, obscénités.....	436

	Pages.
La peinture se fait marchande et succombe néanmoins sous la prééminence des arts marchands.....	139
Des destinées de l'art antique.....	441

§ III. — Des spectacles.

Le spectacle préféré à tout.....	442
Le théâtre. — Le drame devient tout matériel.....	443
Luxe du spectacle; succès, insolence, obscénités des histrions.....	443
Des pantomimes.....	445
L'amphithéâtre. — Et d'abord, la chasse.....	447
Le combat des gladiateurs. Le <i>laniste</i> , la <i>sagina gladiatoria</i>	448
Restrictions légales, fréquemment éludées.....	449
L' <i>essédair</i> , le <i>rétiaire</i> , l' <i>andabate</i>	450
L'intermède, les gladiateurs de midi.....	451
La naumachie, la bataille dans le cirque.....	452
Joie, enthousiasme, fureur d'imitation à la vue de ces combats.....	453
Magnificence, délicatesse, débauche à côté du meurtre.....	457
C'était la vraie poésie romaine.....	460
C'était la pente naturelle de l'humanité déchu.....	460

CHAPITRE QUATRIÈME.

Résumé et conclusion.

Tout se résume dans l'inhumanité de la corruption.....	461
Ces deux faits, présents dans la politique, dans la religion, dans la société, dans la famille, les sciences et dans les arts.....	461
Favorisés par l'esprit politique de l'antiquité qui craint l'accroissement de la populace.....	463
De l'inhumanité antique : droit de vie et de mort du vainqueur, — du père de famille (droit d'exposition), — du prince.....	464
De la corruption des mœurs; combien universelle, publique, hardie.....	469
Explication donnée par saint Paul. — Peinture de cette corruption d'après les Écritures.....	470
Le monde romain et le monde grec s'étaient mutuellement corrompus.....	472
Quel bien avait produit la conquête romaine?.....	473
Ses tendances vers la civilisation et l'unité.....	473
Ces tendances-là mêmes détruisaient la force de la société antique.....	474
Les bienfaits de la conquête se tournaient en misères pour le monde.....	475
Paroles de l'Apocalypse.....	477
Progrès vers le mal.....	478

	Pages
Point d'espérance. — Peu de vertu dans les classes opprimées.....	179
Un instant le monde avait pu espérer en la conquête romaine.....	180
Elle coïncidait avec les temps marqués pour la délivrance du genre humain.....	180
Cette espérance déçue, tristesse générale de cette époque, fatalisme, misanthropie. — Pline et Lucain.....	182
La volupté même était lugubre.....	185
Suicide — de l'homme du peuple, — du proscrit, — de l'homme à la mode.....	185
Suicides délibérés et conseillés.....	187
Étrange admiration de Montesquieu.....	188
Le suicide était donc le dernier mot de l'antiquité.....	189
Croyance au déclin de l'humanité.....	190

LIVRE QUATRIÈME.

DU NÉO-STOÏCISME ET DU CHRISTIANISME.

CHAPITRE PREMIER.

Du néo-stoïcisme.

§ I. — Ses premiers développements.

Au milieu de l'anéantissement de la pensée philosophique, deux choses restaient pourtant : l'esprit de morale pratique du stoïcisme, l'esprit symbolique et théurgique du pythagoréisme.....	194
Nous allons rechercher les faibles traces de cette double tradition depuis les guerres civiles.....	196
Les deux Sextius sous César et sous Auguste.....	167
Sotion et Fabianus sous Tibère.....	199
Attale le stoïcien.....	199
Réveil plus manifeste du stoïcisme sous Néron.....	201
Démétrius le cynique.....	202
Musonius Rufus.....	20
Sénèque.....	205
Taches de la première époque de sa vie.....	205
Époque plus sérieuse de sa philosophie.....	206
Il n'appartient à aucune école.....	207
Le néo-stoïcisme peut être apprécié surtout par les écrits de Sénèque.....	208

§ II. — Caractères du néo-stoïcisme.

	Pages
1 ^o Éloignement pour la philosophie spéculative, et en général pour la science : ainsi chez Fabianus, Démétrius, Sénèque.....	208
L'homme est la grande étude de l'homme; la vertu, son grand but... ..	209
2 ^o Quelques notions plus pures sur la divinité et ses rapports avec l'homme.....	210
Critique des fables.....	211
Unité divine.....	212
Spiritualité divine.....	212
Toute-puissance, omniprésence divine.....	213
Dieu, auteur de tout, sa providence, sa bonté.....	213
Obéissance aux lois de Dieu.....	214
Assentiment à la volonté divine, amour de Dieu.....	215
Pureté du culte.....	215
Demander à Dieu la vertu.....	216
Imiter Dieu.....	217
Parenté avec Dieu.....	218
Courage, constance, énergie de la vertu.....	219
Connaissance et repentir des fautes.....	220
Choix d'un directeur de conscience.....	221
3 ^o Notions nouvelles sur les rapports de l'homme avec ses semblables. De la morale de l'antiquité en ce qui touche le prochain : égoïsme ou patriotisme. Cicéron.....	222
Sénèque comprend l'unité primitive du genre humain.....	223
Il tend à affaiblir les idées patriotiques ou aristocratiques. Égalité des hommes.....	225
Cicéron comparé à Sénèque au sujet des esclaves.....	226
— des jeux de gladiateurs. Supériorité de Sénèque.....	227
Devoirs de bienfaisance.....	228
Secourir même les inconnus, même les ennemis.....	228
D'où venaient à Sénèque de telles pensées.....	229

§ III. — Vices et impuissance du néo-stoïcisme.

Sénèque repoussait la science et le dogme, prétention insoutenable et destructive de la morale.....	230
Malgré lui il est entraîné vers le dogme stoïque.....	230
Mais le dogme stoïque renverse toutes les pensées élevées de Sénèque : sa foi à la vertu divine.....	231
— à la Providence.....	232
— à l'immortalité de l'âme. Sénèque lutte en vain pour la maintenir..	232

	Pages.
Quel est donc le principe et le fondement de la vertu stoïcienne? —	
Théorie stoïcienne de l'accomplissement de notre nature par la raison parfaite. Définition des biens et des maux, de la vertu et du vice...	234
Qu'est-ce que l'insensé? le disciple de la sagesse? le sage?.....	236
Vices évidents de cette théorie. — Notion absurde de la nature humaine.....	237
Faiblesse, et, par suite, exagération de la morale fondée sur cette théorie.....	239
Idéal du sage.....	240
Le secret de cette force est l'orgueil.....	241
Mais, par cela seul, cette philosophie n'est acceptable qu'au petit nombre.....	241
Seule conclusion pratique acceptable à tous : le suicide.....	242
Inutilité, misère d'une telle philosophie.....	244
Le genre humain n'attend rien d'elle. Il n'espère rien de l'avenir....	246

CHAPITRE DEUXIÈME.

Du christianisme.

Quels motifs d'espérance existaient pourtant, si on avait su les rechercher.....	246
Foi naturelle des hommes à l'unité divine.....	247
Lumières des anciens philosophes.....	248
Leur conclusion : attendre celui qui doit venir.....	248
Prophéties qui annoncent sa venue, surtout dans l'Orient et dans la Judée.....	249
Présages de ruine pour le polythéisme, tout-puissant encore : divulgation des mystères, silence des oracles.....	250
<i>Le grand Pan était mort</i>	252
Le christianisme avait déjà été donné au monde.....	253
Le monde le méconnaissait; 400 ans plus tôt, il l'aurait, à ce que l'on pourrait croire, mieux compris.....	254
De plus, — ignorance, faiblesse, isolement intellectuel de ceux qui, les premiers, propagèrent le christianisme et qui l'auraient inventé....	256
Étrangeté de la doctrine chrétienne, comparée aux tendances du siècle.....	258
Publicité, hardiesse de la première prédication chrétienne.....	259
La philosophie néo-stoïcienne aurait-elle pu inspirer la pensée du christianisme?.....	260
Non. Dans les points de contact entre ces deux doctrines, c'est la philosophie qui s'inspire du christianisme. Le christianisme ne lui doit rien.....	261

	Pages.
La philosophie n'a levé la tête à Rome qu'après que la foi y était venue.	262
Sénèque s'est inspiré de saint Paul et des prédications chrétiennes...	264
D'un autre côté, l'état des esprits aurait-il pu aider à la propagation du christianisme?.....	265
Le christianisme ne voulut pas être révolutionnaire et flatter le peuple.	266
Il ne voulut pas non plus flatter les puissants et les riches.....	268
Il agit donc en l'absence de tout secours matériel.....	269
Et cependant — importance de la foi chrétienne dès le temps de Néron.	271
Grand nombre de ses disciples.....	272
Traces visibles, dès ce temps, de son influence sur la société païenne.	272
Quelles questions demeurent à résoudre pour ceux qui rejettent l'origine divine du christianisme.....	273
Caractères de la lutte qui commençait entre la foi, le paganisme et la philosophie.....	276
Résultats futurs de cette lutte. Rome chrétienne et sanctifiée, toujours maîtresse du monde.....	278
Caractères analogues de l'ancienne Rome et de la nouvelle.....	279
Royauté permanente de Rome, visible dans ses monuments et dans son peuple.....	284
Mais Rome chrétienne a accompli ce que Rome païenne n'avait pas su accomplir.....	286

CHAPITRE TROISIÈME.

Un mot du paganisme moderne.....	290
----------------------------------	-----

APPENDICE.

De l'étendue et de la population de Rome.....	337
Sur la condition des femmes.....	343
Passages semblables de Sénèque et de l'Écriture sainte.....	346

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

PARIS, IMPRIMERIE DIVRY ET C^{ie}

RUE NOTRE-DAME DES CHAMPS, 49.

